

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université A.MIRA-BEJAIA
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des sciences de Gestion
Département des Sciences Economiques
Laboratoire Economie et Développement

THÈSE

Présentée par

KACI Boualem

Pour l'obtention du grade de

DOCTEUR EN SCIENCES

Filière : Sciences économiques

Option : Monnaie, Finance et Globalisation

Thème

**Analyse des déficits extérieurs hors hydrocarbures : causes
structurelles et issues possibles**

Soutenue le 17/11/2022

Devant le Jury composé de :

Nom et Prénom	Grade		
Mr OUKACI Kamal	professeur	Univ. de Béjaïa	Président
Mr YAICI Farid	professeur	Univ. de Béjaïa	Rapporteur
Mr KHERBACHI Hamid	professeur	ESTIN de Béjaïa	Examineur
Mr GUENDOZI Brahim	professeur	Univ. de Tizi Ouzou	Examineur
Mr BELARBI Yacine	Directeur de recherche	au CREAD	Examineur
Mr ZEGGAGH Ali	MCA	Univ. de Béjaïa	Examineur

Année Universitaire : 2021-2022.

REMERCIEMENTS

*Au terme de cette recherche, je tiens à exprimer mes vifs remerciements au Professeur **YAICI Farid** pour avoir accepté d'encadrer la présente thèse de doctorat, mais également pour sa disponibilité, ses conseils précieux et ses multiples encouragements.*

Mes profonds remerciements vont également aux membres de jury d'avoir accepté d'évaluer ma thèse de doctorat.

*Je tiens également à remercier mes collègues et amis **KACI Said, SOUMAN Mohand Ouidir** et **MERSEL Brahim** pour l'aide qu'ils m'ont apporté dans la réalisation de cette thèse.*

A ma femme et à mes enfants Aksil, Mira et Nelya

Sommaire

<i>Introduction générale</i>	1
<i>Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures</i>	10
Introduction.....	10
Section 1 : L'instauration progressive du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.....	11
Section 2 : La libéralisation du commerce extérieur	17
Section 3 : Analyse des échanges extérieurs de l'Algérie.....	27
Conclusion	41
<i>Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie</i>	42
Introduction	42
Section 1 : Effort d'investissement, accumulation du capital et croissance économique en Algérie	43
Section 2 : Importance des institutions dans le processus de développement et facteurs handicapant le renforcement des capacités institutionnelles en Algérie.....	61
Conclusion.....	74
<i>Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique</i>	77
Introduction.....	77
Section 1. Présentation des aspects négatifs relatifs à la libéralisation des échanges extérieurs.....	78
Section 2 : Les conséquences de l'ouverture commerciale en Algérie	89
Section 3 : Les facteurs déterminants l'ouverture commerciale de l'Algérie	101
Conclusion	111
<i>Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel</i>	113
Introduction	113
Section 1 : présentation des modèles à données de panel : les modèles linéaires simples.....	114
Section 2 : Construction et analyse de la base de données	122
Section 3 : Estimation économétrique et interprétation des résultats.....	133
Conclusion	140
<i>Chapitre 5 : Les conditions de rétablissement des équilibres extérieurs en Algérie</i>	142
Introduction.....	142
Section 1 : Le primat d'un changement institutionnel.....	143
Section 2 : L'urgence d'une politique commerciale stratégique.....	151
Section 3 : La promotion de la production locale : nécessité d'une politique industrielle	161
Conclusion	177
<i>Conclusion générale</i>	179

Liste des abréviations

AGI : Autorisations Globales d'importation.
BCA : Banque Centrale d'Algérie.
BM : Banque Mondiale.
BTP : Bâtiments et travaux publics.
CEE : Communauté Economique Européenne.
CEPII : Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales.
CM : Coût Moyen.
CNUCED : Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.
DA : Dinar Algérien.
DAP : Droit Additionnel Provisoire.
(DD : Droits de Douane.
DEFKOM : Déficit Commercial.
DIT : Division Internationale du Travail.
FBCF : Formation Brute de Capital Fixe.
FCE : Forum des Chefs d'Entreprises.
FMI : Fonds Monétaire International.
FTN : Firme Transnationale.
GPA Groupements Professionnels d'Achat.
IAA; Industries Agroalimentaires.
ICE : Indicateur de Complexité Economique.
ICRG: International Country Risk Guide.
IDE : Investissement Direct Etranger.
IDH : Indice de Développement Humain.
INSECO : Institutions Economiques.
INSPOL : Institutions Politiques.
IPD : Institutionnal Profils Database.
ISMME : Industries Sidérurgiques, Métallurgiques, Mécaniques, Electroniques et Electromécaniques.
MCG : Moindres Carrés Généralisés.
MENA : Moyen Orient et Nord d'Afrique.
NPI : Nouveaux Pays Industrialisés.
NSI : Nouvelle Stratégie Industrielle.
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique.
OMC : Organisation Mondiale du Commerce.
ONACO : Office National de la Commercialisation.
ONS : Office Nationale des Statistiques.
PAC : Politique Agricole Commune.
PAS : Programme d'Ajustement Structurel.
PBPC : Production Brute au Prix Constant.
PGE : Programme Général d'Exportation.
PGI : Programme Général d'Importation.
PIB: Produit Intérieur Brut.

PME: Petite et Moyenne Entreprise.
PSR : Political Risk Services.
PTF : Productivité Totale des Facteurs.
PVD : Pays en Voie de Développement.
R&D : Recherche et Développement.
RDM : Reste Du Monde.
RVE : Restriction Volontaire à l'Exportation.
TO : Taux d'Ouverture.
TPE : Très Petite Entreprise.
UE : Union Européenne.
UGTA : Union Générale des travailleurs Algériens.
USD: United States Dollar.

Introduction Générale

Introduction générale

Selon certains indicateurs, l'Algérie a réalisé des performances économiques notables durant la période 1999-2014. En effet, la balance des paiements est excédentaire, le taux de chômage a baissé, les réserves officielles de devises ont augmenté et l'Algérie devient même un prêteur au Fonds Monétaire International (FMI). Cependant, ces performances ne sont que le reflet d'une augmentation des prix du pétrole brut car dès que ces derniers ont montré des signes de fléchissement, à partir de 2014, la situation s'est renversée en donnant lieu à des déficits de la balance commerciale, des déficits budgétaires, une baisse des réserves de change, une dévaluation du dinar, etc. Ce constat cache donc une situation économique vulnérable, caractérisée par une dépendance commerciale accrue vis-à-vis de l'extérieur. En effet, en aucun cas, l'Algérie n'a réduit sa dépendance à l'égard du marché mondial : ses exportations se limitent quasiment aux hydrocarbures tandis que ses importations restent diversifiées et importantes.

L'Algérie est tributaire du marché mondial pour ces approvisionnements, que ce soit en matières premières, produits semi-finis ou produits finis et sa dépendance vis-à-vis du commerce extérieur s'accroît. En dépit du volontarisme qui a empreint la politique économique, suivie jusque-là par l'Etat, l'Algérie demeure un pays vulnérable économiquement et ses importations de produits alimentaires et industriels ne cessent d'augmenter. Ainsi, par exemple, des déficits importants de la balance commerciale sont observés sur l'ensemble des secteurs d'activité et sur toute la période allant de 1999 à 2018. En 2015, et à titre illustratif, les plus grands déficits du commerce extérieur ont été enregistrés dans les ISMMEE¹(2.751.684,40 Millions de DA), la Chimie (539.948 Millions de DA), les Industries agroalimentaires (518.332,50 Millions de DA), l'Agriculture (468.102,50 Millions de DA) et les Industrie du bois, lièges et papiers(188.164,90 Millions de DA) (ONS, 2018).

Le recours croissant à l'extérieur pour satisfaire la demande intérieure montre qu'il n'y a pas eu d'amorce de substitution aux importations. En effet, des baisses des taux d'investissement ont été notées depuis la décennie 1980 et c'est le secteur industriel non pétrolier qui en a été la principale victime puisque sa part relative dans le Produit intérieur brut (PIB) baisse continuellement et son taux de croissance est le plus faible. Quant à l'agriculture, son poids dans le PIB enregistre un recul continu et, malgré les efforts consentis ces dernières années par l'Etat, l'agriculture reste très influencée par les aléas climatiques (pluviométrie). C'est ainsi qu'elle enregistre les taux de croissance les plus instables, même si la production en volume a quasiment doublé durant la dernière décennie par rapport à la décennie d'avant.

La chute du secteur industriel non pétrolier résulte de la récession du secteur industriel public puisque son taux de croissance d'une année à l'autre a été pratiquement négatif. La régression qu'a connue le secteur industriel public peut être facilement perçue par la production qui a régulièrement baissé, les taux d'utilisation des capacités de production qui sont demeurés très

¹Les Industries Sidérurgiques, Métallurgiques, Mécaniques, Electroniques et Electromécaniques-ISMMEE.

bas, la trésorerie des entreprises qui s'est détériorée et le nombre d'entreprises qui ont été dissoutes.

Le secteur industriel privé, quant à lui, a été épargné, puisque contrairement au secteur public, celui-ci enregistre une croissance, en termes réels, faible mais positive notamment dans les industries de biens de consommation (agroalimentaires, textiles et confection, cuirs et chaussures). Cependant, compte tenu de la place qu'occupe le secteur privé dans la production industrielle du pays, il est évident que ses performances n'ont qu'un impact négligeable sur le PIB.

Le secteur industriel privé est largement dominant par le nombre d'entreprises : le nombre total des PME privées à fin 2016 est de 1 022 231 sur un total de 1 022 621 PME existantes (Ministère de l'Industrie et des Mines, 2017). Néanmoins, ces entreprises sont de très petites tailles (TPE) et emploient dans leur majorité moins de dix personnes. De même, il est à noter que le secteur privé investit de plus en plus dans le secteur des biens non échangeables (services et BTP - bâtiment et travaux publics -) pour profiter de la demande générée par l'action budgétaire et échapper à une concurrence étrangère de plus en plus vive avec l'ouverture accrue du pays.

Parallèlement au désintéressement à l'égard de l'industrie, l'ouverture extérieure, dans la mesure où celle-ci signifie en même temps l'accès du secteur privé aux devises, a favorisé la multiplication des opérateurs privés dans le commerce extérieur (concentrés notamment dans l'importation de biens de consommation et de demi-produits). Donc, les agents privés se sont facilement substitués à l'Etat dans la sphère de l'importation, mais ils rechignent à prendre la relève dans la sphère de l'investissement productif. Ainsi, le capital privé se convertit alors au commerce où la rentabilité est supérieure et les risques sont moins grands que dans l'industrie.

Globalement, l'appareil économique demeure constitué de deux grands ensembles : d'une part, les hydrocarbures qui procurent la quasi-totalité des ressources en devises et, d'autre part, toutes les autres branches de l'économie. Celles-ci sont consommatrices de cette rente pétrolière car elles dépendent largement de l'extérieur pour leurs approvisionnements. En contrepartie, ces branches sont peu efficaces et n'arrivent même pas à satisfaire la demande interne. Parallèlement, des actions publiques efficaces visant à remédier à cette situation tardent à voir le jour.

Dans les années 1960, l'industrialisation s'est imposée en Algérie, comme partout ailleurs dans les pays du tiers monde, comme un choix incontournable seul capable d'impulser le développement économique. Plusieurs auteurs (Rosenstein-Rodan, Myrdal, Nurkse, Hirschman, De Bernis...) ont contribué, dans les années 1940 et 1950, à forger cette conviction en associant développement et industrialisation. Dans ces pays, les débats portaient plus sur le type de modèle d'industrialisation à adopter alors que la question de savoir s'il fallait s'industrialiser ou pas ne se posait même pas. Les stratégies qui ont été adoptées dans ces pays revêtaient trois formes : une stratégie des industries industrialisantes, une stratégie de substitution aux importations ou une stratégie de relance par les exportations.

En Algérie, le choix des décideurs s'est porté sur le modèle des industries industrialisantes. Ce modèle est caractérisé par un accroissement des échanges entre les différentes branches industrielles en vue d'assurer une dynamique « industrialisante ». C'est ainsi que la priorité était accordée aux industries sidérurgiques qui allaient permettre, ultérieurement, la mise en place d'autres industries (mécaniques, métalliques) qui, à leur tour, entraînaient dans leur dynamique d'autres industries (électriques et électroniques), puis chimiques, etc. Dans ce projet de développement, le rôle de l'Etat est primordial à travers la création de grandes entreprises nationales dont les activités sont régies dans le cadre d'une planification centralisée.

Durant les années 1980, le modèle d'industrialisation adopté en Algérie commence à s'essouffler, plongeant ainsi le pays, depuis la fin de la décennie, dans un long processus de désindustrialisation : le poids du secteur industriel dans le PIB s'élève seulement à 5,9% en 2015, alors qu'il était de 12,1% en 1993 et de 8,9% en 1999. A partir de 2000 et en dépit des rentrées conséquentes de devises, l'Algérie peine à renouer avec son projet d'industrialisation.

Le constat de l'échec n'est pas propre à l'Algérie, d'autres pays d'Afrique et d'Amérique latine ont subi le même sort, même si c'est à des degrés différents, alors qu'ils ont opté pour le modèle de substitution aux importations. Par ailleurs, les stratégies de relance basées sur la promotion des exportations, adoptées par les pays asiatiques se sont soldées par une réussite. Elles ont permis à ces pays de réaliser des taux de croissance spectaculaires dépassant les 10% par an. Toutefois, « les analyses du rôle des politiques économiques, et en particulier des politiques commerciales, divergent fortement. Certains observateurs interprètent le succès des économies asiatiques comme un plaidoyer en faveur du libre-échange et des politiques publiques non interventionnistes, alors que, pour d'autres, c'est le signe de la réussite d'interventions publiques sophistiquées » (Krugman & Obstfeld, 2006, p. 261).

En matière de politiques commerciales, il convient de mentionner que les conceptions de l'échange international par rapport au développement sont diverses. En effet, d'après Adam Smith, David Ricardo et bien d'autres (Eli Heckcher, Bertil Ohlin, Paul Samuelson, etc.), les nations ont intérêt à entrer en échange, elles gagnent en s'ouvrant au commerce extérieur. Selon la pensée libre échangiste, le commerce conduit à une spécialisation internationale et permet aux nations d'être plus compétitives. La théorie libre échangiste soutient que le commerce extérieur est le moteur de la croissance, notamment par la promotion des exportations. En effet, une stratégie d'industrialisation orientée vers le marché international, accompagnée par des réformes économiques et commerciales appropriées, est censée accroître les exportations. Cette croissance des industries a des retombées positives sur d'autres secteurs de l'économie ainsi que sur le bien-être des citoyens.

Pour d'autres, essentiellement Linder, Arghiri Emmanuel et Samir Amin, beaucoup de pays s'appauvrissent davantage tandis que le commerce international s'accroît. Ce paradoxe résulte du fait que les pays les moins avancés n'ont d'avantages comparatifs que pour des produits primaires peu élaborés et du fait que les termes de l'échange sont à leur défaveur car l'échange est inégal. Pour que ces pays puissent s'industrialiser, Frédéric List préconise une

intervention permanente de l'Etat, en imposant des barrières, afin d'assurer la protection des industries naissantes. Cette conception a été privilégiée en Algérie juste après son indépendance jusqu'à la fin des années 1980, une période durant laquelle l'Etat a instauré progressivement son monopole sur le commerce extérieur.

La récession économique qu'a connue le pays à partir de 1986 a enclenché un processus de réformes économiques en 1988. Ce processus a pris un grand essor dans les années 1990, notamment dans le cadre du programme d'ajustement structurel signé avec le Fonds Monétaire International. Les réformes menées sous l'égide de cette institution consistent à asseoir les bases d'une économie de marché. Ainsi, on a assisté, durant cette période, à une refonte progressive de tout le système économique (libéralisation financière, des prix, du commerce extérieur, du régime des changes, privatisation des entreprises publiques, etc.).

Particulièrement, le commerce extérieur de l'Algérie a subi des modifications profondes à travers un assouplissement des règles et des procédures liées aux importations et aux exportations. En effet, le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur a été levé, la liberté d'importation est garantie à tout opérateur et les restrictions dans l'allocation des devises aux acteurs économiques impliqués dans les actes de production et/ou de commerce de gros ont été supprimées. De même, l'Algérie s'est engagée dans un démantèlement tarifaire dans le cadre d'un accord d'association avec l'Union Européenne (UE). Cependant, cette nouvelle orientation n'a pas produit les effets escomptés. Au contraire, la dépendance de l'Algérie à l'égard du marché mondial s'est accentuée car en dehors du secteur des hydrocarbures. Tous les secteurs enregistrent de lourds déficits commerciaux, notamment le secteur de l'industrie.

Ainsi, le choix de traiter des déficits structurels des différentes branches du secteur industriel n'est pas fortuit ; il est guidé par les motivations suivantes :

- D'abord, toutes les branches de l'industrie hors hydrocarbures, en Algérie, enregistrent des déficits structurels et ce, malgré l'effort important d'investissement de l'État dans le secteur industriel au cours de la décennie 1970 ainsi que les restructurations et les plans d'assainissement qui se sont succédés à partir des années 1980.
- Ensuite, ce choix découle de notre conviction que l'industrie hors hydrocarbures est le secteur par excellence de sortie de la trappe de la spécialisation primaire, comme en témoignent les cas de nombreux pays ayant réussi leur développement. L'industrie, comparativement aux autres secteurs, présente plusieurs atouts, à savoir :
 - une productivité élevée ;
 - une capacité à capter et diffuser le progrès technologique et d'être, par voie de conséquence, un facteur d'innovation ;
 - une capacité à exercer des effets d'entraînement sur les autres secteurs ;
 - une capacité d'assurer une diversification de l'économie et ce, grâce à la multiplication quasi infinie de ses produits permettant ainsi une meilleure insertion de l'économie dans la mondialisation.

- Enfin, l'expérience des pays à industrialisation tardive et des pays émergents est incontestablement associée au développement de l'industrie. L'Algérie est donc appelée à emprunter cette voie pour faire face aux chocs externes résultant d'une baisse drastique des prix de pétrole.

Dès lors, et au vu de ce qui précède, la question centrale que nous posons à ce niveau est de connaître les raisons qui ont conduit les branches de l'industrie hors hydrocarbures, en Algérie, à enregistrer des déficits commerciaux structurels pour pouvoir engager ensuite des mesures correctives en vue d'endiguer ces déficits et relancer l'économie.

De cette question centrale, découlent deux questions subsidiaires :

- Dans une période d'une quinzaine d'années (1999-2014) où l'économie algérienne a enregistré des recettes importantes en devises, pourquoi l'industrie nationale, tant publique (pourtant disposant déjà d'une large base construite durant la décennie 1970) que privée (pourtant ayant bénéficié de larges avantages de la part de l'Etat), ne s'est pas développée?
- Du fait de la mauvaise gouvernance politique et économique qui n'a pas su développer la production industrielle dans le but de satisfaire la demande nationale, d'une part, et diversifier les exportations, d'autre part, la transformation et la modernisation des institutions ne constituent-elles pas l'étape préalable pour l'adoption d'une politique industrielle susceptible d'accorder une place privilégiée à l'industrie ?

Pour répondre à ces questions, deux hypothèses vont guider notre recherche :

- Les déficits structurels hors hydrocarbures de la balance commerciale sont le résultat du mode d'insertion dévolu à l'économie algérienne dans la division internationale du travail, lequel a fait de l'Algérie un pays rentier, à institutions inefficaces, dans l'allocation des ressources disponibles.
- L'absence d'une volonté politique à entreprendre une stratégie de développement, claire, cohérente et pérenne, construite sur la base d'avantages compétitifs à faire valoir des secteurs ou des filières stratégiques à développer, a accentué le processus de désindustrialisation entamé depuis les années 1980.

Afin de répondre aux questions ainsi posées, notre démarche méthodologique se structure en deux étapes complémentaires. Dans une première étape, notre approche est descriptive-analytique. Elle se fonde sur une interaction entre, d'un côté, les observations de terrain, c'est-à-dire les données statistiques relatives à l'activité économique en Algérie et, d'un autre côté, les théories économiques qui proposent un cadre de référence pour l'interprétation de ces données.

Plusieurs théories peuvent être mobilisées afin d'apporter des éléments de réponses aux questions posées. En effet, étant donné que le processus de développement est étroitement lié à l'investissement physique, l'investissement dans le capital humain et le progrès technique, entre autres, nous avons, d'abord, fait appel aux théories de la croissance endogène. Néanmoins, la croissance ne résulte pas seulement des facteurs purement économiques. Aujourd'hui, plusieurs auteurs considèrent les institutions d'un pays comme le véritable moteur de la croissance car c'est d'elles que dérivent les incitations qui motivent les agents économiques. Cela nous a conduits, ensuite, à recourir aux enseignements de la nouvelle économie institutionnelle, notamment lorsque l'on sait qu'en Algérie l'économie ne s'est pas affranchi du politique.

Enfin, de par son statut de pays en développement, inséré dans la division internationale du travail par le biais des exportations de matières premières, les théories de la dépendance et de la domination ainsi que la nouvelle théorie du commerce international sont jugées capables de fournir quelques éclaircissements quant à la question traitée. De même, nous allons recourir à la théorie du syndrome Hollandais et à celle de la malédiction des ressources naturelles dans la mesure où l'Algérie est un pays rentier. De même, nous avons jugé nécessaire de recourir à la théorie keynésienne du fait de l'intervention massive de l'Etat dans l'économie.

Dans une deuxième étape, notre démarche est statistique-quantitative et ce, par le recours aux techniques de l'économétrie. La modélisation va servir d'instrument de mesure afin d'apporter des résultats confirmatifs ou infirmatifs. Dans cette étude, nous allons procéder à une estimation d'un modèle économétrique liant les déficits extérieurs hors hydrocarbures de l'Algérie à des mesures de la qualité institutionnelle, de l'ouverture commerciale, de l'investissement, de la production et du caractère rentier du pays sur la base de huit branches de l'industrie et ce, durant la période allant de 1989 à 2018. Le choix de cette période n'est pas fortuit, il s'est fait sur la base de deux critères indépendants l'un de l'autre.

D'abord, l'année 1989 constitue l'année de lancement des réformes économiques, donc le début d'une nouvelle ère économique en Algérie. Ensuite, il s'agit d'une période relativement longue combinant deux sous périodes : d'une part, une période de grave crise politique, économique, financière et sécuritaire (1989-1998) et, notamment, une crise de la dette extérieure, des pénuries de produits de base, une chute des prix de pétrole brut et le recours au FMI et, d'autre part, une période de relative stabilité (1999-2018), même si depuis 2014 une nouvelle crise économique, doublée d'une crise sanitaire depuis 2020, remet en cause cette stabilité.

Des balances commerciales par secteur structurellement déficitaires reflètent nécessairement l'état de santé de l'économie nationale, elles véhiculent une image de mauvaise gouvernance de l'économie. En réalité, nombreux sont les facteurs qui peuvent être à l'origine de ces déficits tels les coûts de production qui sont liés aux coûts salariaux et aux coûts des matières premières, le taux de change dans la mesure où il renchérit ou diminue le prix des exportations ou des importations, le choix des investissements, les politiques de régulation, les institutions, l'absence des IDE, etc. Cependant, l'étude de tous ces facteurs dans une thèse

nous paraît comme une tâche impossible. Nous nous sommes alors intéressés aux facteurs que nous avons jugés essentiels, à savoir les institutions, le choix des investissements et la politique commerciale.

Nécessairement, la première limite de notre travail est relative au fait que certains facteurs ont été négligés, notamment l'insuffisance ou l'absence de la recherche et développement ainsi que de l'innovation au sein des entreprises locales pour satisfaire la demande exprimée.

La seconde limite de notre travail est inhérente au cadre théorique quoiqu'il s'agisse d'un choix délibéré de notre part. En effet, nous n'avons pas battu en brèche l'apport de toutes les théories mobilisées dans ce travail, nous nous sommes contentés de la présentation des traits généraux de ces théories.

La troisième limite est relative à l'étude empirique. Les variables choisies dans le modèle, notamment la qualité des institutions, ne cernent pas forcément toute la réalité algérienne. En outre, notre ambition de départ était de calculer le stock de capital par secteur pour rendre compte de la dynamique d'accumulation qui caractérise l'ensemble de ces secteurs d'activité. Les difficultés rencontrées dans le calcul de cette variable nous ont conduits à en renoncer et à utiliser la formation brute de capital fixe.

Par ailleurs, à notre connaissance, il n'existe pas de recherches menées sur les déficits structurels des différents secteurs de l'industrie manufacturière, en dehors des études dans quelques ministères concernés. Cependant, il est clair que les échanges extérieurs de l'Algérie ne sont que la devanture de son économie nationale car toute action menée dans ce pays ou tout changement de comportement de ses agents économiques se manifestent automatiquement dans ses échanges avec le reste du monde. Dans cette optique, notre thématique a un rapport direct avec la crise du secteur industriel, les difficultés des entreprises, la qualité des institutions du pays, la rente pétrolière, etc. Vu sous cet angle, nombreux sont les travaux qui ont été consacrés à l'étude de l'impact des institutions, de l'ouverture, du capital humain et physique sur la croissance économique en Algérie. Parmi ces travaux, nous pouvons citer :

-La thèse de Doctorat réalisée par Bouznit Mohamed et intitulée « *Rendement du capital humain et dynamique de la croissance économique au sein des pays sous-développés : cas des pays arabes de la région du Moyen Orient et Nord d'Afrique (MENA)* ». Dans cette thèse, le chercheur s'est intéressé aux causes qui sont à l'origine des faibles taux de croissance enregistrés, durant les quatre dernières décennies, au sein des pays arabes de la région MENA. L'auteur de cette thèse a conclu que ces derniers sont dus aux rendements médiocres du capital humain et du capital physique, et à l'absence de gains de productivité.

-La thèse de Doctorat réalisée par Baar Hamid et intitulée « *Productivité et compétitivité des industries manufacturières algériennes* ». Dans cette thèse, l'auteur a analysé, dans le cadre de l'estimation d'une fonction de production Cobb-Douglas, la productivité totale des facteurs (PTF) ainsi que sa relation avec l'ouverture commerciale dans le cas des industries

manufacturières algériennes, durant la période 1984-2015. L'auteur de cette recherche a montré que le capital contribue significativement à la valeur ajoutée alors que le travail est non significatif et contribue moins et que les importations exercent un effet négatif sur la croissance de la PTF.

-La thèse de Doctorat réalisée par Tarmoul Rabah et intitulée « *Essai d'évaluation des politiques de développement économique en Algérie : une analyse à travers la productivité globale des facteurs. (Période 1990-2016)* ». Dans cette thèse, le chercheur s'est préoccupé d'analyser des facteurs ayant freiné l'émergence de l'économie algérienne à travers la productivité globale des facteurs (PGF) sur la période (1974-2016). La particularité de ce travail est que l'auteur a intégré les institutions économiques dans son analyse et a fini par conclure que la croissance économique en Algérie est générée par l'augmentation du volume des facteurs (capital et travail) et que les contraintes réglementaires limitant la présence des IDE en Algérie sont les principales raisons de la lenteur de l'accumulation du capital physique privé.

-La thèse de Doctorat réalisée par Ouchichi Mourad est intitulée « *L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie* ». L'auteur de cette thèse part de l'hypothèse selon laquelle l'économie algérienne n'obéit pas aux lois du marché mais qu'elle est soumise aux injonctions administratives de l'Etat et finit par montrer que c'est la nature des institutions politiques qui est à l'origine de l'interruption de toute réforme entreprise en Algérie, en particulier les réformes visant la transition vers l'économie de marché.

-La thèse de Doctorat réalisée par Bellal Samir et intitulée « *Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie : une approche en termes de régulation* ». De son côté, cet auteur s'est penché sur la crise du régime d'accumulation dans les économies rentières qui, selon lui, est principalement liée à l'incompatibilité des régulations partielles ainsi que leurs inaptitudes à générer et à piloter un nouveau régime d'accumulation qui soit en rupture avec le régime rentier. L'auteur considère que la dynamique du changement institutionnel dans les économies rentières est indissociable du politique car c'est le politique qui détermine le contenu et le rythme des changements qui s'opèrent dans le domaine économique et social. Par conséquent, un préalable politique est nécessaire à une transition institutionnelle réussie.

La liste des travaux se rapportant aux thématiques que recouvrent notre thèse est longue. En effet, à côté des thèses énumérées ci-dessus, les travaux de Youcef Benabdallah, ceux de Fatiha Talahite et pas mal d'autres auteurs ont constitué des références sur lesquelles nous nous sommes appuyés pour construire notre réflexion. A cela, s'ajoute les rapports périodiques et les études réalisées par certaines institutions internationales telles que le FMI, la BM et la CNUCED.

Dans la réalisation de la présente thèse, nous nous sommes confrontés à quelques difficultés aussi bien conceptuelles, méthodologiques que pratiques. D'abord, notre thématique se situe à la croisée de toute une panoplie de thématiques. Donc, la première difficulté à laquelle nous nous sommes confrontés est d'ordre conceptuel ; elle réside dans le choix des théories

appropriées, c'est-à-dire celles qui peuvent apporter des explications logiques et plausibles au cas algérien. Ensuite, cette difficulté s'est transposée au niveau méthodologique. En effet, le recours à un nombre important de théories pour apporter des éléments de réponse à notre problématique a rendu difficile l'élaboration d'une démarche méthodologique cohérente et objective pour mener à terme cette recherche. Enfin, sur le plan empirique, nous nous sommes confrontés à la difficulté de choix des variables appropriées et à la spécification du modèle adéquat pour aboutir à des résultats reflétant la réalité de l'économie algérienne.

Pour aborder spécifiquement cette thématique, nous avons adopté le plan suivant, composé de cinq chapitres. Le premier chapitre porte sur la conduite de la politique commerciale en Algérie et la persistance de déséquilibres commerciaux. Dans ce chapitre, nous retraçons l'évolution du cadre réglementaire relatif aux échanges extérieurs de l'Algérie depuis son indépendance ainsi que l'évolution de ses échanges avec le reste du monde.

Le second chapitre étudie l'indigence des investissements productifs et la mauvaise qualité des institutions en Algérie. Dans ce chapitre, il est question de montrer que les investissements productifs et les bonnes institutions qui sont deux conditions nécessaires à la croissance sont quasiment absentes en Algérie.

Le troisième chapitre, quant à lui, traite la contribution de la libéralisation commerciale à la détérioration du secteur industriel et, par voie de conséquence, à l'accentuation des déficits extérieurs de l'Algérie.

Pour appuyer notre raisonnement, le quatrième chapitre se consacre à une étude empirique. Dans ce chapitre, nous recourons à l'économétrie des données de panel afin de déterminer l'impact des variables développées dans les chapitres 2 et 3 sur les soldes commerciaux des différents secteurs de l'industrie.

Enfin, le cinquième chapitre se consacre aux éventuelles issues susceptibles pour corriger les déficits extérieurs. Dans ce dernier chapitre, nous tentons de nous inspirer des expériences de certains pays en développement.

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

Introduction

Au lendemain de son indépendance, l'Algérie était confrontée à une situation chaotique, caractérisée par une vulnérabilité extérieure et une tendance persistante au déséquilibre de son commerce extérieur. Cette situation risquait de s'aggraver avec l'adoption d'un modèle de développement autocentré basé sur les industries industrialisantes qui nécessitait un recours accru aux importations de biens d'équipement et matières premières indispensables à la réalisation des objectifs planifiés. L'option du gouvernement algérien était alors de faire intervenir l'Etat dont les moyens d'action se résumaient en une politique d'austérité, décidée afin de rationaliser les importations et, par voie de conséquence, de réduire le déficit extérieur. Cette politique aboutira en 1978 à l'instauration du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Avec la crise des prix du pétrole brut de 1986, les faiblesses structurelles de l'économie algérienne deviennent apparentes. En effet, en aucun cas, l'Algérie n'a réduit sa dépendance à l'égard du marché mondial : ses importations restent diversifiées, tandis que ses exportations se limitent aux hydrocarbures. L'adaptation à la crise par une contraction des importations a aussitôt entraîné des effets pervers sur l'économie (diminution du taux d'investissement, taux de croissance négatif, augmentation du taux de chômage, etc.). La dette extérieure commence, quant à elle, à poser sérieusement un problème dans la mesure où son service accaparait la quasi-totalité des recettes des exportations. De plus, le marché des capitaux longs était totalement fermé aux emprunteurs algériens. Cette situation oblige l'Algérie à entreprendre des réformes profondes, d'abord d'une manière autonome, puis sous l'égide des institutions financières internationales, en particulier le FMI.

Après avoir conclu des accords avec le FMI et souscrit à ses exigences, l'Algérie s'est engagée de manière active dans un accord d'association avec l'Union Européenne. A l'issue de tous ces accords, l'Algérie a été amenée à libéraliser son commerce extérieur et à réduire considérablement sa protection douanière.

Le présent chapitre retrace l'évolution des échanges extérieurs de l'Algérie avec le reste du monde ainsi que le cadre réglementaire relatif à ces échanges. Le chapitre est structuré en trois sections. La première section porte sur l'instauration progressive du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. La seconde section retrace les différentes mesures de libéralisation entamées depuis 1988. La troisième section porte sur l'évolution et l'analyse des échanges extérieurs de l'Algérie durant la période 1967-2018. Dans cette section, nous mettons l'accent sur la crise de l'industrie algérienne.

Section 1 : L'instauration progressive du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur

Le jeune Etat algérien devrait dès son premier jour de la vie relever un grand défi : assurer une indépendance économique et financière suffisante. C'est ainsi qu'il s'est versé, dès 1963, dans le protectionnisme dont les moyens d'action sont : le contrôle des changes, le contingentement et la politique tarifaire et cela pour conserver les disponibilités en monnaies étrangères et les réserver à l'acquisition des biens d'équipement. A partir de 1967, l'Algérie opte pour une politique d'investissement considérable, menée dans le cadre d'une planification centralisée et, pour mettre le commerce extérieur au service de développement, il a fallu généraliser progressivement le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

Cette section a pour objectif de mettre en exergue l'évolution du cadre réglementaire relatif aux échanges extérieurs de l'Algérie durant la période (1962 - 1988). Dans cette section, nous présenterons, dans un premier temps, la politique d'austérité suivie juste après l'indépendance puis. Dans un second temps, nous évoquerons la mise en place du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et l'institution du programme général d'importation. Enfin, nous aborderons la confirmation du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et les difficultés qui en résultent.

1. La politique d'austérité suivie après l'indépendance

1.1. Le contenu de la politique d'austérité suivie après l'indépendance

Depuis l'indépendance l'Algérie, à l'instar de la quasi-totalité des pays sous-développés, a adopté des mesures protectionnistes traditionnelles, à savoir : le contingentement, les restrictions douanières et le contrôle de change.

a. Le contrôle des changes

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie appartenait à la zone « franc » où elle assure la libre convertibilité et la transférabilité de sa monnaie, tandis qu'en dehors de cette zone elle en exerce des limitations sur sa transférabilité. La fuite des capitaux, provoquée par le départ massif des européens et les transferts de fonds privés de nationaux algériens (encouragés par l'effondrement du système productif), a poussé l'Algérie, en octobre 1963, à abandonner la zone « franc » et d'en étendre le contrôle des changes. Cette attitude rend ainsi toutes les transactions commerciales avec l'extérieur et tous les transferts de fonds soumis obligatoirement à l'autorisation de la « Banque Centrale d'Algérie (BCA) »¹.

¹La Banque Centrale d'Algérie est créée par la loi N°62.144 du 13 décembre 1962 portant création et fixant les statuts de la Banque Centrale d'Algérie. Le décret du 28 décembre 1962 fixe au 1^{er} janvier 1963 la date d'entrée en fonction de la BCA.

b. Le contingentement à l'importation

Le contingentement constitue la première tentative concrète de contrôle du commerce extérieur par l'Etat. Cette politique a été instaurée en mai 1963 et mise en œuvre en juin 1964 par l'intermédiaire de licences d'importations. La liste des produits contingentés contient 128 produits relevant essentiellement des biens de consommation² et des biens intermédiaires (produits semi-finis et matières premières), les biens d'équipements se trouvent pratiquement libre à importer.

c. La politique tarifaire

En 1963, le premier tarif douanier algérien a été mis en place, son fonctionnement repose sur deux classifications : d'une part, une classification par produits qui tend à privilégier l'importation des biens d'équipement et des matières premières, ce qui est compatible avec l'objectif de l'industrialisation et pénalise l'importation des produits finis afin de stimuler la production nationale et, d'autre part, une classification par pays dans laquelle la France est privilégiée

En 1968, un nouveau tarif a été instauré et met fin au régime de faveur accordé à la France, qui est, désormais, traitée comme tous les autres pays de la CEE. Par ailleurs, par rapport au tarif douanier de 1963, le nouveau tarif fixe les droits de douanes à un niveau plus élevé et apporte une classification plus détaillée selon la nature des produits. La ventilation des taxes douanières en fonction de la nature des produits est consignée dans le tableau N° 01 suivant :

Tableau N° 01 : Ventilation des taxes douanières en fonction de la nature des produits.

Nature des biens	Biens transformés	Biens non transformés
Biens de consommation de première nécessité	30 à 50%	20 à 40%
Biens de consommation de luxe	100 à 150%	20 à 30%
Biens d'équipements	30%	20%

Source : (Benissad, 1982, p. 177).

1.2. Les organes de commerce extérieur

Juste après l'indépendance, deux organes interviennent dans le commerce extérieur : L'office national de la commercialisation (ONACO) et les groupements professionnels d'achat (GPA). L'ONACO est mis en place en 1963, il a pour objectif d'approvisionner le marché national avec les différents produits de grande consommation (café, sucre, thé, beurre, etc.) pour lesquels il dispose d'un monopole d'importation et d'exportation.

² Les biens de consommation de luxe n'y figurent pas.

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

Les GPA ont été créés en 1964 réunissant l'Etat et les importateurs privés et constituant des sociétés à capital, en majorité, public. Les GPA ont pour objectif l'exécution du programme d'importation annuel de produits relevant de leur compétence ainsi que leur commercialisation entre les différents demandeurs.

Les GPA sont organisés par branches d'activité économique dans lesquelles ils détiennent le monopole d'importation. Néanmoins, seuls cinq GPA étaient effectivement créés :

- le BOIMEX pour le bois et dérivés ;
- le CITEXAL pour les textiles artificiels ;
- le CADIT pour les autres textiles ;
- le CAIRLAC pour le lait et ses dérivés ;
- le GICP pour les cuirs et peaux.

Le nombre limité des GPA (cinq) a remis en cause toute volonté de contrôle de l'Etat sur les importations. En effet, en dehors des quatre branches concernées (textiles, cuirs et peaux, lait et dérivés, bois et dérivés), les autres branches d'activité, en dehors du respect de la politique de contingentement, échappent à tout contrôle en matière de commerce extérieur. Malgré le rôle prédominant de l'Etat dans ces organismes, ils évoluent selon les règles du marché dont la motivation est le profit privé. C'est d'ailleurs cette situation qui, à partir de 1966, avec la mise en application de plans ambitieux de développement et la création de multiples entreprises publiques, constituera un paradoxe et finira, en 1970, par la dissolution des GPA et l'attribution, en 1971, du monopole des opérations du commerce extérieur aux entreprises publiques.

2. La mise en place du monopole de l'Etat sur les importations

L'année 1970 qui met fin aux GPA marque la généralisation du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur qui est désormais attribué aux entreprises publiques³. L'attribution du monopole d'importation à des entreprises publiques apparaît comme un instrument privilégié à la réalisation des objectifs assignés au commerce des importations par le premier plan quadriennal (1970 - 1973). Ces objectifs sont : contribuer au succès de la politique de substitution, concourir à la réduction des coûts de développement et améliorer les conditions générales de financement.

2.1. La délimitation du pouvoir des monopoles

La liste des produits placés sous monopole d'une entreprise publique comporte assez souvent deux parties, la première (liste A) concerne les produits pour lesquels l'entreprise possède un monopole exclusif, tandis que la seconde (liste B) concerne les produits pour lesquels l'entreprise renonce à l'exercice direct de ce monopole en faveur des importateurs publics et

³Nous tenons à souligner que l'ONACO et la SNTA étaient dotés d'un monopole à l'importation (et à l'exportation pour la SNTA) dès 1963 et dès 1967 pour la société nationale de sidérurgie (SNS).

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

privés auxquels elle accorde des visas d'importation pour la satisfaction de leurs propres besoins internes.

Les visas d'importations sont assortis d'une durée limitée généralement à six mois et leur obtention suppose le paiement d'une taxe de monopole comprise entre 1 et 5% de la valeur des marchandises importées. En contrepartie, les entreprises qui en bénéficient disposent de toutes les prérogatives quant au choix du fournisseur et la qualité du produit à importer. Les visas d'importation ont été élaborés dans le but de faciliter le fonctionnement des entreprises étatiques en rendant les monopoles d'importation inopposables à leur approvisionnement en différents produits objets des monopoles⁴.

2.2. L'institution du Programme Général d'Importation (PGI)

Dans le but d'améliorer le fonctionnement du monopole de l'Etat sur les importations, une ordonnance⁵ vient instituer le Programme Général d'Importation (PGI) en 1974. L'article 1 du décret N° 74 - 14 du 30. 01. 1974 stipule que les entreprises pouvant bénéficier d'Autorisations Globales d'importation (AGI) sont tenues « d'établir un état prévisionnel des opérations d'importation de produits susceptibles de faire l'objet d'une AGI ». Ces états prévisionnels transmis au ministère de commerce et au Secrétariat d'Etat au Plan (SEP) seront instruits par une commission interministérielle des programmes d'importation et d'exportation⁶ (CIPIX), chargée de l'élaboration du projet de PGI, ce dernier sera soumis à l'approbation du gouvernement et, par décision du ministère de commerce, des AGI vont être délivrées aux entreprises concernées en même temps que les enveloppes financières nécessaires à la réalisation des transactions sont inscrites au niveau de la Banque centrale. Les AGI couvrent l'ensemble des importations de l'entreprise, quels que soient les pays fournisseurs, pour une période annuelle⁷.

2.3. Le statut des exportations

L'ordonnance 74-11 du 30 janvier 1974 consacre la liberté d'exportation tout en dispensant les entreprises publiques de tout monopole (sauf pour certains produits dont la liste est élaborée par le ministère de commerce et le ministère de tutelle dont relève le produit listé). Néanmoins, certains produits (les farines, les pâtes alimentaires, etc.) étaient contingentés ou interdits à l'exportation et, en cas de retournement de la situation, le ministère du commerce a la faculté d'instituer des autorisations pour la vente d'un bien à l'étranger. Quant à la réexportation en l'état de produits importés, elle était soumise à l'autorisation du ministère du commerce.

⁴ Par exemple, l'ordonnance N°41 – 13 du 17 mars 1971 attribuant à la SONACAT un monopole à l'importation stipule dans son article 4 que ce monopole « n'est pas opposable à la SONELEC pour le matériel importé pour son propre usage ».

⁵L'ordonnance N° 74 - 12 du 30. 01. 1974.

⁶ Cette commission comprend les représentants de tous les ministères ainsi que de l'ensemble des services techniques concernés (douanes, banque centrale, direction des finances extérieurs du ministère des finances, etc.).

⁷ Antérieurement les titres d'importation étaient délivrés par pays et par produit pour une durée de 6 mois.

Quant aux recettes des exportations, l'avis 69 du 18 mars 1971 prévoit un délai de rapatriement qui ne dépasse pas 60 jours. Par l'avis 74 du 30 avril 1974, ce délai est prolongé à 90 jours pour certains produits (pipes en liège, tapis, confiseries d'olives, boyaux et peaux). L'essentiel des recettes (98%) est cédé à la Banque Centrale d'Algérie, le reliquat (2%) est laissé à la disposition des exportateurs afin de financer des voyages d'affaires, régler à l'étranger des prestations de services ou acheter des pièces de rechange ou tout autre bien autorisé.

3. La confirmation du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (1978 - 1988)

Les difficultés rencontrées par les entreprises nationales, dans le cadre du système des A.G.I qui n'a pas facilité leurs importations, ont incité les pouvoirs publics à s'interroger sur la viabilité de ce système de contrôle du commerce extérieur et sur son aptitude à servir une politique d'investissement considérable. Cela conduit l'Etat à introduire plus de souplesse dans le contrôle du commerce extérieur dont les principes sont, désormais, précisés par la loi n° 78-02 du 11 février 1978. C'est cette loi qui constitue l'aboutissement d'un processus entamé depuis 1962 car elle consacre le principe de la nationalisation du commerce extérieur et le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

3.1. La loi 78.02 du 11 février 1978

Jusqu'à février 1978, le caractère partiel de la nationalisation du commerce extérieur a été aboli au profit d'une nationalisation totale du commerce extérieur. En effet, la loi 78.02 du 11 février 1978 confirme, dès son article premier, l'attribution, aux seuls organismes étatiques, le pouvoir d'intervenir en matière d'échanges extérieurs. En vertu de cet article, la participation des opérateurs privés se trouve formellement interdite. C'est d'ailleurs ce que confirme l'article 18 prévoyant la « dissolution de plein droit de toute entreprise privée d'import-export, et plus généralement de toute entreprise dont l'objet social à titre principal concerne la préparation, la négociation ou la réalisation d'opérations de commerce extérieur ». Les entreprises privées dont l'objet social ne concerne qu'accessoirement la réalisation d'opérations de commerce extérieur sont tenues de procéder dans un délai déterminé à la refonte de leurs textes constitutifs afin de supprimer de leur objet social les activités de commerce extérieur.

a. Les importations

La promulgation de la loi 78.02 a supprimé toute possibilité d'intervention directe des opérateurs privés au niveau des importations. En effet, les régimes de produits libres, de monopoles de visas, de licences d'importations sur les produits contingentés et d'AGI ont été annulés. Cependant, l'article 22 de la même loi conserve, à caractère transitoire, les possibilités d'attribution des autorisations d'importations aux entreprises privées nationales à condition que les marchandises à importer doivent, d'une part, appartenir à la catégorie des produits qui n'ont pas encore été placés sous la responsabilité d'importation d'un monopole

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

et, d'autre part, être destinées à des besoins directement liés à la production (les autorisations d'importations accordées ne pouvaient pas porter sur des marchandises destinées à la revente en l'état).

b. Les exportations

La loi 78.02 qui instaurait le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur concernait aussi bien les importations que les exportations. D'après l'article 1 de cette loi, toutes les exportations sont du ressort exclusif de l'Etat. Cela signifie que tout contrat avec une entreprise étrangère ne peut être conclu que par l'Etat ou un organisme d'Etat et cela pénalise les rares entreprises privées ayant une tradition exportatrice car leurs opérations sont mal prises en charge par le monopole de l'Etat.

Les exportations sont prises en charge par le biais de Programme Général d'Exportation (PGE), mis en place annuellement par le gouvernement. Ce programme est géré à travers des autorisations globales d'exportation accordées aux entreprises publiques et des licences d'exportation délivrées aux entreprises privées.

3.2. Limites du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur

Plusieurs problèmes ont été soulevés par les entreprises relevant de la tutelle du ministère de commerce et des ministères des industries lourdes et légères quant à la pratique du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur

- le problème du partage de monopole constaté sur certains produits. En effet, les entreprises détentrices du monopole déplorent la pratique d'attribution des AGI sur les produits de la liste « B »⁸ sans consultation du monopole officiel car cela est en contradiction avec les textes de la réglementation. « Ce partage de monopole a pour conséquence de réduire la capacité de négociation du monopole dans la mesure où celui-ci ne bénéficie pas pleinement de l'effet de masse résultant du regroupement des commandes » (M'hamsadji-bouzidi, 1988, p. 351).
- les difficultés d'établir une programmation des importations répondant aux besoins réels. En effet, de grandes difficultés ont été constatées quant à l'établissement d'une évaluation réelle des besoins, notamment ceux de la consommation.
- Le caractère insuffisant des capacités matérielles disponibles, en particulier au niveau des infrastructures portuaires, des moyens de transport et de manutention.
- La complexité des formalités administratives, recommandées dans le cadre de la réglementation du commerce extérieur et la défaillance des structures administratives qui participent à la réalisation des opérations de commerce extérieur (banques, douane, assurance, etc.).

⁸ Rappelons que cette liste regroupe les produits pour lesquels le monopole n'est, en principe, pas encore opérationnel : de tels produits peuvent alors faire l'objet d'attribution d'AGI aux entreprises publiques non dotées de monopole (contrairement à la liste « A »).

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

- Certaines marchandises concurrentes à des marchandises localement produites étaient largement importées causant ainsi la liquidation de certaines entreprises privées, sachant bien que ces dernières étaient pénalisées par un dinar surévalué.

Section 2 : La libéralisation du commerce extérieur

Globalement, à partir de 1988 et vu ses difficultés financières, l'Algérie se laisse conduire par les institutions financières internationales qui imposent une libéralisation générale de l'économie, et plus particulièrement, une libéralisation du commerce extérieur. En effet, depuis cette date, la politique du commerce extérieur s'est caractérisée par des mesures de libéralisation qui aboutiront, en 1994 et 1995, à une libéralisation généralisée des opérations d'importation. La libéralisation des opérations d'importation a été accompagnée par une réduction progressive des barrières tarifaires, notamment avec la signature d'un accord d'association avec l'union européenne en 2002 et qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2005.

Cette section est consacrée à la présentation du cadre réglementaire relatif aux échanges extérieurs de l'Algérie durant la période postérieure à 1988. Dans cette section, nous aborderons, d'abord, des difficultés financières qu'a connues l'Algérie et qui ont fini par remettre en cause le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à partir de 1988. Puis, nous évoquerons le recours au FMI et la libéralisation généralisée des opérations d'importation qu'il a impliqué en 1994. Enfin, nous tenterons une présentation de l'accord d'association conclu avec l'Union Européenne.

1. L'apparition des difficultés financières

D'une manière générale, les importations étaient largement couvertes par les exportations durant la décennie 1980. Néanmoins, le gonflement du service de la dette extérieure et l'étranglement des revenus perçus sur les services ont conduit l'Algérie à s'orienter davantage à l'endettement extérieur et cela, afin de maintenir l'investissement et la consommation à des niveaux relativement élevés, notamment avec la forte poussée démographique et la chute brutale des prix des hydrocarbures.

Après l'effondrement des prix mondiaux du pétrole en 1986, les partenaires financiers de l'Algérie commencent à douter quant à sa solvabilité⁹, c'est ainsi que les crédits à long terme se stagnent à partir de 1987 et l'Algérie se met à mobiliser des crédits commerciaux dont les délais de remboursement n'excédaient pas trois ans.

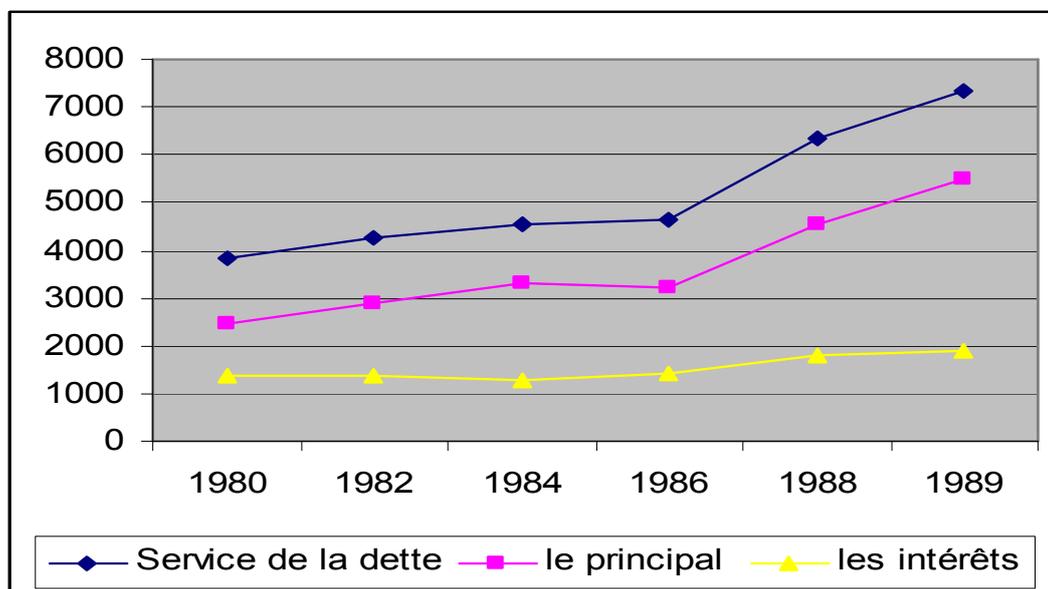
Le recours aux crédits à court terme a pour effet d'engendrer un raccourcissement sensible des délais de remboursement. En effet, la maturité moyenne des prêts est passée de 10 ans en

⁹Cependant, les places financières, de Paris et Tokyo principalement, font preuve d'un optimisme relatif dans la capacité algérienne à s'adapter et à mettre en œuvre une politique économique satisfaisante.

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

1970 à 9 ans en 1986 et à 3 ans en 1989. C'est ainsi que le service de la dette a connu un gonflement immédiat et brutal comme on le constate sur la figure N°01 suivante.

Figure N°01 : Service de la dette extérieure (1980-1989)
(En million de dollars).



Source : (Benissad, 1991, p. 105).

Le durcissement des modalités d'emprunts, suite à l'application de conditions de prêts de plus en plus onéreuses (les taux d'intérêt moyens se sont accrus) et la réduction sensible des délais de remboursement, a engendré un alourdissement aussi bien du remboursement du principal (amortissement) que du paiement des intérêts (notamment à partir de 1986). En effet, le montant de l'amortissement de la dette passe de 3216 millions de dollars en 1986 à 5483 millions de dollars en 1989 (soit une augmentation de 70,5%) et le paiement des intérêts passe de 1425 millions de dollars en 1986 à 1874 millions de dollars en 1989 (soit une augmentation de 31,5%). C'est ainsi que le service de la dette passe de 4641 millions de dollars en 1986 à environ 7357 millions de dollars en 1989, plongeant, de ce fait, le pays dans une double crise (tableau N° 02)

Tableau N° 02 : Indicateurs de solvabilité et de liquidité (1980/1989), en %.

Année	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Dettes/exportations	130	118	119	117	114	130	248,1	263,7	281,1	238,3
Dettes/PIB	47	43	40	34	31	32	39,3	40,3	45,7	43,7
Service dette/exportations	27	28	31	34	37	36	54,82	54,5	87,16	75,25
Réserves de changes (en mois d'importations)	6	5	4	4	3	4	4	2,3	1,4	0,7

Source : (Merzouk, 2002, p. 118).

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

- D'une part, une crise de solvabilité qui s'accroît d'année en année comme le montrent les ratios : « encours de la dette/exportations annuelles » et « encours de la dette /PIB ». Le premier augmente progressivement depuis 1984 jusqu'à atteindre 281,1% en 1988 (l'augmentation des exportations, en 1989, l'a ramené à 238,3%) tandis que le second s'établit au-dessus de 40% à partir de 1987.
- D'autre part, une crise de liquidité qui se manifeste dans la part grandissante des exportations destinées au paiement du service de la dette. Ce taux a franchi la barre de 50%, à partir de 1986, et atteint un pic de 87,16%, en 1988. Elle se manifeste également par le fléchissement des réserves de changes qui passent de 2,3 mois d'importation en 1987 à moins d'un mois en 1989.

La récession économique qu'a connue le pays à partir de 1986 a été un stimulant pour entreprendre des réformes, axées davantage sur les lois de marché. La nouvelle vision repose ainsi sur des changements structurels et institutionnels fondamentaux et, afin de maîtriser les risques de contestation sociale, les pouvoirs publics ont entamé une démarche gradualiste. C'est ainsi que les réformes préconisées n'ont commencé à avoir un début de concrétisation qu'à la fin de l'année 1987, avec la réorganisation du domaine agricole de l'Etat¹⁰, puis en janvier 1988, avec les lois sur l'autonomie des entreprises publiques.

2. Régime du commerce extérieur durant la période 1988-1994

Le processus de libéralisation du commerce extérieur a été entamé par la loi 88-29 qui apporte les premières dérogations au régime du commerce prévalant depuis 1978. En effet, le commerce extérieur est désormais exercé par le biais de concessions accordées à des entreprises publiques, à des organismes publics ainsi qu'à des groupements d'intérêt commun¹¹. Dans le cadre de ce dispositif, l'Etat n'est plus tenu d'accorder, par exemple, l'importation d'un bien à une entreprise prédéterminée ou encore à une seule entreprise. De plus, l'interdiction de recourir à des intermédiaires à l'occasion de la préparation, la négociation, la conclusion ou l'exécution d'un marché ou d'un contrat d'importation a été levée (à condition que les intermédiaires agissent dans le cadre de professions organisées par la loi ou le règlement).

¹⁰ Par la loi n 87-19 du 08 Décembre 1987, les domaines agricoles ont été dissous et démantelés en Exploitations Agricoles Collectives (EAC) et en Exploitations Agricoles Individuelles (EAI), de taille réduite, avec des superficies ne dépassant pas respectivement la moyenne de 80 et de 90 hectares pour les EAC et les EAI.

¹¹ Les entreprises peuvent agir conjointement et solidairement sur les marchés extérieurs tout en s'organisant autour des structures appelées « groupements d'intérêt commun ». Les groupements d'intérêt commun ont un caractère associatif (réunion de plusieurs opérateurs) et ils sont spécialisés dans l'intervention sur des créneaux particuliers du marché. Les entreprises peuvent choisir librement entre des offres de plusieurs groupements, ou intervenir directement si les avantages offerts ne les satisfont pas. Enfin, contrairement aux monopoles de l'Etat, les fonctions d'importation des groupements d'intérêt commun se limitent à la prise en charge des seuls besoins des entreprises qui le constituent (et non pas d'un marché national) et les allocations étatiques de crédits en devises, nécessaires à la couverture de ces importations, sont directement attribuées aux utilisateurs finals et non plus au monopole.

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

Selon Youcef DEBBOUB, « la modification de l'exercice du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur est censée contribuer à rendre beaucoup plus fluides les relations commerciales entre l'entreprise publique économique algérienne et ses différents partenaires. En effet, ces derniers auront désormais directement affaire à l'entreprise utilisatrice et transformatrice de leurs produits car la loi met désormais fin à *l'écran* au passage obligé que constitue les entreprises détentrices de monopole et qui quadrillent de fait toute la nomenclature des produits » (Debboub, 2001, p. 50).

En 1990, la loi de finance complémentaire autorise l'établissement des firmes nationales ou étrangères d'import-export. Cette mesure est ensuite étendue pour permettre à toute personne physique ou morale inscrite au registre de commerce algérien à importer des biens pour les revendre à titre de grossiste. De plus, durant cette même période, les banques étaient invitées, de plus en plus, à intervenir dans l'exécution des programmes d'importation (voire d'exportation). Cette mesure se justifiait par la pénurie de devises. En effet, les banques étaient amenées à procurer des devises (crédits), à des meilleures conditions, auprès de leurs correspondants étrangers afin de pouvoir financer les importations. Par le règlement N° 91 / 03 du 20 février 1991, relatif aux conditions d'exercice des opérations d'importation de biens en Algérie et de leur financement, l'importation de marchandises qui ne font pas l'objet de prohibition ou de restriction est autorisée à toute personne physique ou morale, régulièrement inscrite au registre de commerce, sur simple domiciliation bancaire et sans aucun accord, ni autorisation préalable.

Globalement, à partir de 1988¹², les autorités ont pris des mesures dans le sens d'une libéralisation progressive du commerce extérieur et des changes. Ces mesures ont concerné, principalement, la décision de laisser glisser le dinar, de reconnaître le marché informel, à travers l'autorisation des importations sans paiements, l'établissement d'un système de rétention de devises par les opérateurs (exception faite de la Sonatrach) et l'introduction progressive des assouplissements en matière de douane.

3. Le régime du commerce extérieur à partir de 1994.

L'insuffisance des moyens de paiement et, surtout, le poids de la dette extérieure ont affaibli toute tentative d'auto-ajustement durant la période (1986 - 1989), c'est ainsi que l'Algérie finit par se rapprocher des institutions financières internationales et signe avec le Fonds monétaire international deux accords *stand-by* (de confirmation), en 1989 et 1991. La persistance de la crise économique contraint le gouvernement algérien à recourir une autre fois au FMI (un accord *stand-by* d'une année en 1994 et un accord de facilitation de financement élargi de trois ans en 1995). A son tour, le FMI impose l'application d'un programme d'ajustement structurel. Selon le FMI, ce programme « donne au fonds l'assurance que son prêt sera utilisé pour résoudre les difficultés économiques de l'emprunteur et que

¹² Notamment à partir de 1989 avec la signature de deux accords *stand-by* avec le FMI, qui désormais impose une conditionnalité consistant à construire une économie de marché et à rompre avec la gestion administrée de l'économie.

celui-ci sera en mesure de le rembourser rapidement, afin que les fonds prêtés puissent être mis à la disposition des autres membres qui en ont besoin » (FMI, 2004, p. 23).

Ainsi, depuis avril 1994, l'Algérie a mis en œuvre un programme de libéralisation de son commerce extérieur, consacrant ainsi le principe général de liberté d'importation pour tous les opérateurs économiques et l'élimination de toute restriction à l'exportation, en dehors des quelques exceptions visant à protéger le patrimoine artistique, archéologique ou historique de l'Algérie.

3.1. Le régime à l'importation

Avec l'ajustement structurel, le régime à l'importation est encore assoupli et les opérateurs économiques qui ont accès au commerce extérieur au regard des textes législatifs et/ou réglementaires en vigueur sont :

- Toute entreprise de production de biens et services inscrite au registre de commerce et détentrice de la carte d'immatriculation fiscale.
- Tout établissement public doté de la carte d'immatriculation fiscale.
- Toute personne physique ou morale exerçant la fonction de grossiste, inscrite au registre de commerce et dotée de la carte d'immatriculation fiscale, opérant pour son propre compte ou pour le compte de tiers, y compris pour l'administration.
- Les artisans, personnes physiques ou morales, inscrits au registre de l'Artisanat et des métiers et dotés de la carte d'immatriculation fiscale ; (importations de biens entrant dans le cadre de l'exercice de leurs activités).
- Certaines catégories professionnelles, principalement celles relevant du secteur de la santé. Pour ces catégories professionnelles, « l'autorisation d'exercer », délivrée par l'administration compétente, remplace le registre de commerce.
- Les coopératives agricoles légalement constituées et les agriculteurs détenteurs d'une carte d'agriculteur et/ou membres d'une chambre de l'agriculture, dès lors que les importations à effectuer de l'étranger (petits équipements et/ou autres marchandises), entrent dans le cadre de leur activité et/ou pour leurs besoins propres.

En règle générale, les dernières restrictions à l'importation ont fait l'objet d'une abrogation en janvier 1995¹³ et les opérations d'importation s'effectuent sans formalité administrative à l'exception d'une procédure de déclaration statistique préalable aux importations de produits alimentaires stratégiques ou de premières nécessités (sucre, café, lait en poudre, semoule, farine, lait infantile, blés dur et tendre, légumes secs et riz et concentré de tomates). Pour les mêmes motifs statistiques, il est institué une formalité de déclaration statistique visant à identifier les opérateurs intervenant dans l'activité commerciale d'import-export.

¹³ Circulaire N° 12 du 5 janvier 1995.

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

Pour le règlement des importations, l'opérateur, en concertation avec sa banque (qui, désormais, a la responsabilité d'exercer un contrôle adéquat dans la bonne exécution d'une activité d'importation) a quatre possibilités :

- 1- Soit de régler au comptant ;
- 2- Soit de financer son importation par imputation sur une ligne de crédit multilatérale ou gouvernementale existante ;
- 3- Soit de la financer par recours à des crédits fournisseurs à l'exportation ;
- 4- Soit de débiter un compte en devises.

L'importation de biens d'équipement qui, au début de 1994, devait obligatoirement être financée au moyen de crédits dont le terme devait excéder trois ans peut désormais être effectuée sans aucune restriction de terme. Toutefois, les importations de biens d'équipement d'une valeur supérieure à 500.000 \$ US doivent être financées par des crédits commerciaux internationaux.

Il est à noter, enfin, que deux régimes spécifiques ont été mis en place : d'une part, un commerce de troc avec le Niger et le Mali pour faciliter l'approvisionnement des populations qui résident dans les wilayas d'Adrar, Illizi et Tamanrasset en une liste de produits de première nécessité et, d'autre part, un régime spécifique pour les pays avec lesquelles l'Algérie a signé des conventions commerciales (le Maroc, la Tunisie, la Libye, la Mauritanie, la Syrie, l'Irak, la Jordanie et l'Égypte). Pour les importations originaires de ces pays et pour lesquelles l'importateur sollicite le bénéfice de la franchise des droits de douane, une autorisation préalable d'importation, délivrée par le ministère du commerce, est exigée.

3.2. Le régime à l'exportation

Bien que l'État algérien continue à exercer un monopole sur les exportations d'hydrocarbures et de produits miniers, les exportations hors ces produits jouissent du principe de liberté d'exportation assortie de certaines exceptions à caractère très limité. Le producteur qui désire exporter une partie de sa production doit le faire par l'intermédiaire d'une domiciliation bancaire qui sert pour le passage à la frontière et le règlement financier de l'opération d'exportation. Les exportateurs sont autorisés à conclure des contrats dont le paiement est exigible dans un délai de 120 jours à compter de la date d'expédition de la marchandise. Après rapatriement du produit de l'exportation, les exportateurs bénéficient de la restitution de 50% en devises du produit de la vente¹⁴.

Dans le cadre de la promotion des exportations hors-hydrocarbures, deux mesures principales ont été prises :

a- La création d'un ensemble d'organismes intermédiaires chargés de l'animation et de l'accompagnement des opérations du commerce extérieur, il s'agit de :

¹⁴ Instruction N° 22-94 du 12 avril 1994 fixant le pourcentage des recettes d'exportation hors hydrocarbures et produits miniers ouvrant droit à l'inscription aux comptes devises des personnes morales.

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

- L'Office Algérien de Promotion du Commerce Extérieur (PROMEX).
- La Société Algérienne des Foires et Expositions (SAFEX).
- La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX).
- La Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie.
- Le fonds Spécial Pour la Promotion des Exportations (FSPE).

b- L'attribution d'une série d'avantages fiscaux aux opérateurs économiques dont l'activité est destinée exclusivement ou partiellement à l'exportation.

3.3. La réglementation douanière

Le tarif douanier algérien est basé sur le Système Harmonisé¹⁵ (SH). La nomenclature est à huit chiffres, (6 chiffres du système harmonisé, le 7ème chiffre est utilisé dans le cadre l'Union du Maghreb Arabe, le 8ème chiffre pour les besoins nationaux).

La réglementation douanière Comporte trois principales catégories de droits de douane (DD) : le DD, lui-même, qui comporte sept taux : 0%, 3%, 7%, 15%, 25%, 40% et 60%, une redevance pour formalité douanière (RFD) qui s'applique uniformément au taux de 2% à l'ensemble des produits importés et, finalement, une redevance douanière qui grève l'ensemble des produits importés et exportés à un taux uniforme de 0,4%.

En 2001, la structure tarifaire a été réduite à trois taux. Le taux maximum a été ramené à 40% et à 30% seulement à la veille de la signature de l'accord d'association avec l'union européenne. Ainsi, les taux en vigueur sont désormais : 5%,15% et 30%.

Pour protéger certains biens produits localement¹⁶, la loi de finance pour 2001 a institué le droit additionnel provisoire (DAP) dont le taux était de 60%. Depuis 2001, le taux du DAP continue de diminuer à raison de 12 points chaque année. Ce DAP a été supprimé par la loi de finance pour 2006. L'ensemble de ces changements ont pour effet de ramener le taux moyen des droits de douanes non pondérés de 24,8% durant la période 1993-1996 à environ 17,5% à la fin de 2001 et à environ 11% en 2005 (tableau N° 03).

Tableau N° 03: Evolution des taux moyens des droits de douanes non pondérés en Algérie durant la période 1993-2005 (en %).

	1993-1996	1997-1999	2001	2002	2003	2004	2005	Indice de restriction FMI (2001)
Taux moyen	24,8	24,2	17,5	16,5	17	12,7	11	7

Source : (FEMISE, 2002), (FMI, 2001), (FMI, 2005).

¹⁵ Le SH est élaboré par l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et a fait l'objet d'une convention internationale signée à Bruxelles le 14 juin 1983 et entrée en vigueur en 1988. Elle est ratifiée par l'Algérie par le décret n° 91 - 241 du 20 juillet 1991. Ce système est utilisé à des fins de recouvrement des droits de douane et d'établissement de statistiques relatives aux échanges internationaux de marchandises.

¹⁶ Il s'agit de certains produits agricoles, alimentaires et textiles pour protéger les entreprises locales au cours de la transition.

Ainsi, l'Algérie passe progressivement à une situation d'ouverture plus importante que celle du Maroc et de la Tunisie. En effet, en 2001, l'indicateur de protection du FMI s'établit à 7 en Algérie contre 8 dans les deux pays voisins (FMI, 2001).

4. L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne

Les relations entre l'union européenne et les pays de la rive sud de la méditerranée se sont développées dans le cadre d'accords de coopération conclus en 1976 et 1977 dont la caractéristique principale était d'accorder des préférences commerciales. Cependant, l'année 1995 marque une nouvelle étape dans les relations entre les deux parties. En effet, cette année a vu le lancement du processus de Barcelone dont l'objectif est d'établir une zone de dialogue, d'échange et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité dans le bassin méditerranéen. Ce processus a été soldé par la conclusion d'une série d'accords d'associations (accords bilatéraux) entre l'Union européenne et chacun des pays partenaires méditerranéens (à l'exception de la Syrie).

4.1. Le contenu de l'accord d'association

L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne a été parafé le 19 décembre 2001, signé le 22 avril 2002 lors du sommet euro-méditerranéen de Valence en Espagne et mis en œuvre le 1^{er} septembre 2005. Cet accord, à l'instar des autres accords conclu avec les autres pays, ne se limite pas à de seuls engagements de coopération ou de commerce, mais aborde un ensemble de domaines touchant à la fois aux relations de nature politique, économique, sociale et culturelle. En effet, il s'articule autour des grands volets suivants :

- 1- Le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux de l'homme tel qu'énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme.
- 2- L'établissement d'un dialogue particulier entre les deux parties sur tous les sujets présentant un intérêt commun. Ce dialogue s'effectue à plusieurs niveaux : celui des ministres, notamment dans le cadre du Conseil d'association, celui des hauts fonctionnaires et entre le parlement européen et le parlement algérien.
- 3- La libéralisation des échanges et l'établissement d'une zone de libre-échange après une période transitoire de 12 ans en conformité avec les règles de l'OMC. La libéralisation revêt la forme d'un démantèlement tarifaire progressif. En effet, l'Algérie éliminera progressivement les droits sur ses importations de biens industriels et appliquera des droits réduits à ses importations de produits agricoles. En contrepartie, la Communauté appliquera le régime préférentiel aux exportations algériennes.
- 4- Le renforcement de la coopération économique afin de favoriser le rapprochement des économies, le développement des secteurs créateurs d'emplois, ainsi que l'intégration régionale, notamment à l'intérieur du Maghreb.
- 5-La coopération financière qui est accordée à travers le programme MEDA et les prêts de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Ces financements interviennent dans plusieurs

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

domaines : modernisation de l'économie, promotion des investissements, mise à niveau des infrastructures, accompagnement de la mise en place d'une zone de libre-échange et d'une législation de concurrence.

6-La coopération dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures. Celle-ci se résume essentiellement dans :

- Le renforcement des institutions et de l'Etat de droit ;
- La simplification et l'accélération des procédures de délivrance de visas afin de faciliter la circulation des personnes ;
- La réadmission de tous les ressortissants algériens présents illégalement sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne à la demande de ce dernier ;
- La coopération en matière juridique et judiciaire, la prévention et la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme, le blanchiment d'argent, le racisme et la xénophobie, la drogue ainsi que la corruption.

7- La réglementation des paiements courants, la circulation des capitaux, la concurrence et toutes questions d'ordre économique. Il s'agit essentiellement de :

- L'élimination de tous les obstacles sur les opérations financières liées aux transactions courantes.
- L'obligation pour les parties à assurer une protection effective aux droits de la propriété intellectuelle et commerciale.
- L'interdiction de toute pratique contraire aux règles de la concurrence et susceptible d'affecter les échanges entre les partenaires.

8- L'institution d'un dialogue entre les deux parties : d'une part, en matière sociale, sur les questions portant sur les conditions du travail, de rémunération, de licenciement ainsi que la coordination des régimes de la sécurité sociale et, d'autre part, en matière culturelle et précisément sur la protection de patrimoine, la formation et les échanges des expositions d'arts et des artistes.

Enfin, il n'est pas exagéré de dire que les intentions de l'Union européenne, en signant les différents accords d'association avec les pays de la rive sud de la méditerranée, se résument en deux points :

1. La lutte contre le terrorisme car il constitue une menace permanente.
2. Garantir la conquête de nouveaux marchés et, par voie de conséquence, perpétuer l'« impérialisme » historique car « les rapports qu'entretiennent l'UE et les pays du Maghreb sont loin d'être semblables à ceux qui caractériseraient des partenaires égaux. Ils obéissent sur tous les points de vue à des logiques de « domination », d'un côté, et à ceux de « revendication d'assistance », de l'autre (Kherbachi, Ouchichi, & Oukaci, 2005, pp 32-33). « les relations commerciales entre l'UE et les pays de Maghreb reproduisent parfaitement le schéma des relations Nord-Sud » (Kherbachi, Ouchichi, & Oukaci, 2005, p 26). En effet, en raison de moyens technologiques très limités en matière de transformation, les pays maghrébins échangent leurs richesses à l'état brut (des produits primaires peu élaborés, à

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

faible valeur ajoutée), à des prix souvent dérisoires, contre des biens et des services à fort contenu technologique et donc à des prix trop élevés, d'où la détérioration connue des termes de l'échange qui freine leur essor économique.

4.2. Présentation du démantèlement

Le démantèlement tarifaire porte sur les produits d'origine agricole, ceux de la pêche, les produits agricoles transformés et les produits industriels. L'Accord d'association n'impose pas une ouverture brutale de l'économie algérienne, la libéralisation est progressive. En effet, sont définies dans cet accord des listes de produits avec pour chacune d'elles un calendrier de démantèlement tarifaire. En conséquence, c'est au terme d'une période de transition de douze ans que le libre-échange total sur les marchandises entre l'UE et l'Algérie sera réalisé.

a. Calendrier pour les produits industriels

Pour ces produits qui constituent l'essentiel des positions tarifaires (soit 83,9%), trois étapes ont été retenues pour leur démantèlement tarifaire :

-1^{er} septembre 2005 : suppression immédiate et totale des droits de douane et taxes pour une première liste portant sur 2045 produits, soit environ 40 % de l'ensemble des positions tarifaires des produits industriels repris dans le tarif douanier algérien. Les produits concernés sont des matières premières et demi produits.

-1^{er} septembre 2007 : suppression graduelle des droits de douane et taxes sur 5 ans pour une seconde liste contenant environ 21 % du total des positions tarifaires des produits industriels. La liste porte sur les biens d'équipements. Les positions tarifaires concernent les produits pharmaceutiques, les pneumatiques, les équipements mécaniques, électriques et électroniques, hors électroménager, le matériel pour le transport ferroviaire, les automobiles et les pièces détachées, les instruments et les appareils de contrôle et de mesure.

-1^{er} septembre 2007 : suppression graduelle des droits de douane et taxes sur 10 ans pour une troisième liste de produits contenant environ 39% de l'ensemble des positions tarifaires des produits industriels. Cette liste concerne les biens de consommation industriels. Le processus de démantèlement qui s'étalera sur 10 ans s'achèvera en 2017.

b. Modalités pour les produits agricoles

Pour les produits agricoles, ceux de la pêche et les produits agricoles transformés, le démantèlement se présente sous forme de trois protocoles. Tous ces produits connaîtront un démantèlement tarifaire dès 2008 à l'exception des concessions différées du cinquième protocole. Ces dernières seront négociées après 5 ans.

Pour certains produits agricoles transformés, il est prévu l'élimination des droits de douane ou leur réduction dans la limite de contingents tarifaires annuels. Une fois le contingent atteint,

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

les importations ne sont pas stoppées, mais dédouanées dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire avec acquittement des droits et taxes inscrits au tarif douanier.

Il est à noter, enfin, que dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de l'Accord d'association, l'Union européenne et l'Algérie examineront, au sein du Conseil d'association, produit par produit, la situation en vue d'une renégociation pour une plus grande libéralisation.

Avec le lancement du processus de libéralisation du commerce extérieur, l'Algérie a dû revoir à maintes reprises son tarif à la baisse¹⁷ sans qu'il s'agisse de consolidation à l'intérieur des négociations pour son adhésion à l'OMC. Ainsi, « l'Algérie aurait perdu du temps pour rejoindre l'OMC. L'Algérie a perdu le bénéfice de la marge de la manœuvre qui consiste à consolider une partie seulement des positions tarifaires. La Tunisie qui a adhéré à l'OMC dès 1995 n'a consolidé que 46% de ses positions tarifaires. Cela réagit sur le niveau de son tarif douanier. Malgré la signature de l'accord d'association dès 1995, ce pays sauvegarde 98% de ses lignes tarifaires au-dessus de 15% alors que l'Algérie est en dessous de ce niveau alors qu'elle n'a pas encore adhéré à l'OMC et que l'accord d'association avec l'Union européenne vient juste d'entrer en vigueur » (Benabdallah, 2006, p. 229).

En 2003, bien que l'accord d'association avec l'union européenne ait entré en vigueur depuis sept ans pour la Tunisie et depuis trois ans pour le Maroc, l'Algérie se présente comme le pays le plus ouvert pour les biens de consommation et les biens d'équipement. En effet, d'une part, la moyenne pondérée des droits de douanes frappant les biens de consommation n'est que de 17,2% en Algérie contre respectivement 22,27% et 29,87% en Tunisie et au Maroc, et d'autre part, la moyenne pondérée des droits de douanes frappant les biens d'équipement s'établit à environ 10% en Algérie contre 15,71% en Tunisie et 12,57% au Maroc (Tableau N° 04).

Tableau N° 04 : Tarif douanier (moyenne pondérée) 2003.

	Biens de consommation	Biens d'équipement	Date d'effet accord
Algérie	17,12	10,0	2006
Maroc	29,87	12,57	2000
Tunisie	22,27	15,71	1996

Source: (Benabdallah, 2006, p. 226).

Section 3 : Analyse des échanges extérieurs de l'Algérie

Depuis son indépendance, l'Algérie s'est fixé comme objectif une réduction de la dépendance vis-à-vis du reste du monde (RDM) à travers la substitution aux importations et la diversification des exportations. Cependant, à l'heure actuelle, l'Algérie n'arrive toujours pas

¹⁷ Sous la pression de l'Union européenne et du FMI

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

à réduire ses importations et à diversifier son économie. Son appareil économique demeure constitué de deux grands ensembles : d'une part, les hydrocarbures qui procurent la quasi-totalité des ressources en devises et, d'autre part, toutes les autres branches de l'économie qui dépendent de l'extérieur pour leurs approvisionnements.

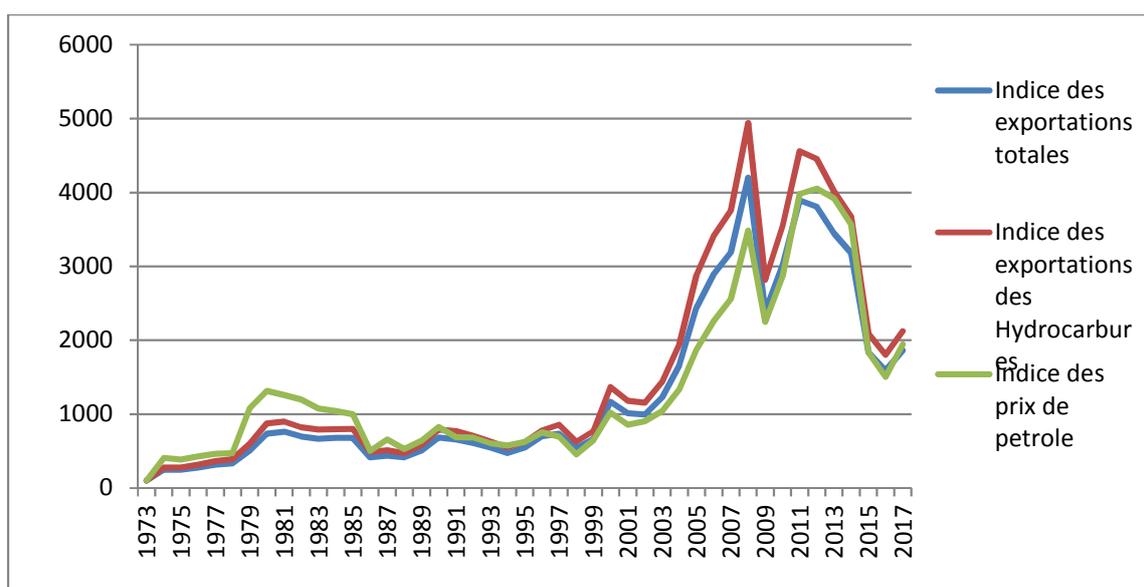
Cette section porte sur une description des échanges extérieurs de l'Algérie durant la période 1967-2018 en mettant l'accent sur le secteur industriel et les contraintes qu'il subit. Dans cette section, nous présenterons, dans un premier temps, l'évolution des importations et des exportations de marchandises, l'évolution de la structure des importations et les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie. Puis, dans un second, nous mettrons l'accent sur les soldes intermédiaires des différents secteurs de l'industrie manufacturière ainsi que sur la crise frappant l'industrie algérienne.

1. Evolution des échanges extérieurs de l'Algérie

1.1. Evolution des exportations

Le caractère mono-exportateur de l'économie algérienne se confirme au fil des ans et l'Algérie semble incapable de maîtriser ses recettes pétrolières dans la mesure où elles sont laissées à la merci d'une évolution aléatoire des prix sur le marché mondial du pétrole brut. La forte corrélation entre les prix de pétrole, les recettes pétrolières et les exportations totales apparaît nettement durant la période 1973-2018. En effet, les exportations algériennes ont connu une évolution identique à celle des recettes pétrolières, qui, elles-mêmes, ont enregistré une évolution semblable à celle des prix de pétrole (Figure N° 02).

Figure N° 02: Evolution de l'indice des exportations totales, des exportations des hydrocarbures et des prix de pétrole (1973-2018), base 1999 = 100.



Source : Etablie sur la base des données de l'ONS.

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

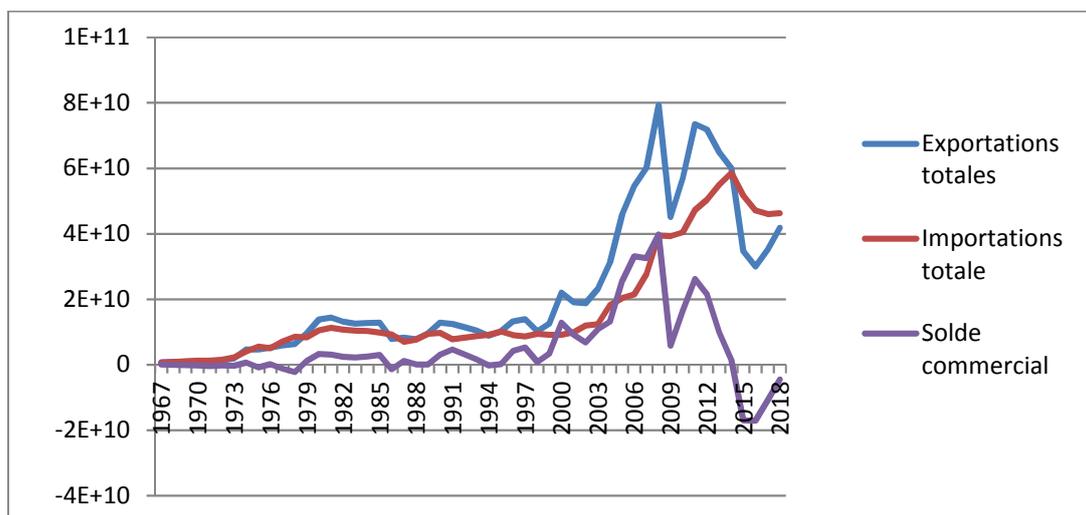
1.2. Evolution du solde commercial

La balance commerciale de l'Algérie demeure exclusivement tributaire des revenus que génère l'exportation des hydrocarbures qui constituent à eux seuls environ 98% du volume global des exportations. La figure N° 3 fait ressortir que la balance commerciale était essentiellement déficitaire durant la décennie 1970 et cela est dû à une augmentation des importations suite à la mise en œuvre des deux plans quadriennaux.

A partir de la fin de la décennie 1970, la même figure montre, à l'exception des années 1986 et 1994, l'absence d'une contrainte extérieure réelle car la balance commerciale de l'Algérie est constamment excédentaire sur toute la période 1979-2014. Les excédents enregistrés, conjugués à une faiblesse des capacités d'absorption de l'économie, ont amené l'Algérie à rembourser sa dette extérieure par anticipation et à disposer de réserves de change considérables estimées à près de 192 milliards de dollars à fin septembre 2013 par la Banque d'Algérie.

Durant la période 2014-2016, la balance commerciale est déficitaire suite, d'une part, à une baisse des prix de pétrole conjuguée à une baisse des volumes exportés entamée déjà depuis l'année 2006 et, d'autre part, aux importations qui ont enregistré une tendance haussière depuis l'année 2000. Enfin, malgré la remontée des prix de pétrole et la contraction des importations durant les deux dernières années, la balance commerciale demeure déficitaire.

Figure N° 03 : Evolution de la balance commerciale de l'Algérie
(En Millions de Dollars).

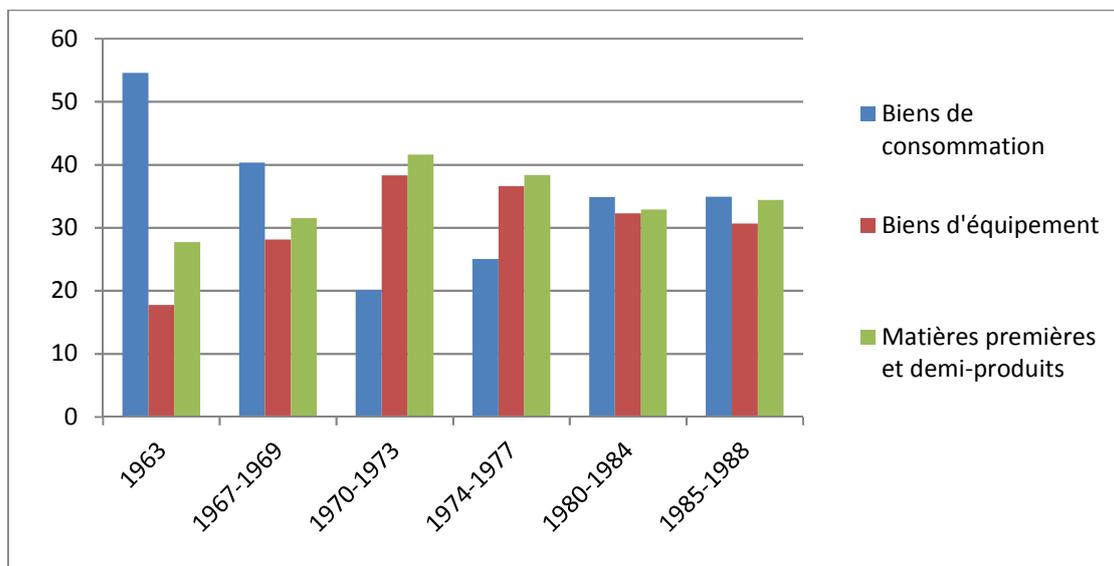


Source : Etablie sur la base des données de la Banque Mondiale.

1.3. Evolution de la structure des importations

La structure des importations algériennes durant la période 1967-1977 montre que l'Algérie est un pays déterminé à installer une assise économique basée sur l'implantation d'énormes investissements industriels (figure N° 04).

Figure N° 04 : Structure des importations algériennes (1963-1988), en %.



Source : établie à partir des données fournies par l'ONS.

La figure N° 04 montre que la structure des importations algériennes a subi une profonde mutation avec la mise en place de la planification. En effet, en 1963, la proportion d'importation des produits destinés à la consommation finale représentait plus de 50% des importations totales, tandis que celle des produits destinés à l'investissement (biens d'équipement et produits de consommation intermédiaire) n'en représentait qu'environ 45%. A partir de 1967, avec la mise en exécution du plan triennal (1967 - 1969), la part relative des importations de produits de consommation finale tombait progressivement¹⁸ tandis que celle des biens d'investissement progressait continuellement pour représenter plus de 70% à partir de 1970.

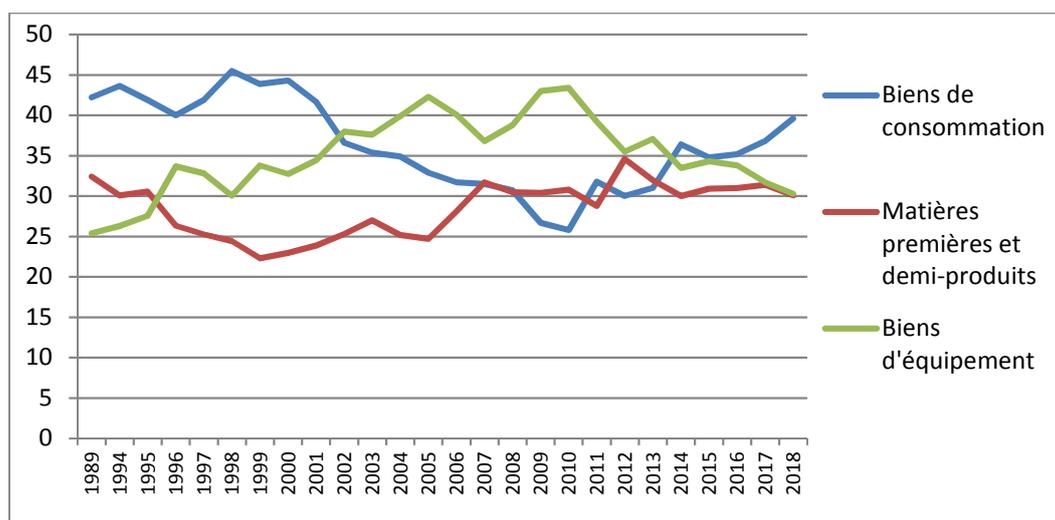
Durant la décennie 1980, la structure des importations a connu une légère modification qui consiste en la progression de la part relative des biens destinés à la consommation au dépend des biens d'équipement et matières premières. Cet « ajustement » résultait essentiellement, dans la première période (1980-1984), de l'application du programme de lutte anti-pénurie (PAP) qui a été adopté par le gouvernement en octobre 1979. Dans la deuxième période, le maintien de la part des importations destinées à la consommation à un niveau élevé, malgré la crise des paiements dont souffrait le pays, résultait essentiellement de la compression des importations de biens d'équipement plutôt que celles de consommation et ce afin de

¹⁸La réduction relative des biens de consommation dans le volume global des importations s'est opérée conjointement avec une forte augmentation de leur valeur absolue.

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

« masquer l'ampleur de la crise auprès de l'opinion » (Benderra, 2002). En effet, l'alimentation fût, pour l'Etat, le moyen privilégié pour étendre sa base sociale, il s'agissait de définir une politique d'accès facile aux denrées alimentaires de base, afin d'écartier tout risque de conflits sociaux. D'ailleurs, c'est ce qui explique le maintien de cette structure durant la décennie 1990. (Figure N° 05).

Figure N° 05 : Structure des importations algériennes (1989-2018), en %.



Source : établie à partir des données fournies par l'ONS.

L'évolution de la structure des importations durant la décennie 2000 révèle la croissance continue de la part des biens de production (intermédiaires et d'équipement) parallèlement à la décroissance de la part des biens de consommation. Ce réajustement opéré en faveur de la formation du capital résulte des différents plans de relance qui ont été menés par l'Etat. En effet, la part des biens de consommation décline, diminuant de 41,5% en 2000 à 25,8% en 2010 profitant simultanément aux biens d'équipement et aux matières premières et demi-produits qui passent, respectivement de 34,4% à 43,4% et de 24,1% à 30,8% durant la même période.

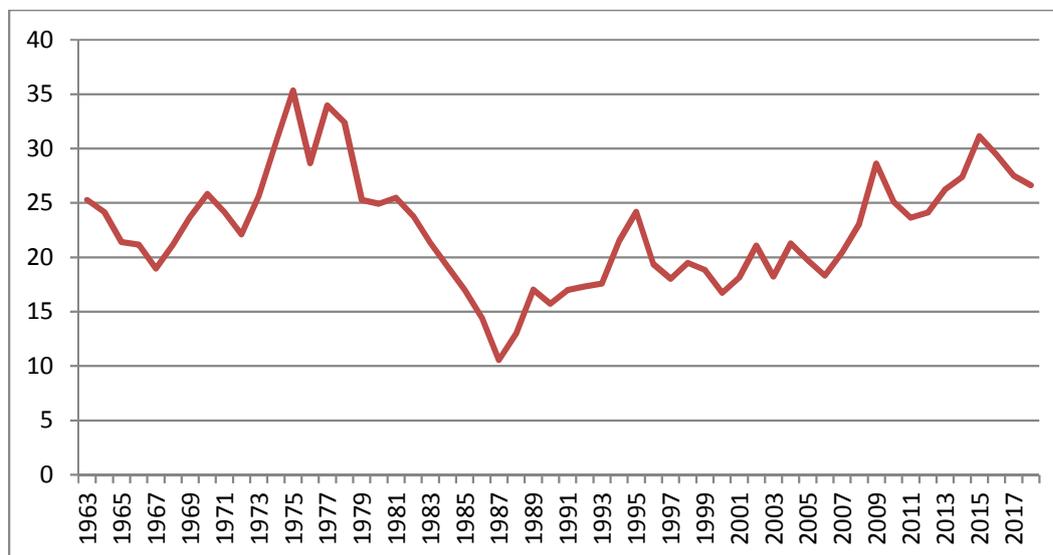
A partir de 2010, la tendance se renverse : la proportion des biens d'équipement baisse considérablement, passant de 43,4% en 2010 à 30,3% en 2018 et profitant ainsi à la proportion des biens de consommation qui gagne près de 14 points, durant cette période. Par ailleurs, la part des matières premières et demi-produits n'a guère connu de changement.

L'examen des principaux produits importés montre que les biens d'équipements sont constitués essentiellement de véhicules automobiles et des équipements nécessaires à la téléphonie et aux industries de pompes. La catégorie des biens intermédiaires semble être dominée par les matériaux de construction (rond à béton, ciment et bois) et des huiles destinées aux industries alimentaires. Quant à la catégorie des biens de consommation (alimentaire et industrielle), elle porte essentiellement sur les céréales, semoules, farines, laits et produits laitiers et médicaments.

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accroissement des déficits extérieurs hors hydrocarbures

Enfin, il est à noter que le ratio des importations totales par rapport au PIB nominal était très élevé durant la période couverte par les trois premiers plans (période 1967-1977). Il a connu une baisse progressive à partir de 1977 pour se situer à 10,55% en 1987. A partir de cette année, ce ratio a repris son ascension pour s'établir à 26,6% en 2018 (Figure N° 06).

Figure N° 06 : Importation en % du PIB (1963-2018).



Source : Etablie sur la base des données de l'ONS.

Le recours croissant à l'extérieur pour satisfaire la demande intérieure montre, d'une part, que la croissance économique en Algérie est étroitement liée aux importations et, d'autre part, qu'il n'y a pas eu d'amorce de substitution aux importations.

1.4. Les partenaires commerciaux de l'Algérie

Concernant la répartition des échanges commerciaux par régions économiques, le tableau ci-dessous montre clairement que l'essentiel des échanges extérieurs algériens sont effectués essentiellement avec les partenaires traditionnels (Tableau N° 05). Toutefois, nous pouvons relever que la part relative des pays asiatiques dans les échanges commerciaux avec l'Algérie a connu une croissance remarquable au détriment de celles des pays de l'Union Européenne et d'Amérique du Nord.

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

Tableau N° 05 : Répartition géographique des partenaires (2001-2015), en %.

	Exportations					Importations				
	2001	2005	2010	2015	2018	2001	2005	2010	2015	2018
Union Européenne	63,8	55,6	49,1	66,3	57,4	59,2	52,6	50,5	49,3	45,7
Autres pays d'Europe	5,8	4,3	5,8	5,4	6,1	11,7	12,1	6,9	7,3	9,2
Amérique du Nord	17,8	28,0	29,4	8,2	10,4	13,0	7,8	6,0	6,4	4,6
Amérique Latine	6,4	7,0	4,6	4,9	6,4	3,9	6,6	6,4	6,2	8,2
Maghreb	1,5	0,9	2,2	4,5	4,0	0,7	1,1	1,3	1,3	1,2
Pays Arabes	1,7	1,3	1,2	1,6	1,8	1,8	2,1	3,1	3,7	4,1
Afrique	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,9	0,7	1,0	0,7	0,4
Asie	3,0	2,7	7,4	8,7	12,9	7,9	16,2	24,3	24,1	25,8
Reste du monde	0,1	0,1	0,0	0,2	0,6	0,9	0,8	0,6	1,0	1,0
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : établi à partir des données fournies par l'ONS.

L'Algérie réalise l'essentiel de ses échanges commerciaux avec les pays de l'UE. En 2018, 57,4% de ses exportations sont absorbées par les marchés de l'UE et elle dépend de ces mêmes marchés à hauteur de 45,7% pour ses importations. A l'intérieur de cette région, on peut relever que son principal client est l'Italie qui absorbe 14,4% de ses ventes à l'étranger, suivie par l'Espagne de 12,1% et la France de 12%. Pour les principaux fournisseurs, la France occupe toujours le premier rang avec 10,4%, suivie par l'Italie et par l'Espagne avec des proportions respectives de 7,9% et 7,6%.

Les échanges commerciaux de l'Algérie avec les pays d'Asie viennent en seconde position (25,8% à l'importation et 12,9% à l'exportation). A l'intérieur de cette région, la Chine, la Corée de Sud et l'Inde sont les partenaires privilégiés de l'Algérie. En 2018, la Chine est le premier fournisseur mondial de l'Algérie en étant à l'origine de 17% de ses importations.

Les autres régions telles que les autres pays d'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique Latine sont aussi des partenaires commerciaux non négligeables. L'essentiel des échanges commerciaux de l'Algérie avec ces régions est réalisé avec les USA, la Turquie, l'Argentine et le Brésil.

Enfin, les échanges commerciaux de l'Algérie avec les pays africains et arabes sont caractérisés par des proportions faibles. Toutefois, les importations algériennes en provenance des pays arabes ont connu un essor important à partir de 2010 et ce, suite à son intégration dans la zone arabe de libre échange en 2009.

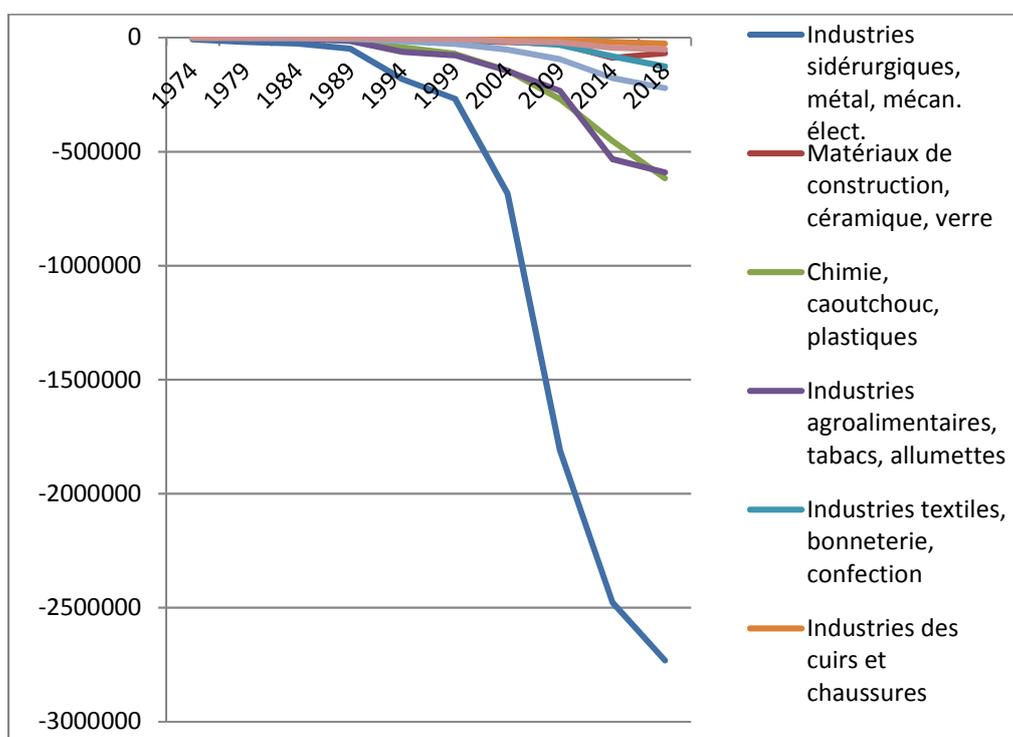
2. Le secteur industriel : le maillon faible de l'économie algérienne

En examinant les soldes des différents secteurs, on constate que le secteur industriel manufacturier est le maillon faible de l'économie algérienne. Ces secteurs enregistrent des déficits structurels qui s'accroissent d'une année à une autre et ceci est dû au mouvement de désindustrialisation que connaît l'Algérie.

2.1. Evolution des soldes intermédiaires

Les excédents commerciaux ainsi enregistrés dans le solde global et présentés ci-dessus dissimulent, en fait, une situation précaire dans les soldes intermédiaires hors hydrocarbures qui, eux, sont déficitaires. (Figure N° 07).

Figure N° 07: Evolution des soldes commerciaux selon le secteur d'activité (1974-2018),
En Millions de DA.



Source : Etablie sur la base des données de l'ONS.

En effet, en dehors des secteurs des hydrocarbures¹⁹ et de l'énergie, tous les autres secteurs d'activité affichent des déficits importants et qui se creusent au fil du temps. Les déficits les plus importants ont été enregistrés dans les quatre secteurs suivants:

¹⁹Les exportations algériennes des hydrocarbures sont de plus en plus impactées par l'autosuffisance énergétique croissante des Etats-Unis, suite notamment à l'exploitation du pétrole et du gaz de schiste. L'amélioration du solde commercial du secteur des hydrocarbures, à partir de 2006, est due à l'augmentation des cours du pétrole. En 2013, les exportations algériennes de produits hydrocarbures ont enregistré une baisse de -8,5% ; elles sont passées de 5527,7 Mds DA en 2012 à 5057,5 Mds DA en 2013, selon l'ONS. Les importations américaines d'hydrocarbures en provenance d'Algérie ont diminué de moitié durant la même période.

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

- ✓ Les Industries Sidérurgiques, Métallurgiques, Mécaniques, Electroniques et Electromécaniques-ISMMEE;
- ✓ Les Industries Agroalimentaires-IAA;
- ✓ La chimie, caoutchouc, plastiques ;
- ✓ Le bois, lièges et papiers.

2.2. La crise de l'industrie algérienne

a. Le poids du secteur industriel dans l'économie algérienne

Les déficits structurels qu'enregistrent les différents secteurs de l'industrie manufacturière sont le reflet du processus de désindustrialisation que connaît l'Algérie. La désindustrialisation est un fait incontestable et l'industrie manufacturière est vue comme étant le maillon faible de l'économie algérienne. Les données montrent qu'il y a eu, durant les trois dernières décennies, une réduction importante de l'activité industrielle en Algérie, tant du point de vue des emplois qu'elle mobilise, que du point de vue de la part qui est la sienne dans la valeur ajoutée totale (Tableau N° 06).

Tableau N°06: Contribution des secteurs d'activité dans le PIB(en%).

	1993	1999	2005	2015
Agriculture	10,9	10,6	8,2	12,7
Hydrocarbures	21,5	28,2	47,4	20,5
Industrie manufacturière	12,1	8,9	5,9	5,9
BTPH	11,4	9,9	8	12,5
Services Marchands	22,9	22,5	21,5	29,8
Services Non Marchands	13,6	12,7	8,9	18,7

Source : Etabli sur la base des données de l'ONS.

Comparativement aux secteurs de l'Agriculture et du BTPH, le secteur industriel manufacturier a perdu du terrain en faveur des secteurs des hydrocarbures et des services ; son poids dans le PIB a connu une baisse importante pour ne plus représenter que 5,9% en 2015 après avoir été de 12,1% en 1993.

La régression du secteur industriel résulte de la récession du secteur industriel public et de l'absence de relève par le secteur industriel privé depuis la transition à l'économie de marché. Cette récession apparaît nettement en examinant l'évolution des indices de la production industrielle.

L'examen de l'évolution de l'indice de la production industrielle du secteur public national montre que le niveau de la production industrielle atteint en 2014 ne représente que 96,6 % de celui de 1989 et, en dehors des hydrocarbures, il n'est que de 86,7 %. Par secteur d'activité,

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

les données du tableau suivant montrent que les industries manufacturières et les industries agroalimentaires ont connu un véritable effondrement de leur production. Ce sont ces industries qui ont tiré la croissance vers le bas. En effet, les industries agroalimentaires ont connu une récession continue et leur indice de production n'est, en 2018, que de 51,5 points de pourcentage, les industries des cuirs et chaussures dont l'indice de production s'élevait à 42,6 points d'indice en 1995 affiche seulement une valeur de 5,9 points en 2018, les industries du bois, liège, papiers et imprimeries voient leur indice s'établir à 20 points en 2018 contre 60,1 points en 1995 et, enfin, l'indice de production des industries des textiles, bonneterie, confection passe de 73,1 à 10,1 points durant la même période (Tableau N° 07).

Tableau N° 07: Evolution annuelle de l'indice à la production industrielle du secteur public national 1989-2018 (1989 = base 100).

	1995	2000	2005	2010	2014	2018
Eau-Energie	132,4	171,3	231,7	309,8	414,4	487,9
Hydrocarbures	107,6	129,3	149,6	136,3	131,5	122,9
Mines et carrières	81,1	79,6	96	132,8	128,2	112,6
ISMMEE	74,5	56,6	65,6	55	53,5	41,9
Matériaux de construction	89,7	97,1	125	107,4	101,9	158
Chimie et plastiques	86,2	97,2	83,7	63	57	54,4
Industrie Agroalimentaire et Tabac	89	85,5	34,6	30,3	38,2	51,5
Industries textiles	73,1	33,4	25,7	16,4	12,6	10,1
Industries Cuirs et chaussures	42,6	15,5	11	6,2	6,7	5,9
Industries Bois et Papiers	60,1	35,6	25,9	18,4	13,7	20
Industries Diverses	46,6	26,5	19,1	8,1	8,4	9,3
Total Indice Général	87,6	85,2	93	89,9	96,6	106,7
Total Indice Ind. Hors Hydroc.	82,9	75	77	76,8	86,7	101,6
Total indice Ind. Manufacturières	78,9	66,8	59,4	50,7	50,9	53,4

Source : Etabli sur la base des données de l'ONS.

Contrairement au secteur public, le secteur industriel privé enregistre une croissance positive et du point de vue de la valeur ajoutée, ce secteur est dominant dans les industries agroalimentaires, la chimie et plastiques, les industries de textile et les industries des cuirs et chaussures (Tableau N°08).

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

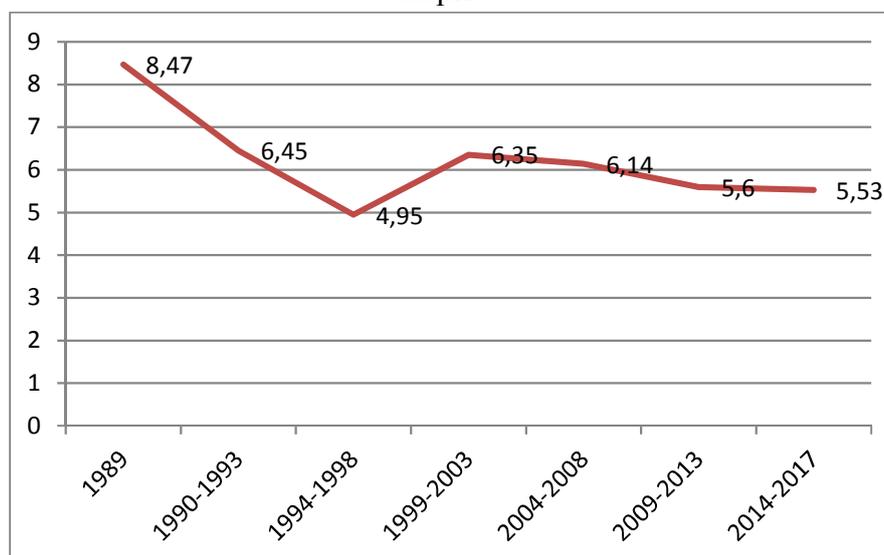
Tableau N° 08: Structure de la valeur ajoutée industrielle par secteur juridique (1989 et 2018).

	public		privé	
	1989	2018	1989	2018
Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect.	90,84	90,08	9,16	9,92
Matériaux de construction, céramique, verre	87,44	50,85	12,56	49,15
Chimie, caoutchouc, plastiques	75,74	15,25	24,26	84,75
Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	58,22	12,80	41,78	87,20
Industries textiles, bonneterie, confection	47,54	10,51	52,46	89,49
Industries des cuirs et chaussures	68,62	14,67	31,38	85,33
Industries du bois, liège, papier...	74,90	46,05	25,10	53,95
Industries diverses	54,57	62,14	45,43	37,86

Source : Etabli sur la base des données de l'ONS.

Toutefois, malgré sa part grandissante dans l'économie, le processus de désindustrialisation se poursuit et le privé y contribue. En effet, la valeur ajoutée industrielle privée dans la valeur ajoutée totale du privé qui était de 8,47% en 1989 a connu une tendance générale à la baisse pour s'établir à 5,53% durant la période 2014-2017, révélant un retrait relatif du secteur privé de l'industrie. Ainsi, les capitaux privés ont un faible attrait relatif pour l'industrie, ils préfèrent les services, le commerce et le BTP.

Figure N° 08: Evolution de la valeur ajoutée industrielle privée dans la valeur ajoutée totale du privé.



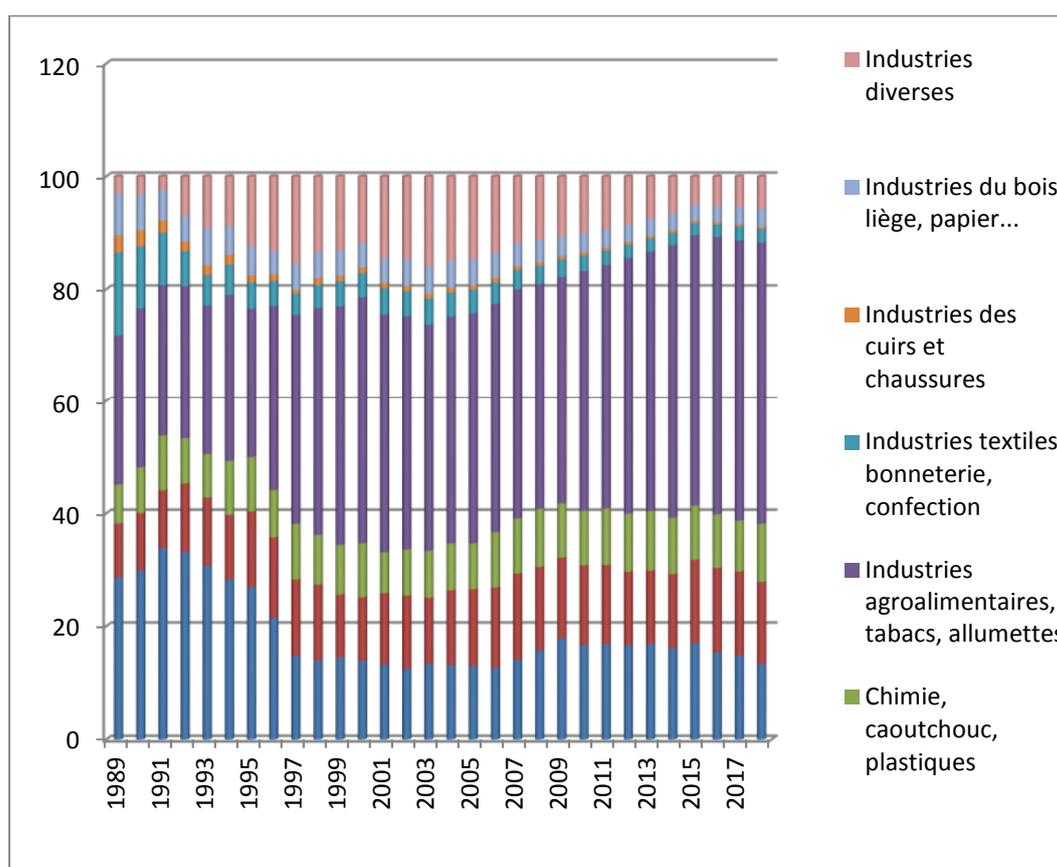
Source : Etablie sur la base des données de l'ONS.

Par ailleurs, le secteur industriel est caractérisé par l'absence de remontée de filières : la production demeure cantonnée soit à une simple transformation de matières premières ou à des industries d'assemblage et de conditionnement (Talahite, 2010, p. 88).

b. La structure de la valeur ajoutée industrielle

La structure de la production industrielle s'est transformée en faveur des industries agroalimentaires et des industries des matériaux de construction. En effet, la valeur ajoutée des premières a vu sa part dans la valeur ajoutée globale progresser de près de 27% en 1989 à plus de 50% en 2018 tandis que la part des secondes a été consolidée en gagnant 5points de pourcentage durant la période 1989-2018(Figure N° 09).

Figure N° 09: Contribution des branches à la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, (en%).



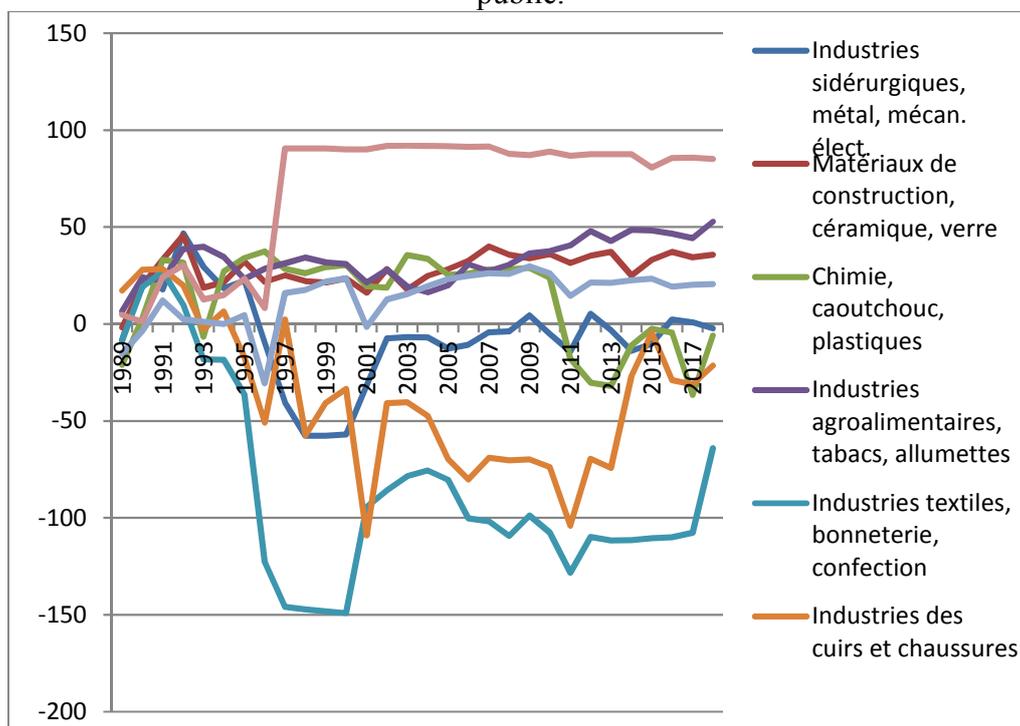
Source : Etablie sur la base des données de l'ONS.

Parallèlement, cette évolution s'est faite au détriment des autres industries, notamment les industries lourdes qui ont vu leur part passer d'environ 30% au début de la décennie 1990 à environ 15% à la fin de la décennie 2010. Les industries de textiles, bonneterie, confection ; les industries des cuirs et chaussures et les industries du bois, liège, papier ont connu une baisse drastiques et leurs parts. En 2018, la valeur ajoutée des trois industries réunies ne représente que 6% dans la valeur ajoutée globale. Enfin, la valeur ajoutée des industries de la chimie et plastiques se stabilise au tour de 10% de la valeur ajoutée globale durant toute la période.

c. L'absence de rentabilité dans le secteur industriel public

Dans le domaine de la rentabilité, le secteur public enregistre des pertes considérables. En effet, l'examen du rapport entre les excédents nets d'exploitation et la valeur ajoutée²⁰ fait ressortir que ce secteur accumule des pertes importantes dans les secteurs des Industries de textiles, les Industries des cuirs et chaussures et les Industries sidérurgiques avec des excédents nets d'exploitation négatifs franchissant respectivement, durant certaines années, les barres de 150%, 100% et 50% des valeurs ajoutées. Les industries chimiques, quant à elles, enregistrent des déficits oscillant entre 2,5 % et 36,5% à partir de 2010. (Figure N°10).

Figure N° 10:Évolution de l'excédent net d'exploitation par branche (1989-2018), secteur public.



Source : Etablie sur la base des données de l'ONS.

Par ailleurs, les seuls secteurs qui dégagent des résultats positifs non négligeables dans le secteur public sont les matériaux de construction, particulièrement les cimenteries, et les industries agroalimentaires. Selon Fatiha Talahite, ces contre-performances financières enregistrées par le secteur public sont essentiellement dues à l'absence d'investissement ainsi que le départ d'une main d'œuvre qualifiée (Talahite, 2010, p. 90).

Les déséquilibres financiers demeurent structurels et ce, en dépit de multiples mesures d'assainissement visant à redonner aux entreprises l'équilibre financier nécessaire à leur fonctionnement. Ces mesures d'assainissement étaient peu efficaces suite, d'une part, à la dévaluation du dinar car les entreprises sont fortement dépendantes des importations pour leur approvisionnement en matières premières et biens d'équipement et, d'autre part, aux taux

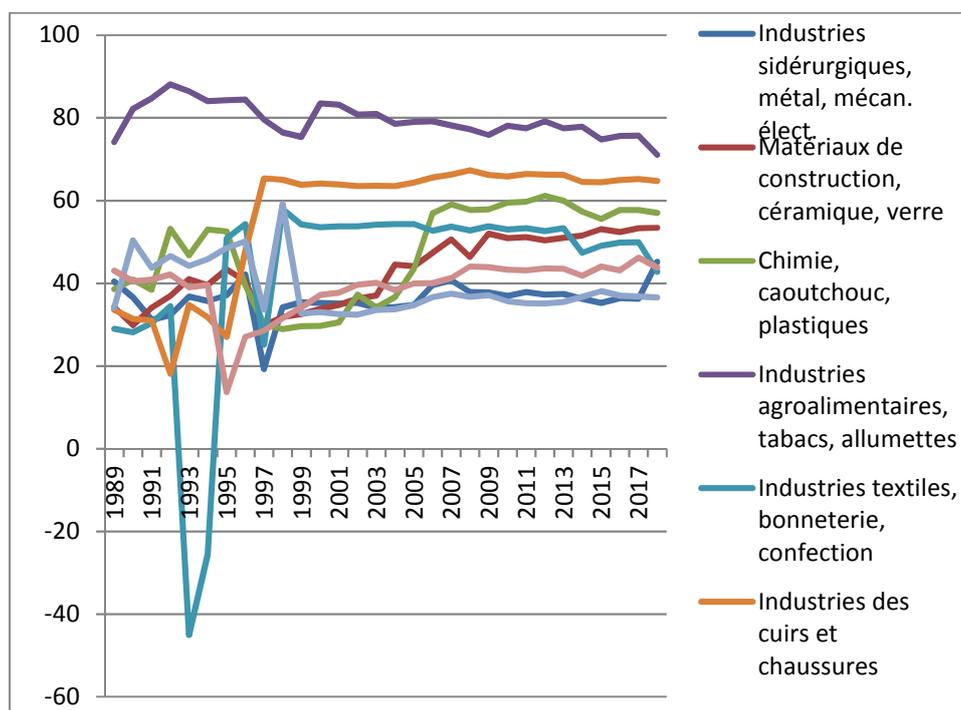
²⁰ Ce rapport traduit le niveau du profit brut ou de perte réalisé par le secteur.

Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures

d'intérêt prohibitifs appliqués par les banques publiques qui ont entraîné les entreprises dans le cercle vicieux des découverts bancaires générant des frais financiers de plus en plus élevés et provoquant la dissolution d'un grand nombre d'entre-elles.

Contrairement au secteur public, le secteur privé est plus performant. Les taux de profit enregistrés par ce secteur sont relativement élevés dans la plupart des secteurs d'activité, notamment dans les industries agroalimentaires dont le taux de profit se situe au tour de 80% au long de la période 1989-2018 (Figure N°11).

Figure N° 11:Évolution de l'excédent net d'exploitation par branche (1989-2018), secteur privé.



Source : Etablie sur la base des données de l'ONS.

La figure N° 11 montre également que le taux de profit des industries chimiques avoisine les 60% à partir de 2006 alors que celui des industries des cuirs et chaussures a franchi la barre de 60% à partir de 1997.

Conclusion

La stratégie des industries industrialisantes, menée après l'indépendance, reposait sur une maîtrise de l'économie par l'Etat. La nationalisation des richesses et l'étatisation des moyens de production étaient alors nécessaires à la mise en œuvre de la planification en tant qu'instrument d'organisation de l'action et d'intervention du pouvoir public ; elle devait s'appliquer à tous les rouages de l'Etat. Le commerce extérieur ne pouvant être exclu de la stratégie globale, l'Etat en a pris le contrôle et en a fait un monopole. Les échanges avec l'extérieur étaient organisés de manière à protéger les industries nationales et à encourager les échanges interbranches pour réaliser l'intégration de l'économie. Néanmoins, plusieurs limites ont été constatées : problème de partage du monopole sur certains produits, difficultés d'établir une programmation des importations répondant aux besoins réels, certaines marchandises concurrentes à des marchandises localement produites étaient largement importées, retards dans la livraison des commandes, etc.

Ces limites associées à la complexité des formalités administratives et l'insuffisance des capacités matérielles, en particulier au niveau des infrastructures portuaires, des moyens de transport et de manutention avaient occasionné des surcoûts financiers, des irrégularités et arrêts de fonctionnement de certaines entreprises, des faibles taux d'utilisation des capacités de production et, par voie de conséquence, des retards dans la réalisation des investissements. Du coup, l'Algérie est entrée dans un processus de désindustrialisation.

Les difficultés qu'a connues le secteur industriel avant l'ouverture ne se sont pas atténuées avec la libéralisation du commerce extérieur entamée vers la fin des années 1980. Au contraire, ses difficultés se sont aggravées et ses différentes branches enregistrent des déficits importants. Parallèlement, cette libéralisation a renforcé, d'une part, la spécification de l'Algérie dans le secteur des hydrocarbures et, d'autre part, les réseaux d'importation, relais de puissants intérêts économiques, qui sont parvenus à décourager les investissements productifs locaux, notamment dans l'industrie. Les différentes mesures incitatives favorables au développement des exportations apparaissent peu audacieuses et généralement peu motivantes. D'ailleurs, l'ensemble de ces mesures n'a pas produit des effets notables sur la structure des échanges extérieurs du pays.

Enfin, si l'on opte pour une comparaison entre les deux périodes étudiées, en l'occurrence la protection et la libéralisation, on peut constater que les deux politiques ont été mal menées, notamment la politique de libéralisation qui n'a pas renforcé les capacités des producteurs locaux et ne leur a pas fait gagner des parts de marché. En un mot, elle n'a pas pu asseoir les bases d'une économie de marché et ce, malgré le poids croissant du privé.

**Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité
des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors
hydrocarbures en Algérie**

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

Introduction

Pour comprendre l'origine des déficits extérieurs, il est nécessaire de se référer à l'identité ex-post, tirée de la comptabilité nationale, entre les emplois et les ressources d'un pays¹. De cette identité comptable, il ressort que les déficits dont souffrent les balances de paiements découlent de l'excès d'absorption ou d'insuffisance de l'offre. Autrement dit, la production locale ne couvre pas la demande intérieure alors que l'Algérie est parmi les rares pays qui consacrent une partie importante du PIB à l'investissement.

Malgré cet important effort d'investissement, la croissance économique reste molle et largement inférieure à celle des Pays émergents et en développement ayant des taux d'investissement similaires. Le manque de croissance en Algérie ne peut être imputé qu'au déclin qu'ont connu les activités productives, notamment industrielles. En effet, les services ont connu un essor considérable et représentent en 2018 environ 42 % du PIB, le secteur des hydrocarbures reste dépendant de l'extérieur, donc conditionné par la demande internationale. Les activités productives, quant à elles, restent sous développées : la part de l'Agriculture dans le PIB ne représente que 12,3 % tandis que celle de l'industrie hors hydrocarbures s'élevait seulement à 5,55% (ONS, 2019). Ces activités constituent le maillon faible de l'économie algérienne dans la mesure où elles enregistrent de faibles taux de croissance malgré qu'elles ne soient pas confrontées à des problèmes de débouchés comme en témoignent les déficits extérieurs qu'elles enregistrent annuellement.

Le recul qu'ont connu les activités productives est dû, en partie, au processus d'accumulation de capital qui est lent et ce, suite à une perte de capital humain, une allocation inefficace des ressources, une dépréciation rapide du capital public et un mauvais climat des affaires et, enfin, à la mauvaise qualité des institutions. En effet, malgré l'importance des institutions dans le processus de développement économique, l'Algérie ne gravite pas vers de bonnes institutions. Au contraire, elle est caractérisée par la persistance de mauvaises institutions et ce, en dépit des chocs pétroliers qui ont secoué le pays.

Le présent chapitre est structuré en deux sections. Dans la première section nous étudierons, en examinant le processus d'accumulation du capital en Algérie, pourquoi l'offre locale est faible malgré l'importance du taux d'investissement, tandis que dans la seconde section, nous mettrons en exergue la mauvaise qualité des institutions politiques et économiques qui obstruent le processus de développement en Algérie.

¹En effet, si nous notons : Y, le niveau de revenu (la production) ; A, le niveau de dépenses de consommation et d'investissement (absorption domestique) ; X, les exportations ; M, les importations ; et B, le solde de la balance commerciale, nous pouvons écrire : $Y = A + (X - M) \Rightarrow B = (Y - A) = (X - M)$

Section 1 : Effort d'investissement, accumulation du capital et croissance économique en Algérie

La croissance économique peut résulter d'un simple accroissement de la quantité des facteurs de production. En effet, toute augmentation du capital, de population occupée ou toute utilisation massive des ressources naturelles a pour effet d'augmenter les quantités produites. Cependant, les économistes attribuent beaucoup plus la croissance économique non pas à une augmentation des quantités des facteurs mais à un accroissement de leur productivité. L'amélioration de la productivité des facteurs de production peut être obtenue grâce à une amélioration de la qualification des travailleurs (formation), une utilisation des machines plus performantes (progrès technique), une intervention de l'Etat (infrastructures), une meilleure organisation de l'entreprise, etc.

L'Algérie a, depuis quelques décennies, consenti des efforts colossaux en matière d'investissement en capital physique, humain et public. Cependant, ces investissements s'avèrent peu efficaces, comme en témoignent les faibles taux de croissance de la production qui restent inférieurs à ceux des pays en développement à croissance dynamique et, surtout, ils sont nettement en dessous des taux moyens de croissance du continent africain.

Dans cette section, nous tenterons de clarifier la faiblesse de la croissance économique en Algérie malgré l'effort d'investissement consenti. Donc, nous essaierons de répondre à la question suivante : pourquoi la croissance économique n'est pas forte en dépit de l'importance de l'investissement ?

La réponse à la question posée nous renvoie à examiner le processus d'accumulation du capital en Algérie. Bien entendu, le capital sera considéré au sens large tel qu'il est défini par les théories de la croissance endogène, c'est-à-dire : capital physique, public, humain et technologique. Ainsi, le manque de croissance économique en Algérie est, à notre sens, le résultat d'une accumulation « molle » du capital.

Pour traiter ce sujet, nous commencerons d'abord par la présentation des différents facteurs de production². Nous mettrons ensuite en exergue l'indigence de la croissance économique en Algérie malgré l'important effort d'investissement et ce, à travers une présentation des évolutions comparées des taux d'investissement et de croissance en Algérie et dans quelques régions du monde. Enfin, nous tenterons d'expliquer, à travers l'analyse du processus d'accumulation en Algérie, les causes du retard enregistré en matière de croissance économique.

² Dans cette section, certains facteurs de production tels que la géographie, le commerce et les institutions ne font pas l'objet de notre analyse.

1. Retour sur les sources de la croissance économique

Au cœur de la croissance économique, il y a une accumulation de capital. L'accumulation de capital revêt plusieurs formes, ce qui donne au terme «capital» un sens large. En effet, il ne s'arrête pas à l'aspect matériel (capital physique), mais s'entend au sens de l'investissement total dans l'économie, englobant le capital public (investissements dans les infrastructures), le capital humain (investissement dans l'éducation) et le capital technologique (investissement dans la recherche et développement).

1.1. L'accumulation du capital physique

L'investissement physique est l'acquisition de biens de production. Au niveau macroéconomique, la notion de l'investissement renvoie directement au concept de formation brute de capital fixe (FBCF) qui désigne, pour les entreprises, « la valeur des biens durables acquis par les unités productrices résidentes afin d'être utilisés, pour une durée supérieure à un an, dans le processus de production » (Bialès, Bialès, Leurion, & Rivaud, 1996, p. 265).

L'investissement physique constitue un flux de nouveaux biens d'équipement qui renouvelle ou accroît le stock de capital existant. En effet, l'investissement n'est pas un apport net qui accroît directement le stock du capital mais un apport brut qui est destiné en partie à compenser la dépréciation du capital existant, de manière à maintenir à l'identique l'appareil productif. Cette dépréciation peut être due à l'usure ou à l'obsolescence³. Il n'y a donc accumulation du capital physique que lorsque l'investissement est supérieur à la dépréciation du capital existant.

L'accumulation du capital peut être décrite par l'équation suivante :

$$\dot{K} = sY - \delta K$$

Cette équation fut adoptée par Solow dans son modèle de la croissance où :

\dot{K} : étant la variation du stock de capital d'une période à l'autre, elle correspond à $K_{t+1} - K_t$.

s et Y représentent respectivement la proportion marginale à épargner et le revenu national. Donc : sY étant l'épargne nationale. Si l'on suppose que l'épargne est égale à l'investissement, sY représente l'investissement brut, c'est-à-dire la partie de la richesse nationale qui est remise dans le processus de production.

Δ représente le taux de dépréciation. Donc δK constitue la dépréciation du stock de capital, c'est-à-dire la partie du capital qui est détruite au cours du processus de production, elle est considérée comme étant linéaire.

Dans la mesure où l'accumulation peut être menée par le secteur public (l'Etat) et le secteur privé à la fois, nous pouvons écrire :

$$\dot{K} = \dot{K}_n + \dot{K}_p = (I_n + I_p) - (\delta K_n + \delta K_p)$$

³Dans ce cas, certains équipements, bien qu'ils soient en état de fonctionner sont « déclassés » car dépassés ou peu rentables.

I_{net} et I_p représentent respectivement le secteur public et le secteur privé.

I_{net} et I_p : les investissements public et privé.

δK_{net} et δK_p : les dépréciations des stocks de capital public et privé.

Dans ces conditions, le rythme d'accumulation est soutenu par les investissements publics et privés mais affecté négativement par les dépréciations des stocks de capital public et privé. Ainsi, dans les pays où le poids de l'Etat est prépondérant, la dégradation des biens publics constitue un frein à l'accumulation.

1.2. L'accumulation du capital humain

La croissance de la productivité des travailleurs résulte également de l'amélioration de la qualité de la main d'œuvre. En effet, l'investissement dans l'éducation et la formation favorise l'accumulation du capital humain, lequel est défini comme étant des « compétences, connaissances et aptitudes que les employés ont acquises par leur éducation initiale, par des formations continues au long de leur vie et par leur expérience au travail » (Sloman & Wride, p. 602).

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), le capital humain recouvre «*les connaissances, qualifications, compétences et autres qualités possédées par un individu et intéressant l'activité économique*». Il constitue donc «*un bien immatériel qui peut faire progresser ou soutenir la productivité, l'innovation et l'employabilité* » (OCDE, 1998, pp. 9-10).

L'investissement dans l'éducation et la formation constitue un flux qui renouvelle ou accroît le stock de capital humain existant. Cet investissement n'est qu'un apport brut qui est destiné en partie à compenser la dépréciation du capital humain existant car, au même titre que le capital physique, le capital humain se déprécie. En effet, les départs en retraite, le chômage structurel et, surtout, la fuite des cerveaux peuvent être considérés comme une dépréciation du capital humain. Il n'y a, donc, accumulation du capital humain que lorsque l'investissement dans l'éducation et la formation est supérieur à la dépréciation du capital humain existant.

L'accumulation du capital humain peut être donc décrite par l'équation suivante :

$$\dot{L} = INV - \delta L$$

\dot{L} : étant la variation du stock de capital d'une période à l'autre, elle correspond à $L_{t+1} - L_t$.

INV représente les dépenses dans l'éducation et la formation.

δ représente le taux de dépréciation du capital humain. Donc δL constitue la dépréciation du stock de capital humain existant, c'est-à-dire la partie du capital humain qui n'est pas intégrée dans le processus de production, cette dépréciation est donc considérée comme étant linéaire.

1.3. L'allocation optimale des ressources

La croissance économique peut être générée grâce à une réallocation des ressources des secteurs à faible productivité vers des secteurs à forte productivité. Selon Joseph Stiglitz, Carl E. Walsh et Jean-Dominique Lafay, l'accroissement de la productivité aux Etats-Unis était dû, durant le début du XX^{ème} siècle, en partie, au passage de l'agriculture à l'industrie et la fin du siècle à un passage à une économie de service, notamment les services les plus sophistiqués à savoir : les soins médicaux, conseils juridiques, éducation, programmation informatique, télécommunication, etc.

1.4. L'infrastructure publique

L'un des facteurs influençant la croissance économique est l'intervention de l'Etat à travers la réalisation des infrastructures. Ces dernières, en plus du fait qu'elles améliorent le bien-être social, contribuent considérablement à l'amélioration de la productivité du secteur privé. Cet aspect d'interventionnisme a été mis en exergue dans les années 30 par J.M. Keynes lorsqu'il prônait l'intervention de l'Etat afin d'améliorer la demande effective qui, à son tour, servira de stimulant pour le secteur privé.

Le rôle bénéfique des infrastructures sur la productivité du secteur privé a été également montré par Barro en 1990 dans son modèle de croissance endogène. De même, dans une étude sur les Etats-Unis, Aschauer a montré que sur la période 1949-1985, toute augmentation de 1% du capital public améliore de 0,4% la productivité du secteur privé (Combe, 2011, p. 293).

1.5. Le progrès technique

Le progrès technique est défini comme étant un « mouvement général d'amélioration des conditions des biens et donc de la satisfaction des besoins grâce à la recherche et aux innovations » (Bialès, Bialès, Leurion, & Rivaud, 1996, p. 497). Les innovations peuvent prendre deux formes : d'une part, des innovations organisationnelles qui correspondent à l'adoption de nouvelles organisations par l'entreprise (nouvelle organisation de la production ou du travail au sein de l'entreprise) et, d'autre part, les innovations technologiques qui peuvent être, quant à elles, des innovations de procédés (nouvelles méthodes production) ou des innovations de produits (création de nouveaux produits ou amélioration des produits existants).

La croissance économique d'un pays dépend surtout de sa capacité à développer et à mettre en œuvre de nouvelles technologies. Les innovations techniques sont à l'origine d'un accroissement de la productivité du travail, du capital ou des deux. Ainsi, historiquement, des innovations telles que la machine à vapeur, l'électricité ou l'informatique ont donné lieu à des gains substantiels de productivité.

Les idées contribuent donc à la croissance de la production. En effet, selon P. Romer, contrairement aux autres biens économiques, les idées ont une caractéristique intrinsèque qui

est la non rivalité, c'est-à-dire qu'une fois une idée découverte, n'importe qui peut en bénéficier. Cependant, les idées ont une caractéristique commune à la plupart des autres biens à savoir : l'exclusivité. Cette dernière peut être partielle ou totale⁴. Ainsi, «les biens exclusifs permettent à leurs propriétaires de tirer les bénéfices de leur production. En revanche, lorsque les biens ne sont pas exclusifs, les bénéfices se dispersent et ne peuvent pas être intégralement récupérés par les propriétaires » (Jones, 2000, pp. 81-82).

Enfin, que l'exclusivité soit partielle ou totale, le principe du non rivalité implique que les bénéfices d'une idée se dispersent rapidement. Cette dispersion des bénéfices constitue une externalité positive qui est à l'origine des rendements croissants et donc d'un accroissement de la productivité.

Selon les théories de la croissance endogène cinq sources du progrès technique peuvent être identifiées :

1. Le capital physique : il est source du progrès technique dans la mesure où les nouveaux équipements utilisés par les entreprises incorporent les dernières connaissances techniques (Romer, 1986).
2. Les effets d'apprentissage : l'expérience ou l'apprentissage par la pratique a pour effet d'améliorer la dextérité des travailleurs et est donc source du progrès technique (Romer, 1986). Cette idée fut développée pour la première fois par Adam Smith en 1776 dans « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations ».
3. La Recherche et Développement : le progrès technique résulte de l'activité de R&D (Romer, 1987). Actuellement, les grandes entreprises consacrent environ 3% de leur revenu à cette activité.
4. Le capital humain : le progrès technique résulte également du capital humain (Lucas, 1988). L'amélioration du capital Humain des individus augmente le stock de capital humain de l'économie nationale et, par conséquent, contribue à en améliorer la productivité. De nos jours, l'Etat, à travers des subventions à des organismes de recherche fondamentale ainsi que des investissements dans l'éducation et la formation, contribue considérablement à la diffusion du progrès technique.
5. Les infrastructures publiques : les infrastructures publiques sont à l'origine de la diffusion du progrès technique (Barro, 1990).

2. Investissement, croissance économique et transformation structurelle en Algérie

L'Algérie a, depuis le début des années 2000, opté pour une politique d'investissements massifs. Néanmoins, les taux de croissance obtenus sont modestes comparativement à ceux

⁴ L'exclusivité totale est assurée par les droits de propriété. Le système des brevets permet à l'inventeur de récupérer le bénéfice de son idée dans la mesure où il le met momentanément dans une situation de monopole qui lui assure une rente de monopole. Enfin, au bout d'un temps, l'idée tombe dans le domaine public et constituera une externalité positive.

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

des pays émergents ayant le même taux d'investissement. En conséquence, l'Algérie demeure un pays qui peine à amorcer la « transformation structurelle »⁵ de son économie.

2.1. Croissance faible en dépit d'un fort effort d'investissement

L'Algérie est parmi les rares pays qui consacrent une partie importante du PIB à l'investissement. En effet, le taux d'investissement moyen durant la période 1998-2015 s'élève à 31,4%. Le tableau N° 09 montre que les taux d'investissement en Algérie avoisinent la moyenne des taux enregistrés par les pays émergents et en développement et largement supérieur à la moyenne des taux d'investissement du monde et des régions de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient et Afrique du Nord. Enfin, sur le long terme, ils sont en dessous des taux d'investissement des pays émergents et en développement d'Asie. Toutefois, en 2015, l'Algérie a investi 43,1% de son PIB alors que ces pays n'ont investi que 39,6%.

Tableau N° 09: Evolution du taux de croissance et du taux d'investissement en Algérie et dans d'autres régions du monde durant la période 1994-2018.

		1994	1997	2000	2003	2006	2009	2012	2015	2018
Algérie	Croissance du PIB (en %)	-0,9	1,1	3,8	7,2	1,7	1,6	3,4	3,7	1,2
	FBCF (en % de PIB)	28,40	22,95	20,67	24,08	23,16	38,23	30,79	42,25	40,14
Monde	Croissance du PIB (en %)	3,28	3,86	4,49	3,17	4,5	- 1,3	2,69	2,8	3,24
	FBCF (en % de PIB)	24,45	24,07	24,21	24,10	25,36	24,89	24,94	24,81	24,88
Asie de l'Est et pacifique	Croissance du PIB (en %)	5,19	4,05	5,39	4,93	6,46	2,56	5,18	4,72	4,73
	FBCF (en % de PIB)	32,27	30,63	29,71	31,60	32,30	34,38	34,76	33,84	34,16
Asie de Sud	Croissance du PIB (en %)	5,95	3,73	4,10	7,25	7,92	6,93	5,47	7,36	6,44
	FBCF (en % de PIB)	22,56	24,18	25,81	26,50	31,17	31,26	30,97	27,27	28,03
Moyen-Orient, Afrique du Nord	Croissance du PIB (en %)	2,43	3,52	6,73	4,90	5,82	0,71	3,79	2,40	1,19
	FBCF (en % de PIB)	20,41	21,55	19,97	20,85	21,35	25,79	22,49	25,08	20,40
Afrique subsaharienne	Croissance du PIB (en %)	0,98	3,49	3,30	4,16	6,23	3,55	4,09	2,93	2,78
	FBCF (en % de PIB)	26,56	24,39	23,43	22,23	22,03	23,35	20,25	21,74	20,71

Source : établi sur la base des données de la Banque Mondiale

⁵ La transformation structurelle désigne « l'ensemble des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales qui favorisent un développement équitable et durable ». Il s'agit d'un processus fondamental et multidimensionnel observé dans tous les pays ayant atteint des niveaux de développement élevés. On y parvient par une profonde transformation économique et sociale, notamment la diversification économique et la modernisation technologique, la création d'emplois décents et productifs et un développement social équitable (Commission économique pour l'Afrique, 2019, p. IV).

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

De même, l'investissement dans le capital humain reste considérable, il a connu, depuis 1980, un rythme de croissance supérieur à celui de capital physique (FMI, 2007, p. 6). A titre d'exemple, en 2014 l'Etat a consacré 8,3 % des dépenses d'équipement à l'éducation et à la formation et 10,8 en 2013 (Banque d'Algérie, 2015, p. 69). Cependant, malgré cet important effort d'investissement en capital humain et physique, la croissance économique reste faible et largement inférieure à celle des Pays émergents et en développement mais également à celle des différentes régions sus-citées.

2.2. L'absence de l'amorce d'une transformation structurelle de l'économie algérienne

Depuis 2001, l'Etat algérien a mis en place plusieurs plans successifs d'investissement public. Ces plans consistent essentiellement à doter le pays d'infrastructures de base et à améliorer les services publics et les conditions de vie de la population. L'ultime objectif de cet interventionnisme étant l'amélioration de l'environnement économique et l'instauration d'une économie diversifiée et productive.

a. Le plan de soutien à la relance économique PSRE (2002-2004)

Ce plan est doté d'une enveloppe financière de 525 milliards de dinars, soit l'équivalent de 6,9 milliards de dollars US. Ce programme s'est fixé pour but:

- La redynamisation des activités productives agricoles à travers le Plan National de Développement Agricole (PNDA);
- Le renforcement des services publics dans les domaines de l'hydraulique, des transports et des infrastructures;
- L'amélioration du cadre de vie de la population;
- Le développement local;
- Le développement des ressources humaines.

b. Le plan complémentaire de soutien à la croissance(PCSC) 2005/2009

Ce plan quinquennal est doté initialement d'une enveloppe financière d'environ 4200 milliards de dinars soit l'équivalent de 55 milliards de dollars US⁶. Ce programme visait essentiellement le développement des conditions de vie de la population et le développement des infrastructures de base (tableau N°10).

⁶ L'incorporation des fonds destinés au grand sud et aux hauts plateaux dans ce programme a fait passer le montant destiné au PCSC de 55 milliards de dollars US fin 2004 à 100 milliards de dollars fin 2005, puis à 140 milliards de dollars fin 2006, et a été clôturé à presque 200 milliards de dollars fin 2009.

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

Tableau N°10 : Structure du PCSC en milliards de dinars et en %.

	Montants	%
Conditions de vie de la population	1908,5	45,41
Développement des infrastructures de base	1703,15	40,52
Soutien de développement économique	337,2	8,02
Modernisation du secteur public	203,9	4,85
Développement des TIC	50	1,19
Total	4202,75	100

Source : (Benabdallah, 2008, p. 25).

c. Le programme d'investissements publics (PIP) 2010-2014

Entre 2010 et 2014, l'Algérie lançait un autre plan quinquennal. Ce programme est le prolongement des deux précédents programmes lancés depuis 2002 ; il est doté d'une enveloppe globale de 21 214 milliards de dinars, soit l'équivalent de 286 milliards de dollars US et concerne deux volets à savoir:

- Le parachèvement des grands projets déjà entamés (routes, rail, eau.) dont le montant s'élève à 9700 milliards de dinars soit environ 130 milliards de dollars US ;
- Engagements de projets nouveaux pour un montant de 11 534 milliards de dinars soit l'équivalent de 156 milliards de dollars US. Ce programme réserve une place importante pour l'amélioration des conditions de vie et le développement humain et des projets d'infrastructures de base.

d. Programme Quinquennal de Croissance 2015-2019.

Ce programme est doté d'une enveloppe financière de 262 milliards de dollars. Celui-ci vise essentiellement à:

- poursuivre les efforts engagés en matière de développement des infrastructures socio-économiques. Ce plan a consacré une enveloppe de 130 milliards de dollars pour le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau.
- renforcer la résistance de l'économie algérienne aux effets de la crise financière mondiale et à développer une économie compétitive et diversifiée.

Par ailleurs, l'Etat a mené une politique sociale très volontariste s'appuyant sur un système des transferts sociaux. A titre indicatif, « les transferts sociaux financés par le budget général de l'Etat ont atteint 11 300 milliards de dinars (156 milliards de dollars US), durant la période 1999-2012. Ils ont été multipliés par 7,5 entre 1999 et 2012, passant de 254 milliards de dinars en 1999 à 1 863 milliards de dinars en 2012 » (Yaïci, 2013). En 2018, Ils ont atteint 1760 milliards de dinars (environ 14,84 milliards de dollars), ce qui représente presque 9 %

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

du PIB du pays (Cavatorta & Tahchi, 2019, p. 30). Une part importante de ces transferts est une aide aux ménages.

Selon le plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du président de la république de 2014, la mise en œuvre de ces programmes, qui a nécessité la mobilisation de ressources financières importantes, a eu des impacts positifs sur la création de richesses, le recul du chômage et l'amélioration des principaux indicateurs sociaux et d'infrastructures. Parmi les réalisations les plus significatives il y a lieu de citer :

- l'accroissement considérable du parc du logement travers des programmes de promotion immobilière et des programmes de lutte contre l'habitat précaire ;
- L'extension de la capacité de stockage, de production et de distribution des ressources hydriques à travers la construction de barrages, de systèmes de transfert et de stations de dessalement d'eau de mer ;
- l'amélioration de l'accès à l'énergie à travers la construction de plusieurs centrales électrique et l'extension des réseaux de distribution de gaz et d'électricité ;
- Le développement des infrastructures de transport à travers une extension considérable des réseaux routier et ferré, ainsi que la réalisation de nouvelles gares routières ;
- L'amélioration du développement humain à travers un accroissement des capacités scolaires et hospitalières. L'indice de développement humain (IDH) s'est accru significativement, passant de 0,625 en 2000 à 0,754 en 2017 ;
- La réduction des inégalités de revenu comme en témoigne l'indice de Gini qui est passé de 35,3 en 1995 à 27,6 en 2011 (Mezouaghi, 2015, pp. 19-20).

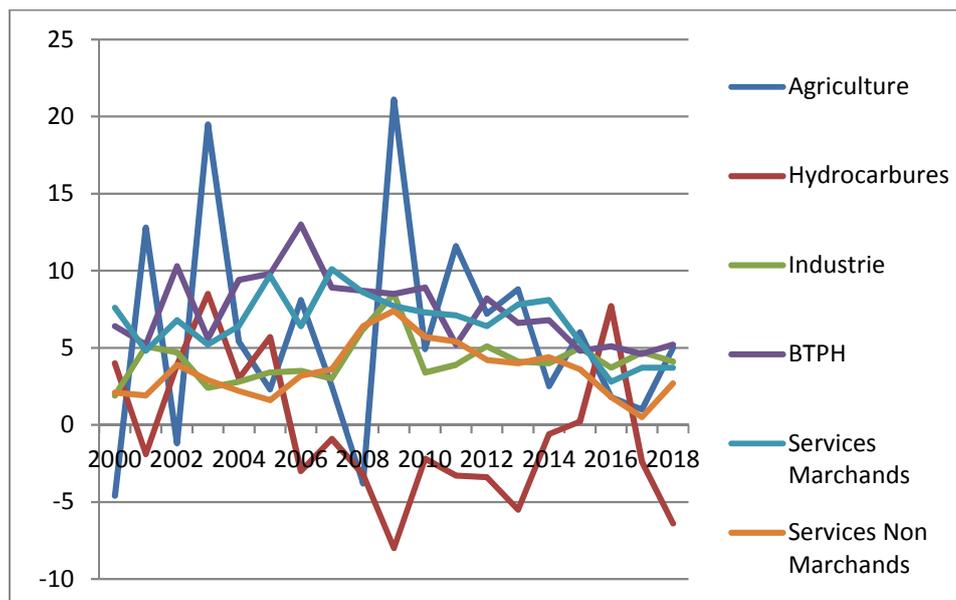
Cependant, en dépit de ces performances, ces efforts d'investissement n'ont pas eu le rendement suffisant en matière de création de capacités de développement endogènes. Le pays n'a pas su amorcer une transformation structurelle de son économie à même de l'extraire de la dépendance vis-à-vis du secteur des hydrocarbures dont les exportations représentent plus de 95 % des exportations totales (Commission économique pour l'Afrique, 2019, p. 6).

Par ailleurs, la croissance économique en Algérie est étroitement liée à ce secteur. Ce dernier joue un rôle moteur dans l'économie algérienne. Ce rôle est exercé à travers deux canaux :

- 1- Sa forte contribution aux recettes budgétaires (environ 70%) qui permet de financer les grands programmes publics générateurs de croissance dans les autres secteurs ;
- 2- Sa forte contribution à la valeur ajoutée totale, soit environ 32,4% en 2013.

La faible croissance économique qu'a connue l'Algérie depuis 2006 est due au secteur des hydrocarbures dont la production est entrée en récession depuis cette année (figure N° 12). En effet, pour la dixième année consécutive, la valeur ajoutée du secteur recule. De la figure N°12, il ressort également que la croissance économique en Algérie est freinée par le secteur industriel car son rythme de croissance est toujours inférieur à celui des autres secteurs. De même, le secteur agricole enregistre, quant à lui, des taux de croissance instables d'une année à l'autre.

Figure N° 12 : Evolution des taux de croissance des différents secteurs d'activité (En %).



Source : Etablie sur la base des données de l'ONS.

3. Les causes de la croissance faible en Algérie

La faiblesse de la croissance économique en dépit de l'important effort d'investissement ne peut être due qu'à une accumulation faible de capital et ce, suite à une perte de capital humain, une allocation inefficace des ressources, une dépréciation rapide du capital public et un mauvais climat des affaires.

3.1. La perte de capital humain

Durant plusieurs décennies, l'Algérie a consenti des efforts importants dans le domaine de l'éducation et la formation. Ces efforts ont été considérés comme étant un investissement qui permettrait une amélioration de la productivité et, par conséquent, de la croissance de la production. Les dépenses de l'Etat en matière d'éducation et de formation ont effectivement amélioré le taux de scolarisation et augmenté le nombre des étudiants et le nombre des sortants des universités. Cependant, cette accumulation du capital humain s'est dépréciée rapidement au point où l'économie algérienne déplore un manque flagrant en matière de spécialistes, d'experts, d'ingénieurs, etc.

Les dépenses dans la formation ne profitent que peu à l'économie nationale car le taux de chômage est beaucoup plus élevé chez les diplômés universitaires que chez les autres catégories. Si la chance de trouver un travail dans les pays développés est liée au niveau de qualification, ce n'est pas le cas en Algérie. En 2019, selon l'ONS, ce taux s'élève à 18% pour les diplômés de l'enseignement supérieur et à 13,5% pour les diplômés de la formation professionnelle alors qu'il ne représente que 8,7% pour les sans-diplômés (Tableau N° 11).

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

Tableau N° 11 : Taux de chômage selon le niveau d'instruction et le diplôme obtenu
(En Mai 2019 et en %).

Collège	Taux
Niveau d'instruction	
Sans instruction	3
Primaire	6,8
Moyen	11,8
Secondaire	10,6
Supérieur	17,4
Diplôme obtenu	
Aucun diplôme	8,7
Diplômé de la formation professionnelle	13,5
Diplômé de l'enseignement supérieur	18
Total	11,4

Source : Etabli sur la base des données de l'ONS.

De même, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur était encore plus élevé par le passé car il s'élevait à 21,4% en septembre 2010. La tendance à la baisse du taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur résulte d'une politique de « replâtrage » de partage de l'emploi. En effet, les diplômés sont insérés essentiellement dans le secteur public et les tâches accomplies par ces diplômés ne nécessitent pas une qualification particulière.

Le système de formation en Algérie est donc mal adapté au marché du travail. En conséquence, une partie importante du capital humain se déprécie par le chômage structurel des universitaires. L'autre facteur empêchant l'accumulation du capital humain est la migration ou la fuite des cerveaux. En effet, le départ des universitaires et du personnel qualifié en Algérie vers l'étranger s'accompagne d'une dépréciation du capital humain, notamment dans la mesure où les flux migratoires sont dans un sens unique.

Selon une étude réalisée par une équipe de chercheurs conduite par le sociologue Mohamed Saïb Musette, le nombre de migrants algériens qualifiés et installés dans les pays de l'OCDE représente 267 799 personnes en 2012 (Musette, 2016, p. 50). Cette exportation du capital humain vers l'étranger a des répercussions néfastes sur l'économie algérienne :

- Une perte de capital humain : le pays déplore un manque important d'une main d'œuvre qualifiée. En effet les universités sont faiblement dotés de professeurs, les hôpitaux déplorent un manque de spécialistes, les entreprises font appel aux étrangers pour des travaux de maintenance, etc.
- Un faible rendement de l'éducation : En Algérie, l'éducation et la formation sont essentiellement financés par l'Etat. L'insertion des diplômés dans le marché du travail correspond à un retour sur investissement pour l'Etat. Si un travailleur décide d'émigrer, il prive donc le pays d'une part de ce retour sur investissement,

le financement réalisé par l'Etat n'ayant pas permis une accumulation de capital humain au niveau national mais une accumulation en faveur des pays d'accueil.

- Une absence d'une alternance au pouvoir : la fuite des cerveaux empêche l'élévation du niveau moyen du capital humain national permettant à son tour une élévation du « capital social ». C'est ce dernier qui exerce une pression sur les gouvernants et, par conséquent, favorisent une alternance au pouvoir.

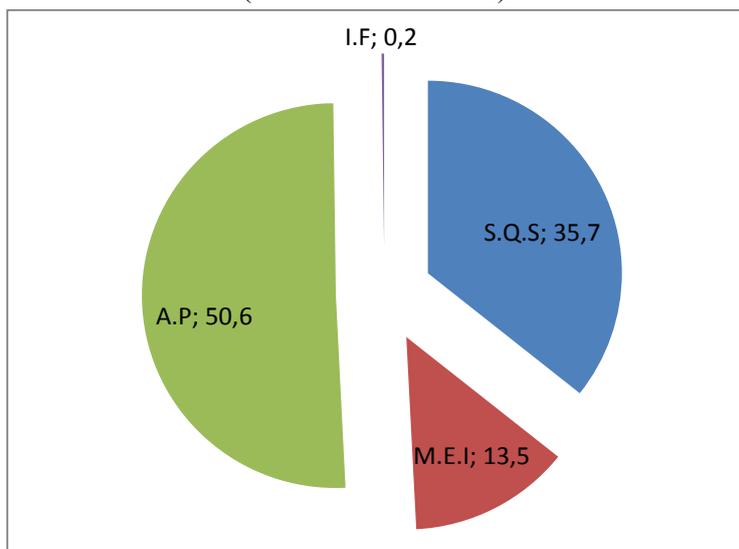
3.2. L'allocation inefficace des ressources disponibles

a. Le primat des investissements publics

Dans un Rapport sur le développement économique en Afrique, la CNUCED a indiqué que la structure de l'investissement est importante pour la croissance. En effet, ce rapport note qu'« Il est important de prendre en considération la composition de l'investissement — c'est-à-dire la répartition entre investissement privé et investissement public — pour deux grandes raisons. Première raison, d'un point de vue de politique générale, il est utile de savoir comment cibler les interventions visant à stimuler l'investissement pour dynamiser la croissance [...]. Deuxième raison, si la distinction entre investissement public et investissement privé est importante pour la croissance, il est alors nécessaire de bien comprendre les liens qui existent entre ces deux catégories d'investissement » (CNUCED, 2014, pp. 21-22).

L'examen des acteurs de l'investissement en Algérie montre que les investissements publics sont disproportionnés par rapport aux investissements privés dans des secteurs productifs. En effet, la part des Administrations Publiques dans l'investissement global s'élève à 50,6 % entre 2000 et 2015. C'est d'ailleurs ce qui explique que la plupart des investissements ont été le fait de la construction et des travaux publics divers dont la réalisation est assurée par des groupes internationaux. Quant aux autres investissements, ils sont le fait des Ménages et Entreprises Individuelles à hauteur de 13,5% et des Sociétés et Quasi-Sociétés non financières à hauteur de 35,7%. Les investissements des Institutions Financières ne représentent qu'une infime proportion, soit 0,2% de la formation brute de capital fixe (Figure N° 13). L'examen détaillé des investissements des Sociétés et Quasi-Sociétés montre que la part la plus importante est le fait des entreprises publiques, donc l'investissement en Algérie est dans sa majorité public. Selon Ahmed BOUYACOUB, « l'Etat et deux grandes sociétés de l'énergie (Sonatrach et Sonelgaz) ont été à l'origine de presque 80% des investissements réalisés entre 1963 et 2010 » (Bouyacoub, 2012, p. 65).

Figure N° 13 : Acteurs des investissements en Algérie (Période 2000-2015).



Source : établie sur la base des données fournies par l'ONS.

En plus de l'amélioration du bien-être social, les investissements publics ont pour objectif d'améliorer la productivité du secteur privé. Cependant, en Algérie, ces investissements ne sont pas pensés dans ce sens, l'Etat investit arbitrairement dans la mesure où sa politique s'inscrit dans le rachat de « la paix sociale ». Or, « Des investissements publics peu efficaces affaiblissent le lien entre capitaux publics et capitaux privés et réduisent la rentabilité des investissements privés, ce qui les rend d'autant plus difficiles à attirer » (CNUCED, 2014, p.6).

L'investissement privé est souvent considéré plus important que l'investissement public pour la croissance économique. Les institutions internationales (FMI, CNUCED et OCDE) attribuent le manque de croissance au fait qu'il s'agisse d'un investissement essentiellement public, donc peu productif, notamment quand on sait que certains projets ne sont pas prioritaires (exemple de la grande mosquée d'Alger), l'existence d'une corruption grandissante (autoroute Est-ouest) mais aussi une dépréciation rapide du capital public résultant de la mauvaise exécution des travaux et de l'absence d'une planification rigoureuse et d'une vision à long terme (à titre d'exemple, certaines routes récentes sont détruites pour effectuer des travaux d'assainissement).

Au total, les ressources disponibles ne sont pas allouées d'une façon optimale. L'Etat est donc appelé à investir dans les secteurs productifs ou assurer un transfert des fonds vers le secteur privé à travers des aides et des subventions. Dans ce sillage, la CNUCED a indiqué que les gouvernements « devraient recourir à la politique industrielle pour orienter l'investissement vers des activités de production stratégiques, comme les agro-industries et les industries manufacturières, d'une importance critique pour une croissance transformatrice » (CNUCED, 2014, pp. 8-9).

b. Les distorsions dans l'orientation des IDE

En matière de capitaux étrangers, les IDE entrants en Algérie sont faibles et portent essentiellement sur les hydrocarbures et les services. Selon Samir AMIN, les firmes étrangères cherchent souvent à maximiser leur profit sur l'ensemble de leurs activités, donc les capitaux étrangers ont une préférence pour les activités exportatrices plutôt que celles qui entreraient en compétition avec les importations (Amin, 1976).

- **La faiblesse des IDE entrants**

Globalement, l'Algérie ne constitue pas une cible attractive des investisseurs étrangers. La part des IDE à sa destination est très faible du point de vue quantitatif (flux et stock). En effet, durant la période 2014-2018, le volume d'IDE entrants n'est que de 5,31 milliards USD et le stock total des IDE reçus s'élève seulement à environ 30,6 milliards USD en 2018 (Tableau N°12).

Tableau N°12: Evolution des IDE entrants en Algérie

	1989	1994	1999	2004	2009	2014	1989
	-	-	-	-	-	-	-
	1993	1998	2003	2008	2013	2018	2018
Flux d'IDE entrants (milliards USD)	0,05	1,14	3,39	8,20	10,81	5,31	28,90
IDE entrants (en % de la FBCF)	0,07	1,84	4,32	3,97	2,84	1,25	2,35

Source : établi sur la base des données de la banque mondiale.

Ces investissements restent insuffisants au regard de la taille du pays et de ses potentialités. En effet, la part de l'IDE dans la FBCF ne représente que 2,35% durant la période 1989-2018. Ceci montre que l'IDE ne constitue pas une source importante de financement des investissements, ceux-ci s'appuient essentiellement sur les recettes des exportations des hydrocarbures. La faiblesse des IDE entrants en Algérie peut également être appréciée par l'indicateur de performance des flux d'IDE entrants, calculé par la CNUCED sur un ensemble de 181 pays. En effet, selon cet indicateur, l'Algérie se classe, en 2010, à la 113^{ème} place.

Malgré l'importance des IDE dans la période actuelle, les motivations à l'investissement en Algérie restent faibles en raison du mauvais climat des affaires qui dissuade les entreprises, les hommes d'affaires et les investisseurs étrangers à investir. En termes de climat des affaires, l'Algérie continue à rester en bas de l'échelle. En effet, d'après l'enquête Doing Business de 2016 publiée par la Banque mondiale⁷, l'Algérie est classée 163^{ème} sur 189 pays,

⁷ Ce classement est établi sur la base de plusieurs indicateurs : création d'entreprise, octroi de permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité.

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

perdant deux places par rapport à 2014 et très loin de ses deux voisins, la Tunisie et le Maroc, qui sont classés respectivement au 74^{ème} et 75^{ème} rang. Par ailleurs, la limitation de la participation des investisseurs étrangers à 49% et l'obligation faites aux soumissionnaires de s'associer avec des partenaires locaux pour les contrats publics sont aussi des freins à l'investissement.

- **La répartition sectorielle des IDE**

L'examen de la répartition des IDE par secteur d'activité montre que le capital étranger en Algérie s'inscrit dans une logique extractive. En effet, en dehors de quelques investissements dans les secteurs des télécommunications et des travaux publics et le bâtiment, c'est le secteur des hydrocarbures qui attire le plus d'IDE. Quant aux investissements industriels (hors secteur minier) ils sont très modestes.

Parallèlement, les revenus versés au reste du monde, essentiellement constitués des transferts financiers des compagnies pétrolières étrangères, n'ont cessé d'augmenter pour atteindre des niveaux considérables, niveaux qui se trouvent en disproportion comparativement aux montants investis. A titre d'exemple, les transferts réalisés par les associés de Sonatrach, sur la période 2010-2014, s'élèvent à 26,4 milliards de dollars, soit près 5,3 milliards de dollars par an.

c. La distorsion en faveur des activités tertiaires

Les capitaux qui se constituent en Algérie sont investis essentiellement dans le secteur tertiaire. Ces capitaux ne s'orientent pas à l'industrie manufacturière car elle n'est pas rentable étant donné la concurrence étrangère⁸. Du coup, le secteur industriel manufacturier se trouve exclu du processus de développement du pays, cela apparaît nettement en examinant la répartition sectorielle des entreprises existantes et l'emploi dans chaque secteur.

- **La répartition sectorielle des entreprises existantes**

Selon les résultats du recensement économique national effectué en 2011 par l'Office National des Statistiques (ONS), le tissu économique est fortement dominé par le secteur privé qui compte 920 307 entités (96%), alors que le secteur public ne représente que 2,4%. Les entreprises mixtes et étrangères représentent 1,7% du total.

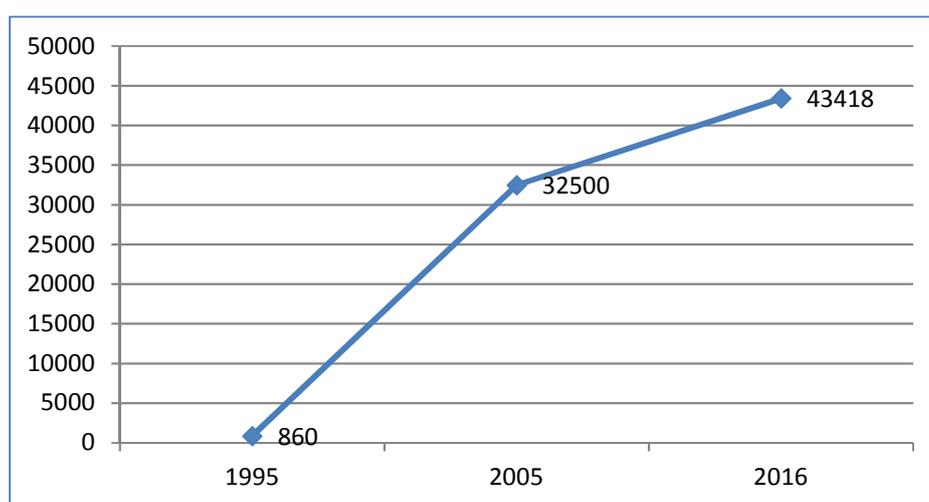
Le caractère tertiaire de l'économie algérienne apparaît nettement au regard du nombre d'entités activant dans ce secteur (853 770), soit 89% de l'ensemble des entités économiques. Le secteur commercial vient en première position avec 528 328 entités, soit 55,1% tandis que le secteur des services vient en seconde position comme une des principales activités économiques en Algérie, avec 325 442 entités.

⁸ Il y a, cependant, certaines industries qui font de la transformation primaire dans l'agroalimentaire et d'autres qui font du montage dans l'électroménager.

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

En Algérie, l'incitation à investir est contrariée essentiellement par l'ouverture et l'exposition de l'économie nationale à la concurrence étrangère. C'est ainsi que le secteur privé investit de plus en plus dans le secteur des biens non échangeables⁹ pour profiter de la demande générée par l'action budgétaire et échapper à une concurrence étrangère de plus en plus vive. L'évolution du nombre d'intervenants sur les opérations de commerce extérieur montre qu'il existe 860 intervenants en 1995 dont 702 sont des opérateurs privés et seulement 158 sont des opérateurs publics. A partir de 1995, le nombre d'opérateurs dans l'import-export ne cesse pas d'augmenter atteignant environ 32500 en 2005 et environ 43418 en 2016 (Figure N° 14).

Figure N° 14 : évolution du nombre des intervenants sur des opérations de commerce extérieur (1995-2016).



Source : établie sur la base des données de la Direction Générale des Douanes.

La quasi-totalité de ces intervenants dans le commerce extérieur sont des importateurs. En effet, sur les 43418 opérateurs actifs dans l'import-export en 2016, seul 1630 exportateurs ont été recensés, soit 3,75% du total.

La multiplication du nombre d'importateurs n'était que le résultat de l'ouverture du marché algérien, engendrant ainsi une importation massive de produits étrangers qui agissent « comme un poison pour la production nationale »¹⁰. Par ailleurs, cette multiplication du nombre d'importateurs a stimulé la prolifération des produits contrefaits, l'essor du marché parallèle et l'évasion fiscale. En effet, pour échapper au fisc, de nombreux importateurs exercent avec de fausses adresses et parfois avec de fausses identités ainsi que des domiciliations bancaires falsifiées.

⁹ La rentabilité y est supérieure à celle que l'on retrouve dans les activités de production et les délais de récupération sont très courts.

¹⁰ Mohamed BENINI, directeur de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX) lors de son intervention sur les ondes de la chaîne III de la radio nationale le 23 février 2006.

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

• La répartition sectorielle de la main d'œuvre

L'analyse de la structure de la distribution sectorielle de la main d'œuvre active en Algérie montre une très forte distorsion en faveur du secteur tertiaire. En effet, il ressort du tableau ci-dessous que l'emploi marque une baisse dans les secteurs directement productifs (l'agriculture et l'industrie) au profit du secteur des services qui – grâce à l'essor des activités commerciales et des services marchands (transports, banques, assurances et services divers), la croissance sensible de l'emploi dans la fonction publique, le renforcement des effectifs du service national et de la sécurité et l'apport du dispositif de l'emploi des jeunes – voit sa part relative dans l'emploi total passer de près de 50 %, en 1990, à 58,9%, en 2018. En termes d'effectifs, la population occupée dans ce secteur passe d'environ 2,25 millions, en 1990, à environ 6,5 millions, en 2018.

Tableau N° 13 : Evolution de l'emploi par secteur d'activité durant la période 1990-2018
(En milliers et en %).

	1990		2001		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Agriculture	907	20,1	1312	21,06	1146	10,4
Industrie	701	15,5	861	13,82	1489	13,5
BTP	651	14,4	650	10,44	1901	17,2
Commerce, Services & Administration	2256	49,9	3406	54,67	6512	58,9

Source : Etabli à partir des données de l'ONS.

3.3. Le mauvais climat des affaires

En Algérie l'investissement privé (national et étranger) occupe une place marginale par rapport à l'investissement public et son essor demeure contrecarré par un mauvais climat des affaires. Pour appréhender le climat des affaires en Algérie par rapport à d'autres pays, nous allons nous appuyer sur le rapport « Doing Business » de la Banque Mondiale qui établit périodiquement un classement général sur la base des évaluations chiffrées des réglementations applicables aux petites et moyennes entreprises locales dans différents domaines consignés dans le tableau N°14. Pour l'année 2015, le tableau montre que l'Algérie enregistre un retard flagrant par rapport à tous les pays du globe et particulièrement à ses voisins : la Tunisie et le Maroc. En effet, l'Algérie est classée au 163^{ème} rang sur 189 pays en matière des réglementations relatives à la pratique des affaires alors que la Tunisie et le Maroc occupent respectivement les 74^{ème} et 75^{ème} rangs.

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

Tableau N° 14 : Climat des affaires en Algérie, Tunisie et Maroc en 2015.

Domaines	Algérie	Maroc	Tunisie
Pratique des affaires	163	75	74
Création d'entreprise	145	43	103
Octroi de permis de construire	122	29	57
Raccordement à l'électricité	130	55	38
Transfert de propriété	163	76	86
Obtention de prêts	174	109	126
Protection des investisseurs minoritaires	174	105	105
Paiement des taxes et impôts	169	62	81
Commerce transfrontalier	176	102	91
Exécution des contrats	106	59	81
Règlement de l'insolvabilité	73	130	57

Source : Base de données Doing Business 2016.

Par domaine, l'indicateur relatif à la création d'entreprise montre que l'Algérie se classe à la 145^{ème} place avec 20 jours nécessaires pour créer une entreprise, alors que la Tunisie et le Maroc se classent respectivement à la 103^{ème} et 43^{ème} places et dont le nombre de jours nécessaires pour créer une entreprise est de 11 et 10 jours respectivement. Concernant l'octroi de permis de construire, l'Algérie se classe à la 122^{ème} place, très loin de la Tunisie et du Maroc dont le délai nécessaire pour obtenir un permis de construire est de 3 mois alors qu'en Algérie il est de plus de 8 mois. Quant au raccordement à l'électricité, l'Algérie se classe à la 130^{ème} place du fait des lenteurs des procédures et des longs délais pour qu'un entrepôt nouvellement construit puisse obtenir de l'électricité.

En matière de transfert de propriété, l'Algérie se classe à la 163^{ème} place avec un coût de transfert d'une propriété qui s'élève à 7,1% de sa valeur, avec 10 procédures et dans un délai de près de 2 mois, alors que ce coût s'élève seulement à 6,1% et 5,9% en Tunisie et au Maroc et dans un délai d'un mois. Pour l'obtention de prêts et la protection des investisseurs, l'Algérie occupe le 174^{ème} rang, faisant d'elle l'un des 15 derniers pays en matière d'accès au crédit, de protection des emprunteurs, des créanciers et des investisseurs, etc. Quant au taux d'imposition, l'Algérie se classe à la 169^{ème} place avec un taux d'imposition de 72% des bénéfices, le délai nécessaire pour s'acquitter des taxes est de 385 heures par an pour un nombre de paiements de 27. Les taux d'imposition sont beaucoup plus faibles au Maroc et en Tunisie (49,1% et 59,6% respectivement) avec des délais de paiement plus faibles (211 et 144 heures) et un nombre de paiements réduit (6 et 8).

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

En matière de commerce, l'Algérie est à la 176^{ème} place. Un tel classement est dû aux délais et coûts élevés liés à la logistique des exportations et des importations de marchandises qu'au nombre de documents nécessaires pour effectuer une transaction à l'international. En effet, le nombre de documents nécessaires s'élève à 8 pour l'export et à 9 pour l'import en Algérie alors qu'en Tunisie et au Maroc, ce nombre est de 4 pour l'export et de 6 pour l'import. Quant au coût de ces opérations, il est de 1330 USD par conteneur à l'import et de 1270 USD à l'export en Algérie alors que dans les deux pays voisins ils ne dépassent pas 970 USD.

Concernant l'exécution des contrats, l'Algérie se classe à la 106^{ème} place avec un délai d'exécution d'un contrat de 21 mois, soit 3 et 4 mois de plus qu'en Tunisie et Maroc respectivement. En matière de règlement de l'insolvabilité - qui mesure : délais, coûts, résultats et taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité et solidité de la législation dans ce domaine- l'Algérie occupe la 73^{ème} place devant le Maroc qui occupe la 130^{ème} place mais loin de la Tunisie qui occupe la 57^{ème} place.

Enfin, l'Algérie présente de plus en plus un climat des affaires défavorable aux investisseurs. En effet, comparativement aux années précédentes, l'Algérie a régressé dans le classement « Doing Business » passant de la 136^{ème} place en 2011 sur un total de 180 économies à la 154^{ème} place en 2014, pour occuper la 163^{ème} place en 2015. Le classement par domaine montre qu'elle n'a pas progressé qu'en un seul, celui relatif à l'obtention de prêts.

Section 2 : Importance des institutions dans le processus de développement et facteurs handicapant le renforcement des capacités institutionnelles en Algérie

Les économistes ont, depuis longtemps, attribué le phénomène de croissance à des facteurs purement économiques tels que l'investissement, les ressources naturelles, le commerce, etc. Cependant, dans la période actuelle, plusieurs auteurs considèrent que les institutions d'un pays sont le véritable moteur de la croissance car c'est d'elles que dérivent les incitations qui motivent les agents économiques. Dans cette optique, l'échec des politiques d'ajustement structurel dans la plupart des pays en développement a été expliqué par le déficit institutionnel que présentaient ces pays. En effet, les réformes économiques entreprises souffraient d'incomplétudes, car elles ne sont pas accompagnées d'un changement institutionnel combattant l'incertitude et mobilisant les acteurs.

Dans ces conditions, la promotion de la bonne gouvernance dans les pays en développement s'est imposée depuis le début des années 1990. En effet, le FMI a incorporé des réformes institutionnelles, que les pays membres devraient entreprendre, afin de pouvoir bénéficier de ses aides et la Banque Mondiale a orienté ses programmes vers la « bonne gouvernance ».

Malgré l'importance des institutions dans le processus de développement économique, l'Algérie ne gravite pas vers de bonnes institutions. Au contraire, elle est caractérisée par la persistance d'une mal gouvernance. En effet, les institutions politiques et économiques algériennes accusent un retard important et sont positionnées parmi les dernières au monde,

cela montre l'absence des efforts visant le renforcement des capacités institutionnelles du pays.

Cette section a pour objectif de mettre en exergue le blocage institutionnel qui caractérise l'économie algérienne et d'identifier les causes premières de ce blocage et ce, malgré la récurrence des contre-chocs pétroliers. Donc, nous essayons de répondre à la question suivante : quelle est l'état des institutions algériennes et quelles sont les causes qui freinent le renforcement des capacités institutionnelles du pays ?

Pour traiter ce sujet, nous commencerons d'abord par la clarification du concept « institution », son évolution et son rôle dans la croissance et le développement. Nous montrerons, ensuite, en nous référant aux bases de données de la Banque Mondiale et de la Fondation Héritage, le blocage institutionnel dans lequel est plongée l'Algérie. Enfin, nous tenterons d'identifier les causes de ce blocage.

1. Le rôle des institutions dans la croissance et le développement

Le regain d'intérêt pour la notion de la gouvernance, depuis le début de la décennie 1990, trouve ses origines dans la nouvelle économie institutionnelle selon laquelle les institutions jouent un rôle primordial dans le développement. Douglas North, qui se réclame de cette école, est sans doute le plus éminent spécialiste des institutions. North rejette l'hypothèse néoclassique de rationalité et considère que cette approche « ignore les institutions et le temps, qu'elle néglige les coûts de transaction, le rôle des idées et des idéologies ainsi que celui du processus politique vis-à-vis de l'économie » (Chavance, 2012, pp. 59-82).

1.1. Définition des institutions

North définit les institutions comme étant « les contraintes humaines qui structurent les interactions politiques, économiques et sociales. Elles consistent à la fois en des contraintes informelles (sanctions, tabous, coutumes, traditions et codes de conduite) et de règles formelles (constitutions, lois, droits de propriété). Elles évoluent par incrémentation, reliant le passé avec le présent et le futur. En conséquence, l'Histoire est largement une histoire de l'évolution institutionnelle dans laquelle les performances historiques des économies ne peuvent être comprises que comme parties d'une histoire séquentielle. Les institutions fournissent la structure des incitations d'une économie. Au fur et à mesure que cette structure évolue, elle détermine l'orientation du changement économique : vers la croissance, la stagnation ou le déclin» (North, 2010, pp. 62-71).

Selon North, les institutions constituent l'ensemble des « règles du jeu ». Par conséquent, elles doivent être distinguées des organisations qui sont des « groupes d'individus liés entre eux par certains objectifs communs » (NORTH, 2005, p. 87). Les organisations constituent donc les « joueurs », elles renferment les organisations politiques (partis politiques, parlement...), les organisations économiques (entreprises, syndicats...) et les organisations sociales (mosquées, églises, clubs...).

Selon North, le changement institutionnel est « *path dependent* ». Ce phénomène de « path dependence » (ou de dépendance de sentier) renvoie au fait que les processus de changement institutionnel subissent les contraintes posées par les règles choisies précédemment et, par conséquent, le changement institutionnel est d'ordinaire de nature incrémentale. Selon Kathleen Thelen, les institutions évoluent de façon incrémentale en suivant deux processus : l'adjonction institutionnelle et la conversion institutionnelle. L'adjonction institutionnelle consiste en la renégociation partielle de quelques éléments d'un édifice institutionnel ou bien l'ajout de nouvelles institutions à côté de celles déjà existantes, tandis que la conversion institutionnelle consiste en la réorientation des institutions existantes vers de nouveaux objectifs impliquant, du coup, des changements dans le rôle qu'elles jouent et/ou des fonctions qu'elles assument (Palier & Sured, 2005, pp. 7-32).

Contrairement aux institutions informelles qui ne changent que lentement, car ancrées dans les normes de comportement transmises d'une génération à l'autre, les institutions formelles peuvent être modifiées d'un jour à l'autre sous l'impulsion des décisions politiques et législatives. Cela dénote donc le primat du politique sur l'économique dans le processus de développement. En effet, « c'est le politique qui définit et fait appliquer les règles formelles du jeu économique et qui est donc la source première des performances économiques » (NORTH, 2005, p. 83).

1.2. Les déterminants des institutions

Les trajectoires institutionnelles empruntées par les sociétés peuvent être appréhendées selon quatre approches : l'approche économique, l'approche culturelle, l'approche historique et l'approche politique. Chacune de ces approches évoque des mécanismes spécifiques pouvant expliquer la différence des institutions d'une société à l'autre.

- L'approche économique : selon les partisans de cette approche, chaque société tend à choisir des institutions permettant la maximisation du revenu global du pays. Dans ces conditions, les institutions choisies sont forcément efficaces car dans le cas où elles ne le sont pas, c'est-à-dire qu'elles engendrent des gagnants et des perdants, les deux parties vont entreprendre des négociations à l'issue desquelles elles modifieront les institutions existantes et opteront pour de nouvelles institutions, bénéfiques pour tous.
- L'approche culturelle : les tenants de cette approche soutiennent que les différences institutionnelles entre pays sont fondées sur des différences de valeurs culturelles ou de croyances idéologiques. Ainsi, si les institutions diffèrent d'une société à une autre c'est parce qu'elles n'auraient pas la même conception de ce qui est bien pour leurs membres.
- L'approche historique : selon cette approche, la qualité des institutions actuelles est le résultat des événements historiques. Autrement dit, pour des conditions historiques différentes, les pays héritent des institutions différentes et celles-ci ont tendance à persister dans le temps.

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

- L'approche politique : selon cette approche, ce sont les détenteurs du pouvoir politique qui, volontairement, choisissent les institutions et cela dans l'objectif de maximiser leurs intérêts personnels et non nécessairement l'intérêt de l'ensemble de la société.

1.3. Institutions et développement : quel lien ?

Dans la période actuelle, on a assisté à un regain d'intérêt pour l'analyse économique des institutions. Selon North, les institutions jouent un rôle important dans la croissance et le développement. En effet, les bonnes institutions des droits de propriété privée stimulent le développement de l'investissement et la croissance économique.

À partir du milieu des années 1990, les travaux de Mauro (1995), Knack et Keefer (1995), Hall et Jones (1999), entre autres, ont permis de mettre en exergue que les pays disposant de bonnes institutions sont ceux qui enregistrent les taux de croissance et les revenus par tête les plus élevés. Hali Edison, de son côté, ajoute que la qualité des institutions influe non seulement sur le revenu et la croissance, mais aussi sur la stabilité de cette dernière (Edison, 2003).

Enfin, selon d'autres études empiriques, réalisées par d'éminents économistes comme Dani Rodrik, Arvind Subramanian et Francesco Trebbi (2002) ; Daron Acemoglu, Simon Johnson et James Robinson (2004), le niveau de développement d'un pays s'explique essentiellement par ses institutions tandis que les autres facteurs n'ont que très peu d'effet.

1.4. Les « bonnes » et les « mauvaises » institutions

Les sociétés dotées des institutions encourageant l'investissement dans le capital physique, humain et technologique sont des sociétés qui prospèrent sur le plan économique tandis que les sociétés dépourvues de ce type d'institutions ou possédant des institutions décourageant l'activité productive connaissent une stagnation, voire un déclin.

Selon Daron Acemoglu, de bonnes institutions possèdent trois caractéristiques :

- La protection des droits de propriété à une grande partie de la population, ce qui permet d'inciter une large palette d'individus à investir et participer à la vie économique ;
- La limitation du pouvoir des élites, des politiciens et autres groupes puissants, ce qui les empêche de s'approprier les revenus ou investissements d'autrui ou de fausser les règles du jeu ;
- La promotion de l'égalité des chances entre les individus, ce qui encourage l'investissement dans le capital humain et la participation à la production économique (Acemoglu, 2003, p. 27).

Les institutions politiques déterminent les modalités de gouvernement de la société (Etat de droit, liberté de la presse, politique participative...) et, par conséquent, sont primordiales à la croissance et au développement. A côté de ces institutions, Dani Rodrik et Arvind

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

Subramanian mettent l'accent sur quatre autres types d'institutions favorables à la croissance et au développement. Il s'agit:

- Des institutions de création des marchés : elles protègent les droits de propriété et garantissent l'exécution des contrats. L'absence de ce type d'institutions engendre un mauvais fonctionnement des marchés, voire leur disparition ;
- Des institutions de réglementation des marchés : elles ont pour objet de gérer les défaillances des marchés (effets externes, économies d'échelle et l'imperfection de l'information). Parmi ces institutions, on peut citer les agences de régulation des télécommunications et des transports ;
- Des institutions de stabilisation des marchés : elles ont pour but de maîtriser l'inflation, de réduire l'instabilité macroéconomique et d'éviter les crises financières. Il s'agit, par exemple, des banques centrales, des régimes de change et des règles budgétaires ;
- Des institutions de légitimation des marchés : elles fournissent une protection et une assurance sociale, organisent la redistribution et gèrent les conflits (systèmes de retraites, les dispositifs d'assurance chômage...) (Rodrik & Subramanian, 2003, p. 32).

Malgré l'importance des institutions dans le processus de développement économique, les sociétés ne gravitent pas forcément vers de bonnes institutions. En effet, « les rendements croissants caractéristiques d'un ensemble initial d'institutions qui fournissent des désincitations à l'activité productive créeront des institutions et des groupes d'intérêt avec un enjeu dans les contraintes existantes. Ils façonnent la sphère politique dans le sens de leurs intérêts. De telles institutions fournissent des incitations qui peuvent encourager la domination militaire sur la politique et l'économie, le fanatisme religieux, ou clairement, de simples organisations redistributives, mais elles fournissent peu de récompenses aux accroissements du stock et à la diffusion de connaissances économiquement utiles. Les constructions mentales subjectives des participants développeront une idéologie qui, non seulement rationalise la structure de la société, mais tient également compte de sa maigre performance. Le résultat est que l'économie développera des politiques qui renforcent les incitations et les organisations existantes » (Arrous, 1999, p. 238).

Par ailleurs, même si certaines institutions perdurent en dépit de graves conséquences auxquelles elles parviennent, ceci n'empêche pas qu'elles peuvent évoluer. En effet, les institutions jouent un rôle important dans la répartition du revenu entre les individus et entre les groupes sociaux et, par conséquent, chaque changement institutionnel crée des gagnants et des perdants, et que ces derniers tentent souvent de s'y opposer. Les institutions évoluent donc « quand les groupes qui y sont favorables deviennent suffisamment puissants pour l'imposer aux perdants éventuels, ou quand une société peut conclure un marché avec ces derniers pour leur octroyer une compensation appropriée après la réforme, voire les protéger des conséquences les plus néfastes de celle-ci » (Acemoglu, 2003, p. 30).

1.5. Mesure des institutions

Depuis le milieu des années 1990, de grandes organisations internationales, telles que le FMI et la Banque Mondiale, ont fait de la bonne gouvernance une priorité dans leurs programmes de développement et de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que la question de la mesure des institutions s'est posée et a connu un progrès considérable.

En effet, de nombreux organismes se sont intéressés à la mesure de la qualité des institutions et cela a permis d'identifier diverses raisons du retard que connaissent certains pays. Parmi ces organismes on peut citer : Transparency International, la Banque Mondiale, la fondation héritage, Brookings Institution, etc. Toutefois, les mesures considérées relèvent d'évaluations subjectives car elles sont issues de sondages d'experts nationaux, ou d'enquêtes menées par ces organismes auprès de la population.

La prolifération de ces organismes a permis une pléthore des indicateurs évaluant le degré de liberté économique, le respect des droits de propriété, le niveau de la corruption, la liberté de la presse, etc. Ces indicateurs sont composites, ils offrent une estimation quantifiée de la qualité des institutions d'un pays et rendent facile la comparaison entre pays et/ou dans le temps. Parmi les indicateurs composites les plus utilisés, on trouve l'Indice des Perceptions de corruption (IPC) de Transparency International et les six indicateurs de gouvernance créés par Daniel Kaufmann, Aart Kraay et leur équipe à l'Institut de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII) a mis en place une base de données « Institutionnal Profils Database » (IPD). Cette base fournit une mesure originale des caractéristiques institutionnelles d'un nombre important de pays. Elle couvre en 2012¹¹ 143 pays, soit près de 98% de la population et du PIB mondial et contient 130 indicateurs construits sur la base de 330 variables. De ce fait, l'IPD couvre un champ thématique plus large que les autres bases de données institutionnelles, y compris la base de données « World Governance Indicators » de la Banque Mondiale.

2. L'Algérie : un pays à qualité d'institutions médiocre

Bien que l'évaluation de la qualité des institutions relève des appréciations subjectives, l'ensemble des organismes évaluant la qualité des institutions au niveau international s'accordent sur le fait que l'Algérie est un pays à qualité d'institutions médiocre. Pour avoir une idée précise sur la qualité des institutions algériennes, nous allons recourir à deux bases de données, celles de Kauffman et Kraay de la Banque Mondiale et de la Fondation Héritage. La première évalue la qualité des institutions politiques tandis que la seconde évalue la qualité des institutions économiques.

¹¹ Profils institutionnels 2012 est la 4^{ème} version de la base. La 1^{ère} version est éditée en 2001, la 2^{ème} en 2006 et la 3^{ème} en 2009.

2.1. Qualité des institutions politiques

Kaufmann et Kraay de la Banque Mondiale ont mis au point une approche basée sur six indicateurs pour mesurer la qualité des institutions politiques (gouvernance¹²). Ces indicateurs évaluent les domaines suivants :

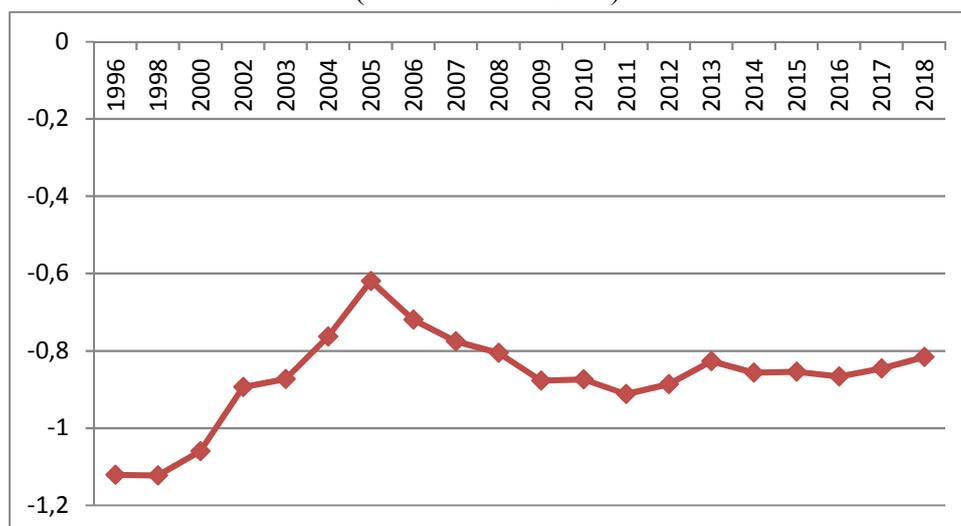
- Voix et responsabilisation : mesure la manière dont les citoyens participent au choix de leurs gouvernants, la liberté d'expression, la liberté d'association et l'indépendance des médias ;
- Stabilité politique et absence de violence : mesure la perception de la probabilité d'une déstabilisation ou d'un renversement de gouvernement par des moyens inconstitutionnels et/ou par la violence ;
- Efficacité du gouvernement : mesure la qualité des services publics, la compétence de la fonction publique et son indépendance à l'égard des pressions politiques ; qualité des politiques publiques et la crédibilité de l'engagement du gouvernement quant à ces politiques ;
- Qualité de la réglementation : mesure la capacité du gouvernement à mener des politiques et réglementations favorables au marché ;
- Etat de droit : mesure la qualité de la mise en application des contrats, les compétences de la police et des tribunaux ainsi que le poids de la criminalité et de la violence ;
- Contrôle de la corruption : mesure le niveau de corruption dans toutes ses formes ainsi que la façon dont l'Etat est capté par les élites et les lobbies.

Chaque indicateur prend un score qui oscille entre deux extrémités : (-2,5) et (+2,5). Plus le score est proche de la borne supérieure, plus la qualité des institutions politiques est bonne et inversement. La moyenne des scores attribués aux six indicateurs de gouvernance constitue un indice des institutions politiques. A travers cet indice, on peut facilement estimer la qualité des institutions d'un pays et d'effectuer des comparaisons entre pays et/ou dans le temps

L'indice des institutions politiques, calculé à partir des six indicateurs de gouvernance, montre que l'Algérie souffre d'une mauvaise qualité de ses institutions politiques. En effet, la valeur de l'indice est constamment négative et s'élève à seulement -0,81 en 2018. Sur la période 1998-2015, cet indice a connu une évolution favorable entre 1998 et 2005, en passant de -1,17 à -0,61 puis une détérioration depuis 2005 (Figure N° 15).

¹² Celle-ci étant définie par ces auteurs comme étant « les traditions et les institutions à travers lesquelles l'autorité est exercée pour le bien global, incluant le processus par lequel les autorités sont choisies, surveillées et remplacées ; la capacité du gouvernement à diriger efficacement ses ressources et à implanter des bonnes politiques ; et le respect des citoyens et de l'Etat pour les institutions qui gouvernent les interactions économiques et sociales entre eux ».

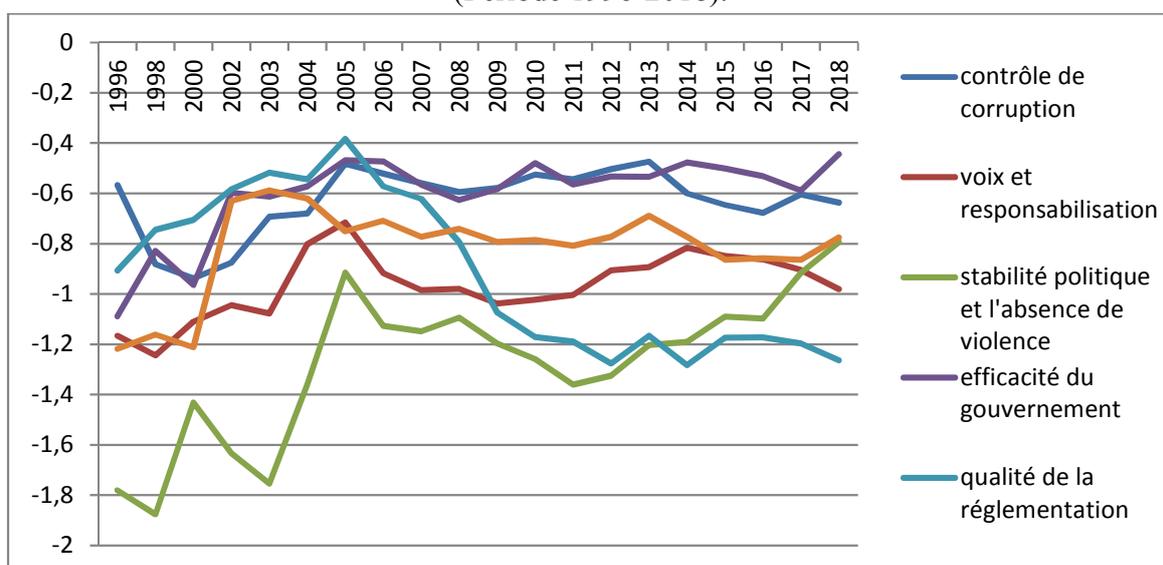
Figure N° 15 : Evolution de l'indice des institutions politiques en Algérie (Période 1996-2018).



Source : établie à partir de la base de données de la Banque Mondiale.

L'examen approfondi de l'indice des institutions politiques montre que l'Algérie a pu améliorer les différentes composantes de la gouvernance durant la fin de la décennie 1990 et le début de la décennie 2000. Cette performance est due au programme d'Ajustement Structurel imposé par le FMI et l'avènement, en 1999, d'un nouveau président estimé favorable au changement. Cependant, à partir de 2005, la gouvernance a connu une détérioration dans tous ses aspects, faisant de l'Algérie l'un des pays les plus mal gouvernés au monde. Ceci s'explique par le recul accusé en matière des droits politiques et des libertés civiles, l'absence d'une alternance au pouvoir, le non respect de l'équité et la primauté de droit par les institutions, la non transparence des règles et des lois, la généralisation de la corruption, le climat d'insécurité qui règne, etc. (Figure N° 16).

Figure N° 16: Evolution des composantes de l'indice des institutions politiques en Algérie (Période 1996-2018).



Source : établie à partir de la base de données de la Banque Mondiale.

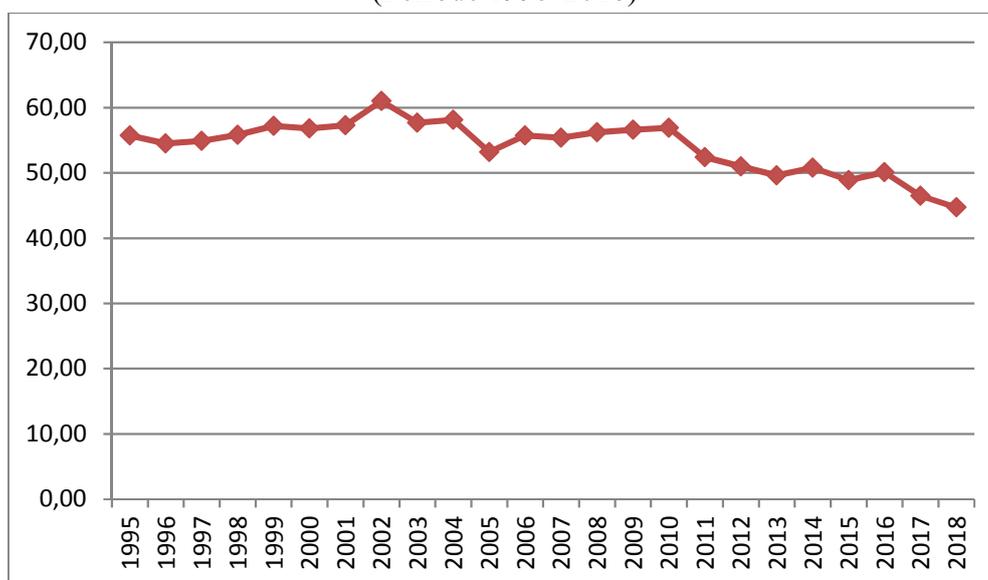
2.2. Qualité des institutions économiques

La Fondation Héritage évalue la qualité des institutions économiques à partir de dix indicateurs¹³ regroupés en quatre catégories : l'autorité de la loi, les limites du gouvernement, l'efficacité de la réglementation et l'ouverture des marchés. Chaque indicateur prend un score qui oscille entre 0 et 100. Plus le score est proche de 100, plus la qualité des institutions est bonne et inversement. Pour avoir une idée globale sur la liberté économique d'un pays ou effectuer des comparaisons internationales, la fondation calcule un indice de liberté économique dont le score est la moyenne des scores attribués à chaque indicateur. Selon cet indice, cinq catégories de pays sont distingués :

- Pays réprimant la liberté économique : si le score obtenu se situe entre 0 et 49,9 ;
- Pays plutôt non libre: si le score obtenu se situe entre 50 et 59,9 ;
- Pays modérément libre: si le score obtenu se situe entre 60 et 69,9 ;
- Pays plutôt libre: si le score obtenu se situe entre 70 et 79,9 ;
- Pays libre: si le score obtenu se situe entre 80 et 100.

L'examen de l'indice de liberté économique, estimé par la Fondation Héritage, montre que l'Algérie est un pays plutôt non libre sur le plan économique, voire réprimant la liberté économique car il (l'indice) s'élève à seulement 44,7 en 2018. Par rapport aux valeurs enregistrées à la fin de la décennie 1990 et le début de la décennie 2000, cet indice a connu une tendance générale à la baisse, ce qui dénote que le pays n'a déployé aucun effort pour améliorer la qualité de la gouvernance économique (Figure N° 17).

Figure N° 17 : Evolution de l'indice de liberté économique en Algérie (Période 1995-2018)



Source : établi à partir de la base de données de la Fondation Héritage.

¹³ Chaque indicateur mesure un type de liberté : liberté fiscale, liberté des affaires, liberté du travail, droits de propriété, liberté monétaire, liberté de commerce, degré de corruption, dépenses publiques, liberté d'investir et liberté monétaire.

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

En matière de liberté économique, la Fondation Héritage classe l'Algérie en 2016 à la 154^{ème} place sur 178 pays étudiés ; loin derrière le Maroc, la Tunisie et l'Égypte qui occupent respectivement les 85^{ème}, 114^{ème} et 125^{ème} places. Cela montre que les institutions algériennes accusent un retard flagrant et sont parmi les dernières au monde. En effet, même au niveau africain, l'Algérie occupe le 41^{ème} rang alors que les autres pays du benchmark occupent respectivement les 9^{ème}, 19^{ème} et 26^{ème} rangs.

Par indicateur, l'Algérie présente une carence institutionnelle dans la quasi-totalité des domaines, notamment en ce qui concerne les droits de propriété, la corruption, la liberté d'investir et la liberté financière. Selon ces indicateurs, l'Algérie est dans la catégorie des pays réprimant la liberté économique car les scores se situent au dessous de 50 (tableau N°14). La lecture du tableau N°15 fait ressortir également que le cadre institutionnel du pays a connu une détérioration majeure à partir du début des années 2000.

Tableau N° 15 : Evolution des composantes de l'indice de liberté économique en Algérie (Période 1995-2018)

	1995-1998	1999-2003	2004-2008	2009-2013	2014-2018
Indice global	55,23	58,00	55,7	53,30	48,2
Droits de propriété	50,00	38,00	30,00	30,00	30,2
Corruption	50,00	50,00	32,40	29,60	32,28
Liberté fiscale	48,75	61,64	74,54	81,50	79,32
Dépenses publiques	66,25	69,10	69,48	60,38	49,2
Liberté des affaires	70,00	70,00	73,06	68,92	65,04
Liberté du travail	ND	ND	56,98	54,36	49,04
Liberté monétaire	58,08	76,58	80,18	76,82	68,8
Liberté de commerce	54,20	52,76	61,04	70,54	61,84
Liberté d'investir	50,00	58,00	52,00	31,00	32
Liberté financière	50,00	46,00	30	30	30

Source : établi à partir de la base de données de la Fondation Héritage.

En effet, hormis une légère amélioration en matière de fiscalité et de commerce, tous les autres indicateurs ont connu une tendance baissière le long de la période considérée. Le recul qu'a connu la liberté économique en Algérie est dû à plusieurs facteurs à savoir : la mauvaise gestion des dépenses publiques qui restent dépendantes du secteur des hydrocarbures, la persistance des procédures règlementaires et des obstacles bureaucratiques entravant l'essor des activités entrepreneuriales et décourageant les investisseurs (la règle 49/51, le droit de préemption de l'Etat qui lui permet de s'opposer à une transaction en se positionnant prioritairement sur le rachat, les restrictions sur les change, etc.), la non maîtrise de l'inflation, la rigidité du marché du travail qui demeure marqué par le chômage élevé des jeunes, le

monopole des banques publiques sur le marché financier dans la mesure où elles sont à l'origine de la quasi-totalité des crédits octroyés aux entreprises, la généralisation de la corruption¹⁴ et la prolifération des activités informelles.

3. Les causes du blocage institutionnel en Algérie

Selon Robert Boyer, « ce sont souvent les grandes crises qui marquent les limites d'un régime et suscitent les transformations annonciatrices d'un nouveau » (Boyer, 2004, p. 55). Cependant, en Algérie et en dépit des contre-chocs pétroliers qui ont secoué le pays, les formes institutionnelles n'ont guère évolué pour permettre l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation. Dans les faits, on a assisté à un blocage institutionnel dont la cause est attribuée à plusieurs facteurs, à savoir : la rente pétrolière, l'autoritarisme politique, les problèmes relatifs à l'action collective, la carence en matière d'idées et le poids des institutions informelles.

3.1. La rente pétrolière

La possession d'une rente par l'Etat constitue le facteur principal du blocage institutionnel en Algérie. Cette rente permet à l'Etat de financer ses dépenses sans recourir considérablement à la fiscalité ordinaire et, par conséquent, elle lui offre une certaine autonomie à l'égard de la société. La rente est également à l'origine d'une perversion du comportement des principaux acteurs d'accumulation (public et privé) qui s'inscrivent davantage dans une logique de captation de la rente. Par ailleurs, la rente a nourri certains réseaux clientélistes informels opérant sous couvert des institutions formelles¹⁵, faisant d'elles plus des instruments de luttes claniques que des institutions au service de l'économie.

La récurrence des crises en Algérie n'a pas permis une amélioration de la qualité des institutions algériennes et cela s'explique, en partie, par le caractère conjoncturel de la plupart des crises. En effet, « la reprise des cours du pétrole sur le marché mondial survient toujours avant que le changement institutionnel n'ait encore consolidé ses nouvelles assises, empêchant ainsi que le changement n'atteigne le stade de l'irréversibilité, notamment du point de vue de l'autonomisation de la sphère économique par rapport au politique » (Bellal, 2011, p. 49).

Par ailleurs, lors des crises structurelles, la résistance au changement s'explique par la valorisation du secteur des hydrocarbures car il permet à l'Etat de bénéficier d'une rente permanente même si elle est instable. En effet, même si les cours de pétrole fluctuent considérablement à court terme, sur long terme, ce secteur demeure pourvoyeur d'une rente sure. Ainsi, à partir de 1986, au lieu de développer les secteurs hors hydrocarbures, l'Etat a ouvert le secteur des hydrocarbures aux compagnies étrangères dans une perspective d'augmentation des quantités produites grâce à l'apport de nouvelles technologies.

¹⁴ Selon Transparency International, l'Algérie est rongée par un haut niveau de corruption. En 2015, l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) est de 3,6 sur 10. L'Algérie occupe le 88^{ème} rang sur un total de 168 pays.

¹⁵ Ce phénomène est qualifié par D. North de « dual use institutions ».

Enfin, la récurrence des crises a permis au régime rentier de développer un moyen de survie basé sur la constitution de réserves de change durant les périodes d'euphorie. La résistance du régime aux chocs à partir de 2014 est due aux réserves de change qui ont été accumulées durant la période antérieure. Ces réserves constituent une « bouée de sauvetage » permettant la survie du régime malgré l'effondrement des cours. Il est à noter également que ces réserves sont dépensées avec prudence car dès que les prix de pétrole ont montré des signes de fléchissement le gouvernement a opté pour une politique d'austérité.

3.2. L'autoritarisme politique

Selon la Banque Mondiale, « au sein d'un état moderne, un équilibre doit être réalisé entre le pouvoir qu'il convient de conférer à ceux qui gèrent les affaires publiques, afin qu'ils puissent le faire adéquatement, et les limites qui doivent être imposées à ce pouvoir, afin d'empêcher qu'il soit utilisé arbitrairement dans l'intérêt d'une poignée de privilégiés. En l'absence de telles limites, la capacité des gouvernants à mettre sur pied des institutions qui contribuent au bon fonctionnement des marchés est amoindrie » (Banque Mondiale, 2002, p. 116). En Algérie, les gouvernants se sont donné les moyens d'exercer l'autorité mais en parallèle ils ne se sont pas imposé des limites. En effet, l'économique demeure sous l'emprise du politique et tous les acteurs de la société civile (associations, patronats, syndicats...) sont assujettis à l'Etat.

Le tissu associatif algérien est sous contrôle des autorités. En effet, la loi oblige les associations, d'une part, à ne pas entretenir de relations avec les partis politiques ni de recevoir des subventions, des dons ou des legs de leur part, ni de contribuer à leur financement et, d'autre part, à exercer des activités reconnues par l'autorité comme étant d'intérêt général ou d'utilité publique pour pouvoir obtenir des financements de la part de l'Etat. Ces dispositions ont pour objet de mettre les associations sous l'emprise de l'Etat car, dans les faits, les associations qui obtiennent des financements sont celles qui entretiennent des liens forts avec les partis politiques au pouvoir.

En matière d'activité syndicale, l'Algérie a, depuis 1990, consacré le pluralisme syndical, mais dans les faits, ce n'est qu'un pluralisme de façade dans la mesure où le monopole syndical revient seulement à l'Union Générale des travailleurs Algériens (UGTA). Le dialogue social en Algérie est organisé dans un cadre dénommé « commission tripartite », elle est constituée de l'Etat, le patronat et l'UGTA. Or, ce dernier n'est qu'un syndicat au service du pouvoir. En effet, « les rapports entre l'UGTA et le pouvoir sont marqués par une main mise implacable de ce dernier sur la composition et le fonctionnement du syndicat », son rôle se limite donc à « la défense de la politique économique de l'Etat et à l'application de ses directives » (Kettab, 2004). C'est ainsi que la commission tripartite ne fait qu'« entériner les décisions gouvernementales prises en dehors de toute négociation » (Bellal, 2011, p. 58).

Parallèlement à sa connivence avec l'Etat, l'UGTA bénéficie de moyens colossaux, sous forme de locaux, véhicules et moyens financiers, alors que les autres syndicats n'en

bénéficient que peu. Il s'agit d'un rapport clientéliste, un mode d'action qui gouverne l'articulation entre le politique et l'économique, il touche même aux entreprises. En effet, « les performances économiques d'une entreprise privée dépendent plus de son appartenance à un clan, de ses relations clientélistes avec l'élite politique que de son efficacité productive » (Bellal, 2011, p. 59).

L'élite dirigeante a donc instauré un *ordre social à accès limité* reposant sur « des relations personnelles, hiérarchiques et de dépendance verticale entre les acteurs sociaux, le clientélisme, le népotisme et la corruption » (Dhahri & Labaronne, 2012, pp. 49-50). Par ailleurs, l'accès à cet ordre se trouve verrouillé pour de nouveaux acteurs susceptibles de menacer les intérêts des coalitions au pouvoir.

3.3. Le problème de l'action collective : Faible mobilisation et issue incertaine des révolutions

La société algérienne est largement fragmentée suite à la politique discriminatoire de l'Etat. En effet, la redistribution de la rente obéit à une logique clientéliste bénéficiant beaucoup plus aux catégories sociales susceptibles de soutenir la légitimité du pouvoir politique, il s'agit d'une politique de « diviser pour régner » dont l'objectif est d'empêcher la société à se regrouper autour d'un intérêt commun. De même, « il existe plusieurs lignes de fractures socioculturelles en Algérie : entre élites francophones et arabophones, entre populations arabes et berbères, entre classes supérieures politico-économiques, classes moyennes sinistrées, groupes intellectuels isolés et jeunesse marginalisée. Il y a également des divisions géographiques : entre le nord côtier, les populations des hauts plateaux et le sud, ou encore entre ville moderne, marges urbaines et ruralité en péril » (Chena, 2011, p. 111).

La fragmentation de la société, associée à l'absence de véritables élites politiques et d'un important tissu associatif, a empêché l'émergence d'une société civile organisée susceptible de mener des actions collectives, or en l'absence d'actions collectives, la société tend à se rigidifier.

Par ailleurs, l'action collective se trouve confrontée à plusieurs problèmes dont « le poids du passé ». En effet, les algériens ont connu plusieurs expériences révolutionnaires (guerre de libération, les événements d'Octobre 1988, une guerre civile de plus d'une décennie, le printemps berbère, etc.) et le tribut était, à chaque fois, lourd, en termes de dégâts humains et matériels. De nos jours, la crainte de sombrer à nouveau dans la violence constitue un facteur important qui affecte négativement la mobilisation sociale.

De même, les expériences des autres pays arabes en matière de révolution (Tunisie, Egypte, Syrie...etc.) ont montré que le sort des révolutions est « précaire et aléatoire après leur déclenchement » (Bennabi, 1990, p. 99). En effet, elles ouvrent la voie à de dangereuses turbulences et à l'intervention des puissances étrangères, faisant donc de l'ordre actuel, aussi injuste soit-il, une situation préférable qu'une situation de chaos comme celle prévalant en Syrie.

3.4. La carence en matière d'idées et le poids des institutions informelles

Selon Malek Bennabi, « une société sous-développée n'est pas fatalement marquée par une pénurie de moyens matériels mais par carence d'idées qui se manifeste notamment dans sa façon d'utiliser, plus au moins efficacement, les moyens dont elle dispose déjà, dans son incapacité à en créer de nouveaux. Et surtout dans sa façon de poser ses problèmes ou de ne pas les poser du tout quand elle abandonne toute velléité de les aborder » (Bennabi, 1990, p.24).

En Algérie, l'Etat est le détenteur exclusif de la rente pétrolière et, du coup, il est le principal acteur de l'accumulation. Cependant, l'Etat algérien manque d'une stratégie de développement claire et cohérente et politiquement assumée, il a simplement « un projet politique qu'il se propose de réaliser, entre autres, par les moyens économiques » (Bellal, 2011, p. 57). Depuis le début de la décennie 1990, l'ensemble des réformes entreprises ont été quasiment suivi de contre-réformes, faisant cohabiter les réformes libérales aux mesures les plus contraignantes de contrôle étatique.

Les contradictions entre réformes menées et leur inadéquation avec le contexte local n'est que la manifestation d'une carence en matière d'idées. Ceci s'explique par la perte de la souveraineté des idées dans l'univers culturel des gouvernants qui font preuve d'« un niveau d'incompétence rarement atteint » (Benderra, 2013).

Enfin, le blocage institutionnel en Algérie peut être dû à la nature des institutions informelles. Ces dernières peuvent être à l'origine de bonnes ou de mauvaises institutions formelles. En Algérie, et plus particulièrement dans les villages kabyles, les individus accumulent le capital symbolique tels que l'honneur, les qualités psychologiques, appartenance familiale, entre autres, alors qu'ils découragent l'accumulation du capital économique. Cette constatation de Pierre Bourdieu n'est pas propre aux seuls villages kabyles mais elle est commune à toutes les sociétés musulmanes. Dans ces conditions, le capital social au sein des sociétés musulmanes n'évolue pas car il « n'a pas d'espace à investir ou d'institutions à incarner en dehors de ce que fournit la reproduction simple, prolongement simple et immédiat de la vie et de la nature biologique » (Addi, 2004). Cette caractéristique inhérente aux sociétés musulmanes explique les rigidités intrinsèques auxquelles elles sont confrontées.

Conclusion

L'Algérie a, depuis longtemps, fourni un effort considérable en matière d'investissement dans le capital physique et humain. Cependant, cet effort est sanctionné par une croissance faible, loin de celle enregistrée par des pays ayant des taux d'investissement plus faible. Selon le FMI, ce manque de performance résulte de la productivité totale des facteurs de production qui était négative, donc le problème se situe dans les choix et la réalisation des investissements.

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

En Algérie, l'Etat est l'acteur principal de l'investissement. Ces investissements vont directement à la construction et aux travaux publics, et donc ne sont pas productifs. Si ces investissements sont susceptibles d'exercer une influence positive sur l'économie toute entière, ils demeurent disproportionnés par rapport à l'investissement privé et subissent une dépréciation rapide. Quant à l'investissement privé, national ou étranger, il demeure faible et largement obstrué par un mauvais climat des affaires. L'Etat est donc appelé à revoir la structure de ses dépenses en investissant davantage dans les secteurs productifs ou assurer un transfert des fonds vers le secteur privé à travers des aides et des subventions.

Les investissements de l'Etat dans le capital humain ne sont pas efficaces. En effet, les performances enregistrées en termes de scolarisation et de nombre de diplômés sont éclipsées par le chômage structurel des diplômés et la fuite des cerveaux vers l'étranger. La dépréciation du capital humain, combinée à celle du capital public, fait donc du processus d'accumulation un processus lent qui s'est traduit par une croissance économique faible. Pour pallier à cette dépréciation du capital humain, l'Etat devrait adapter son système de formation au marché du travail et assurer un environnement dans lequel la main d'œuvre qualifiée peut s'épanouir et, par conséquent, stimuler la croissance.

Par ailleurs, l'incapacité de l'économie algérienne à enregistrer une croissance économique soutenable ne peut s'expliquer que par l'incapacité de l'Etat à fournir les institutions qui favorisent la croissance et la réduction de la pauvreté. En effet, l'Algérie, à l'instar des pays rentiers, a connu une détérioration de ses institutions notamment depuis le début de la décennie 2000.

Malgré l'importance des institutions dans le processus de développement économique, l'Algérie cultive de mauvaises institutions et la cause principale est attribuée à la possession par l'Etat d'une rente pétrolière. Celle-ci est à l'origine d'une dichotomie entre l'Etat et la société, elle a engendré une perversion du comportement des acteurs d'accumulation et elle est à l'origine du développement de réseaux clientélistes informels qui ont investi les institutions formelles pour en faire des « dual use institutions ».

L'autoritarisme est également l'un des facteurs clé à l'origine des mauvaises institutions en Algérie. Les gouvernants se sont dotés des moyens pour exercer l'autorité alors qu'ils ne se sont pas imposés des limites dans cet exercice. Dans ces conditions, tous les acteurs de la société civile (associations, patronats, syndicats, etc.) sont assujettis à l'Etat. L'un des autres facteurs expliquant la mauvaise qualité institutionnelle en Algérie réside dans l'action collective. La société algérienne est tellement fragmentée qu'il est difficile d'identifier des intérêts communs aux différents groupes sociaux et aux différentes régions. Par ailleurs, le manque de compétence des gouvernants et l'absence des élites politiques susceptibles de guider la société sont des facteurs qui tendent à rigidifier la société algérienne.

Enfin, l'accélération du processus de développement en l'Algérie nécessite la mise en place de bonnes institutions, notamment politiques, car ce sont elles qui déterminent les modalités de gouvernement de la société. Dans ces conditions, une réforme institutionnelle s'impose en

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie

Algérie, c'est un préalable à toute autre action. Les réformes institutionnelles sont nécessaires pour l'établissement d'un environnement propice aux activités productives, créatrices de richesse, plutôt que des activités rentières qui renforcent la dépendance de l'économie algérienne. Donc, l'Etat est appelé, entre autres, à organiser des élections transparentes et à consacrer la liberté d'expression et d'association ; à lutter contre toutes les formes de la violence et de corruption ; à améliorer la qualité de la réglementation et des services publics ainsi que la promotion des principes de l'Etat de droit. En l'absence de telles actions, la situation s'achemine vers l'éclatement de fait que les sources actuelles de la perversion institutionnelle sont tarissables : la rente n'est pas éternelle, les facteurs de la fragmentation sociale sont appelés à disparaître et les nouvelles générations ne subiront jamais le poids du passé et ne connaîtront pas les dommages collatéraux des révoltes.

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

Introduction

Toute politique commerciale visant à protéger la production locale affecte positivement les entreprises locales mais négativement celles des pays partenaires. Cependant, l'adoption d'une politique commerciale stratégique par un pays pousse ses partenaires commerciaux à user de représailles et, dans certains cas, cela se termine par une guerre commerciale qui appauvrit tous les pays. Donc, le libre-échange peut être la politique adéquate pour éviter les conflits, notamment dans les pays développés, car les entreprises exportatrices sont nombreuses. Cet avis est largement partagé par la plupart des théoriciens de la nouvelle théorie du commerce international.

Toutefois, la nouvelle théorie du commerce international qui postule l'existence des économies d'échelle soutient également que la concurrence internationale peut empêcher un pays de développer des secteurs dans lesquels il aurait pu établir un avantage comparatif. De même, différentes théories (la théorie de la dépendance et de la domination, la théorie de la croissance appauvrissante, le syndrome Hollandais, la théorie de la malédiction des ressources, etc.) sont celles qui soutiennent, implicitement ou explicitement, que le commerce international peut être à l'origine du sous-développement de certaines économies.

Dans ces conditions, si le libre-échange peut constituer « le noyau d'un accord entre les pays pour éviter la guerre commerciale » (Krugman, 1999, p. 215), cela n'empêche pas l'existence de quelques exceptions. Ainsi, l'Algérie ne ferait-elle pas une exception sachant qu'elle importe la quasi-totalité de ses besoins et ses entreprises n'arrivent même pas à s'imposer au niveau local ? Ce chapitre a donc pour objet de mettre en exergue l'existence de ces exceptions et de mettre en lumière le danger auquel est confrontée l'Algérie en s'ouvrant davantage sur l'extérieur si elle ne mettait pas d'abord en place les conditions de la construction d'une offre de production de biens et services compétitifs sur le marché mondial.

Sur le plan théorique, nous tenterons de répondre à la question posée en nous inspirant de différentes théories : la théorie de la domination, la théorie de la croissance appauvrissante, la théorie du syndrome Hollandais, la théorie de la malédiction des ressources, la théorie keynésienne et, enfin, la nouvelle théorie du commerce international.

Le présent chapitre est structuré en trois sections. Dans la première section, nous montrerons, en nous inspirant des différentes théories sus-citées, comment le commerce international peut nuire au développement d'une économie, tandis que, dans la seconde section, nous transposerons notre raisonnement à l'économie algérienne en montrant que ses faiblesses proviennent de son ouverture commerciale non préparée. Enfin, dans la troisième section, nous tenterons d'identifier les facteurs expliquant l'ouverture extérieure de l'Algérie, sachant

qu'elle ne méritait pas la priorité qu'on lui a donnée dans la stratégie de développement adoptée.

Section 1. Présentation des aspects négatifs relatifs à la libéralisation des échanges extérieurs

Depuis la découverte du pétrole, la production et les exportations algériennes sont devenues concentrées autour de ce produit et malgré l'abondance financière qui en a résulté, suite à l'augmentation des cours mondiaux, l'Algérie n'a pas pu diversifier son économie. Au contraire, cette spécialisation a compromis tout effort d'industrialisation et de diversification. Ce phénomène paradoxal n'est pas propre à l'Algérie. Il est observé dans plusieurs pays, et les économistes qui se sont penchés sur son explication ont mis en exergue, explicitement ou implicitement, que c'est le commerce international qui est au cœur des mécanismes de la destruction économique de ces pays.

La présente section a pour objectif de mettre en exergue comment le commerce international peut être à l'origine de la destruction économique d'un pays si ce pays n'est pas préparé à affronter la concurrence internationale. Dans cette section, nous rechercherons des éléments de réponse à cette question en fouinant dans différentes théories : la théorie de la domination, la théorie de la croissance « appauvrissante », la théorie du syndrome Hollandais, la théorie de la malédiction des ressources, la théorie keynésienne et la nouvelle théorie du commerce international.

1. Les théories de la domination et de la croissance « appauvrissante » : la détérioration des termes de l'échange facteur de sous-développement

Pour les partisans de la théorie de la dépendance et de la domination (S. Amin, C. Furtado, A. Gunder Frank, E. Arghiri...etc.), beaucoup de pays s'appauvrissent davantage alors que le commerce international s'accroît. Ce paradoxe résulte du fait que les pays sous-développés n'ont d'avantages comparatifs que pour des produits primaires peu élaborés et du fait que les termes de l'échange sont à leur défaveur car l'échange est inégal. En effet, suite à la maîtrise des modalités de l'échange international par les pays du centre, les pays sous-développés bradent leurs produits sur le marché mondial et s'approvisionnent à des prix élevés. Selon les partisans de cette théorie, l'augmentation des cours mondiaux des produits primaires exportés par la périphérie n'est que conjoncturelle et, par conséquent, n'est pas susceptible d'induire une diversification de l'économie. De même, les secteurs d'exportation sont considérés comme des enclaves sans lien direct avec le reste de l'économie. Le seul canal de diffusion des effets d'entraînement des secteurs d'exportation sur le reste de l'économie est le budget de l'Etat. Donc, les effets d'entraînement dépendent des seuls arbitrages effectués par l'Etat.

Pour que les pays sous-développés puissent s'industrialiser, les partisans de la théorie de la dépendance et de la domination préconisent de rompre leurs échanges commerciaux avec les

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

pays développés car le commerce international est un obstacle au processus d'accumulation¹. En effet, d'après S. Amin, les capitaux nationaux qui se constituent à la périphérie n'ont pas une taille suffisante pour pouvoir rivaliser les monopoles étrangers. Ils s'orientent vers les secteurs non concurrentiels mais complémentaires, notamment les services ou l'agriculture d'exportation (cultures industrielles). Les marchands enrichis dans ces secteurs non concurrentiels, notamment l'importation de produits manufacturés en provenance du centre n'investissent pas leurs profits dans l'industrie car elle n'est pas rentable étant donné la concurrence étrangère, mais dans le secteur tertiaire essentiellement. Ainsi, l'épargne liquide de la périphérie nourrit les circuits de placement, de spéculation, la construction immobilière, l'exportation de l'épargne et l'achat de terres alors que « la dépense dans un grand nombre de ces activités n'est pas un véritable investissement, c'est-à-dire un achat de force de travail productive de profit, mais seulement un placement (transfert de revenu). Ces transferts élèvent le niveau de la consommation globale sans contribuer à la formation de plus-value destinée par fonction essentielle à l'accumulation » (Amin, 1976, p. 330).

La théorie de la croissance appauvrissante, élaborée par Jagdish N. Bhagwati, considère également que le commerce international peut être à l'origine du blocage de la croissance. En effet, en période d'expansion économique, l'amélioration de l'offre de certains produits au niveau international tend à faire baisser leur prix et la détérioration des termes de l'échange qui en résulte peut être suffisante pour éliminer l'effet bénéfique de l'expansion et réduire le revenu réel du pays en croissance.

2. Le syndrome Hollandais : les ressources naturelles exportées facteur du sous-développement

A partir de la fin des années 1970, l'attention se tourna vers les pays producteurs des hydrocarbures, pour lesquels l'arrivée de recettes pétrolières importantes s'avérait un handicap plus qu'un levier pour leur développement économique. Ce phénomène paradoxal a été qualifié de « Dutch disease » ou de « syndrome hollandais »², il se manifeste sous forme d'une contraction des secteurs marchands en dehors de celui des hydrocarbures. En effet, l'appréciation de la monnaie locale due à l'entrée massive de la devise issue du secteur exportateur tend à rendre moins compétitifs les autres secteurs, agricole ou industriel, et par conséquent, leur marginalisation.

¹En analysant le processus d'industrialisation, S. Amin constate que dans les pays européens, le passage à l'industrialisation s'est fait lentement depuis la fin du 18^{ème} siècle, suite à l'adoption de nouvelles techniques plus productives qui exigeaient la séparation des fonctions d'agriculteur et d'artisan, et cela a permis la naissance et le développement de l'industrie. A l'origine du développement industriel en Europe il y a l'investissement du capital local qui a conduit à la création d'une industrie fournissant le marché des produits jusqu'alors fournis par l'artisanat. Dans les pays actuellement non industrialisés, la transition s'est faite dans un autre contexte, celui de l'ouverture extérieure. Les paysans désirant acheter des biens manufacturés font appel aux entreprises étrangères (importation) car il n'existe pas d'offre locale de ces produits. Cela a ruiné l'artisanat local et a réduit les artisans au chômage. Le développement de ces pays restera donc extraverti, fondé sur le marché extérieur car toute augmentation du revenu monétaire se porte essentiellement sur la demande de biens manufacturés étrangers.

² Cette expression fait référence aux difficultés rencontrées par la Hollande à la suite de la mise en exploitation dans les années 1960 de nouvelles réserves de gaz naturel.

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

Dans les faits, le phénomène de Dutch disease ne résulte pas seulement des exportations de pétrole, il peut résulter également de l'exportation des autres produits de base ou d'importants flux de capitaux. La notion de Dutch disease s'est donc progressivement élargie pour désigner « l'ensemble des effets préjudiciables créés dans une économie par l'expansion du secteur qui produit la ressource naturelle. Il se traduit par des brusques modifications dans l'attribution des ressources, avec une contraction des secteurs produisant des biens échangeables et une expansion des secteurs produisant des biens non échangeables » (Koutassila, 1998, P.1-2).

Contrairement à la théorie de la dépendance et de la domination, le mal ne vient pas de la détérioration des termes de l'échange mais c'est la modification des prix relatifs qui est la cause de la marginalisation des activités agricoles ou manufacturières. En effet, « l'économie du pays tend à se concentrer de plus en plus exclusivement sur le secteur pétrolier, qui absorbe une part grandissante des investissements, tout en rendant l'État toujours plus dépendant des revenus qu'il en retire. Il n'existe plus de motivation pour développer des activités de production diversifiées puisque l'exportation des hydrocarbures rapporte d'immenses revenus de manière quasi automatique: il devient économiquement plus rationnel d'importer les biens de consommations nécessaires grâce aux recettes pétrolières plutôt que de chercher à les produire sur place » (Copinschi, 2007, p. 37). Le syndrome Hollandais est fondé sur une hypothèse selon laquelle la rente pétrolière est utilisée d'une manière rationnelle.

Finalement, le syndrome Hollandais résulte de la ressource naturelle exportée. La théorie du syndrome Hollandais reconnaît implicitement que c'est le commerce extérieur qui est au centre des dysfonctionnements que connaissent ces pays mais le fait que cette théorie repose sur l'hypothèse de l'ouverture extérieure, l'ensemble des modèles du syndrome Hollandais recommandent une stérilisation volontaire de la rente par placement à l'extérieur, or les placements à l'extérieur sont susceptibles de générer également des situations de rente. Donc, il serait judicieux de réduire l'exportation de la ressource naturelle à l'origine du syndrome et de limiter les importations.

3. La malédiction des ressources : le commerce international facteur d'instabilité économique, politique et sociale

En 1993, l'économiste britannique Richard M. Auty constate que les pays en développement disposant d'abondantes ressources extractives enregistrent de moins bonnes performances que les pays pauvres en ressources, que ce soit en termes de croissance économique (disparition de la plupart des activités productives) qu'en termes de gouvernance (corruption endémique et faillite des institutions étatiques) et en termes de stabilité sociale (Auty, 1993). Ce phénomène est tellement étrange que l'auteur l'a qualifié de « malédiction des ressources ».

En s'appuyant sur des corrélations entre variables chiffrées, les partisans de la thèse de la « malédiction des ressources » affirment que « les ressources naturelles conduisent *ceteris paribus* à l'autoritarisme, à la ruine économique et aux guerres civiles » (Hachemaoui, 2012,

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

p. 208). Plusieurs éléments peuvent être invoqués pour expliquer cette forte corrélation négative entre ressources naturelles et développement, à savoir : la volatilité des prix des hydrocarbures, le syndrome Hollandais (développé précédemment), la « non taxation » et, enfin, la concentration de la richesse et la recherche de la rente.

La volatilité des prix des hydrocarbures exerce un effet négatif sur la discipline budgétaire. En effet, les Etats qui tirent une rente importante du secteur des hydrocarbures sont extrêmement « voraces » en matière de dépenses publiques et, donc, sont sujets à de déficits budgétaires énormes car ces Etats tendent à se lancer dans des projets gigantesques que la baisse des cours vient souvent perturber leur achèvement.

Les Etats tirant leurs revenus de la rente n'ont pas besoin de développer une administration fiscale efficiente or la représentation est l'aboutissement de la taxation. En effet, « dans la mesure où l'État extrait l'essentiel de ses revenus de l'exploitation de ses richesses naturelles, il n'a guère besoin de développer l'administration fiscale requise pour financer les dépenses publiques. Et, dans la mesure où les citoyens ne contribuent que peu au trésor public, les dirigeants ne sont guère enclins à leur rendre des comptes quant à l'affectation de la rente, renforçant la tendance à voir émerger des institutions peu transparentes et peu démocratiques » (Carbonnier, 2013, p. 42). Dans ce contexte, la rente ne fait que générer l'autoritarisme.

Certains auteurs considèrent que ce n'est pas la rente qui est une malédiction, mais son usage. En effet, en l'absence d'institutions démocratiques capables d'exercer un contrôle sur les dépenses, « la manne pétrolière est investie, non pas dans la réalisation de performances économiques, mais dans les mécanismes et les rouages de la consolidation d'un système clientéliste » (Martinez, 2010, p. 212). La répartition, « irrationnelle », de la rente a pour objectif de contribuer à la longévité des régimes, c'est ainsi que « les dirigeants tendent à redistribuer la rente extractive à des groupes influents de manière plus que proportionnelle à la croissance des revenus » (CARBONNIER, 2013, p. 41).

Tous ces dysfonctionnements font que les ressources naturelles dans les pays ne disposant pas d'institutions démocratiques susceptibles d'exercer un contrôle sur les dépenses soient maudites. Mais peut-on parler de la malédiction des ressources dans les économies fermées ou dans des pays utilisant leurs ressources naturelles à leur propre développement ? Bien sûr que non, ces pays ne sont pas frappés de malédiction. C'est donc la manière avec laquelle ces pays sont insérés dans l'économie mondiale qui est à l'origine du retard économique, de l'autoritarisme et des conflits. Autrement dit, il ne s'agit pas d'une malédiction des ressources mais d'une malédiction de l'ouverture commerciale. En effet, dans les pays abondants en ressources naturelles, c'est grâce au commerce international que la ressource naturelle est transformée en rente. Or, cette dernière a des effets pervers sur l'économie : désindustrialisation, affaiblissement des institutions, augmentation du risque de conflits...etc. Ainsi, tenter de pallier au phénomène de la malédiction des ressources revient à agir sur le mécanisme déclencheur qui est l'ouverture extérieure.

4. La théorie keynésienne : le commerce international à l'origine de l'exportation de l'effet multiplicateur des dépenses publiques

Selon l'approche keynésienne, « l'offre globale s'adapte à la demande » (Garboua & Weymuller, 1981, p 31). La demande exerce même un effet multiplicateur sur le revenu national. En effet, toute impulsion donnée à la demande pour la production du pays (peut-être une augmentation des investissements des entreprises, des dépenses des ménages ou de l'État) entraîne une variation plus que proportionnelle du revenu.

Conformément à la logique keynésienne, les dépenses publiques exercent une influence significative sur les variables fondamentales d'une économie, notamment sur la consommation et l'investissement (Kebabdjian, 1994). A titre d'exemple, une impulsion donnée (100) accroît le revenu d'un montant égal à 100. Si la propension marginale à consommer est de 0,6, les détenteurs de ce supplément de revenu vont accroître leur consommation pour un montant de $100 \times 0,6$ soit 60. Cette demande supplémentaire va entraîner une augmentation de la production d'où il résultera une deuxième vague d'augmentation du revenu pour un montant égal à 60, et ainsi de suite. Ce processus va se perpétuer pendant un temps infini mais l'effet de multiplication devient négligeable après un certain nombre de vagues car les accroissements successifs du revenu deviennent de plus en plus faibles. La variation du revenu suscitée par cette impulsion s'élèvera donc à $100 + (100 \times 0,6) + (100 \times 0,6) \times 0,6 + ((100 \times 0,6) \times 0,6) \times 0,6 + \dots = 100 \times (1 + 0,6 + 0,6^2 + \dots + 0,6^{n-1}) = 100 \times \frac{1}{1-0,6} = 250$.

Dans le modèle keynésien en économie ouverte six variables sont retenues (Begg, Fischer, & Dornbusch, 2002):

- Le revenu national Y ;
- La consommation : $C = cY + C_0$ avec c propension marginale à consommer et C_0 consommation incompressible.
- L'investissement : $I = I$ est une variable exogène ;
- Les dépenses publiques : G ;
- Les importations³ : $M = mY + M_0$ avec m propension marginale à importer et M_0 importation autonome ;
- Les exportations : $X = X$ qui sont une variable exogène.

L'égalité de la production et de la demande effective prend la forme suivante :

$$Y + M = C + I + G + X \quad (\text{Ou encore : } Y - C - I - G = X - M)$$

En remplaçant chaque variable par sa valeur dans cette dernière relation et en isolant Y , on obtient:

$$Y = \frac{X + I + G + C_0 - M_0}{1 - c + m}$$

³Les exportations et les importations ne jouent pas un rôle symétrique pour un pays de taille réduite. Les importations dépendent fortement du revenu national tandis que les exportations dépendent de manière symétrique du revenu et de l'activité dans le reste du monde. Elles sont donc considérées comme une variable exogène.

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

En posant $s = (I - c)$ (*propension marginale à épargner*), on obtient :

$$Y = \frac{X + I + G + C_0 - M_0}{s + m}$$

D'où : $Y = \frac{1}{s+m} (X + I + C_0 + G - M_0)$

Le multiplicateur en économie ouverte est donc : $\frac{1}{s+m}$, autrement dit la variation de la production qu'implique la variation de l'investissement. Il est inférieur à la valeur du multiplicateur dans le cas d'une économie fermée ($\frac{1}{s}$) car une partie de l'effet relance est « absorbée » par les importations.

Quant à la variation de la balance commerciale qu'implique la variation du revenu, elle est égale à $\frac{-m}{s+m}$. Donc, une augmentation du revenu due à un accroissement de l'investissement entraîne une détérioration du solde extérieur d'une proportion de $\frac{m}{s+m}$ de la variation de cet investissement.

Ainsi, pour un petit pays ouvert, l'effet des politiques de relance de type keynésienne sur l'activité est plus faible et la relance s'accompagne d'un déficit extérieur (Monnier, Chavy, & Breton, 2014). Les politiques de relance menées en Algérie depuis plusieurs années obéissent à ce schéma. En effet, non seulement la croissance économique qui en résulte est faible mais il y a eu aussi un recours croissant aux importations.

5. La nouvelle théorie du commerce international : le commerce international facteur de perte des avantages comparatifs

Dans les années 1980-90, on assiste à un renouvellement profond de l'analyse des échanges internationaux. Une nouvelle théorie voit le jour. Elle caractérise les marchés en postulant qu'ils sont en concurrence imparfaite. En effet, pendant l'après-guerre, une part importante et croissante des échanges se faisait non entre les pays riches et les pays pauvres mais entre pays riches à dotations factorielles proches, lesquels échangeaient des marchandises similaires telles que les voitures, des machines et des céréales (commerce intra-branches).

La concurrence pure et parfaite ne parvient pas expliquer ce fait. Les théoriciens contemporains de l'échange international (principalement Paul Krugman) estiment que les marchés internationaux sont caractérisés par une concurrence imparfaite. En effet, d'une part, l'importance des échanges intra-branches est due au fait que les ménages achètent des produits importés, non seulement parce que la production nationale ne suffit pas à la consommation locale, mais aussi parce que les produits étrangers concurrents offrent des caractéristiques de qualité différentes. Le commerce international peut donc s'expliquer partiellement par l'existence de produits internationalement différenciés (l'hypothèse d'homogénéité des biens est levée). D'autre part, l'essor des échanges entre pays développés atteste que la taille des marchés influence certainement la spécialisation et le volume du

commerce. L'explication réside dans l'existence de rendements d'échelle croissants. En ce sens, la production en grande série favorise la baisse des coûts sur les grands marchés.

Dans ces conditions, l'Echange international peut être à l'origine de la spécialisation internationale et, donc, l'ouverture extérieure est bénéfique pour certains et maléfique pour d'autres. En présence des économies d'échelle, « les branches semblent créer leur propre avantage comparatif par un processus de rétroaction positive » (Krugman, 1999, p. 109).

Le fait que les avantages comparatifs puissent être créés, cela implique que « dans certaines circonstances, des pays pourraient perdre des branches de production, ou rater l'occasion de leur création, branches dans lesquelles ils auraient pu acquérir un avantage comparatif » (Krugman, 1999, p. 111). De même, l'action étatique est capable de « renverser les termes de la concurrence oligopolistique de façon que ce ne soient pas les firmes étrangères qui bénéficient des surprofits, mais les entreprises nationales » (Krugman, 1999, p. 201). Cela est possible grâce à des subventions accordées aux entreprises locales ou suite à une politique commerciale stratégique visant à leur garantir des parts de marché.

5.1. Commerce international et nature des produits échangés

La théorie de l'économie internationale nous enseigne que l'ouverture a des effets positifs capables de soutenir la croissance économique du fait que le marché s'agrandit et du fait que l'ouverture augmente le nombre et la qualité des biens intermédiaires utilisables dans la production et qu'elle accélère la formation du capital. Les études empiriques menées sur l'impact de l'ouverture sur la croissance économique montrent que la libération des échanges, que les pays de l'OCDE avaient connus après la guerre, a eu un impact positif sur la croissance. Ceci paraît évident car les échanges internationaux entre ces pays sont des échanges de produits différenciés et des échanges intra-FTN.

a. Echange de produits différenciés

Dans la période actuelle, une part importante et croissante des échanges se fait non pas entre les pays riches et les pays pauvres mais entre pays riches à dotations factorielles proches, lesquels échangeaient des marchandises similaires telles que les voitures, des machines et des céréales (commerce intra-branches). L'importance des échanges intra-branches est due au fait que les ménages achètent des produits importés, non seulement parce que la production nationale ne suffit pas à la consommation locale, mais aussi parce que les produits étrangers concurrents offrent des caractéristiques de qualité différentes.

Par la stratégie de différenciation, les entreprises peuvent réduire l'âpreté de la concurrence quand il y a homogénéité des produits offerts. Selon Rainelli, « les produits des offreurs sur un marché donné ne sont pas considérés comme parfaitement substituables par les consommateurs en raison d'une différenciation subjective ou objective. La conséquence de cette situation de marché est que les firmes peuvent augmenter leurs prix par rapport à leurs

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

rivales sans pour autant connaître une désaffection de leur clientèle » (Rainelli, 2003, p. 15). La différenciation est la stratégie centrale de la concurrence monopolistique.

L'échange croisé de produits proches entre pays est un phénomène qui traduit la recherche de diversité, concerne donc les pays à hauts revenus dont les besoins élémentaires sont satisfaits et non pas les pays pauvres. Chacun des pays industriels importe et exporte simultanément un grand nombre de produits tandis que la plupart des PVD n'exportent qu'un petit nombre de produits, parfois même un seul. Lorsque l'échange intra-branche est intense dans une branche, la valeur des exportations est proche de celle des importations, et donc le solde tend vers zéro tandis que si l'échange intra-branche n'est pas intense dans une branche, la valeur des exportations est loin de celle des importations, et donc le solde est important.

La consistance des échanges intra-branches réduit la concurrence entre les entreprises fabriquant des produits similaires. Chaque entreprise est amenée à renoncer à des parts du marché intérieur en faveur des parts sur les marchés extérieurs et par conséquent toute augmentation de la demande s'accompagne automatiquement d'une augmentation de la taille de l'entreprise.

b. Le commerce transnational

L'essor du commerce mondial depuis la fin de la deuxième guerre mondiale est étroitement lié au développement des grandes firmes multinationales, qui organisent leur processus productif à l'échelle mondiale, en créant des filiales là où la main d'œuvre est à bon marché et/ou les marchés sont vastes. Dans le cas où l'internationalisation obéit à une stratégie productive, la création des filiales-ateliers entraîne des flux d'exportation dans la mesure où la production consiste en produits intermédiaires assemblés ailleurs et des flux d'importation de biens d'équipement, semi-produits et matières premières. Les FMN ont donc un impact sur le volume du commerce mondial et sur son orientation.

Parallèlement, les FTN ont bouleversé la nature du commerce mondial qui devient un commerce transnational, c'est-à-dire impulsé par les FTN. Le commerce transnational est constitué de :

- ✓ commerce intra-FTN (entre filiales d'une FTN ou entre maison mère et des sociétés affiliées. Selon Sandretto, ces échanges « obéissent à des règles fort différentes des principes habituels de l'offre et de la demande. Les prix auxquels ils s'effectuent (prix de transfert) résultent de calculs d'optimisation dont la nature est plus proche de ceux pratiqués dans les économies planifiées centralisées que ceux qui résulteraient des mécanismes des économies de marché» (Sandretto, 1995, p. 176);
- ✓ commerce inter-FTN, s'effectuant entre maison mère et filiales ou entre filiales de firmes indépendantes ;
- ✓ commerce extra-FTN, s'effectuant entre société mère ou filiale d'une FTN et une société mono-nationale.

Dans les pays développés dont les FTN sont originaires, elles constituent, d'après Sandretto, « des auxiliaires possibles des politiques économiques et des politiques industrielles nationales. Dans le cadre des politiques de redéploiement de l'appareil de production et afin d'améliorer la compétitivité des industries nationales face à la concurrence extérieure, les Etats ont favorisé les concentrations industrielles, les regroupements d'entreprises. Ils se sont également efforcés de promouvoir l'essor de leurs propres FTN dans l'espoir, paradoxal, de préserver une autonomie relative à l'économie nationale dans le concert international [...] L'Etat s'appuie également sur les FTN en matière de politique d'aménagement du territoire et de politique régionale. Il attend d'elles qu'elles contribuent au développement des régions les plus déshéritées, les plus excentrées ou de celles qui sont frappées par des crises de reconversion » (Sandretto, 1995, p. 178).

En 2016, Le nombre de FMN dans le monde s'élève à près de 83 000 firmes et possédant environ 800 000 filiales (Mouhoub, 2017, p 18). Ces firmes investissent d'une manière abondante dans les pays de la triade⁴. Elles sont responsables de la moitié des échanges commerciaux internationaux, en particulier du fait de l'importance du commerce intra-firme, or cet échange n'est international que d'un point de vue douanier.

5.2. Economies d'échelle et échanges internationaux

Contrairement à la théorie traditionnelle du commerce international⁵ qui pose l'hypothèse de rendements constants, la nouvelle théorie met l'accent sur l'existence de rendements croissants. L'existence de tels rendements fait de la taille d'un pays et de la date d'entrée de ses firmes dans la production des raisons de la spécialisation et des échanges. Les économies d'échelle désignent les réductions des coûts unitaires que permet une augmentation de la taille des installations de production. On distingue depuis Alfred Marshall (1879) entre les économies d'échelle internes et externes à la firme.

a. Les économies d'échelle

Les économies d'échelle internes résultent de l'augmentation de la taille de l'entreprise. Ils peuvent provenir d'économies réalisées sur l'organisation interne de la firme ou encore de l'existence de coûts fixes. La combinaison productive devient alors de plus en plus efficace au fur et à mesure qu'elle est mise en pratique par les firmes, donc le temps est un facteur déterminant dans la réduction des coûts.

Lorsqu'il existe des rendements croissants, la date d'entrée dans la production des firmes d'un pays devient un facteur essentiel pour expliquer la spécialisation internationale : les premiers

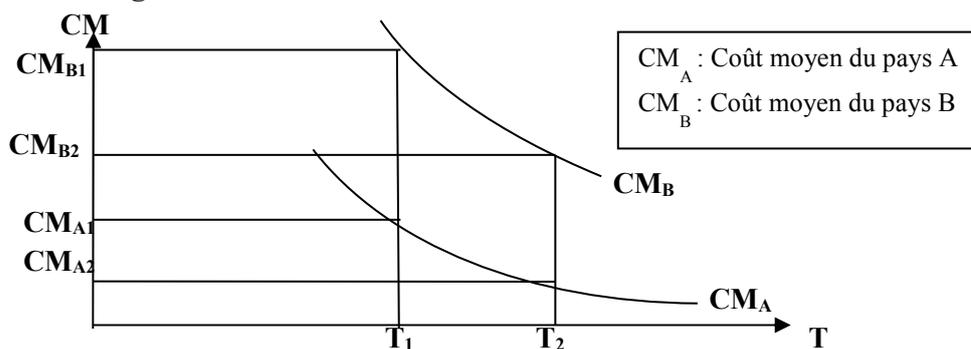
⁴ Les pays de la triade sont les pays d'Amérique du nord (USA et Canada), les pays de l'Europe occidentale (UE principalement, Norvège et Suisse) et les pays de l'Asie pacifique (Japon principalement, Corée de sud et les pays du Sud-est asiatiques comme Taiwan et Singapour).

⁵Selon cette théorie, la spécialisation internationale est déterminée par des différences internationales dans les techniques de production (théorie ricardienne) ou par des différences internationales dans les dotations factorielles (théorie HOS).

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

pays entrés bénéficient d'un avantage qui ne peut pas être rattrapé par d'autres concurrents. Si l'on considère un bien X dont la production est caractérisée par des économies d'échelle et deux pays, A et B. si le pays A a développé de longue date cette production alors que B est un nouvel entrant sur ce marché, A peut rester en position de monopole. En effet, à T_1 , lorsque B entre dans la production, le coût unitaire s'élèvera à CMB_1 alors que celui de A à CMA_1 et à T_2 , le coût unitaire B baissera à CMB_2 alors que celui de A baissera à CMA_2 , inférieur à CMB_2 (Figure N°18).

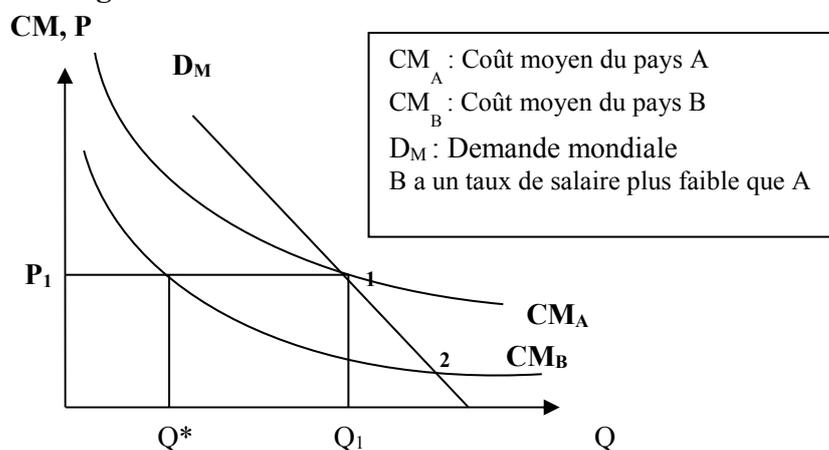
Figure N°18 : Commerce international et économies d'échelle internes.



Il existe des économies d'échelle externes lorsque la taille du secteur ou du pays affecte positivement l'efficacité de la firme. En présence d'économies externes, toute entreprise du secteur voit ses coûts de production diminuer suite à une augmentation de la production globale. Le cas le plus fréquent des économies d'échelle externes est la concentration des industries en un lieu donné, ce qui permet aux firmes y présentes de bénéficier d'infrastructures plus développées, d'une offre de services plus appropriée, d'une offre de travail spécialisée, etc.

Au plan international, l'existence des économies d'échelle externes a pour effet de favoriser les nations qui produisent des volumes importants et d'exclure d'autres nations pouvant potentiellement produire à des coûts unitaires plus faibles.

Figure N° 19 : Commerce international et économies d'échelle externes.



Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

D'après la figure N°19, il est évident que l'entrée du pays B sur le marché mondial est impossible quoiqu'il puisse satisfaire la demande mondiale dans de meilleures conditions (le point 2). L'incapacité du pays B à satisfaire d'emblée la demande mondiale fait que son lancement dans la production lui fait subir un coût supérieur à celui atteint en A (pour toute quantité inférieure à Q^*).

b. Économies d'échelle : nécessité de mesures protectionnistes.

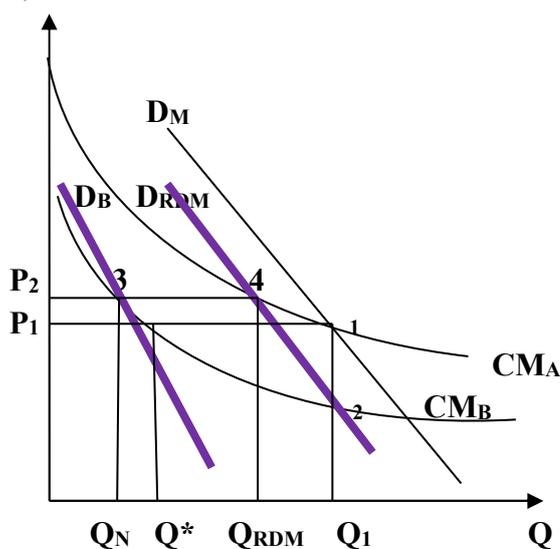
Un pays tel que l'Algérie est-il condamné à rester importateur de tous les produits si les autres pays arrivent à produire avec de moindres coûts, si les entreprises étrangères bénéficient de vastes marchés ou si elles se sont lancées dans la production depuis quelques années ?

Grace à l'existence des économies d'échelle, les pays où la branche a atteint une taille importante sont nécessairement plus compétitifs que les autres. Donc, même si un pays sous développé est convaincu de posséder un avantage comparatif latent, il ne pourra pas l'exploiter dans un contexte de libre-échange. Cet avantage apparaîtra seulement s'il adopte des mesures protectionnistes le soustrayant à la concurrence étrangère.

L'existence des économies d'échelle donne ainsi un fondement à la mise en place de barrières protectionnistes. La protection de la nation par un tarif douanier ou l'octroi de subventions peut être le moyen :

- 1- De diminuer les quantités produites par les entreprises étrangères (Q_{RDM} au lieu de Q_1) et donc d'accroître leur coût unitaire (P_2 au lieu de P_1) ;
- 2- D'étendre l'échelle de production des firmes nationales (Q_N), ce qui diminue leur coût unitaire (P_2) et doit leur permettre, après saturation du marché national, d'exporter.

Figure N°20 : Impact des mesures de protection dans le cas d'économies d'échelle
CM, P



Source : Etablie par nos même.

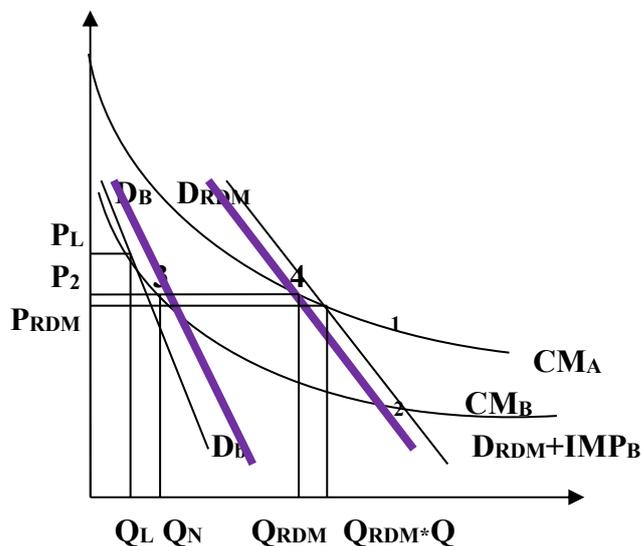
Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

Dans cet exemple, si le pays B protège son marché national, il subviendra à ses besoins en produisant Q_N et la baisse des coûts qui en résultera lui permettra d'affronter le marché international car les entreprises locales supportent des coûts analogues à ceux supportés par les entreprises étrangères (P_2).

Le cas des rendements d'échelle croissants est fréquent. En effet, l'existence des coûts fixes liés à l'entrée dans une production implique l'existence d'économies d'échelle, puisque l'accroissement des quantités produites permet de répartir les coûts fixes sur un nombre plus grand d'unités du produit. Dans le cas de l'Algérie, les capacités de production du secteur industriel sont sous-utilisées. Ainsi, en limitant les importations, l'augmentation du volume produit localement que cela provoque aurait pour effet de réduire le coût moyen et, par conséquent, d'accroître la compétitivité des produits algériens par rapport à ceux venus de l'étranger.

A partir de ce raisonnement, nous pouvons déduire que la désindustrialisation qu'a connue l'Algérie depuis près de trois décennies a occasionné une augmentation des coûts unitaires de production des entreprises nationales (P_L au lieu de P_2) suite à la baisse des quantités produites (Q_L au lieu de Q_N) et une baisse de ces coûts pour les entreprises étrangères ayant gagné des parts du marché algérien (P_{RDM} au lieu de P_2) car leur production a augmenté (Q_{RDM*} au lieu de Q_{RDM}) (Figure N°21).

Figure N°21 : Impact de la désindustrialisation dans le cas d'économies d'échelle



Source : Etablie par nos même

Section 2 : Les conséquences de l'ouverture commerciale en Algérie

En Algérie, la rente pétrolière nourrit des réseaux d'importation et empêche le décollage économique. En effet, les agents privés se sont facilement substitués à l'Etat dans la sphère de l'importation, mais ils ne sont pas parvenus à prendre la relève dans la sphère de

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

l'investissement productif. Le capital privé se convertit au commerce où la rentabilité est supérieure et les risques sont moins grands que dans le secteur productif.

L'Algérie présente tous les symptômes décrits par les différentes théories sus-citées, à savoir : volatilité des prix des hydrocarbures, marginalisation des activités productives, système fiscal inefficace, régime autoritaire, non émergence d'autres avantages comparatifs en dehors des hydrocarbures, prolifération des activités informelles...etc. Cela nous mène, comme développé précédemment, de mettre au centre de ces dysfonctionnements le commerce international. Dans cette section nous tenterons de mettre la lumière sur l'ensemble de ces symptômes.

1. Le commerce international facteur d'éviction des secteurs productifs

L'insertion de l'Algérie dans la nouvelle DIT a pour effet de renforcer le poids du secteur des hydrocarbures au détriment des autres secteurs productifs. En effet, le caractère mono-exportateur de l'économie algérienne se confirme au fil des ans et l'Algérie semble incapable de maîtriser ses recettes pétrolières dans la mesure où elles sont laissées à la merci d'une évolution favorable des prix. Les hydrocarbures demeurent le principal secteur générateur de devises. L'examen du taux de l'effort à l'exportation montre qu'en 2015, 76,4% de la production des hydrocarbures est destinée à l'exportation. Par contre, ce taux est très faible pour les autres secteurs d'activité⁶.

Tableau N° 16 : Taux de l'effort à l'exportation par NSA en 2015.

	Taux de l'effort à l'exportation
Agriculture, pêche, chasse	0,2
Eau et Energie.	0
Hydrocarbures	76,4
Mines et carrières	19,4
Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect.	1
Matériaux de construction, céramique, verre	0,9
Chimie, caoutchouc, plastiques	79
Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	1,6
Industries textiles, bonneterie, confection	0,4
Industries des cuirs et chaussures	26,7
Industries du bois, liège, papier... cuirs et chaussures	4,5
Industries diverses	0,2
Total	18,3

Source : établi sur la base des données fournies par l'ONS.

2. Le commerce international facteur de destruction fiscale

Le commerce international expose également l'Algérie aux chocs extérieurs du fait que l'Etat tire l'essentiel de ses recettes budgétaires des exportations des hydrocarbures. La fiscalité sur

⁶ Si ce taux est élevé dans certains secteurs cela ne signifie pas que l'Algérie exporte des quantités considérables car par rapport au PIB les quantités exportées ne représente qu'un infime pourcentage.

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

les hydrocarbures représente, selon la conjoncture, 60 à 75% des recettes budgétaires tandis que la fiscalité hors hydrocarbures n'en représente que 25 à 40% (Tableau N° 17). Or, c'est cette dernière, par rapport à la première, qui constitue une source durable pour le financement du développement du pays et représente le « trait d'union » entre le gouvernant et le gouverné.

L'examen de l'évolution de la fiscalité hors hydrocarbures montre que les recettes fiscales ont connu une augmentation passant de 349,5 milliards de dinars en 2000 à 2078,7 milliards de dinars en 2014. Cependant, en terme relatif, les impôts sur les revenus et les bénéfices ont augmenté plus vite que ceux opérés sur l'activité économique. Néanmoins, « ces augmentations des contributions fiscales ne sont en aucun cas le résultat d'une meilleure performance de l'administration fiscale, mais elles sont le résultat de la répercussion mécanique des augmentations des salaires qui n'ont pas de contrepartie productive » (Chiha, 2012, p. 39). Quant à la faiblesse du poids relatif des prélèvements sur l'activité économique, elle est due au démantèlement tarifaire en cours et au poids croissant des activités informelles dans l'activité économique nationale.

Tableau N° 17 : Evolution des recettes fiscales et de leur structure
(En milliards de dinars et en %).

	2000		2014	
	valeur	%	valeur	%
Recettes fiscales hors hydrocarbures	349,5	100	2078,7	100
Impôts sur les revenus et les bénéfices	82	23,46	875,7	42,13
Impôts sur les biens et services	165	47,21	763,9	36,75
Droits de douane	86,3	24,69	369,2	17,76
Enregistrement et timbres	16,2	4,64	69,9	3,36

Source : établi sur la base des données de la Banque d'Algérie.

La faiblesse relative de la fiscalité hors hydrocarbures témoigne du recul de la capacité de recouvrement de la fiscalité ordinaire. En effet, le taux de recouvrement fiscal n'est que de 12 à 13% par an. Cette situation s'explique par l'absence d'une volonté politique comme en témoigne l'absence d'efforts fournis pour éradiquer l'économie informelle (les transactions se font souvent sans facturation, le paiement en espèces...). Cette dernière « ne rencontre pas d'opposition de la part des responsables politiques qui considèrent que le développement des activités informelles, par les emplois qu'elle génère, participe au maintien de la paix sociale » (Souak & Souak, 2015, p. 281). Des efforts sont également quasi-absents en matière de modernisation de l'administration fiscale qui reste faiblement dotée en moyens humains, matériels et technologiques et en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

L'Etat algérien compte sur la fiscalité pétrolière dont le poids est primordial et n'accorde pas de l'importance à la diversification de ses recettes. La conséquence immédiate est que l'Etat est devenu très autonome par rapport à la société et, au total, on assiste à un divorce entre gouvernant et gouverné. En effet, l'allègement de la pression fiscale a attribué aux gouvernants, d'une part, le privilège de l'impunité, de la corruption et d'une autre part la non rationalisation des dépenses.

La forte dépendance à l'égard de la fiscalité pétrolière donne aux recettes de l'Etat un caractère aléatoire ce qui empêche de préserver l'équilibre des finances publiques et d'engager l'économie sur la voie d'une croissance durable. En effet, en période de boom, les gouvernants n'ont pas préféré fonder les dépenses sur les anticipations à long terme des recettes d'exportation, ils ont décidé d'engager des dépenses excessives pour financer des projets non prioritaires (l'autoroute Est-Ouest, la grande mosquée d'Alger...etc.). Cette politique a été un puissant facteur de vulnérabilité car dès que les recettes d'exportation ont commencé à diminuer, les dépenses budgétaires ont connu une baisse drastique (réduction du volume des importations et le gel des projets notamment dans le bâtiment) et l'emprunt public a connu une augmentation considérable (recours à la planche à billets).

3. Le commerce international facteur de la perversion de l'économie algérienne

Le commerce international a pour effet la création et la reproduction d'un système clientéliste ainsi que la généralisation de la corruption. Autrement dit, il est à l'origine d'une perversion de l'économie algérienne, notamment depuis sa libéralisation. En effet, « cette pseudo-libéralisation a consisté à démanteler une grande partie du secteur public et à transférer à vil prix ces actifs à des clientèles du régime, tandis que les décideurs prélevaient leur dîme sur les contrats hydrocarbures et les importations de produits de consommation de base » (Benderra, 2015).

Le commerce international étant le canal privilégié pour des prélèvements occultes. Selon Omar Benderra et Ghazi Hidouci, les réseaux de corruption sont alimentés par les commissions suivantes:

- des commissions reçues des firmes étrangères pétrolières et gazières de contrats d'exploration et d'exploitation, et celles prélevées sur les exportations des hydrocarbures vers les pays étrangers ;
- des commissions reçues des firmes étrangères qui exportent vers l'Algérie les biens de consommation et d'équipement indispensables, par le biais de surfacturations (Benderra & Hidouci, 2004).

L'ouverture commerciale a produit également des effets pervers à travers la constitution de monopoles privés avec la levée du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. En effet, certains éléments du régime se sont convertis à l'importation dont une bonne partie échappe à tout contrôle car elles tombent dans les mains de réseaux de l'économie informelle. Ces derniers « deviennent trop vastes et trop complexes et constituent les réseaux de la prédation

économique. Ils constituent l'autre face de la captation de la rente puisque ils se chargent de distribuer dans l'illégalité les produits importés. Cette complexité organisée permet de garantir l'anonymat des commanditaires et facilite les opérations de blanchiment, fuite et recyclage des capitaux » (Souak & Souak, p. 281).

Enfin, à toutes ces pratiques de prédation, on peut ajouter le laxisme de l'administration qui, à travers des mesures juridiques et institutionnelles (démantèlement tarifaire, absence de contrôle quant à l'origine des capitaux qui financent les importations, mesures fiscales pénalisant la production...etc.) encourage le recours aux importations qu'à la production locale. Ces mesures qui anéantissent la production locale témoignent de l'absence d'une volonté politique de réduire les importations source d'enrichissement des monopoles privés et des responsables au sommet de l'Etat.

4. Le commerce international et l'exportation de l'effet multiplicateur

Depuis 2000, l'Algérie a bénéficié d'une embellie financière sans précédent, issue de ses exportations d'hydrocarbures. Cette embellie a constitué un prétexte pour un retour de l'Etat dans la sphère économique. En effet, l'Algérie a orienté ses ressources budgétaires à des programmes ambitieux d'investissement public et à des transferts sociaux conséquents. Cette action de l'Etat s'inscrit dans une logique keynésienne d'après laquelle ces dépenses devraient exercer un effet multiplicateur. L'indigence des résultats obtenus par rapport aux dépenses publiques engagées montre que ces dernières n'ont pas exercé un effet multiplicateur sur la production. L'effet relance en Algérie est « absorbé » en partie par l'importance de l'épargne qui n'est pas transformée en investissements et, en partie, par les importations qui se substituent à la production locale.

4.1. L'importance de l'épargne et la faiblesse de l'investissement

Depuis le début des années 2000, l'Algérie est dotée d'importantes ressources financières. Le taux d'épargne nationale en proportion du PIB est de 48,58 % sur la période 2000-2014 (Tableau N° 18). Cependant, cette épargne n'arrive pas à être transformée entièrement en investissements (le taux de l'investissement s'élève seulement à 38,08% sur la même période). Cela est dû en grande partie à la faiblesse des capacités d'absorption de l'économie, elle-même due au mauvais climat des affaires. L'excédent d'épargne sur l'investissement revêt plusieurs formes : thésaurisation, épargne oisive, dépôts auprès des banques et Fonds de régulation des recettes⁷.

⁷Selon le FMI, les réserves de changes, constitués jusqu'à Janvier 2013, sont placés à hauteur de 86% en bons de Trésor américains et en obligations européennes à un taux fixe de 3%.

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

Tableau N° 18: Evolution du taux d'épargne et du taux d'investissement(En % du PIB).

	Investissement brut	Epargne intérieure brute	Solde épargne- investissement
2000	23,56	44,85	21,28
2001	26,84	41,51	14,67
2002	30,65	40,53	9,87
2003	30,34	44,71	14,37
2004	33,26	47,67	14,41
2005	31,66	54,79	23,13
2006	30,17	57,06	26,89
2007	34,47	56,67	22,20
2008	37,35	56,61	19,26
2009	46,88	46,30	-0,58
2010	41,43	48,45	7,02
2011	38,13	47,93	9,80
2012	39,32	47,23	7,91
2013	43,58	45,95	2,37
2014	45,61	44,15	-1,45
moyenne	38,08	48,58	10,50

Source : établi sur la base des données de l'ONS.

Dans ce contexte d'excès d'épargne sur l'investissement caractérisant l'économie algérienne, les ratios « crédit à l'économie / PIB » et « crédit au secteur privé / PIB » restent faibles. En effet, sur la période 2010-2014, le montant des crédits à l'économie s'élevait à 22943,1 milliards de dinars, soit 29,93% du PIB et le montant des crédits au secteur privé a atteint seulement 11881,5 milliards de dinars, soit 15,5% du PIB⁸. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cette situation : l'inefficacité de l'intermédiation bancaire et financière, l'absence d'une politique active de l'Etat en matière d'investissement productif, une crise profonde du mode de régulation de l'économie dans son ensemble et la concurrence étrangère suite à l'ouverture extérieure.

4.2. L'exportation de l'effet multiplicateur

L'ouverture extérieure de l'Algérie a favorisé la multiplication des opérateurs privés dans le commerce extérieur⁹, engendrant ainsi une importation massive de produits étrangers qui agissent comme un frein pour la production nationale¹⁰. Cette ouverture a également stimulé la prolifération des produits contrefaits et, par conséquent, l'essor du marché parallèle.

⁸ Ces chiffres sont calculés sur la base des données de la Banque d'Algérie.

⁹ D'après le Centre National du Registre de Commerce, le nombre de sociétés existantes au 30/09/ 2013 dans l'Import-export s'élève à 39 940, soit 22,4% du total.

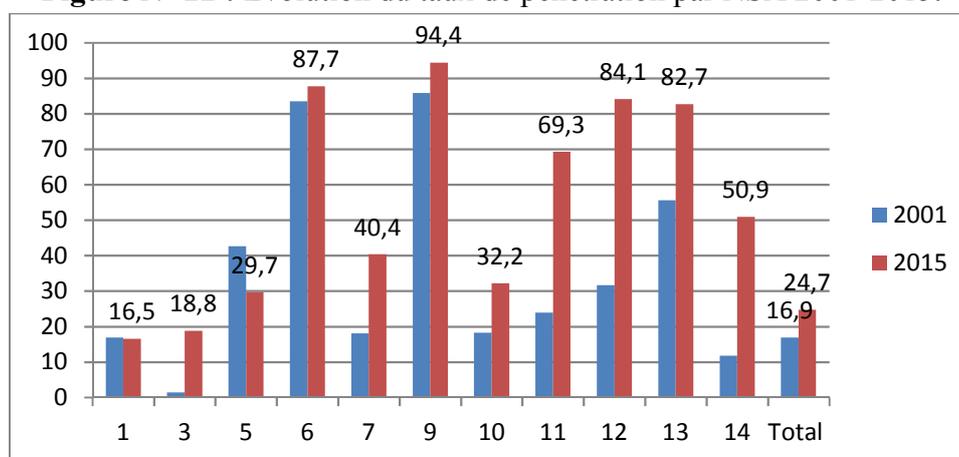
¹⁰ Même, de grandes entreprises publiques comme Sonatrach ou Sonelgaz se sont adressées à l'étranger pour l'achat de produits fabriqués localement, invoquant des questions de normes ou de tailles du marché pour contourner la réglementation qui les oblige pourtant à s'adresser d'abord au marché local.

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

En Algérie, les agents privés se sont facilement substitués à l'Etat dans la sphère de l'importation, mais ils n'osent pas prendre la relève dans la sphère de l'investissement productif. En effet, la libéralisation a fortement détérioré les conditions de rentabilité du secteur industriel et affaibli en conséquence l'incitation à investir dans la production. Le capital privé se convertit alors au commerce où la rentabilité est supérieure et les risques sont moins grands que dans l'industrie.

La relance budgétaire n'est pas efficace en Algérie car le bénéfice de l'effet multiplicateur ne revient pas à elle mais aux pays qui exportent vers l'Algérie à cause de la pénétration élevée de produits étrangers (Figure N° 22).

Figure N° 22 : Evolution du taux de pénétration par NSA 2001-2015.



Source : Etabli sur la base des données de l'ONS.

Entre 2001 et 2015, les taux de pénétration¹¹ des importations ont connu une augmentation considérable dans l'ensemble des secteurs d'activité¹². En 2015, ce taux a atteint plus de 80% dans les secteurs des Industries des cuirs et chaussures et des Industries du bois, liège, papier... ; il représente près de 88% dans le secteur des ISMMEE et a franchi la barre des 90% dans le secteur de la Chimie.

5. L'incapacité de l'Etat à créer des avantages comparatifs

L'Algérie a un avantage comparatif naturel dans les hydrocarbures et semble n'avoir jamais acquis d'autres avantages, donc il est question de savoir si l'Etat aurait perdu des branches de production ou rater la création d'un avantage comparatif en s'ouvrant davantage sur l'extérieur. Pour répondre à cette question, analysons, d'un côté, l'évolution de la production

¹¹Le taux de pénétration représente la part en pourcentage des importations dans le marché intérieur. Le marché intérieur étant égal à la somme de la production, des importations et des droits de douanes diminuée des exportations hors marges commerciales et marges de transport et corrigée des autres impôts et autres subventions sur les produits.

¹²Les chiffres de 1 à 14 représentent respectivement les secteurs suivants : Agriculture, pêche, chasse ; les hydrocarbures ; Mines et carrières ; Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect. ; Matériaux de construction, céramique, verre ; Chimie, caoutchouc, plastiques ; Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes ; Industries textiles, bonneterie, confection ; Industries des cuirs et chaussures ; Industries du bois, liège, papier ; Industries diverses.

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

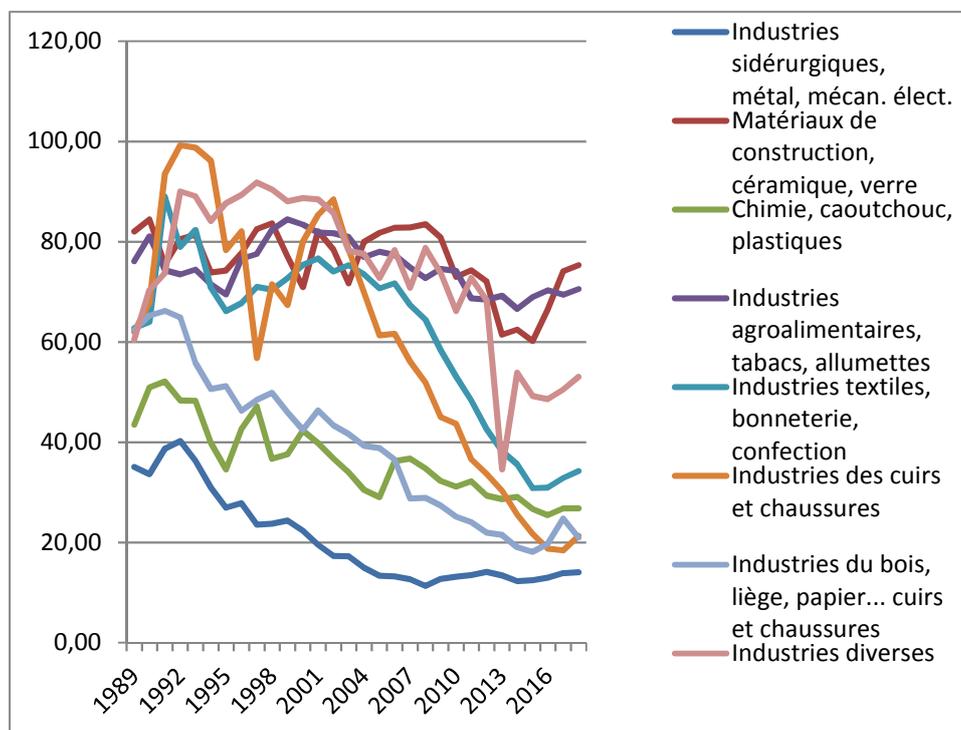
intérieure brute des différentes branches par rapport à la demande domestique et, de l'autre côté, l'évolution de la répartition du budget de l'Etat et des tarifs douaniers afin de mettre en exergue les branches qui ont bénéficié d'aides et de protection de l'Etat.

5.1. Le divorce entre l'offre et la demande

Pour ne pas tomber dans le piège d'une vision du monde centrée exclusivement sur les préoccupations et les intérêts des pays développés, on doit distinguer entre la nature des échanges « Nord-Nord » et les échanges « Nord-Sud ». En effet, en Algérie et en dehors des secteurs des hydrocarbures et de l'énergie, toutes les autres branches industrielles enregistrent des déficits importants et qui perdurent depuis plusieurs décennies, l'interbranche est alors faible et le pays a un commerce de complémentarité. Dans ce type de commerce, le recours à l'importation affecte négativement la production locale.

L'examen de la part de la production dans l'absorption domestique en Algérie montre qu'en 2018 la production de cinq branches (Industries du bois, liège, papier ; Industries des cuirs et chaussures ; Industries textiles, bonneterie, confection ; Chimie, caoutchouc, plastiques et Industries sidérurgiques, métallurgique, mécanique et électrique) ne couvre même pas le tiers de la demande, celle des branches des Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes et des Matériaux de construction couvre à peine 70 à 75% de l'absorption domestique. Cette situation apparaît nettement défavorable par rapport à celle de 1989 (Figure N° 23).

Figure N° 23 : Evolution de la Production intérieure brute des différentes branches (En % de la demande domestique).

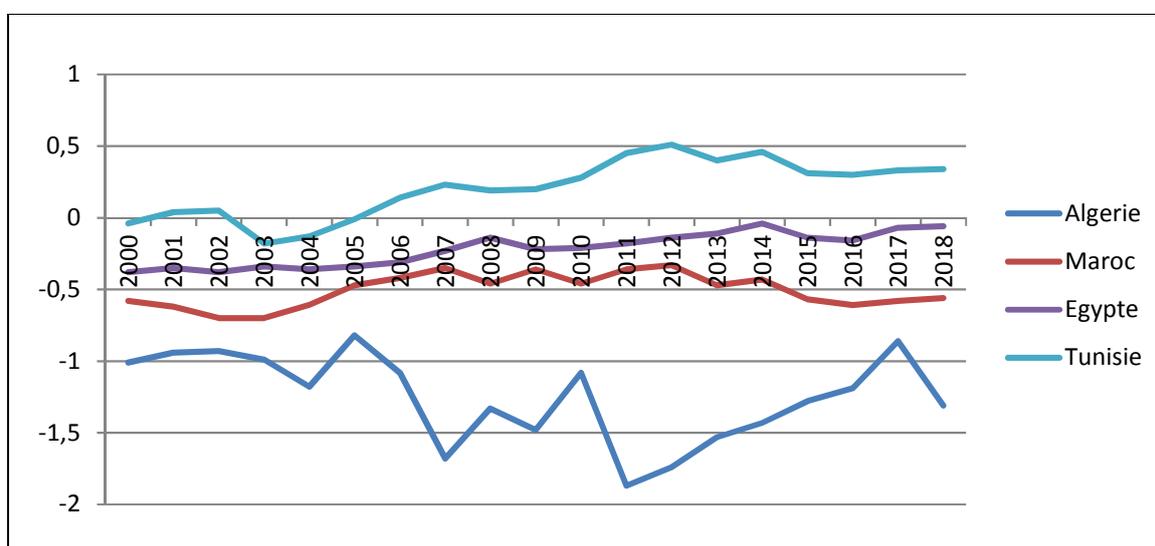


Source : Etablie sur la base des données de l'ONS.

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

Ces données montrent que la production a de plus en plus un caractère « résiduel » par rapport à l'importation, et donc le recours croissant à l'extérieur pour satisfaire la demande intérieure a empêché une accumulation de connaissances productives permettant de produire une diversité de biens de plus en plus complexes. L'examen de l'indicateur de complexité économique (ICE), développé par Hausmann et al. (2011) dans l'Atlas de la complexité économique, montre un manque incontestable en termes d'accumulation de connaissances productives en Algérie. En effet, son indice de complexité économique a connu une tendance générale à la baisse durant la période 2000-2018. A contrario, les autres pays méditerranéens ont connu une amélioration sensible de leurs ICE durant la même période, notamment la Tunisie et l'Égypte. En 2018, sur 133 pays étudiés, l'Algérie se classe au 122^{ème} rang des pays les plus complexes tandis que la Tunisie, l'Égypte et le Maroc se classent respectivement au 46^{ème}, 66^{ème} et 91^{ème} rang des pays les plus complexes.

Figure n° 24 : Evolution de l'indice de complexité économique



Source : Etablie sur la base des données de l'Atlas de la complexité économique.

L'absence d'accumulation de connaissances productives a entraîné un manque de diversification vers de nouveaux produits (Tableau n° 19).

Tableau n° 19 : Nouveaux produits d'exportation, 2003-2018.

	Nouveaux produits	USD par habitant (2018)	Valeur totale (USD) (2018)
Algérie	3	3	121 Millions
Maroc	21	139	5,02 milliards
Libye	4	114	759Millions
Egypte	62	39	3,81 Milliards
Tunisie	36	116	1,34 Milliards

Source : Etabli par nos soins sur la base des données de l'Atlas de la complexité économique.

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

En effet, durant la période 2003-2018, l'Algérie n'a ajouté que trois nouveaux produits (Sucre, Mélasse, Verre flotté). Ces produits ont contribué pour 3 USD de revenu par habitant en 2018. Comparativement à l'Algérie, les autres pays méditerranéens se sont diversifiés dans plusieurs produits, notamment manufacturés (essentiellement des produits chimiques, électroniques, véhicules et machines). En effet, l'Égypte a ajouté 62 nouveaux produits, la Tunisie 36, le Maroc 21 et la Libye 4. Ces produits ont contribué, pour les mêmes pays, respectivement pour 39 USD, 116 USD, 139 USD et 114USD au revenu par habitant et respectivement pour 3,81 Milliards USD, 1,34 Milliards USD, 5,02 milliards USD et 759 Millions USD aux recettes des exportations. L'Algérie n'en a engrangé que 121 millions de recettes pour les trois produits.

5.2. Absence de politiques d'accompagnement de l'ouverture commerciale

Le cas de l'Algérie est tout à fait unique, sa structure productive n'est pas diversifiée, elle dépend des hydrocarbures. Avant la signature de l'accord d'association avec l'Union européenne, l'Algérie était présentée comme étant détentrice d'un seul avantage comparatif dans les hydrocarbures. Par contre, les autres pays méditerranéens semblent, comparativement à l'Algérie, mieux favorisés en termes d'avantages comparatifs. En effet, ces pays possèdent des structures productives relativement diversifiées, notamment le Maroc dans les secteurs des Matériaux de construction, Textiles et cuirs, Bois et papiers, Mécanique électrique, Chimie, Minerais et Produits agroalimentaires (Tableau N° 20).

Tableau N° 20 : Avantages comparatifs révélés en 2001(*)

Avantages comparatifs globaux					Avantages comparatifs pour les produits agroalimentaires				
Produit	Alg.	Mar.	Tun.	Egy.	Produit	Alg.	Mar.	Tun.	Egy.
					Céréales	-7	-6,1	-5,7	-5,2
	-1,9	0,2	0,5	0	Autres prod. Agricoles	-3,6	5,8	0	-1,3
Matériaux de const.	-8	-0,7	-4,6	0,2	Prod. Agric. non comestibles	-1,7	-0,5	-2	0
Sidérurgie métallu.	-5,7	20,9	30,5	8,4	Produits céréaliers	-0,2	0,3	1,1	0,1
Textiles cuirs	-5,9	2,6	-2,9	0,2	Corps gras	-5,8	-1,4	2,4	-1,9
Bois papiers	-60,1	15,8	-28,5	-7,1	Viandes et poissons	-0,8	8,8	2,5	-0,4
Mécanique électrique	-14,7	9,8	0,2	-3,9	Conserves animales	-0,2	3,3	0,2	-0,1
Chimie	-0,3	7,7	0,6	0,7	Conserves végétales	-1	2,4	0,7	0,4
Minerais	162,9	-12,5	-3,9	16,6	Sucre	-2,3	-1,4	-1,2	-0,4
Energie	-12,4	-0,7	-7,7	-6,5	Aliments pour animaux	-0,8	-0,1	-1,3	-1,4
Agriculture	-11,6	12,7	4,9	-3,7	Boissons	-0,4	0,6	0,5	0,5
Produits alimentaires					Tabacs manufacturés	-0,1	0,1	0	-0,4

Source : base de données Chelem du CEPII (centre d'études prospectives et d'informations internationales)

(*) : Une valeur positive correspond à un avantage comparatif tandis qu'une valeur négative se traduit par un désavantage.

Pour espérer améliorer le coefficient de diversification des exportations en se livrant au libre-échange, l'Algérie aurait dû opérer des ajustements importants en matière de dépenses publiques pour pouvoir créer des avantages comparatifs. L'analyse de l'évolution de la répartition des dépenses d'équipement fait ressortir que les dépenses publiques d'équipement

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

vont davantage aux infrastructures économiques et administratives, puis à l'habitat et à l'agriculture

Tableau N° 21 : Evolution de la structure des dépenses d'équipement (2010 -2017)(En %)*.

	2010	2012	2015	2017
Mines et Energie	0,00	0,00	3,64	0,97
Industries Manufacturières	0,01	0,03	0,12	-
Agriculture - Hydraulique	10,40	8,13	7,50	7,9
Infrastructures Economiques et Administratives	36,73	27,62	36,50	35,5
Education - formation	8,05	6,46	5,98	5
Infrastructures Socio-culturelles	4,45	4,93	3,61	4,2
Habitat	20,83	26,99	19,26	20,4
Divers	5,98	20,02	17,51	20

Source: Direction Générale du Trésor (DGT).

*Le reste des dépenses d'équipement concerne essentiellement les dépenses en capital, les plans communaux (PCD) et, dans une moindre mesure, les services productifs.

Les ajustements opérés ont été donc en défaveur des industries manufacturières, qui ont connu un désengagement total de l'Etat et de l'éducation-formation, dont la part des dépenses d'équipement dans les dépenses totales d'équipement est passée de 8,5 % en 2010 à 5% en 2017. Par ailleurs, l'examen de la situation tarifaire de l'Algérie avec celle des autres pays voisins ou en voie de développement montre, d'une part, que les moyennes des droits de douane appliqués sont faibles en Algérie et, d'une autre part, à l'exception du coton, les pics sont également faibles et uniformes, soit 30% (Tableau N° 22). Cela montre que l'Etat algérien est indifférent pour la création des avantages comparatifs. Contrairement, les autres pays maintiennent des droits de douane moyens et des pics tarifaires élevés, notamment dans les secteurs qu'ils comptent développer, cela dénote que ces pays sont actifs en matière de construction des avantages comparatifs.

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

Tableau N° 22 : Situation du tarif douanier comparée de quelques pays.

Groupes de produits	Algérie		Tunisie (2006)		Maroc		Inde		Egypte	
	Droits NPF appliqués Moyenne	Max.								
Produits d'origine animale	27,9	30	85,6	150	112,4	329	33	100	18,1	32
Produits laitiers	22,4	30	91,3	154	78,2	109	35	60	9,8	32
Fruits, légumes, plantes	24,8	30	91,1	150	43,4	52	31,5	105	13,8	40
Café, the	26,5	30	46,1	73	37,8	50	56,3	100	18,8	32
Céréales & autres préparations	24,7	30	75,1	150	45,4	172	37,3	160	22,8	1000
Oléagineux, graisses & huiles	19,4	30	39,6	150	25,8	152	52,5	100	5,3	32
sucres	25	30	34,3	100	33,1	60	48,4	100	14,9	32
Boissons & tabacs	26,6	30	64,2	150	37,2	52	68,9	182	826,8	1000
Coton	5	5	0	0	3	3	17	30	4	5
Autres produits agricoles	17,1	30	31	150	21	52	27,1	70	4,1	32
Pêche et produits de la pêche	29,2	30	39,7	43	46,6	50	30	30	8,5	32
Métaux & minéraux	16,6	30	19,7	43	20	50	15,4	55	9,7	40
Pétrole	19,4	30	5,5	43	30,3	50	14	15	5,2	12
Produits chimiques	14,9	30	14,3	43	17,3	50	15	100	5,8	32
Bois, papier, etc.	19,4	30	32,3	43	38,2	50	13,5	15	13,6	40
Textiles	24,3	30	24,8	43	22	50	20,2	268	19,1	40
Vêtements	30	30	42,7	43	48,4	50	22,4	103	38,9	40
Cuir, chaussures, etc.	19,4	30	28,8	43	39,3	50	15,4	70	14	32
Machines non électroniques	9	30	9,6	43	8,9	50	14,3	15	5,8	40
Machines électroniques	17,1	30	19,8	43	13,4	50	12,3	15	9,5	40
Matériel de transport	11	30	19,1	43	18,7	50	24,8	100	12,9	135
Autres articles manufacturés, n.d.a.	22	30	20,7	43	12,3	50	13,9	15	14,2	40

Source : (Benabdellah, 2009, p. 37).

Section 3 : Les facteurs déterminants l'ouverture commerciale de l'Algérie

Le recours de l'Algérie aux institutions financières internationales a été obligatoire et ne résultait pas d'un choix délibéré mais d'un choix contraignant vu la pénurie des moyens de paiement. Ainsi, l'Algérie a évolué jusqu'à 1998 sous la contrainte de ces institutions dont la conditionnalité imposée vise l'instauration d'une économie de marché sans se soucier des implications que cela peut entraîner.

A partir de 1998, année qui marque la fin de l'adoption du programme d'ajustement structurel, l'Algérie est laissée à son propre sort et choisit, de son propre gré, la poursuite de l'application de la doctrine du Fonds Monétaire International(FMI) imposée jusque-là. En effet, l'Algérie poursuit la libéralisation de son commerce extérieur tout en procédant à un démantèlement tarifaire et affiche sa ferme volonté d'adhérer à l'Organisation Mondiale du Commerce(OMC). Cependant, cette politique s'avère incompatible avec l'état de l'économie algérienne.

En effet, en Algérie, en dehors des secteurs des hydrocarbures et de l'énergie, toutes les autres branches industrielles enregistrent des déficits importants et qui perdurent depuis plusieurs décennies, l'interbranche est faible et le pays a un commerce de complémentarité. Or, un autre pays qui présente ces caractéristiques opérerait pour une politique de protection, le contraire de ce qui a été adopté en Algérie. Donc, le choix de l'ouverture ne visait pas à atteindre un optimum parétien mais visait la satisfaction des intérêts de certains groupes.

Cette section a pour objet d'identifier les raisons de l'ouverture extérieure de l'Algérie et de mettre en exergue les bénéficiaires de cette orientation libre-échangiste. Ainsi, notre souci est de répondre à la question suivante : quels sont les facteurs expliquant l'ouverture extérieure de l'Algérie et qui en sont les bénéficiaires ?

Sur le plan théorique, pour répondre à la question posée, nous adopterons l'approche de l'économie politique du protectionnisme qui s'intéresse aux déterminants du choix entre protection et ouverture commerciale. Plus précisément nous adopterons diverses explications à savoir : l'explication factorielle, l'explication sectorielle et l'explication institutionnelle.

Pour traiter ce sujet nous commencerons par la présentation de l'ouverture commerciale extérieure de l'Algérie que nous qualifions d'irrationnelle. Nous présenterons ensuite les analyses dites d'économie politique du protectionnisme (l'explication factorielle, l'explication sectorielle et institutionnelle). Enfin, nous tenterons d'expliquer, à travers ces explications, l'orientation libre-échangiste de l'Algérie.

1. La libéralisation irrationnelle du commerce extérieur de l'Algérie

Actuellement, le sujet de libre-échange se pose avec une grande importance. Cela laisse croire aux pays en développement qu'il s'agit du seul moyen qui permettrait un décollage économique comme les pays industrialisés. Or, dans la réalité, nombreux sont ces pays (les

pays industrialisés) qui ont tiré leur développement d'une politique de protectionnisme. En effet, « Si la Grande Bretagne est connue pour avoir obtenu pendant longtemps sa croissance économique dans un cadre libéral, il est non moins connu que les Etats-Unis, l'Allemagne et d'autres pays industriels, qui prêchent de nos jours le libéralisme, ne se développent qu'à l'abri d'une protection douanière hautement prononcée. Ces faits ne doivent jamais être perdus de vue lorsque se pose le dilemme libre échange-protection » (Benissad, 1983, p.209).

Plusieurs arguments en faveur de la protection de l'économie algérienne peuvent être cités : le premier soutient que les importations peuvent constituer une cible idéale pour maximiser les recettes fiscales, le second est basé sur le fait que les mesures protectionnistes faciliteraient la protection des industries en difficulté ou naissantes et, par conséquent, l'absorption du chômage, le troisième propose d'utiliser les mesures protectionnistes pour limiter les échanges au nom de la sécurité nationale. Enfin, le quatrième donne un fondement à la protection en cas de concurrence imparfaite (les économies d'échelle par exemple).

1.1. Les revenus de douane

Dans les économies où les recettes douanières représentent une contribution importante aux recettes fiscales, le démantèlement tarifaire entraîne une tension sur les finances publiques. En effet, dans l'hypothèse où il n'y a pas de compensation, la réduction tarifaire, qui se traduit par une baisse des recettes fiscales, risque d'engendrer une diminution des dépenses publiques. Si ces dernières s'avèrent incompressibles, l'équilibre budgétaire ne pourra alors être obtenu qu'au prix de tensions très fortes.

En Algérie, le manque à gagner fiscal induit par la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'UE s'est élevé à plus de 8 milliards de dollars entre 2005 et fin 2013. Ces revenus de la douane auraient pu alléger les tensions sur le secteur des hydrocarbures qui contribue à hauteur de 70% aux recettes budgétaires.

1.2. La diversification de l'économie (l'industrialisation) et l'absorption du chômage

La spécialisation et, par conséquent, la concentration des exportations sur un nombre réduit de produits rend le pays vulnérable aux chocs venus de l'extérieur, puisque ses recettes d'exportation sont étroitement dépendantes des cours mondiaux et des volumes demandés. L'Algérie est prisonnière de la rente pétrolière que beaucoup d'auteurs qualifient de « malédiction ». La rente pétrolière est un frein à la diversification de l'économie du pays qui, de ce fait, importe tous les produits dont il a besoin à défaut de les faire fabriquer en interne.

En 2015, le poids de l'industrie hors hydrocarbures dans le PIB tombe à 5%. La régression du secteur « traduit une perte des parts de marché faisant suite aux premières mesures d'ouverture. Il n'y a pas de raison que ces pertes n'augmentent pas sachant que l'accord d'association avec l'UE est entré en vigueur en septembre 2005. D'un autre côté, il n'y a pas de raison pour envisager une amélioration de la compétitivité extérieure de l'industrie

manufacturière sachant que cela n'a pas pu se faire alors que l'Algérie bénéficiait dans ce domaine d'un système de préférence (protocole de 1976). C'est plutôt l'hypothèse inverse qu'il faut envisager car les produits algériens devront affronter la concurrence de ceux qui proviennent des nouveaux entrants à l'UE, des autres pays de la rive sud et de ceux qui font partie de la nouvelle politique de voisinage » (Benabdallah, 2005, p. 30). Donc, seule une politique d'offre soutenue par une politique commerciale stratégique qui pourrait remettre le pays sur le sentier de la croissance et d'engendrer une économie diversifiée.

Le protectionnisme est souvent perçu comme un moyen d'accroître l'emploi. L'Algérie est un pays où le taux de chômage est très élevé, la réduction des importations que provoquent les restrictions aurait pour effet de stimuler la demande de produits de remplacement nationaux et entraînerait ainsi un accroissement des investissements et, par conséquent, une mobilisation de la main d'œuvre.

1.3. La souveraineté nationale

L'Algérie devrait également adopter des mesures protectionnistes pour qu'elle puisse retrouver une autonomie suffisante, défendre son indépendance nationale et maintenir des secteurs, qui, peut-être resteront peu productifs, apparaissent comme indispensables au maintien de l'équilibre sociologique et économique de la nation. Ce sont ces raisons-là qui expliquent pourquoi les Etats des grands pays industriels, en particulier ceux des Etats-Unis, de l'union européenne et du Japon sont fortement interventionnistes dans le domaine de l'agriculture. « La PAC (Politique Agricole Commune) de l'union européenne, qui consiste à mettre des barrières à l'importation, à subventionner les exportations et à apporter des aides directes aux agriculteurs de l'Union, trouve sa principale justification dans la nécessité de maintenir une activité rurale, quel qu'en soit le coût, pour préserver un certain équilibre dans la société » (Guillochon & Kawecki, 2003, p.117). De même, l'Algérie devrait assurer son autosuffisance quel qu'en soit le coût, produire son mode de consommation au lieu de l'importer. D'ailleurs, au fil de temps, la difficulté pour l'assurer localement et même avec un recours à l'importation a fini par entraîner sa mutation.

1.4. Les économies d'échelle

L'existence des économies d'échelle fait de la taille d'un pays et de la date d'entrée de ses firmes dans la production des raisons de la spécialisation et des échanges. Cela peut être une raison suffisante pour l'adoption d'une politique commerciale stratégique par les pays ayant un retard dans la production de certains produits. L'Algérie est, depuis plusieurs décennies, entrée dans un processus de désindustrialisation, donnant lieu à des déficits importants dans toutes les branches industrielles. Cette désindustrialisation a occasionné une augmentation des coûts unitaires de production des entreprises nationales. Dès lors, pour renverser cette situation, il est nécessaire, dès maintenant, de procéder à un renforcement de l'investissement productif (public, privé national et étranger) et d'adopter une politique commerciale stratégique afin d'améliorer la productivité des facteurs de production.

2. Les déterminants du choix entre protection et ouverture

La discipline qui s'intéresse aux déterminants du choix entre protection et ouverture commerciale est qualifiée d'économie politique de la protection. L'économie politique de la protection « introduit les comportements du pouvoir politique, sensible aux intérêts privés et éventuellement défenseur de l'intérêt collectif. Dès lors, le type et l'ampleur des interventions publiques sur le commerce international résultent du fonctionnement d'une sorte de marché où se rencontrent d'une part une demande de protection émanant des individus, des partis politiques et des lobbies et, d'autre part, une offre de protection émanant du décideur public » (Berthaud & Kébabdjian, 2006, p. 39). Nous présenterons d'abord les intérêts présents sur le territoire national, puis le problème de l'action collective et enfin l'interaction avec l'Etat.

2.1. Identification des intérêts présents sur le territoire national

Les préférences exprimées par les détenteurs de facteurs de production par rapport à la politique commerciale appliquée sont le plus souvent divergentes : certains propriétaires de facteurs expriment une demande d'ouverture tandis que d'autres expriment une demande de protection. Dans ce point, nous analyserons la demande de protection en adoptant deux approches : l'approche factorielle et l'approche sectorielle.

a. L'explication factorielle

L'approche factorielle trouve son origine dans le théorème Stolper-Samuelson (1941) qui repose sur l'hypothèse de la parfaite mobilité intersectorielle des facteurs de production. Cette approche a été développée par Rogowski et Brawley qui ont tenté d'expliquer la forme de la politique commerciale par le biais de coalitions entre groupes sociaux détenteurs des facteurs rares ou abondants : les propriétaires de facteurs rares expriment une demande de protection tandis que les propriétaires de facteurs abondants expriment une demande d'ouverture.

En prenant en considération trois facteurs (terre, travail et capital)¹³, Rogowski conclut que, lorsque la dotation factorielle nationale comprend deux facteurs abondants et un facteur rare, une coalition libre-échangiste se forme et lorsqu'elle comprend deux facteurs rares et un facteur abondant, c'est une coalition protectionniste qui se forme. Ainsi, à une coalition libre-échangiste, l'Etat opte pour une politique de libre-échange et, à une coalition protectionniste, il opte pour une politique de protection car l'Etat, par hypothèse, reflète les intérêts de la coalition gagnante.

Contrairement à Rogowski, Brawley affirme que la politique commerciale adoptée par un pays n'est pas exclusive : il n'y a pas soit ouverture complète, soit protection complète. En effet, en partant de l'hypothèse selon laquelle les décideurs politiques cherchent un soutien

¹³Rogowski propose également la possibilité d'utiliser une maquette avec d'autres facteurs tels que le capital, le travail qualifié et le travail non qualifié.

politique, il conclut à la « mixité attendues des politiques commerciales » car les décideurs politiques sont amenés à considérer les intérêts de tous les facteurs (Peytral, 2004, p. 8).

b. L'explication sectorielle

Contrairement à l'approche factorielle qui postule la parfaite mobilité intersectorielle des facteurs de production, l'approche sectorielle suppose l'immobilité des facteurs de production du fait de l'existence de facteurs spécifiques à certaines activités de production. Donc, elle considère les grandeurs macroéconomiques, travail, terre et capital comme des grandeurs hétérogènes. Dans ces conditions, il y a possibilité de divergences d'intérêts internes à une classe et la possibilité de coalition entre facteurs appartenant à des classes différentes (les coalitions sont transversales).

2.2. L'action collective

Afin de former une coalition pour imposer leurs préférences, les différents acteurs devraient agir ensemble et, par conséquent, devraient entreprendre une « action collective ». Cependant la réussite d'une telle action dépend de deux critères à savoir :

- L'absence d'un comportement de *free riding* ;
- L'existence préalable d'un intérêt collectif.

a. Le comportement de *free riding*

Selon Olson, la mise en place d'une action collective est subordonnée aux coûts d'organisation et aux possibilités de se comporter en *free rider*, c'est ainsi que ce sont les groupes de petite taille qui exercent généralement une influence politique¹⁴. En effet, « plus le groupe compte de membres, plus les coûts d'organisation sont importants par rapport aux gains issus de l'action politique, plus chacun des membres a intérêt à se comporter en *free rider*. Par conséquent, les groupes de petite taille sont réellement les seuls à pouvoir exercer une influence politique étant donné que leurs coûts d'organisation sont faibles et que leur taille inhibe le comportement de *free rider* » (Peytral, 2004, p. 40).

b. L'existence préalable d'un intérêt collectif

Milner et Yoffie ont montré qu'un intérêt collectif préalable doit exister. Ces auteurs notent que « les firmes peuvent avoir des positions compétitives différentes, ce qui signifie que même une industrie avec un petit nombre de firmes peut ne pas avoir une position unifiée à propos du commerce » (Berthaud, Gerbier, & Peytral, 2004, p. 14). Ainsi, l'émergence d'une demande collective n'est possible que si :

1. les firmes qui composent une industrie présentent la même position concurrentielle vis-à-vis des concurrents étrangers ;

¹⁴ Toutefois, les groupes de grande taille peuvent être mobilisés par la mise en place des incitations positives (produits privés non collectifs, bénéfices sociaux) ou négatives (sanctions financières et/ou humaines) obligeant ainsi les *free riders* à supporter les coûts de l'action collective.

2. le degré de fragmentation de l'industrie est faible.

Enfin, il est à noter que dans l'analyse factorielle les coalitions sont de type factoriel, mais si les coûts de l'action collective augmentent le déplacement des facteurs se substitue à la formation des coalitions. Dans l'analyse sectorielle, si les coûts de l'action collective sont faibles, chaque industrie et chaque consommateur peut suivre un comportement de lobbying et les industries peuvent s'allier afin d'obtenir les mesures souhaitées, tandis que lorsque les coûts de l'action collective sont importants, les consommateurs ne pratiquent aucune action collective et seules les industries prises une par une expriment des désirs individuels¹⁵.

2.3. Le problème de l'interaction avec l'Etat

La représentation d'un intérêt commercial collectif implique une action politique, la coalition doit exercer une influence auprès de l'Etat car son rôle est « de fournir le cadre légal et institutionnel des relations économiques ». L'Etat se trouve donc confronté à une diversité d'intérêts commerciaux avec lesquels il interagit. En conséquence, « Dans les États « faibles », les capacités régulatrices de l'État sont capturées au profit des intérêts particuliers de ceux qui le tiennent entre leurs mains. Dans les États « forts », l'État sert les intérêts généraux de l'ensemble des dominants » (Chavagneux, 2010, pp. 79-96). Nous présenterons dans ce qui suit les différentes approches expliquant le rôle de l'Etat dans le choix de la politique commerciale.

a. Les approches économiques

Le rôle attribué à l'Etat par les approches économiques est minime, il est même inexistant pour Rogowski (Etat faible ou weak state) car il ne bénéficie pas d'une autonomie de décision mais il se contente de refléter les intérêts exprimés par la coalition gagnante. Brawley, quant à lui, considère que les décideurs politiques cherchent à se maintenir au pouvoir et, par conséquent, ils cherchent un large soutien politique et donc les politiques commerciales sont souvent mixtes. Dans l'approche sectorielle, la politique commerciale est également mixte car l'obtention de mesures politiques souhaitées par les groupes est positivement liée à certaines caractéristiques sectorielles à savoir : nature du travail employé, types de biens produits, concentration géographique...etc.

b. Les approches politiques

Partant de l'hypothèse qu'un gouvernant a pour objectif de se maintenir au pouvoir, l'approche politique considère que c'est le poids démographique qui détermine les choix politiques et non pas le poids économique des groupes. Le maintien au pouvoir se réalise par l'intermédiaire du système électoral et, par conséquent, du vote. Donc, ce sont les groupes sociaux représentant une majorité électorale qui sont susceptibles d'obtenir des mesures

¹⁵ Possibilité de divergence d'intérêts entre une industrie protégée et une industrie qui utilise le produit concerné par la protection dans son processus de production.

politiques souhaitées. C'est ainsi que les industries employant plus d'effectifs peuvent assurer la représentation de leurs intérêts auprès du gouvernement contrairement aux industries employant peu d'effectifs.

L'autre forme de soutien politique est le soutien financier. Il peut être d'une importance cruciale notamment dans les pays à régimes non démocratiques. Dans ces pays, les élites politiques ne sont pas préoccupées par le soutien politique car la compétition politique est faible, opprimée ou complètement contournée par la fraude électorale mais ils ont besoin de fonds de campagne apportés par certains acteurs privés. Dans ces conditions, les choix politiques de l'Etat vont de pair avec les intérêts des groupes détenteurs de ressources mises à disposition du gouvernant.

c. Les approches institutionnelles

Dans le cadre de la politique commerciale extérieure, les approches institutionnelles se basent sur les mécanismes de décision des législateurs et des gouvernants. Dans ces approches l'Etat est conçu comme une « institution perméable aux intérêts privés ». Selon ces approches, les choix dépendent de l'organisation de l'Etat, notamment la répartition des pouvoirs au sein de l'administration (exécutif et législatif) et de degré d'Indépendance de la bureaucratie vis-à-vis des groupes d'intérêts privés.

Enfin, pour certains auteurs (Allen, Haggard et Goldstein), les décisions politiques dépendent de l'idéologie des décideurs, pour d'autres (Ray, Mansfield et Busch), elles dépendent également des objectifs nationaux. Dans ce dernier cas, la cohérence des intérêts particuliers et les objectifs nationaux sont largement influencés par la conjoncture économique.

3. Les déterminants de la conduite de la politique commerciale en Algérie depuis l'an 2000

Durant la période allant de 1999 à nos jours plusieurs facteurs interagissent pour façonner la politique commerciale actuelle de l'Algérie. En effet, la conduite de la politique commerciale de l'Algérie ne résulte pas d'une procédure rationnelle prenant en considération l'intérêt de la nation mais résulte d'un conflit d'intérêt des groupes, de l'idéologie des décideurs et de la conjoncture économique. Cependant, d'autres facteurs que nous qualifions de « soumission » et d'« imitation » peuvent également intervenir pour expliquer l'orientation commerciale de l'Algérie.

3.1. Identification des intérêts présents sur le territoire algérien

L'Algérie est un pays rentier, son appareil économique est constitué de deux grands ensembles : d'une part, les hydrocarbures qui procurent la quasi-totalité des ressources en devises et, d'autre part, toutes les autres branches de l'économie qui dépendent largement de l'extérieur pour leurs approvisionnements. Donc, c'est autour de l'import-export que s'est

créé un groupe socio-économique puissant qualifié de « commercialiste » (Abbas, 2012, p.60). Ce groupe est composé des importateurs et des énergéticiens.

a. Le groupe des importateurs

Globalement, à partir de 1988 et vu ses difficultés financières, l'Algérie se laisse conduire par les institutions financières internationales qui imposent une libéralisation générale de l'économie, et plus particulièrement, une libéralisation du commerce extérieur. En effet, depuis cette date, la politique du commerce extérieur s'est caractérisée par des mesures de libéralisation qui aboutiront, en 1994 et 1995, à une libéralisation généralisée des opérations d'importation. La libéralisation des opérations d'importation a été accompagnée par une réduction progressive des barrières tarifaires, ce qui a ouvert la voie aux algériens, détenteurs de capitaux, à recourir aux pratiques d'importation plutôt qu'à l'investissement productif de biens et services et créateur d'emplois. Cette coalition demeure très active à nos jours comme en témoigne le nombre croissant de sociétés activant dans l'Import-export¹⁶ et la facture des importations qui a dépassé 58 milliards de dollars en 2014.

b. Le groupe des énergéticiens

A partir de 1999, « une nouvelle coalition se forme sous l'influence des énergéticiens, ces élites pro-occidentales qui ont pour modèle les économies rentières du Golfe. Il ne s'agit plus de réformer l'économie mais d'accroître les performances du secteur énergétique » (Martinez, 2010, p. 14). Ainsi, avec l'augmentation des prix des hydrocarbures à partir de 1999, « la coalition libérale est parvenue à marginaliser les socialistes arabes, représentants du complexe militaro-industriel influencés par le modèle de l'URSS et bénéficiant du soutien de l'institution militaire » (Martinez, 2010, p. 14).

En Algérie, les hydrocarbures constituent le facteur abondant. La croissance économique et le maintien d'un certain équilibre social y sont étroitement liés. Le secteur des hydrocarbures exerce ce rôle à travers deux canaux :

- 1- Sa forte contribution à la valeur ajoutée totale.
- 2- Sa forte contribution aux recettes budgétaires et cela qui permet de financer les grands programmes publics permettant ainsi « le retour à la paix civile et l'achat de la paix sociale » (Martinez, 2010, p. 29).

Donc, tant que les prix du pétrole sont élevés, les intérêts des importateurs, de l'Etat, des énergéticiens et des consommateurs convergent et la politique désirée est une politique d'ouverture.

¹⁶Voir chapitre 2.

3.2. La perméabilité des institutions aux intérêts personnels

Dans les pays démocratiques les politiques sont au service des entreprises et de l'économie car tous les groupes constituant la nation sont plus au moins représentés. Mais dans les pays non démocratiques, à l'instar de l'Algérie, seul certains groupes sont encastrés dans la sphère politique publique. Cela est dû à plusieurs facteurs dont on peut citer l'importance du secteur public, la faiblesse de l'opposition politique et l'immobilisme du parlement.

a. L'Etat : un « joueur-arbitre »

François Perroux attribue à l'Etat le rôle de l'arbitre. En effet, il définit la nation en tant que « groupe des groupes orientés et arbitrés par un Etat qui use de la contrainte légitimée et organisée ». En Algérie, les arbitrages effectués par l'Etat ne sont pas le résultat des antagonismes qui prévalent entre les différents groupes qu'il arbitre mais des antagonismes qui prévalent entre lui et les différents groupes.

En effet, l'économie algérienne est caractérisée par l'importance du secteur public, qui génère plus de la moitié de la valeur ajoutée totale et la totalité de la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures. Ce dernier est à l'origine de la quasi-totalité des revenus du pays, l'Etat tire profit de l'ouverture extérieure étant donné l'inélasticité de l'offre dans les autres secteurs. Enfin, bien que les services restent majoritairement privés, ce secteur n'éprouve aucun besoin de protection. Ainsi, en associant les contributions de l'Etat et du secteur commercial au PIB on s'aperçoit qu'elles dépassent largement les contributions des autres secteurs privés.

b. Faible opposition politique et activité parlementaire réduite

Le moins qu'on puisse constater dans la plupart des pays sous-développés est l'absence d'une opposition politique. Le parti au pouvoir use de discours populistes, monopolise les médias, musèle la presse et anéantit, du coup, toute opposition politique. L'Algérie obéit à cette logique, pire encore car les fonds publics sont détournés et servent au financement de la campagne électorale. Le parlement quant lui reste perméable aux actions entreprises par l'exécutif et cela pour au moins quatre raisons :

1. La forte rémunération des députés. Ces derniers ont largement bénéficié de la rente pétrolière, leur salaire a été réévalué pour atteindre plus de 300 000 DA. Du coup, « les députés, bien qu'en principe redevables envers leurs électeurs, ne sont en réalité que des clients d'un patron qui les rémunère grassement » (Martinez, 2010, p. 23).
2. Le faible niveau d'instruction des députés. En effet, le niveau d'instruction d'une partie importante des députés ne dépasse pas le primaire, d'autres refusent de déclarer leur niveaux. Il est évident donc que ceux-ci n'aient pas connaissance des phénomènes économiques, de l'intérêt d'une telle ou telle autre action, donc ils se limitent à cautionner le système en place.
3. La législation par ordonnance présidentielle. La législation par ordonnance est empruntée à la constitution française, elle est y une législation exceptionnelle. Par

contre, dans le droit constitutionnel algérien, l'ordonnance est une « législation non-exceptionnelle, concurrente ou complémentaire de la législation parlementaire ; législation par ordonnance présidentielle fondée sur une délégation initiale de nature constitutionnelle » (Ghaouti-Malki, 2006, pp.7-8), elle constitue donc « un partage du pouvoir législatif qui vient exposer le parlement de son rôle fondamental, naturel et légitime : celui de débattre » (Ghaouti-Malki, 2006, p. 8). Le recours abusif en Algérie à la législation par ordonnance présidentielle a réduit le parlement à une simple chambre d'enregistrement, sans débat ni réel pouvoir législatif.

4. La concentration du pouvoir au sein d'une seule force politique car la composante de l'exécutif et du parlement est issue de la même majorité politique, cela fait que le parlement constitue une institution perméable aux intérêts de l'exécutif car toute proposition de loi est adoptée sans difficultés.

3.3. Le contexte international

Le contexte international est marqué par un développement de la mondialisation et la construction de blocs régionaux ainsi que le pragmatisme politique qui se manifeste à travers le maintien de dictateurs au pouvoir par des puissances occidentales. Si la mondialisation impose l'ouverture, le pragmatisme impose la soumission.

a. La soumission

Dans la période actuelle, c'est la soumission qui caractérise les relations internationales entre pays sous-développés et développés. En effet, les pays développés désirent une ouverture des pays sous-développés au commerce international afin qu'ils aient accès aux matières premières et y écouler leurs excédents et, du coup, mettent des pressions sur les dirigeants de ces pays. Les dirigeants algériens, à l'instar des dirigeants tiers-mondistes soucieux de se maintenir au pouvoir¹⁷, cherchent une certaine crédibilité au niveau international et, par conséquent, prêtent allégeance aux dirigeants étrangers et à des organisations internationales en adoptant leurs recommandations.

b. La mondialisation:

Avec la mondialisation, beaucoup d'économistes et hommes politiques considèrent que « *l'intégration dans l'économie mondiale est pour un pays le meilleur moyen de se développer* » (Rodrik, 2011, p. 44). Si l'ouverture extérieure est incontournable pour assurer une intégration au sein d'un système globalisé, en Algérie, l'ouverture extérieure est vue comme moyen d'éviter une exclusion dans ce système car l'enfermement sur soi-même en économie n'offre aucune perspective d'autant plus que la plupart des pays sous-développés y ont adhéré.

¹⁷Notamment avec la montée des revendications sociales durant la période actuelle et le renversement de certains régimes (Tunisie, Libye et Égypte).

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

Malgré les spécificités de l'Algérie par rapport à la Tunisie, le Maroc et l'Égypte, l'Algérie tend toujours à les suivre dans leurs politiques libre-échangistes. En effet, par rapport à ces pays, l'Algérie a été le dernier pays à signer un accord d'association avec l'union européenne¹⁸, le pays qui négocie encore son adhésion à l'OMC alors que les autres pays sont membre depuis 1995. Si ces pays n'ont pas signé ces accords, l'Algérie n'aurait probablement jamais signé car ni l'industrie algérienne, ni l'agriculture ne sont aptes à faire face à la concurrence des produits européens, d'autant que les produits algériens ont des difficultés énormes à s'exporter sur le marché européen. La révision du calendrier du démantèlement tarifaire avec l'UE illustre bien nos propos.

La mondialisation impose un comportement d'imitation pour lequel l'Algérie y est soumise. Cependant, s'il est admis que les pays occidentaux tirent profit d'une ouverture extérieure c'est parce que l'ouverture s'est imposée spontanément après l'achèvement de la construction d'une économie productive. En effet, « aucun pays ne s'est développé grâce à une simple ouverture aux échanges commerciaux et aux investissements étrangers. La recette, pour ceux qui ont réussi, a été de combiner les chances offertes par les marchés mondiaux avec une stratégie d'investissement national et de renforcement institutionnel, afin de stimuler l'ardeur des entrepreneurs locaux » (Rodrik, 2011, p. 51). Pire encore en Algérie, l'économie de marché, « avant d'être un modèle d'organisation économique, s'est d'abord imposée à travers le secteur commercial » (Abbas, 2012, p. 60). Du coup, cette ouverture a induit des distorsions dans le processus de développement car elle a renforcé la place du secteur commercial par rapport aux autres secteurs productifs (industriel et agricole).

Conclusion

L'économie algérienne est « otage » du secteur des hydrocarbures qui génère la quasi-totalité des ressources en devises. La production nationale des autres secteurs est entièrement sinistrée et la demande locale, en matière de biens de consommation et d'équipement, est satisfaite par un recours permanent à l'étranger. Pire encore, l'Algérie a raté l'occasion de développer des avantages comparatifs du fait qu'elle disposait d'énormes ressources générées par le secteur des hydrocarbures.

Pour apporter quelques éléments explicatifs à cette situation, nous avons exploré différentes théories (la théorie de la dépendance et de domination, la théorie du syndrome hollandais, la théorie du mal des ressources et la nouvelle théorie du commerce international). Malgré la divergence de ces théories quant au mécanisme de destruction de l'économie considérée, le facteur commun à toutes ces théories apparaît comme le mode d'insertion dans l'économie mondiale. En effet, contrairement aux Nouveaux Pays Industrialisés qui se sont intégrés dans la nouvelle DIT grâce à une remontée de filières et l'insertion dans les réseaux de production, l'Algérie est restée dans l'ancien schéma de spécialisation basé sur les dotations en facteurs. La décision de recourir à la fracturation hydraulique pour produire des hydrocarbures de schiste en 2014 en est une incontestable preuve.

¹⁸ D'après Luis Martinez, cet accord avait été signé à contrecœur par l'Algérie.

Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique

Le commerce international est donc à l'origine de la destruction économique de l'Algérie : la spécialisation poussée de l'Algérie dans les hydrocarbures a pour effet d'évincer les secteurs productifs créateurs d'emploi. Le secteur des hydrocarbures absorbe une part importante des investissements et génère peu d'emplois et a peu de retombées sur les autres secteurs. La forte dépendance vis-à-vis des hydrocarbures donne aux recettes de l'Etat un caractère aléatoire du fait des fortes fluctuations des prix l'empêchant d'avoir une stratégie de développement sur le long terme.

Parallèlement, l'Algérie ne dispose pas d'une politique budgétaire rigoureuse qui se préoccupe d'une diversification des ressources et la rationalisation des dépenses : la fiscalité ordinaire a été marginalisée et des projets insensés ont été lancés au moment où les secteurs productifs (notamment le secteur industriel) éprouvent le besoin de subventions publiques. De même, l'indigence des résultats obtenus par rapport aux dépenses publiques engagées montre que ces dernières n'ont pas exercé un effet multiplicateur sur la production, l'effet multiplicateur des dépenses publiques est essentiellement exporté vers l'étranger du fait de l'importance du volume des importations qui se substituent à la production locale.

Le commerce international a également induit une perversion de l'économie nationale à travers la création de monopoles privés et la reconversion de certains éléments de la haute administration dans le commerce de l'importation qui ont contribué à une prolifération des activités informelles et à la généralisation de la corruption, sources de blocage de développement de la production locale.

L'examen des facteurs déterminant la conduite de la politique commerciale en Algérie depuis 1999 montre que celle-ci ne résulte pas d'une procédure rationnelle prenant en considération l'intérêt de la nation mais résulte d'autres considérations notamment les intérêts de certains groupes et la volonté de maintenir le régime politique en place et cela par la recherche d'une double crédibilité : interne et externe. La crédibilité interne est à rechercher dans la consolidation du secteur des hydrocarbures car seul capable, notamment à court terme, d'acheter la paix sociale tandis que la crédibilité externe se manifeste par le ralliement au mouvement de mondialisation en cours afin d'éviter l'enfermement sur soi-même et de gagner la confiance des décideurs des grandes puissances occidentales.

Pour remettre l'économie algérienne sur les rails, l'Algérie devrait d'ores et déjà revoir sa politique en matière du commerce international, comme fut le cas de l'Inde et de la Chine. Selon Dani RODRIK, « Les politiques économiques de la Chine ont violé quasiment toutes les règles défendues par les promoteurs de la libéralisation du commerce mondial. La Chine n'a pas libéralisé son régime commercial d'une façon un tant soit peu significative, et elle a rejoint l'OMC en 2001 seulement; l'économie de la Chine reste encore à présent l'une des plus protégées au monde. [...]. L'Inde a réussi à favoriser la croissance en mettant en œuvre des politiques favorables aux entreprises et ce, tout en ayant l'un des régimes les plus protectionnistes du monde » (Sanseverini, 2003, p. 86).

**Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel
en Algérie : Analyse par les données de panel**

Introduction

La recherche des causes à l'origine de la persistance des déficits extérieurs nous renvoie au caractère rentier de l'Etat algérien qui a empêché l'édification d'une économie diversifiée, capable de satisfaire les besoins de la population. Au contraire, la rente pétrolière a occasionné une vague de déstructuration du tissu industriel algérien. La rente pétrolière n'a donc pas servi à relancer la machine économique et à doter le pays d'une industrie performante mais, a plutôt servi à construire des infrastructures et à assurer la stabilité sociale. Un tel choix a pour effet de relancer la demande locale qui est satisfaite par un recours accru aux importations.

Le recours aux importations a fragilisé à son tour le système productif national, notamment avec le mouvement d'ouverture commerciale qu'a connu le pays depuis le début de la décennie 1990. Or, d'après certains auteurs, Francisco RODRIGUEZ et Dani RODRIK, il y a peu de preuves que les politiques d'ouverture commerciale — au sens d'une diminution des barrières tarifaires et non tarifaires — soient liées de façon significative avec la croissance (Rodriguez & Rodrik, 1999, p. 87).

Par ailleurs, la qualité institutionnelle a un rôle important dans le développement économique car la performance économique d'un pays est largement conditionnée par ses règles de conduite explicites et implicites. L'absence d'institutions de qualité est vue comme un véritable frein pour un réel décollage économique en Algérie. Selon le FMI, Parmi les principales faiblesses figurent un climat des affaires restrictif, un accès difficile à la finance, la faiblesse de la gouvernance et des contrôles anticorruption, une transparence et une concurrence insuffisantes, des barrières à l'entrée élevés, un marché du travail rigide, des qualifications inadaptées à l'emploi, et la croissance excessive des salaires par rapport à la productivité (FMI, 2017).

La multiplicité des facteurs déterminant les déficits extérieurs hors hydrocarbures en Algérie a été mise en évidence dans les chapitres 2 et 3. L'objet de ce chapitre est d'identifier et analyser la contribution des institutions politiques et économiques, l'ouverture commerciale, les réserves de changes, l'ABFF et la production nationale aux déficits extérieurs des différentes branches du secteur industriel durant la période allant de 1989 à 2018 et cela par un recours à un modèle à données de panel.

Dès lors, le présent chapitre sera organisé en trois sections. La première section porte sur une présentation des modèles à données de panel (les modèles linéaires simples). La deuxième section est consacrée à la construction et l'analyse de la base de données utilisée dans notre étude. Enfin, dans la troisième section, nous aborderons les résultats de l'estimation économétrique ainsi que leur interprétation.

Section 1 : présentation des modèles à données de panel : les modèles linéaires simples

Au cours de ces soixante dernières années, l'économétrie des données de panel a connu des développements notables, elle est aujourd'hui « une des branches les plus productives de l'économie quantitative » (Trognon, 2003, p.729). Dans cette section, nous tenterons de présenter sommairement quelques traits principaux de la méthodologie en usage aujourd'hui en économétrie des panels. Bien entendu, nous nous sommes restreints aux étapes jugées importantes par rapport à notre sujet d'étude.

1. Les caractéristiques de l'économétrie sur données de panel

Depuis les travaux pionniers de Balestra, Nerlove, Maddala, Swamy et Zellner dans les années 1960 et 1970, les modèles des données de panel sont devenus très répandus dans l'analyse économique appliquée. Ces modèles, bien que complexes, offrent des avantages certains notamment avec le développement des programmes informatiques facilitant le traitement des données.

1.1. Les avantages des données de panel

La modélisation que nous proposons d'effectuer dans ce chapitre porte sur les données de panel. Le recours à ce type de données est motivé par leur double dimension : une dimension individuelle (les individus diffèrent les uns des autres) et une dimension temporelle (la situation de chaque individu change d'une période à l'autre). Cet aspect permet de « rendre compte simultanément de la dynamique des comportements et de leur éventuelle hétérogénéité, ce qui n'est pas possible avec les séries temporelles ou les coupes transversales » (Sevestre, 2002, p. 3).

La double dimension des données de panel peut également être considérée comme une double dimension de l'information disponible car il suffit de disposer d'observations sur N individus pendant T années pour constituer un échantillon de (N×T) observations. Cette augmentation de la taille de l'échantillon augmente le nombre de degrés de liberté et réduit la colinéarité entre les variables explicatives, ce qui améliore les estimations et les tests économétriques (Araujo, Brun, & Combès, 2004, p. 160). Dans notre cas, le fait que nous disposions d'observations sur 8 branches sur une période de 30 ans nous permet de constituer un échantillon de 240 observations.

1.2. La spécification du modèle linéaire simple

Si on considère un échantillon de T observations ($t = 1, \dots, T$) de N individus ($i = 1, \dots, N$), soit $N \times T$ observations totales, le modèle en données de panels s'écrit comme suit :

$$y_{it} = \alpha_{0i} + \alpha_i x_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

y_{it} : variable endogène (variables expliquée) observée pour l'individu i à la période t ,

x_{it} : vecteur des k variables exogènes (variables explicatives) $x'_{it} = (x_{1it}, x_{2it}, \dots, x_{kit})$; x_{kit} représente donc la valeur observée pour la $k^{\text{ème}}$ variable explicative pour l'individu i à la période t ,

α_{0i} : terme constant pour l'individu i

$\acute{\alpha}_i$: vecteur des k coefficients des k variables explicatives $\acute{\alpha}_i = (\alpha_{1i}, \alpha_{2i}, \dots, \alpha_{ki})$;

\mathcal{E}_{it} : terme d'erreur.

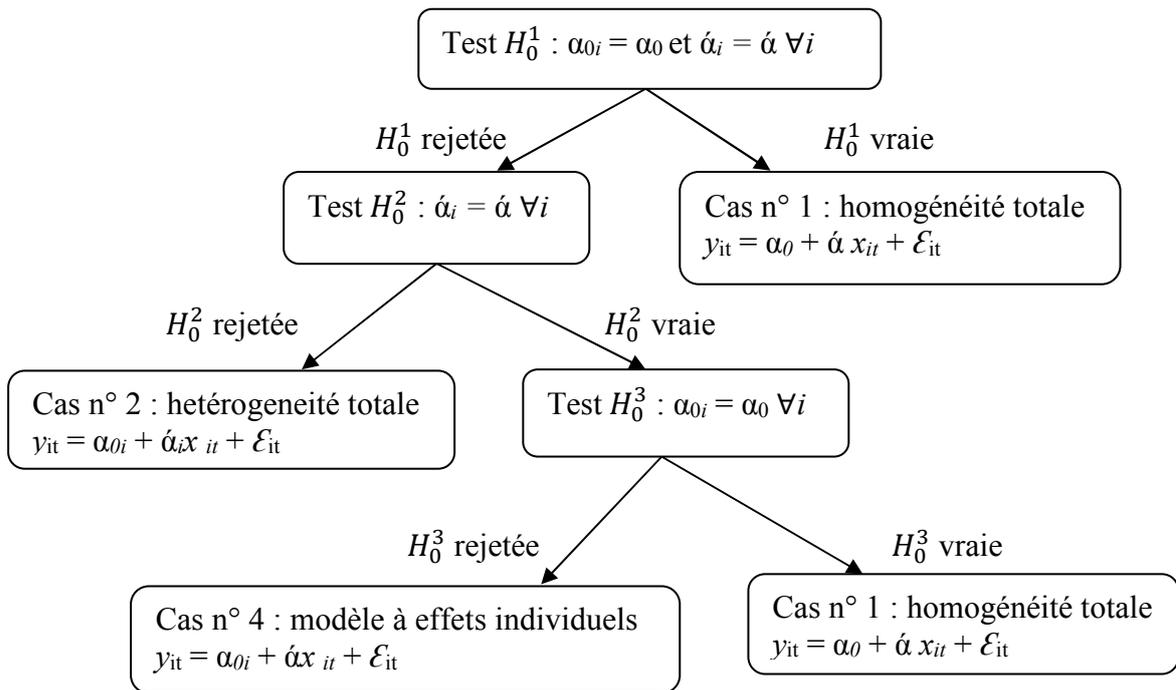
Si l'on considère le modèle (1), quatre configurations sont possibles :

1. Les constantes α_{0i} et les coefficients $\acute{\alpha}_i$ sont tous identiques pour tous les individus ($\alpha_{0i} = \alpha_0$ et $\acute{\alpha}_i = \acute{\alpha}$). Dans ce cas, le panel est qualifié d'homogène car le modèle comporte seulement une seule équation estimée.
2. Les constantes α_{0i} et les coefficients $\acute{\alpha}_i$ sont tous différents pour tous les individus. Dans ce cas, il y a une hétérogénéité totale, par conséquent, la structure en panel est rejetée et le modèle doit être estimé équation par équation pour les N individus.
3. Les constantes α_{0i} sont toutes identiques pour toutes les valeurs de i ($\alpha_{0i} = \alpha_0$), tandis que les coefficients $\acute{\alpha}_i$ sont différents selon les individus. Dans ce cas, le modèle doit être aussi estimé sur les N équations (une équation par individu).
4. Les constantes α_{0i} sont différentes pour les individus, tandis que les coefficients $\acute{\alpha}_i$ sont constants pour les individus ($\acute{\alpha}_i = \acute{\alpha}$). Dans ce cas, le modèle est qualifié de « modèle à effets individuels ».

1.3. Les tests d'homogénéité

Pour savoir dans quelle configuration nous nous situons, il convient d'adopter la procédure séquentielle de tests proposée par Hsiao en 1986. Cette procédure, décrite dans la figure N°25, permet de s'assurer du bien fondé de la structure de panel.

Figure N° 25 : procédure séquentielle des tests



Source : (Bourbonnais, 2011, p. 347).

Les tests figurant dans la procédure sont effectués sur la base de statistiques de Fischer en supposant que les résidus \mathcal{E}_{it} sont indépendamment distribués dans les dimensions i et t , suivant une loi normale d'espérance nulle et de variance finie $\sigma_{\mathcal{E}}^2$.

a. Le test d'homogénéité globale

Dans une première étape, il convient de tester l'hypothèse d'une structure parfaitement homogène : $H_0^1 : \alpha_{0i} = \alpha_0$ et $\alpha_i = \alpha \forall i$

Dans ce cas, la statistique de Fischer associée à ce test s'écrit sous la forme suivante :

$$F_1 = \frac{(SCR_{c1} - SCR) / (N-1)(K+1)}{SCR / [(N \times T) - N(K+1)]}$$

Où :

- * SCR_{c1} désigne la somme des carrés des résidus du modèle contraint. Le degré de liberté étant égal à $(N \times T) - (K + 1)$, soit le nombre total des observations moins le nombre de coefficients à estimer.
- * SCR désigne la somme des carrés des résidus du modèle (1) non contraint, c'est la somme des N sommes des carrés des résidus obtenues pour les N équations individuelles, soit $SCR = \sum_{i=0}^N SCR_i$. Le degré de liberté est la somme des N degrés de liberté de chaque équation estimée : $ddl = \sum_{i=1}^N [T - (K + 1)] = (N \times T) - N(K + 1)$

Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

Au numérateur de la statistique F_1 le degré de liberté est égal à la différence des degrés de liberté de SCR_{c1} et SCR :

$$ddl_n = [(N \times T) - (K + 1)] - [(N \times T) - N(K + 1)] = (N - 1)(K + 1)$$

Enfin, la statistique F_1 est à comparer à la valeur lue dans la table de Fisher aux degrés de liberté du numérateur et du dénominateur. Si $F_1 > F_{ddl_n;ddl_d}^{\alpha}$, l'hypothèse nulle H_0^1 d'homogénéité est rejetée au seuil α . Par conséquent, le modèle n'est pas un modèle de pooled car n'est totalement homogène. Dans ce cas, on passe à une seconde étape qui consiste à déterminer si l'hétérogénéité provient des coefficients $\hat{\alpha}_i$.

b. Le test d'homogénéité des coefficients $\hat{\alpha}_i$

La seconde étape consiste à tester l'égalité pour tous les individus des K composantes des vecteurs $\hat{\alpha}_i$: cela revient à tester l'hypothèse $H_0^2 : \hat{\alpha}_i = \hat{\alpha} \forall i$

Sous l'hypothèse nulle, aucune restriction n'est imposée sur les constantes individuelles α_{0i} .

La statistique de Fischer F_2 associée à ce test est définie comme suit :

$$F_2 = \frac{(SCR_{c2} - SCR) / [(N - 1) \times K]}{SCR / [(N \times T) - N(K + 1)]}$$

Où : SCR_{c2} désigne la somme des carrés des résidus du modèle contraint sous l'hypothèse H_0^2 . Le degré de liberté étant égal à $(N \times T) - (K + N)$, soit le nombre total des observations moins le nombre de coefficients à estimer (k coefficients et N constantes).

Au numérateur de la statistique F_2 le degré de liberté est égal à la différence des degrés de liberté de SCR_{c2} et SCR :

$$ddl_n = [(N \times T) - (K + N)] - [(N \times T) - N(K + 1)] = (N - 1) \times K$$

La statistique F_2 est à comparer à la valeur lue dans la table de Fisher aux degrés de liberté du numérateur et du dénominateur. Si $F_2 > F_{ddl_n;ddl_d}^{\alpha}$, l'hypothèse H_0^2 d'homogénéité des coefficients $\hat{\alpha}_i$ est rejetée au seuil α . Dans ce cas, la structure de panel est rejetée puisque au mieux seules les constantes peuvent être identiques entre les individus. Par contre, si l'on accepte l'hypothèse H_0^2 d'homogénéité des coefficients $\hat{\alpha}_i$, on retient la structure de panel et l'on cherche alors à déterminer dans une ultime étape si les constantes α_{0i} ont une dimension individuelle.

c. Le test d'homogénéité des constantes α_{0i}

La dernière étape de la procédure consiste à tester l'égalité des N constantes individuelles ($H_0^3 : \alpha_{0i} = \alpha_0 \forall i$), sous l'hypothèse d'égalité des paramètres $\hat{\alpha}_i$ pour tous les individus. La statistique de Fischer F_3 associée à ce test est définie comme suit :

$$F_3 = \frac{(SCR_{c1} - (SCR_{c2}) / (N-1))}{(SCR_{c2} / [N \times (T-1) - K]}$$

Dans ce cas, le degré de liberté au numérateur de la statistique F_3 est égal à la différence des degrés de liberté de SCR_{c2} et SCR_{c1} :

$$ddl_n = [(N \times T) - (K + 1)] - [(N \times T) - (K + N)] = (N - 1)$$

Comme aux étapes précédentes, la statistique F_3 est à comparer à la valeur lue dans la table de Fisher aux degrés de libertés du numérateur et du dénominateur. Si $F_3 > F_{ddl_n;ddl_d}^\alpha$, l'hypothèse H_0^3 d'homogénéité des constantes est rejetée au seuil α . Dans ce cas, on obtient un modèle de panel avec effets individuels. En revanche, si l'on accepte l'hypothèse H_0^3 , on obtient une structure de panel totalement homogène (modèle pooled). Le test H_0^3 ne sert donc qu'à confirmer ou infirmer les conclusions du test H_0^1 .

2. Modèle à effets individuels et temporels

Les modèles à effets individuels et temporels sont des modèles de panel hétérogènes, dont la source d'hétérogénéité réside dans les constantes individuelles. Dans ce genre de modèles, les coefficients des différentes variables explicatives sont des constantes déterministes et sont identiques pour tous les individus du panel. Ces modèles peuvent être des modèles à effets fixes (si les paramètres α_{0i} sont des constantes déterministes) ou des modèles à effets aléatoires (si les paramètres α_{0i} sont des réalisations d'une variable aléatoire d'espérance et de variance finie)

2.1. Modèle à effets fixes

a. Présentation

Le modèle à effets fixes est l'une des spécifications les plus utilisées pour permettre de prendre en compte certaines caractéristiques inobservables propres aux individus et/ou périodes considérées. En effet, dans ce modèle, la constante admet la décomposition suivante :

$$\alpha_{0i} = \alpha_0 + \alpha_i + d_t$$

Où α_i et d_t représentent les effets spécifiques respectivement aux individus et aux périodes. Ce sont des coefficients appelés « effets fixes » que l'on peut estimer en considérant souvent des contraintes suivantes : $\sum_{i=1}^N \alpha_i = 0$ et $\sum_{t=1}^T d_t = 0$.

Le modèle à effets fixes s'écrit alors de la manière suivante :

$$y_{it} = \alpha_0 + \alpha_i + d_t + \beta x_{it} + \varepsilon_{it}$$

Dans le cas simple, si l'on suppose qu'il n'existe pas d'effet temporel, le modèle à effets fixes individuel s'écrit :

$$y_{it} = \alpha_0 + \alpha_i + \alpha x_{it} + \varepsilon_{it}$$

b. Estimation du modèle à effets fixes

Pour estimer les paramètres du modèle à effets fixes, il existe deux types de procédures. La première procédure consiste à introduire des variables muettes dans l'écriture du modèle, tandis que la seconde découle de l'application du théorème de Frisch-Waugh. Ces deux procédures conduisent exactement aux mêmes résultats.

➤ **L'introduction de variables muettes**

Cette méthode consiste à introduire une variable muette (D_i) par individu qui prend la valeur 1 pour l'individu i et 0 pour les autres. Dans ce cas le modèle s'écrit comme suit :

$$y_{it} = \alpha_0 + \alpha_1 D_1 + \alpha_2 D_2 + \alpha_N D_N + \alpha x_{it} + \varepsilon_{it}$$

Ce modèle est connu sous le nom du Modèle à Variables Muettes (en anglais LSDV : Least Squares Dummy Variables). Ce modèle est estimé par les moindres carrés ordinaires si les erreurs sont homoscédastiques, non autocorrélées dans les dimensions temporelle et individuelle ou par les moindres carrés généralisés si les erreurs sont hétéroscédastiques et/ou autocorrélées dans la dimension temporelle mais indépendantes dans la dimension individuelle.

Pratiquement, on ne peut pas introduire N variables muettes et garder la constante dans la mesure où il y a redondance (multicolinéarité). Le modèle estimé est donc sans constante¹

$$y_{it} = \alpha_1 D_1 + \alpha_2 D_2 + \dots + \alpha_N D_N + \alpha x_{it} + \varepsilon_{it}$$

Enfin, il convient de calculer les coefficients $\alpha_{0i} = \alpha_0 + \alpha_i$ du modèle initial. La valeur de constante α_0 est égale à la moyenne des coefficients α_i estimés.

➤ **L'approche par le théorème de Frisch-Waugh**

Dans cette approche l'estimation des paramètres est obtenue en deux étapes : la première étape consiste à centrer toutes les variables (endogènes et exogènes) sur leurs moyennes individuelles. Cela revient donc à calculer

$$(y_{it} - \bar{y}_i) \text{ et } (x_{it} - \bar{x}_i)$$

¹ Toutefois, dans certains logiciels, on peut introduire $N-1$ variables muettes et garder la constante ou on introduit N variables muettes à côté de la constante mais en imposant la contrainte suivante $\sum_{i=1}^N \alpha_i = 0$.

La deuxième étape consiste à appliquer les moindres carrés ordinaires (ou moindres carrés généralisés si les erreurs sont hétéroscédastiques ou autocorrélées) sur le modèle transformé suivant² :

$$(y_{it} - \bar{y}_i) = \alpha (x_{it} - \bar{x}_i) + \mathcal{E}_{it}$$

Ce modèle est appelé modèle intra (*within*) ou modèle de covariance.

Après estimation des coefficients α les coefficients fixes individuels α_{0i} sont calculés de la manière suivante : $\hat{\alpha}_{01} = \bar{y}_1 - \hat{\alpha} \bar{x}_1$; $\hat{\alpha}_{02} = \bar{y}_2 - \hat{\alpha} \bar{x}_2$; ... ; $\hat{\alpha}_{0N} = \bar{y}_N - \hat{\alpha} \bar{x}_N$.

Enfin, on calcule les coefficients $\alpha_{0i} = \alpha_0 + \alpha_i$ du modèle initial comme précédemment.

2.2. Modèle à effets aléatoires (modèle à erreur composée)

a. Présentation

En pratique, en dehors des variables exogènes choisies par l'économètre, il peut y avoir d'autres variables susceptibles d'exercer une influence sur la variable endogène, mais ne sont pas introduites explicitement dans le modèle. Dans le cas des modèles à effets aléatoires, ces variables sont alors approximés par la structure des résidus. Dans ce cas, le résidu (\mathcal{E}_{it}) se décompose en trois principales composantes :

$$\mathcal{E}_{it} = \alpha_i + \lambda_t + v_{it}$$

Où

- α_i désigne les effets individuels.
- λ_t représente les effets temporels strictement identiques pour tous les individus.
- v_{it} désigne la composante du résidu total qui est orthogonale aux effets individuels et aux effets temporels.

Les effets spécifiques individuels et temporels sont aléatoires. Ils sont considérés non autocorrélés, ni mutuellement corrélés, ni corrélés avec la composante v_{it} . Par ailleurs, ils sont supposés également non corrélés avec les variables exogènes x_{it}

Ainsi, dans le cas général, le modèle à effets aléatoires s'écrit :

$$y_{it} = \alpha_0 + \alpha x_{it} + \alpha_i + \lambda_t + v_{it}$$

Dans le cas simple où l'on considère qu'il n'existe pas d'effet temporel, le modèle à effets aléatoires individuel s'écrit :

$$y_{it} = \alpha_0 + \alpha x_{it} + \alpha_i + v_{it}$$

² Le modèle ne comporte pas de constante car celle-ci disparaît lors de la transformation des variables.

b. Estimation du modèle à effets aléatoires

Pour estimer les modèles à effets aléatoires on applique l'estimateur des Moindres Carrés Généralisés. L'estimateur des MCG du modèle à effets aléatoires est une moyenne pondérée de l'estimateur *Within* noté $\widehat{\alpha}_{LSDV}$ et de l'estimateur *Between* (estimateur interindividuel noté $\widehat{\alpha}_{Bet}$). Il est donné par l'expression suivante :

$$\widehat{\alpha}_{MCG} = \Delta \widehat{\alpha}_{Bet} + (1-\Delta) \widehat{\alpha}_{LSDV}$$

L'estimateur *Between* est l'estimateur des Moindres Carrés Ordinaires appliqué sur le modèle dont les données sont les N moyennes individuelles des variables endogènes et exogènes:

$$\bar{y}_i = \alpha_0 + \alpha_{0i} + \alpha \bar{x}_i + \bar{v}_i$$

La valeur des poids Δ , une matrice de dimension (k,k) , est inversement proportionnelle à la matrice des covariances de $\widehat{\alpha}_{Bet}$

2.3. Le test d'Hausman

Le test d'Hausman a pour objectif de déterminer la nature des effets individuels (fixes ou aléatoires) à l'origine de l'hétérogénéité. L'idée de base consiste à tester la corrélation entre les effets individuels et les variables exogènes. En effet, l'hypothèse cruciale du modèle à effets aléatoires est l'absence de corrélation entre les effets individuels et les variables exogènes, donc si cette hypothèse est vérifiée le modèle est à effets aléatoires et dans l'hypothèse alternative, le modèle est à effets fixes.

Le test d'Hausman consiste donc à comparer les performances des deux estimateurs (*Within* et MCG) dans le cas de deux hypothèses :

$H_0 : \widehat{\alpha}_{LSDV} - \widehat{\alpha}_{MCG} = 0 \rightarrow$ le modèle est à effets aléatoires

$H_1 : \widehat{\alpha}_{LSDV} - \widehat{\alpha}_{MCG} \neq 0 \rightarrow$ le modèle est à effets fixes

Ainsi, dans le cas où les coefficients de la pente ne sont pas significativement différents, le modèle est à effets aléatoires, tandis que s'ils sont significativement différents, le modèle est à effets fixes.

Formellement, la statistique du test d'Hausman est donnée par l'expression suivante :

$$H = (\widehat{\alpha}_{LSDV} - \widehat{\alpha}_{MCG})' [\text{Var}(\widehat{\alpha}_{LSDV}) - \text{Var}(\widehat{\alpha}_{MCG})]^{-1} (\widehat{\alpha}_{LSDV} - \widehat{\alpha}_{MCG})$$

Le test d'Hausman est distribué selon la loi de chi-deux à k degré de liberté. Si $k > \chi^2(k)$ pour un seuil à $\alpha\%$ fixé, l'hypothèse H_0 est rejetée et la spécification à effets fixes sera retenue.

Section 2 : Construction et analyse de la base de données

La base de données que nous allons détailler et analyser dans ce chapitre porte sur sept variables (le solde commercial, la production brute, l'ABFF, les réserves de changes, le taux d'ouverture et les institutions politiques et économiques), elle est constituée à partir de plusieurs sources (l'ONS, la banque mondiale, PRS Group et Fraser Institute) et couvre les huit secteurs de l'industrie manufacturière durant la période allant de 1989 à 2018.

Le choix de la période de l'étude de 1989 à 2018 a été déterminée en tenant compte deux critères : en premier lieu, l'année 1989 est l'année qui marque la rupture avec l'économie dirigée et l'orientation vers l'économie de marché. Selon Ahmed BOUAKOUB, l'année 1989 constitue la « date de lancement des réformes économiques » (Bouakoub, 2012, pp. 88-89). En second lieu, c'est une période relativement longue et qui combine deux sous périodes : d'une part, une période de grave crise économique et politique (1989-1998), cette période est caractérisée par une guerre civile, crise de la dette, pénuries, chute des prix de pétrole et recours au FMI et, d'autre part, une période de stabilité (1999-2018) durant laquelle l'Algérie était libre dans ses choix de politiques économiques car elle n'est pas tenue d'appliquer la politique prônée par la FMI. En outre, durant cette période, il y avait un retour de la paix et une augmentation des prix de pétrole.

1. Le choix des variables

Dans la recherche des facteurs explicatifs des déficits extérieurs hors hydrocarbures que connaît l'Algérie depuis plusieurs décennies, le solde commercial du secteur constitue notre variable endogène, c'est la différence entre les exportations et les importations du secteur.

Pour les autres variables explicatives, nous avons essayé au mieux de choisir celles qui sont en relation directe avec notre variable endogène. Pour ce faire, nous avons choisi six variables dont les relations théoriques entre chaque variable explicative du modèle et la variable expliquée ont été justifiées de la manière détaillée dans les chapitres 2 et 3. Les variables explicatives retenues sont :

1.1. Les institutions

Les institutions politiques et économiques sont perçues comme étant les véritables facteurs de développement. En effet, les institutions politiques et les institutions économiques d'une société sont d'une importance primordiale pour les résultats économiques car elles déterminent les contraintes et incitations touchant aux acteurs clés (Acemoglu, Johnson, & Robinson, 2004). A titre d'exemple, les économies caractérisées par des institutions garantissant la liberté économique, les droits de propriété et l'indépendance de la justice sont des économies qui prospèrent contrairement aux économies réprimant la liberté économique et subissant l'ingérence militaire.

Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

La qualité des institutions est donc un élément crucial qui influe sur les décisions des investisseurs et, donc, sur la croissance économique. Par conséquent, la qualité des institutions peut affecter positivement ou négativement les échanges extérieurs d'un pays.

1.2. Le taux d'ouverture commerciale de chaque secteur (TO)

L'indicateur qui permet de mesurer l'importance du commerce internationale de biens et services au niveau de l'économie nationale est le taux d'ouverture. Ce dernier est le rapport du total des échanges extérieurs d'un pays sur son PIB. Dans notre étude nous avons choisi de calculer un taux d'ouverture pour chaque secteur en rapportant la somme des exportations et des importations du secteur à la production brute du secteur. Nous avons choisi cette variable car elle permet de mettre en exergue l'ouverture commerciale qu'a connue l'Algérie.

1.3. Les réserves de changes (RESERVES)

Les réserves de change sont des avoirs en devises étrangères et en or détenues par la Banque d'Algérie. Elles prennent généralement la forme de bons et obligations du Trésor d'États étrangers, ce qui permet à ces réserves de rapporter un intérêt. Elles sont constituées par les excédents de la balance des paiements à la suite d'une augmentation des prix de pétrole.

Le choix de cette variable s'explique par le caractère rentier de l'économie algérienne. En effet, les choix de l'Etat en matière de politique économique dépendent étroitement des prix des hydrocarbures. Cependant, étant donné les fluctuations des prix de ces derniers, les choix de l'Etat sont beaucoup plus motivés par les réserves de changes.

1.4. L'Accumulation Brute de Fonds Fixes (ABFF)

L'ABFF est un indicateur issu de la comptabilité nationale. Elle représente la somme des investissements, essentiellement matériels (achat de machines ou de bâtiments), réalisés pendant l'année sur un territoire donné. Ces investissements matériels permettent d'augmenter le stock de capital des entreprises. Toutefois, l'ABFF intègre certains investissements immatériels (les dépenses liées à l'achat de logiciels, les dépenses de recherche-développement...) et les dépenses de renouvellement d'équipement (amortissement). L'ABFF est un indicateur permettant de mesurer, au moins approximativement, l'investissement.

1.5. La production brute du secteur au prix constant (PBPC)

Dans l'optique dépense, le PIB est constitué de la somme de la consommation finale, de la formation brute de capital et des exportations à laquelle il faut soustraire les importations. Par conséquent, une variation de la production a un effet sur les importations et les exportations et donc sur le solde commercial. En s'inscrivant dans cette logique, nous avons choisi la production brute de chaque secteur comme variable explicatrice du solde commercial du secteur.

Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

2. Construction de la base de données

Les données relatives à certaines variables sont directement disponibles alors que celles relatives à d'autres variables nécessitent qu'elles soient construites à partir d'autres données. Dans ce qui suit nous présenterons la façon avec laquelle nous avons établi notre base de données, les unités de mesures et les sources de données.

2.1. Les données relatives aux institutions politiques

L'indice agrégé du risque politique de l'International Country Risk Guide (ICRG) a été choisi comme proxy de la qualité des institutions politiques. Cet indice est établi par le PSR (Political Risk Services) Group sur la base de 12 composantes³, il a pour but de fournir une évaluation moyenne de la stabilité politique dans un pays.

Le nombre minimum de points pouvant attribué à chaque composante est de zéro, tandis que le nombre maximum de points dépend de la pondération fixe de cette composante dans l'évaluation globale des risques politiques. Les différentes composantes du risque politique ainsi que leur poids respectifs dans l'indice sont consignés dans le tableau N° 23.

Tableau N°23 : Composantes du risque politique et leurs poids respectifs.

Composantes	Points (maximum)
Stabilité du gouvernement	12
Conditions socioéconomiques	12
Profil d'investissement	12
Conflit interne	12
Conflit externe	12
Corruption	6
Militaires dans la politique	6
Tensions religieuses	6
Loi et ordre	6
Tensions ethniques	6
Responsabilité démocratique	6
Qualité bureaucratique	4
Total	100

Source: Etabli sur la base des informations du PSR Group.

Dans l'ensemble, une cote de risque politique de 0% à 49,9% indique un risque très élevé; 50% à 59.9% un risque élevé ; 60% à 69.9% un risque modéré ; 70% à 79.9% un risque faible ; et 80% ou plus un risque politique très faible.

³ Les sous-composantes de l'indicateur du risque politique ICRG sont cosignées dans l'annexe N°2. Les détails sur le risque politique et ses composantes sont disponible sur le site http://www.prsgroup.com/ICRG_Methodology.aspx

Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

Les données de l'ICRG sont largement utilisées dans la littérature sur les effets des institutions (Mehlum et al 2006, Boschini et al 2007...etc.). Par ailleurs, la méthodologie de l'ICRG est utilisée régulièrement par des chercheurs du FMI. Les données relatives aux années 2017 et 2018 ne sont pas disponibles et, par conséquent, nous les avons calculées en prenant en considération le score de la dernière année et la moyenne des variations annuelles de l'indice de risque politique depuis 1987.

2.2. Les données relatives aux institutions économiques

L'indice de liberté économique de l'institut canadien Fraser a été utilisé comme proxy de la qualité des institutions économiques, cet indice évalue la liberté économique à partir de cinq catégories, à savoir :

- La taille de l'appareil gouvernemental
- La structure juridique et la sécurité du droit de propriété
- L'accès à une monnaie saine
- La réglementation du Crédit, du Travail et des affaires
- La liberté de commerce international

Dans les cinq catégories, l'indice compte 24 composantes et certaines de ces composantes sont elles-mêmes constituées de plusieurs sous-composantes. Au total, l'indice comprend 42⁴ variables distinctes.

Chaque composante et sous-composante reçoit une note de 0 à 10. Lorsque des sous-composantes existent, les notes des sous-composantes sont moyennées pour déterminer la note des composantes. Les notes des composantes dans chaque domaine sont ensuite moyennées pour obtenir des notes pour chacun des cinq catégories. À leur tour, les notes des cinq catégories sont moyennées pour déterminer la note récapitulative de chaque pays. Cette note peut fluctuer de 0 à 10. (La valeur 0 indique une très faible liberté économique et par conséquent la qualité des institutions est très mauvaise et la valeur 10 indique une très grande liberté économique et donc les institutions économiques sont de très bonne qualité).

Les données de l'institut Fraser sont largement utilisées dans la littérature sur les effets des institutions économiques (Mehidi & Oukaci, 2016), (Tarmoul, 2019)...etc. Dans notre étude nous n'avons jamais considéré la liberté de commerce international comme un facteur de développement de l'économie algérienne. Par conséquent, nous avons décidé d'exclure cette catégorie du calcul de l'indice de liberté économique. L'indice retenu dans cette étude est construit de la même manière que l'indice de liberté économique de l'institut Fraser mais seulement sur la base des quatre premières catégories.

Les redonnées relatives à la période 1989-2018 sont consignées dans le tableau N° 13 de l'annexe 3. Toutefois, il y a lieu de préciser qu'avant l'an 2000, les données étaient publiées

⁴ Les sous-composantes de l'indice de la liberté économique sont cosignées dans l'annexe N° 1. Les détails sur les composantes, leur construction, et les sources, sont disponible sur le site : <http://www.freetheworld.com/2008/EFW2008App1.pdf>.

Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

chaque cinq an, chose qui nous a amené à calculer des données annuelles en suivant leur tendance générale.

2.3. Les données relatives à la production brute de chaque secteur

Les données sur la production brute en dinars courants des différents secteurs de l'industrie manufacturière sont rassemblées pour la période allant de 1989 à 2018 (voir le tableau N° 1 de l'annexe 3.). Pour calculer la production brute en dinars constants base 100 en 1989 nous avons déflaté les valeurs courantes en utilisant les indices des prix à la production industrielle base 100 en 1989 fournis par l'ONS et pour la période allant de 1989 à 2015 (voir le tableau N° 2 de l'annexe 3). Ces indices sont indiqués selon le secteur juridique et par secteur d'activité. Cependant, faute de données relatives aux indices des prix à la production industrielle du secteur privé pour la période allant de 2016 à 2018, nous avons calculé des indices par secteur d'activité et ce en calculant d'abord les indices des prix à la production industrielle par secteur d'activité pour l'année 2015 et en utilisant ensuite les variations des prix de la valeur ajoutée de chaque secteur durant la période allant de 2016 à 2018 (voir tableaux 3 et 4 de l'annexe 3). Les données relatives à la production brute en dinars constants des différents secteurs de l'industrie manufacturière durant la période 1989-2017 sont consignées dans le tableau N° 5 de l'annexe 3.

2.4. Les données relatives à l'ABFF

Les données relatives à l'ABFF proviennent des tableaux entrées-sorties (TES) de l'ONS pour la période allant de 1989 à 2018. Ces données sont évaluées en dinars courants. (Voir le tableau N° 9 de l'annexe 3). Pour mesurer l'ABFF en dinars constants de 1989 (le tableau N° 11 de l'annexe 3), nous avons utilisé la série d'indice de déflation de la dépense nationale brute ou de l'ABFF base 100 en 1989. Cette série est calculée à partir d'une série d'indice de déflation de la dépense nationale brute établie par les services de la banque mondiale pour la période allant de 1989 à 2018 base 100 en 1999 (le tableau N° 10 de l'annexe 3).

2.4. Les données relatives aux échanges extérieurs :

Les données sur les importations et les exportations en dinars courants des différents secteurs de l'industrie manufacturière sont rassemblées pour la période allant de 1989 à 2018 (voir le tableau N° 6 de l'annexe 3). Ces données proviennent des différentes collections de l'ONS. A partir de ces données nous avons procédé au calcul des soldes intermédiaires. Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau N° 7 de l'annexe 3.

2.5. Les données relatives aux réserves de changes et aux taux d'ouverture

Les données relatives aux réserves de changes sont tirées de la base de données de la Banque Mondiale. Elles sont exprimées en milliards de dollars courant. Les données relatives aux taux d'ouverture des différents secteurs sont calculées à partir des données relatives aux

importations, aux exportations et à la production brute des différents secteurs. Comme déjà signalé précédemment, ces données figurent dans les tableaux N° 8 et N° 14 de l'annexe 3.

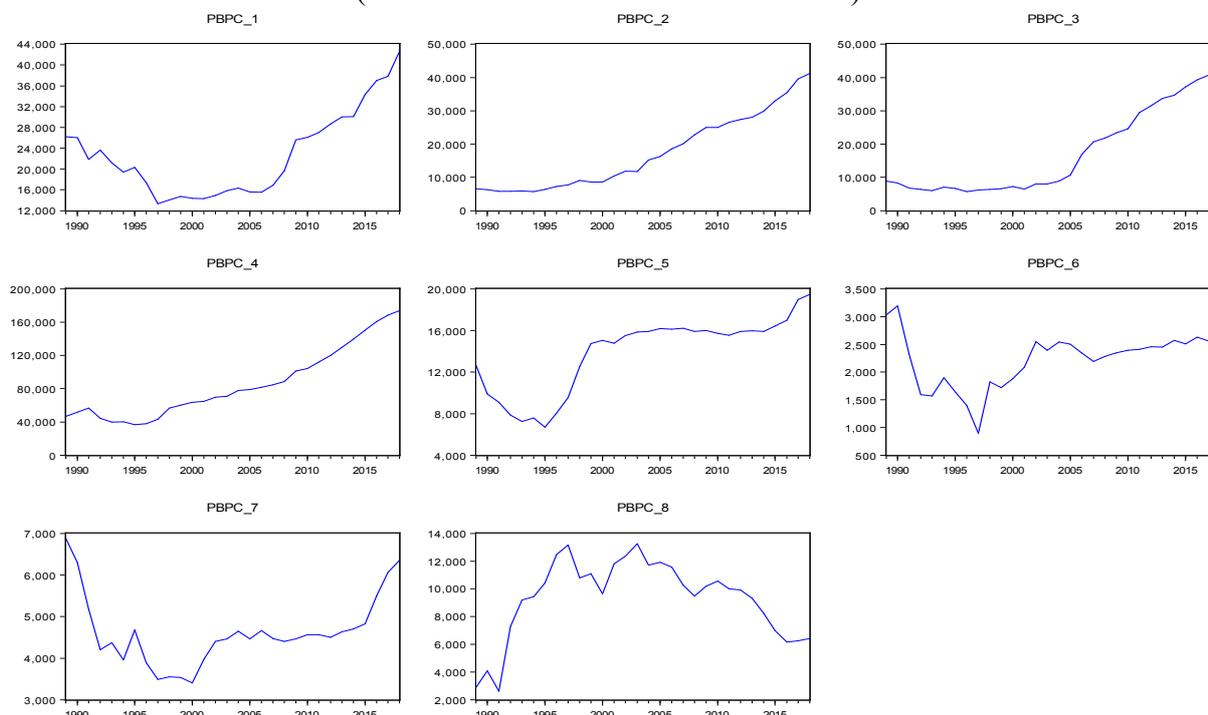
3. Analyse statistique des variables

Avant de procéder à l'estimation économétrique, nous allons analyser les variables de la base de données que nous avons déjà construite ; à savoir : le solde commercial, la production brute, l'ABFF, les réserves de changes, le taux d'ouverture et les institutions politiques et économiques.

3.1. Evolution de la production brute

Les graphiques de la figure N° 26 retracent l'évolution de la production brute en volume des différents secteurs de l'industrie manufacturière. Durant la période 1989-2018, l'évolution de la production est marquée, globalement, par deux phases: la première phase correspond à la période 1989-1996, durant laquelle la production industrielle a enregistré une baisse suite à la situation politique et économique qu'a connu le pays, la seconde phase correspond à la période 1997-2018, durant laquelle la production industrielle a enregistré une hausse remarquable et ceci s'explique par l'essor qu'a connu le secteur privé.

Figure N°26: Evolution de la PBPC par branche de l'industrie manufacturière
(En Millions de DA constants de 1989)⁵.



Source : Etablie par l'auteur à partir du tableau n°5 de l'annexe 3.

⁵ Les chiffres de 1 à 8 représentent respectivement les secteurs suivants : Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect. ; Matériaux de construction, céramique, verre ; Chimie, caoutchouc, plastiques ; Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes ; Industries textiles, bonneterie, confection ; Industries des cuirs et chaussures ; Industries du bois, liège, papier ; Industries diverses.

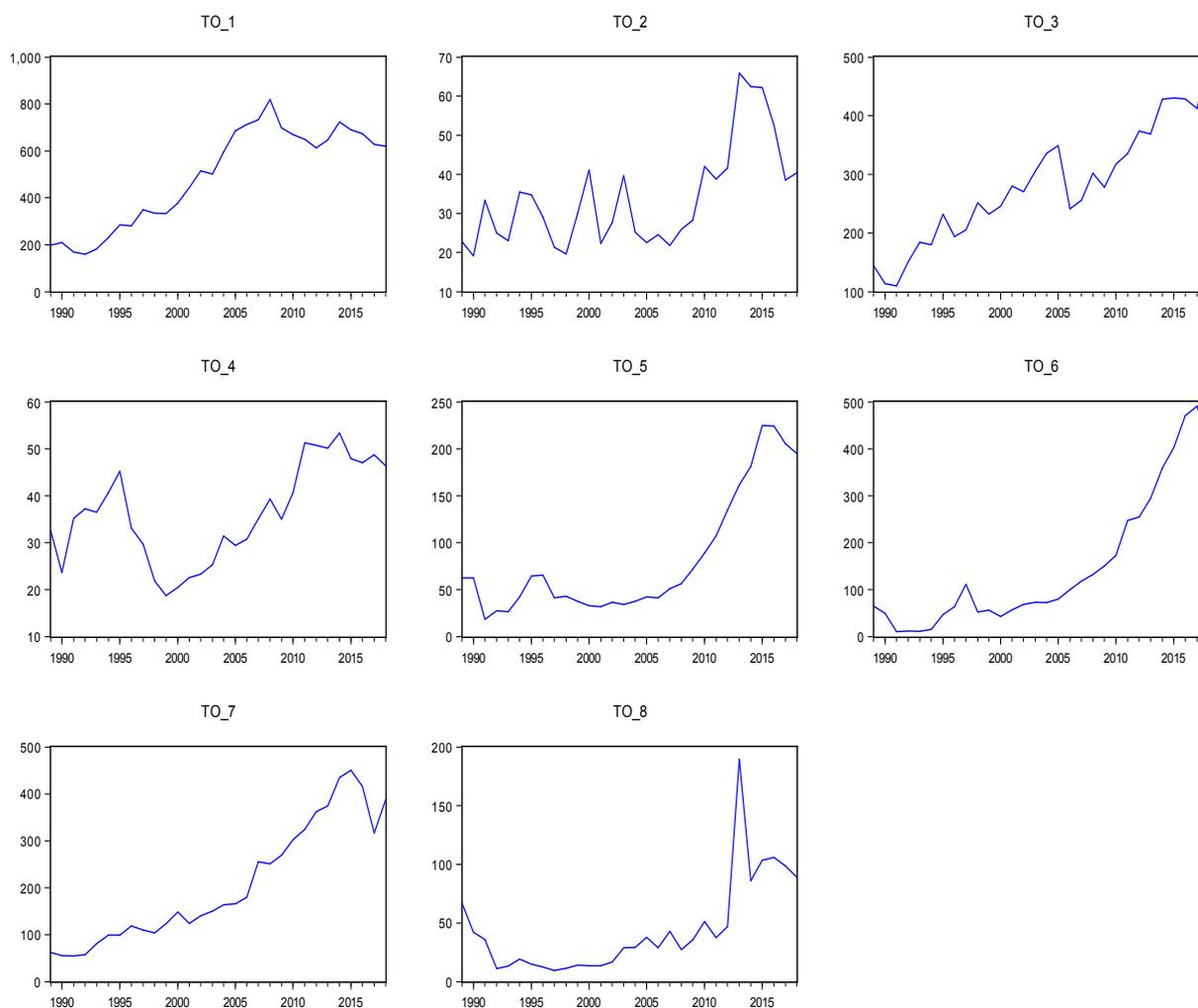
Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

Par ailleurs, il est à noter que cet essor résulte, essentiellement, du « transfert de monopoles publics opéré par des institutions publiques, et sous la protection de la sécurité militaire, vers des entités privées organisées en cartels sous la protection de divers éléments dirigeants du système sécuritaire » (Byrd, 2003, p. 69)

3.2. Evolution du taux d'ouverture

Globalement, les taux d'ouverture des différents secteurs de l'industrie manufacturière ont connu une tendance générale à la hausse durant la période étudiée (voir figure N°27). Cette évolution s'explique par les mesures d'ouverture entreprises à partir de 1989, d'abord par les réformateurs, puis dans le cadre du programme d'ajustement structurel et de l'accord d'association avec l'union européenne et, enfin, dans le cadre de la zone arabe de libre échange et des négociations pour l'accèsion à l'OMC.

Figure N°27: Evolution du taux d'ouverture par branche d'activité de 1989 à 2018 (En %).



Source : Etablie par l'auteur à partir du tableau n°8 de l'annexe 3.

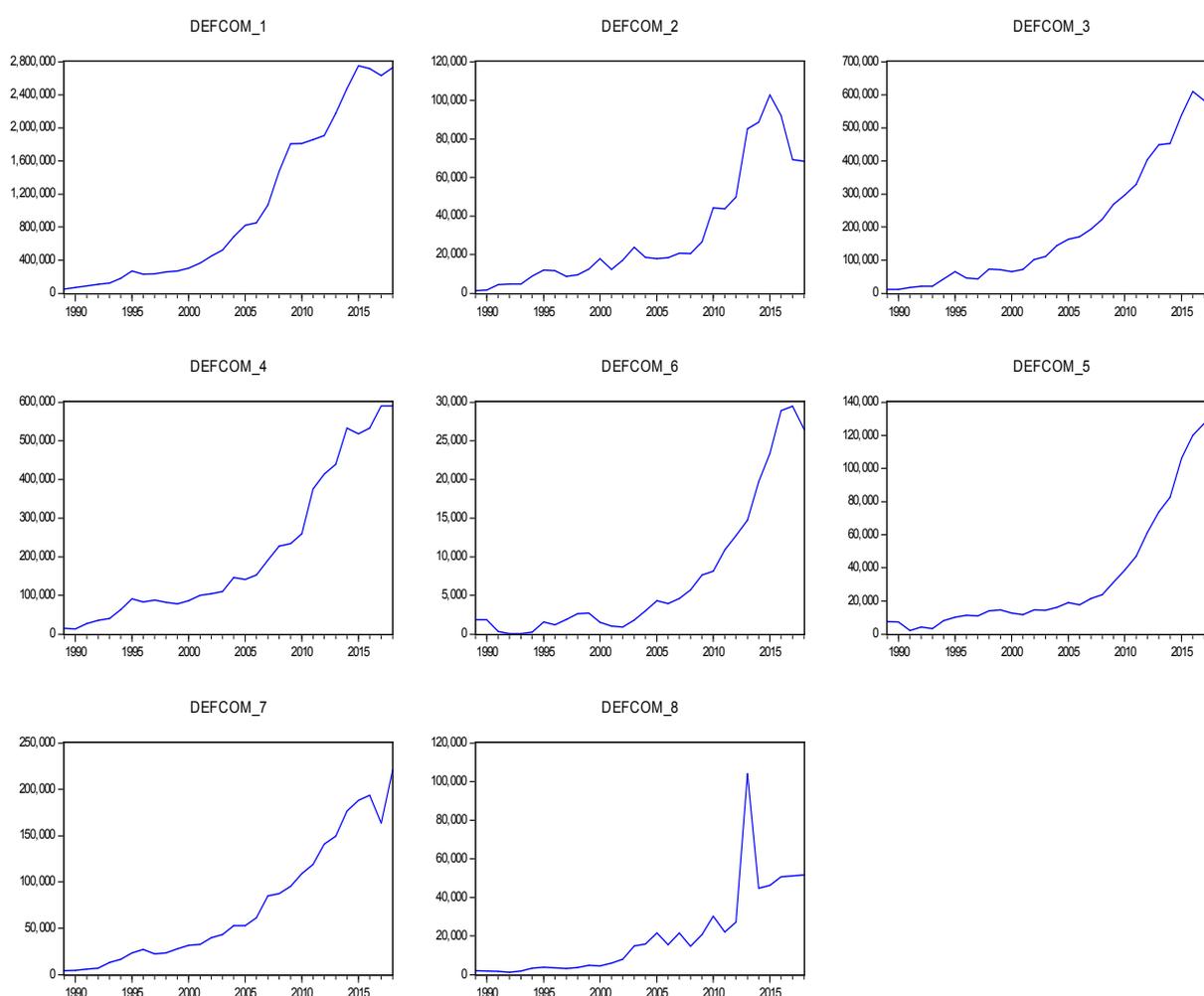
Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

Toutefois, il convient de signaler que les taux d'ouverture enregistrent périodiquement quelques fluctuations qui sont liées à l'apparition de « réflexes souverainistes », provoqués par la baisse des prix du pétrole.

3.3. Evolution du déficit commercial

En matière des échanges internationaux, les graphiques de la figure N° 28 retracent l'évolution des soldes commerciaux des différents secteurs de l'industrie manufacturière. Ces graphiques montrent deux faits importants. Le premier fait est que tous les secteurs de l'industrie manufacturière ont enregistré des déficits le long de la période étudiée. Le second fait est que les déficits de tous les secteurs ne cessent de se creuser au fil du temps.

Figure N° 28 : Evolution du déficit commercial par branche dans l'industrie manufacturière
(En millions de DA courants).



Source : Etablie par l'auteur à partir du tableau n°7 de l'annexe 3.

L'examen de l'évolution des exportations et des importations des différents secteurs montre que le creusement des déficits commerciaux des différents secteurs est dû à un accroissement plus rapide des importations par rapport aux exportations. En effet, les importations ont

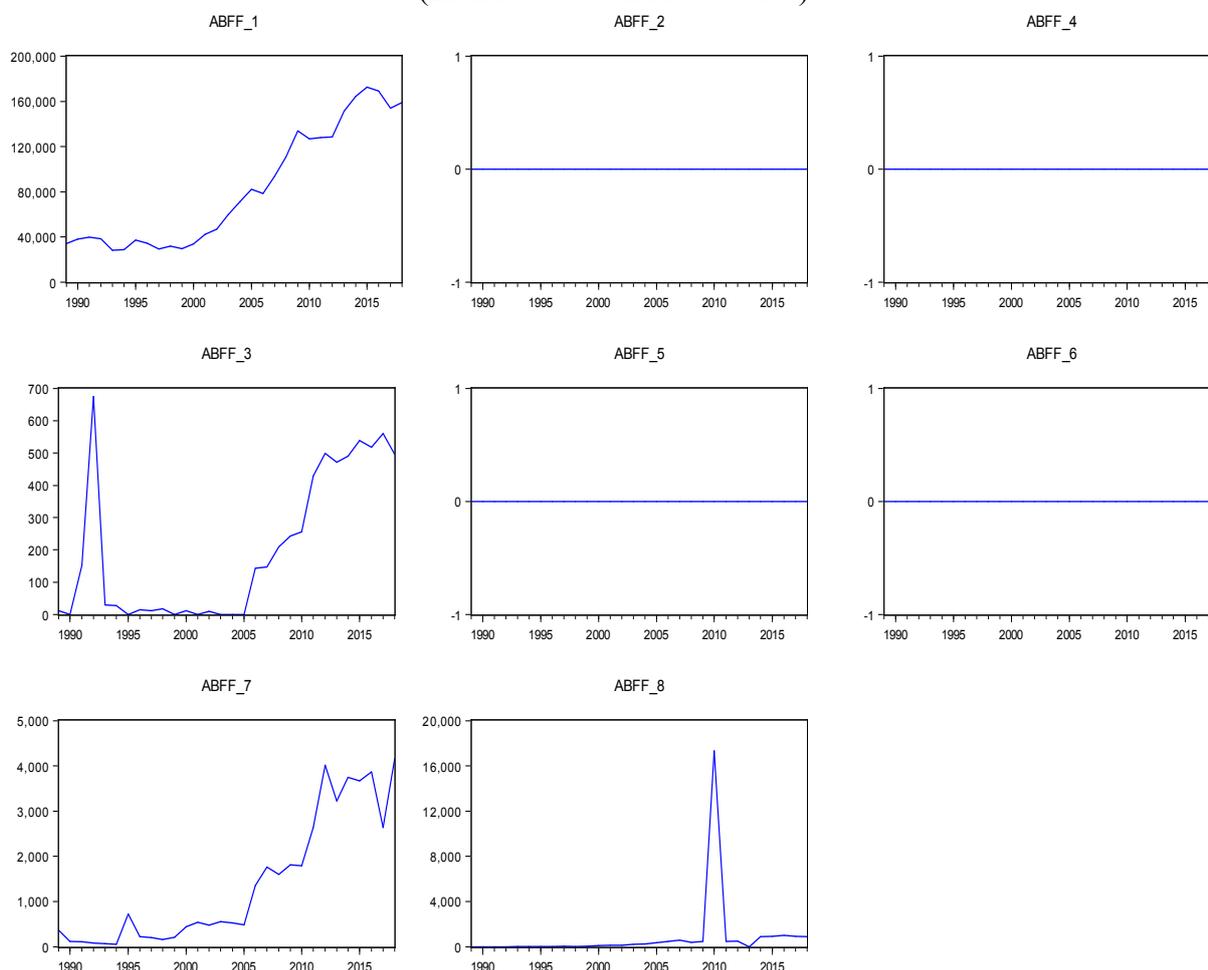
Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

enregistré une croissance exponentielle le long de la période étudiée alors que les exportations, bien qu'elles connaissent une tendance générale à la hausse, enregistrent de fortes fluctuations.

3.4. Evolution de l'ABFF

En matière d'accumulation, les graphiques de la figure N° 29 retracent l'évolution de l'ABFF des différents secteurs de l'industrie manufacturière. Durant la période 1989-2018, les Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes ; les Industries textiles, bonneterie, confection ; les Industries des cuirs et chaussures ainsi que les industries des Matériaux de construction, céramique, verre ne connaissent aucune accumulation.

Figure N° 29: Evolution de l'ABFF de 1989 à 2018
(En millions de DA constants).



Source : Etablie par l'auteur à partir du tableau n°11 de l'annexe 3

Par ailleurs, les ISMMEE et les Industries du bois, liège, papier sont les seuls secteurs qui enregistrent une accumulation annuelle importante et qui est en augmentation continue d'une année à l'autre. Les industries de la Chimie, caoutchouc, plastiques enregistrent une accumulation faible et parfois nulle, ce n'est qu'à partir de 2006 qu'elles connaissent une croissance continue et appréciable. Enfin, les industries diverses n'ont commencé à accumuler

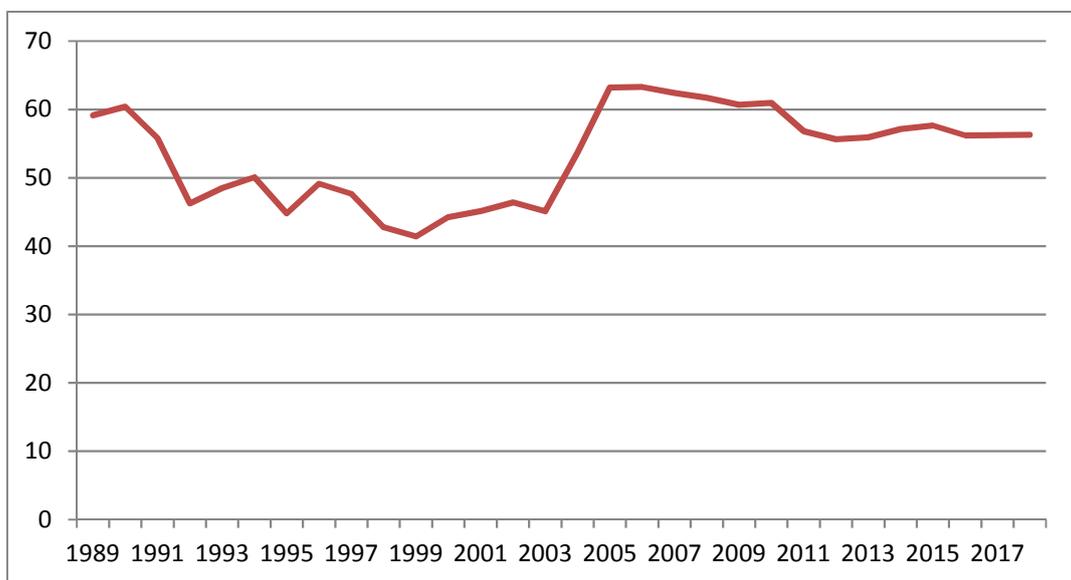
Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

les fonds qu'à partir de 1993, toutefois, cette accumulation reste négligeable à l'exception de l'année 2010.

3.5. Evolution de la qualité des institutions politiques

La figure N° 30 montre que l'indice du risque politique du groupe PSR a connu trois phases. La première phase correspond à la décennie noire qu'a connue le pays et durant laquelle l'indice du risque politique a enregistré une tendance baissière. La deuxième phase coïncide avec l'élection d'un nouveau président en 1999, elle s'étale jusqu'à 2006. Cette période est marquée essentiellement par un retour de la paix sociale et une amélioration des conditions socio-économiques. Durant cette période l'indice du risque politique a connu une tendance générale à la hausse.

Figure N° 30: évolution de l'indice du risque politique de l'International Country Risk Guide (ICRG) de 1989 à 2018.



Source : Etablie par l'auteur à partir du tableau n°12 de l'annexe 3

Enfin, la dernière phase correspond à la période ultérieure à 2006, elle est caractérisée par une tendance générale de l'indice à la baisse et cela s'explique essentiellement par le recul accusé en matière des droits politiques et des libertés civiles, le non respect de l'équité et la primauté de droit par les institutions, la non transparence des règles et des lois et la généralisation de la corruption.

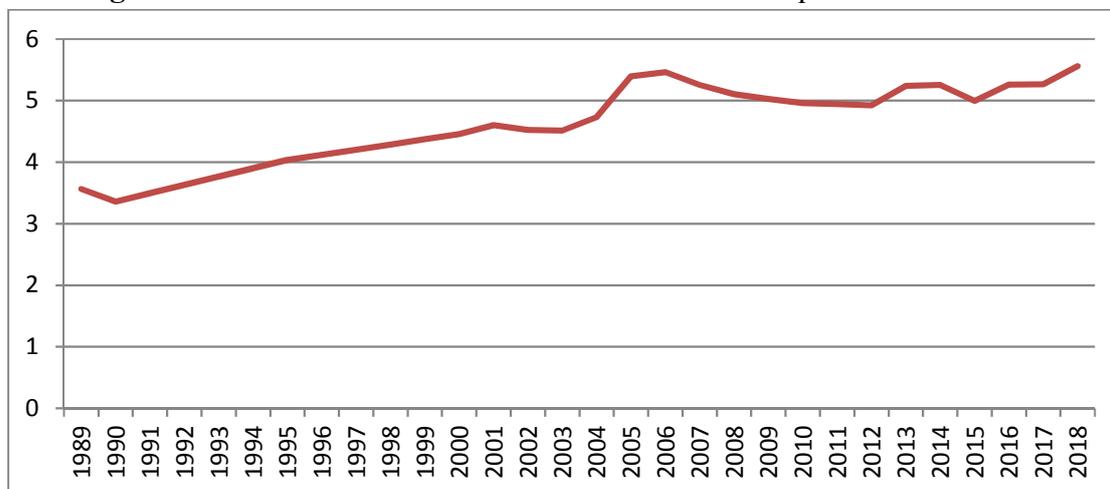
3.6. Evolution de la qualité des institutions économiques

L'évolution de l'indice de liberté économique que nous avons calculé sur la base des données de l'institut Fraser fait apparaître trois phases (voir la figure N° 31). La première phase est antérieure à 2006. En effet, avant cette année, l'indice a connu une augmentation continue d'une année à l'autre et ceci s'explique par les réformes économiques qui ont été menées

Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

depuis 1989 : privatisation des entreprises publiques, promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit, réduction des dépenses publique durant la décennie 1990...etc.

Figure N° 31: évolution de l'indice de liberté économique de 1989 à 2018.



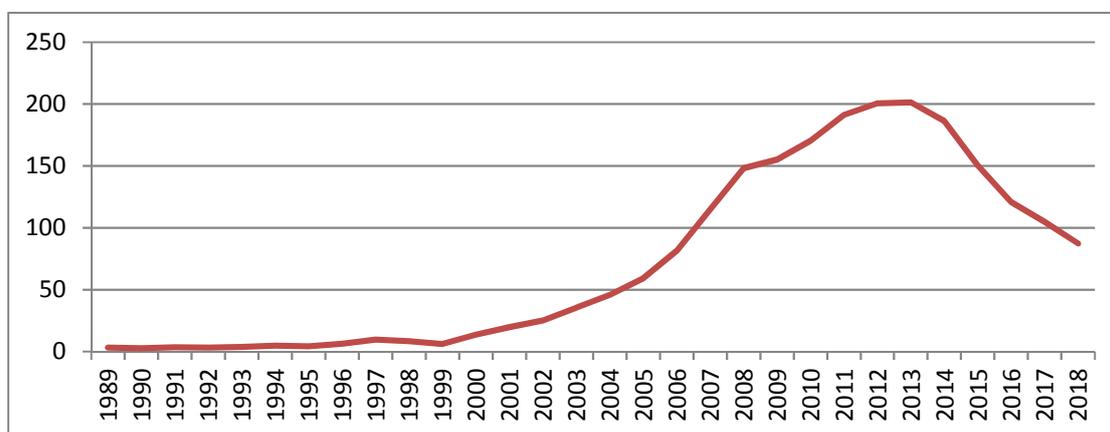
Source : Etablie par l'auteur à partir du tableau n°13 de l'annexe 3

La deuxième phase (2006-2012), est caractérisée par une tendance baissière de l'indice de liberté économique et ce suite au retour de l'Etat sur le devant de scène économique et la dégradation du climat des affaires. Enfin, la troisième phase, postérieure à 2012, caractérisée par une amélioration de l'indice de liberté économique dû à un désengagement relatif de l'Etat à la suite d'une baisse des prix du pétrole.

3.7. Evolution des réserves de changes

Durant la décennie 1990, les réserves en devises, en dépit de la baisse des prix de pétrole et la crise de la dette qu'a connue l'Algérie, ont connu une légère croissance et ce suite au rééchelonnement de la dette et à la politique d'austérité qui a été menée dans le cadre du PAS. (Voir figure N° 32)

Figure N° 32: Evolution des réserves de changes de l'Algérie de 1989 à 2018(En milliards \$).



Source : Etablie par l'auteur à partir du tableau n°14 de l'annexe 3.

Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

A partir de 2000, les prix de pétrole ont enregistré une augmentation considérable et ont permis à l'Etat algérien de rembourser par anticipation sa dette. Au même temps, les réserves en devises ont connu une croissance exponentielle, franchissant, en 2013, la barre des 200 milliards de dollars. Enfin, à partir de 2013, les réserves ont connu une tendance baissière suite à une baisse des prix de pétrole et au maintien des importations à des niveaux élevés.

Section 3 : Estimation économétrique et interprétation des résultats

Dans cette section, nous allons tenter d'évaluer l'impact des différentes variables présentées dans la section 2 sur les différents soldes extérieurs et cela en ayant recours à un modèle à données de panel

1. Spécification du modèle

Dans la recherche des facteurs explicatifs des déficits extérieurs hors hydrocarbures que connaît l'Algérie depuis plusieurs décennies, le modèle suivant a été spécifié :

$$y_{it} = \alpha_{0i} + \alpha_i x_{it} + \varepsilon_{it} \quad \text{avec}$$

y_{it} : la variable expliquée observée pour le secteur i à la période t . ($y_{it} = LDEFMOM_{it}$) ;

α_{0i} : le terme constant pour le secteur i ;

α_i : la matrice des coefficients des variables explicatives ;

x_{it} : la matrice des variables explicatives. $x'_{it} = (LTO_{it}, LPBPC_{it}, LABFF_{it}, LINSPOL_{it}, LINSECO_{it}, LRESERVES_{it})$;

ε_{it} : le terme de perturbation.

Autrement dit, notre modèle s'écrit :

$$LDEFMOM_{it} = \alpha_{0i} + \alpha_1 LTO_{it} + \alpha_2 LPBPC_{it} + \alpha_3 LABFF_{it} + \alpha_4 LINSPOL_{it} + \alpha_5 LINSECO_{it} + \alpha_6 LRESERVES_{it} + \varepsilon_{it} \dots \dots \dots (2)$$

Dans ce modèle, L désigne le logarithme népérien. Dans ces conditions, les paramètres à estimer (α_i) s'interprètent comme étant des élasticités associées aux différents termes de l'équation (2). Par ailleurs, les paramètres de cette équation vont être estimés en utilisant le logiciel Stata 12.

2. Résultats de l'estimation économétrique

D'après le test d'homogénéité de Hsiao, nous constatons que, dans la construction du premier test, selon lequel nous avons supposé que les constantes et les coefficients sont identiques pour tous les secteurs, la valeur de la statistique de Fischer est inférieure à la statistique lue sur la table de Fischer, au seuil de 5% ; nous acceptons donc l'hypothèse H_0^1 . Par conséquent, les secteurs sont totalement homogènes. Pour confirmer l'homogénéité totale du panel, nous avons procédé au test d'homogénéité des coefficients et au test d'homogénéité des constantes.

Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

Dans les deux cas, les statistiques calculées sont inférieures aux statistiques lues sur la table de Fischer ; nous acceptons donc les hypothèses H_0^2 et H_0^3 d'homogénéité des coefficients et d'homogénéité des constantes. Le test de Hsiao souligne que notre panel de secteurs est un panel totalement homogène.

Tableau 24 : Résultats du test de Hsiao

Test d'homogénéité	Statistique de Fischer	F stat	F lue (5%)	Conclusion
Test H_0^1 : $\alpha_{0i} = \alpha_0$ et $\alpha_i = \alpha$ $\forall i$	$F_1 = \frac{(SCR_{c1} - SCR) / (N-1)(K+1)}{SCR / [(N \times T) - N(K+1)]}$	$F_1 = - 2,53$	$F = 1,41$	$F_1 < F$ lue, on accepte H_0^1
Test H_0^2 : $\alpha_i = \alpha \forall i$	$F_2 = \frac{(SCR_{c2} - SCR) / [(N-1) \times K]}{SCR / [(N \times T) - N(K+1)]}$	$F_2 = - 0,67$	$F = 1,45$	$F_2 < F$ lue, on accepte H_0^2
Test H_0^3 : $\alpha_{0i} = \alpha_0 \forall i$	$F_3 = \frac{(SCR_{c1} - (SCR_{c2})) / (N-1)}{(SCR_{c2} / [N \times (T-1) - K]}$	$F_3 = 0,90$	$F = 2,05$	$F_3 < F$ lue, on accepte H_0^3

Source : Réalisé par nous-mêmes, sous STATA. (Voir annexe 4)

Après avoir effectué le test d'homogénéité, il convient de tester le modèle le plus approprié : modèle à effets fixes ou modèle à effets aléatoires. Pour répondre à cette question, nous allons procéder au test d'Hausman.

Tableau 25 : Résultats du test d'Hausman

Chi2 (6)	Prob.
30.54	0.000

Source : Réalisé par nous-mêmes, sous STATA. (Voir annexe 4)

Le test d'Hausman effectué sur le modèle estimé montre que la P-value associée à la statistique de Khi-deux est égale à 0,000 largement inférieur à 5%. Par conséquent, le modèle à retenir dans notre estimation est le modèle à effets fixes. Les résultats de notre estimation pour le modèle à effets fixes sont présentés dans le tableau 26.

**Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie :
Analyse par les données de panel**

Tableau 26 : Résultats de l'estimation du modèle à effets fixes

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
TO	1.063554	0.428395	24.83	0.000
PBPC	0.6665018	0.568482	11.72	0.000
INSPOL	-1.39281	0.1772141	-7.86	0.000
INSECO	2.460454	0.3292469	7.47	0.000
RESERVES	0.1007179	0.0381179	2.64	0.009
ABFF	0.0393859	0.0154645	2.55	0.012
Cons	0.3735597	0.4375305	0.85	0.394
Nombre d'observations		240		
R^2		0.95		
R^2 ajusté		0.84		
F-Statistique		46.87		
P-value (Fischer)		0.000		

Source : Réalisé par nous-mêmes, sous STATA. (Voir annexe 4)

Le tableau 26 montre, d'une part, que la p-value associée à la statistique de Fischer (0.0000) est inférieure à 5%, ce qui fait que le modèle est globalement significatif et, d'autre part, R^2 et R^2 ajusté sont proche de 1, ce qui dénote que le modèle dispose d'un bon ajustement. Par ailleurs, à l'exception de la constante, l'ensemble des paramètres sont significativement différents de 0.

Sur le plan statistique, lorsque le nombre N des observations est assez grand souvent les distributions observées tendent vers une loi normale (Daumas, 1982, p.23). Dans notre cas, l'étude effectuée porte sur un échantillon de 30 observations, par conséquent, nous pouvons admettre la normalité. Par ailleurs, la statistique LM qui est égale à $n * R^2 = 240 * 0,0022 = 0,528$ est inférieure à la statistique de Khi-deux de (k-1) degré de liberté (12,592) alors nous acceptons l'hypothèse d'homoscédasticité des résidus.

Tableau N° 27 : Test d'hétéroscédasticité

```
. reg resid02 TO PBPC INSPOL INSECO RESERVES ABFF
```

Source	SS	df	MS	Number of obs = 240		
Model	.01633883	6	.002723138	F(6, 233) =	0.09	
Residual	7.34986436	233	.031544482	Prob > F =	0.9976	
Total	7.36620319	239	.030820934	R-squared =	0.0022	
				Adj R-squared =	-0.0235	
				Root MSE =	.17761	

resid02	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
TO	-.0056697	.0328228	-0.17	0.863	-.0703371	.0589978
PBPC	-.0128851	.0261762	-0.49	0.623	-.0644575	.0386873
INSPOL	-.047932	.2589876	-0.19	0.853	-.5581887	.4623247
INSECO	-.0591364	.4839352	-0.12	0.903	-1.012584	.8943115
RESERVES	.0030796	.0498962	0.06	0.951	-.0952257	.101385
ABFF	.0005431	.008566	0.06	0.950	-.0163337	.0174198
_cons	1.195947	.5731042	2.09	0.038	.0668189	2.325076

Source : Réalisé par nous-mêmes, sous STATA.

3. Interprétation des résultats

Dans ce qui suit, nous interpréterons les résultats relatifs aux variables testées, à savoir : l'investissement, l'ouverture commerciale, la qualité des institutions économiques, la qualité des institutions politiques, les réserves de change et la production locale.

3.1. L'investissement

L'ABFF a une influence négative sur le solde commercial des différents secteurs de l'industrie hors hydrocarbures. En effet, une augmentation de 1% engendre un déficit de 0,04%. Ceci s'explique par le fait que les biens d'équipement industriels qui rentrent dans le processus de production ne sont pas produits localement mais importés de l'extérieur.

En effet, les biens d'équipement industriels sont l'un des postes d'importation qui ont connu au cours de la période étudiée les augmentations les plus significatives. Selon l'ONS, les importations de ces produits sont passées de 2305 millions USD en 1989 à 8452 millions USD en 2005 et à 16478 millions USD en 2018. Cette hausse est due aux différents programmes présidentiels lancés depuis 2000 et à une augmentation des investissements industriels réalisés par les privés algériens et par les sociétés étrangères. Par ailleurs, l'augmentation continue des importations des biens d'équipement durant la période étudiée montre, d'une part, que ces derniers ne font pas l'objet d'une production locale et, d'autre part, qu'il n'y a pas eu de transferts technologiques de l'étranger.

3.2. L'ouverture commerciale

En matière d'ouverture commerciale, l'augmentation du taux d'ouverture impacte négativement le solde commercial. En effet, une augmentation de 1% engendre un déficit de 1,06%. Donc, la poursuite de l'application du consensus de Washington à partir de 1999 est une erreur stratégique dans la mesure où elle n'a pas produit les effets escomptés. En effet, l'ouverture commerciale n'a pas permis une diversification des exportations. Au contraire, elle a stimulé les importations et a accentué la spécialisation de l'Algérie dans les hydrocarbures. Cette très forte dépendance de l'État algérien vis-à-vis de la rente pétrolière a déterminé trois conséquences négatives qui affectent de façon structurelle l'ensemble de l'économie :

- la faiblesse des créations d'emplois industriels, en raison de la faible intensité de main-d'œuvre dans la production d'hydrocarbures ;
- les fluctuations, parfois très importantes, des prix du pétrole induisent une volatilité importante de la balance des paiements, des revenus budgétaires et de la masse monétaire, sources de fragilité majeure pour l'économie dans son ensemble et pour la cohérence et la continuité et la constance des politiques publiques ;
- la rente issue de ce secteur hyper rentable a permis la création et la reproduction d'un système clientéliste qui restreint la base sociale du pouvoir aux seuls privilégiés, entrave le

développement des activités économiques productives et empêche l'accès des non privilégiés à la responsabilité politique (Benderra & Hidouci, 2004).

3.3. La qualité des institutions économiques

En ce qui concerne la qualité des institutions économiques, notre étude a montré l'existence d'une relation négative entre la qualité institutionnelle et les soldes extérieurs. En effet, une augmentation de 1% engendre un déficit de 2,46%. Ce résultat, a priori paradoxal, peut s'expliquer par le fait que la liberté économique, en l'occurrence les institutions économiques, ne jouent pas un rôle fondamental dans le développement des différents secteurs de l'industrie manufacturière et, par conséquent, dans la relance et la diversification des exportations de ces secteurs.

En Algérie, les multiples réformes qui ont été initiées, parce que partielles, remises en cause ou non menées jusqu'au bout, se sont soldées par un échec, elles sont sans impact sur l'organisation rentière. Dans ces conditions, l'amélioration de la qualité des institutions économiques qui en a résulté de temps à autre n'a aucun impact sur l'organisation globale de l'économie. Au contraire, une amélioration de la qualité des institutions économiques, toutes choses égales par ailleurs, ne fait que renforcer le mode d'accumulation organisé autour de la recherche de rente. En conséquence, l'industrie manufacturière restera marginalisée car les investisseurs, locaux et étrangers, optent pour des investissements dans les secteurs des hydrocarbures et des services où des gains sont sûrs et rapides.

L'échec des réformes économiques qui ont été entreprises depuis le début des années 1980, à transformer l'économie algérienne en une économie productive, s'explique par le mode d'articulation entre le politique et l'économique. Ce qui caractérise le champ économique en Algérie, c'est son encastrement dans la sphère politique. Par conséquent, les réformes économiques ne peuvent pas donner des résultats probants notamment quand on sait que toutes les réformes initiées ont été le fait du même régime politique.

Le problème de la faible diversification de l'économie algérienne est bien connu par les élites politiques et économiques, et ce depuis au moins la fin des années 1980. Chaque crise politique du pays entraîne la même discussion et la même option stratégique de la diversification économique. Cependant, le problème avec cette stratégie est double. D'une part, la diminution de la dépendance envers la rente, en l'occurrence la diversification, peut avoir des répercussions négatives sur les réseaux de patronage qui bénéficient au pouvoir. D'autre part, de nouvelles stratégies alternatives demandent beaucoup de temps avant d'être efficaces (risque d'explosion sociale). Dans les deux cas, une véritable politique de diversification entraînerait la chute du système politique (Cavatorta & Tahchi, 2019, pp. 12-15).

Les élites sont aux prises avec un paradoxe : diversifier l'économie tout en conservant un pouvoir exclusif et autoritaire. Piégées dans cette contradiction, les réformes économiques visant à diversifier l'économie échouent, et l'économie rentière se pérennise. Dans ces

conditions, une nouvelle gouvernance politique s'impose comme un préalable à la réussite des réformes économiques.

3.4. La qualité des institutions politiques

La qualité des institutions politiques exerce un impact positif sur les soldes extérieurs. En effet, une augmentation de 1% engendre un excédent de 1,4%. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les institutions politiques sont la source première des performances économiques. Ce constat confirme les conclusions de Douglass North quant à la primauté des institutions politiques sur les institutions économiques dans le processus de développement car, en déterminant les modalités de gouvernement de la société, elles définissent et font appliquer les règles du jeu économique.

Si les institutions politiques sont aussi importantes, c'est parce qu'elles permettent la protection des droits de propriété, la gestion des conflits, le maintien de l'ordre mais aussi elles aident à allouer les ressources à leurs usages les plus efficaces. En Algérie, la mal gouvernance a pour effet de décourager les investisseurs étrangers potentiels et d'orienter les ressources disponibles vers l'importation au détriment de la production locale, ce qui accentue l'ampleur des déficits extérieurs hors hydrocarbures.

Le niveau des investissements directs étrangers (IDE) est un indicateur pertinent pour évaluer la perception par les investisseurs de la qualité des institutions d'un pays. En Algérie, ces investissements sont faibles et portent essentiellement sur les hydrocarbures. Les investisseurs perçoivent l'Algérie comme un pays politiquement instable dominé par la corruption, un pays caractérisé par des réglementations instables et inadaptées et des organismes de régulation impotents. Ces investisseurs déplorent une bureaucratie pesante et un système judiciaire non indépendant. Ils considèrent également que l'Algérie n'est pas un Etat de droit, il est incapable de gérer les conflits internes, voire incapable de régler les éventuels litiges commerciaux qui peuvent résulter de l'exercice de leurs activités.

L'amélioration de la qualité des institutions politiques constitue le levier par lequel l'Etat peut remédier aux déficits structurels du secteur industriel. L'Algérie devrait s'efforcer de faire respecter le principe de la légalité, de protéger les droits de propriété, d'éradiquer la corruption, de respecter les droits de la personne, de promouvoir la liberté de la presse, et de rechercher une plus grande intégration aux niveaux régional et continental. Dans ces conditions, les ressources humaines, financières et naturelles permettraient d'impulser une dynamique interne et d'attirer les investisseurs susceptibles de diversifier les exportations et réduire les importations.

3.5. Les réserves de change

Les réserves de change exercent un effet négatif sur les soldes extérieurs des différentes branches de l'industrie hors hydrocarbures. En effet toute augmentation de 1% engendre un

déficit de 0,1% et cela confirme l'effet d'éviction qu'exerce le secteur des hydrocarbures sur les autres secteurs car les réserves en devises sont exclusivement l'œuvre de ce secteur⁶.

L'économie algérienne est une économie à faibles performances dont les finances sont assurées essentiellement par les recettes d'hydrocarbures. Dans ces conditions, lorsque les réserves de change sont importantes, l'Etat opte pour des politiques volontaristes impliquant une augmentation des importations et, par conséquent, une augmentation des déficits extérieurs. Par contre, lorsque les réserves de change sont faibles, il opte pour des politiques d'austérité impliquant une baisse des importations et, par conséquent, une réduction des déficits.

3.6. La production locale

L'augmentation de la production brute de chaque secteur exerce un effet négatif sur le solde commercial du secteur. En effet, notre estimation a fait ressortir que toute augmentation de 1% engendre un déficit de 0,66%. Ce constat qui paraît paradoxal n'est pas étrange aux économies rentières. En effet, la croissance économique dans ces économies est accompagnée souvent d'un déficit commercial. En Algérie, la croissance enregistrée par les secteurs de l'industrie manufacturière est attribuée à un recours accru aux importations de biens d'équipement. Ces dernières, assurées par la rente pétrolière, finissent par aggraver le déficit commercial sachant que ces secteurs n'arrivent pas à dégager des surplus exportables et cela est dû à plusieurs facteurs, à savoir :

- la faible compétitivité des produits algériens. Avec la libération des prix, les produits industriels ont connu une forte inflation. Cette inflation, malgré les fortes dévaluations du dinar, a rendu la plupart des produits nationaux non compétitifs par rapport aux produits étrangers concurrents. Cela a provoqué, à son tour, une baisse des ventes et une accumulation des stocks de produits finis.

- l'absence d'une véritable politique d'exportation⁷. Dans le cadre de la promotion des exportations hors-hydrocarbures, deux mesures principales ont été prises : d'une part, la création d'un ensemble d'organismes intermédiaires chargés de l'animation et de l'accompagnement des opérations du commerce extérieur⁸ et, d'autre part, l'attribution d'une série d'avantages fiscaux aux opérateurs économiques dont l'activité est destinée

⁶ Pour mettre en exergue le poids du secteur des hydrocarbures dans l'économie algérienne, il convient de remarquer qu'en 2016, l'Algérie a été le premier producteur de gaz africain, le troisième producteur de pétrole brut du continent et le dix-septième pour le volume de production de pétrole brut dans le monde. Elle occupait le neuvième rang des pays producteurs de gaz naturel dans le monde. Elle représentait par ailleurs 2,3 % de la production de gaz naturel et 1,7 % de la production de pétrole brut au monde. Le pays détient 2,4 % du total des réserves mondiales de gaz naturel, ainsi que 12,2 milliards de barils de réserves en pétrole brut, ce qui représente 0,9 % du total des réserves mondiales. (Cavatorta & Tahchi, 2019, p. 16)

⁷ Les obstacles rencontrés par les exportateurs algériens sont aussi d'ordre externe. En effet, des restrictions quantitatives et autres barrières non tarifaires (normes, règles de vente, formalités douanières), imposées par les pays développés, provoquent des blocages et des retards immenses.

⁸ Il s'agit de : l'Office Algérien de Promotion du Commerce Extérieur (PROMEX), la Société Algérienne des Foires et Expositions (SAFEX), la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX), la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie et le fonds Spécial Pour la Promotion des Exportations (FSPE).

Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

exclusivement ou partiellement à l'exportation. Toutefois, ces mesures se sont avérées largement inopérantes et/ou insuffisantes en l'absence d'une véritable politique de relance des exportations qui devrait inclure les banques, l'administration, les représentations diplomatiques algériennes à l'étranger, etc.

- le poids du secteur informel. Le secteur informel a connu un essor considérable dans toutes les activités économiques et revêt plusieurs formes. L'essor ce secteur ne permet pas aux activités de se développer au-delà d'une certaine taille et constitue une concurrence déloyale pour les entreprises établies légalement et subissant les différentes charges liées aux salaires, aux impôts, aux droits de douane, etc. (Bouyacoub, 2012). Selon la Banque d'Algérie, l'argent thésaurisé et qui alimente le secteur de l'informel a atteint 32,94% de la masse monétaire M2 fin 2019, contre 24,5% fin 1998. (Banque d'Algérie, 2019, 2003).

Conclusion

Dans cette étude, nous avons tenté d'identifier les facteurs à l'origine des déficits extérieurs hors hydrocarbures et ce, par le recours à une étude économétrique. A l'issue de cette étude, nous avons pu montrer que l'investissement (ABFF) a une influence négative sur le solde commercial des différents secteurs de l'industrie hors hydrocarbures car les biens d'équipement industriels ne sont pas produits localement mais importés de l'extérieur. En matière d'ouverture commerciale, l'augmentation du taux d'ouverture impacte négativement le solde commercial du fait que l'ouverture commerciale a favorisé l'importation au détriment de la production. Les excédents extérieurs, en l'occurrence les réserves de change, exercent un effet négatif sur les soldes extérieurs des différents secteurs de l'industrie hors hydrocarbures confirmant ainsi l'effet d'éviction qu'exerce le secteur des hydrocarbures sur les autres secteurs car les réserves en devises sont exclusivement l'œuvre du secteur des hydrocarbures. De même, l'accroissement de la production brute de chaque secteur est souvent accompagné par un déficit commercial.

En ce qui concerne les institutions économiques, notre étude a montré que la qualité des institutions économiques a un impact négatif sur les soldes commerciaux des différents secteurs de l'industrie hors hydrocarbures et ceci s'explique par le fait que les réformes menées depuis des décennies n'ont pas d'impact sur l'organisation globale de l'économie. Au contraire, ces réformes n'ont fait que perpétuer le même mode d'accumulation, qui est organisé autour de la recherche de rente, et qui exclut l'industrie manufacturière du processus de développement économique.

Par ailleurs, la présente étude a mis en exergue le rôle positif des institutions politiques sur les soldes des différents secteurs de l'industrie. En conséquence, l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures est due à une détérioration de la qualité des institutions politiques notamment quand on sait que le champ économique est encastré dans la sphère politique. En Algérie, l'économie demeure sujette aux « interférences politiques des pouvoirs, formel et informel, qui empêchent le fonctionnement et le développement des institutions indispensables à la création de l'environnement propice à la croissance hors secteur des hydrocarbures » (Byrd, 2003, p. 77). La détérioration de la qualité des institutions politiques est nettement perceptible à travers, d'une part, l'attractivité de l'économie algérienne aux

Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel

investissements directs étrangers (IDE) qui se réduit au secteur des hydrocarbures et aux activités spéculatives (immobilier) et captives et, d'autre part, la liberté octroyée aux mouvements de capitaux qui a conduit assez rapidement à une inversion des flux nets de transfert des capitaux (les transferts de bénéfices excèdent les flux entrants d'investissement).

**Chapitre 5 : Les conditions de rétablissement des équilibres extérieurs en
Algérie**

Chapitre 5 : Les conditions de rétablissement des équilibres extérieurs en Algérie

Introduction

Les pays qui préconisent la libéralisation des échanges extérieurs sont des pays qui possèdent des économies diversifiées et le commerce international ne représente généralement qu'une infime part par rapport à la production intérieure. A titre illustratif, selon la Banque Mondiale, les exportations chinoises de biens et services représentent 19,11% du PIB en 2018, celles du Japon représentent 18,52% et celles des Etats-Unis 12,19% du PIB. Donc, on peut déduire que c'est le marché intérieur qui prime sur le marché international et, par conséquent, c'est la demande locale qui tire la production nationale et non pas la demande extérieure.

Dans ces conditions, les soldes extérieurs d'une économie ne sont que le reflet de sa santé. En effet, des excédents commerciaux reflètent une économie prospère tandis que des déficits permanents reflètent une économie fragile. Donc, la persistance des déficits extérieurs hors hydrocarbures depuis plusieurs années en Algérie n'est que l'expression d'une économie non développée et non diversifiée, caractérisée par une croissance économique faible. Ainsi, résoudre le problème des déficits extérieurs revient à résoudre le problème de la croissance économique, autrement dit de l'offre. Pour cela, un changement de paradigme de croissance est nécessaire et des réformes structurelles sont indispensables, parmi lesquelles : une vision prospective, une gouvernance éclairée, une allocation des ressources plus efficiente, une stratégie industrielle, une politique commerciale réfléchie, ...etc. Cependant, la plupart de ces réformes s'avèrent difficiles à mener en l'absence d'un Etat fort et sans l'adhésion de la population.

Ce chapitre a pour objet de mettre en exergue les principales mesures susceptibles de corriger les déficits extérieurs ainsi que le caractère prioritaire d'une mesure par rapport à une autre et ceci en s'inspirant des expériences des pays qui ont abouti à asseoir leurs économies sur le sentier de la croissance économique durable. Ainsi, les expériences de certains pays (les expériences des pays occidentaux en matière de politique commerciale, celles des pays asiatiques en matière de politique industrielle, l'expérience norvégienne en matière de gestion des recettes des exportations du pétrole...) méritent d'être examinées minutieusement pour s'en inspirer.

Ce chapitre est structuré en trois sections : la première section porte l'urgence d'un changement institutionnel. Dans cette section, nous mettrons l'accent sur le fait que celui-ci est essentiellement impulsé par le bas et rarement imposé par le haut. La deuxième section porte sur la nécessité de protéger l'économie algérienne de la concurrence étrangère car les pays développés n'ont choisi de l'ouvrir sur le reste du monde qu'une fois devenus de grandes puissances économiques. Enfin, la troisième section porte sur la nécessité d'accompagner le processus de libéralisation économique par une véritable stratégie industrielle.

Section 1 : Le primat d'un changement institutionnel

Dans son ouvrage « l'économie de l'Afrique », Philippe Hugon note, à propos des économies africaines, qu'« avant de transformer en profondeur les structures de l'économie, il apparaît prioritaire de restaurer la confiance, de reconstituer un contexte institutionnel favorable et de mettre en place un Etat de droit conduisant à des pouvoirs légitimes permettant la reprise de investissement » (Hugon, 2013, p. 100).

L'abondante littérature sur les institutions a montré qu'en matière de changement institutionnel cordonné, toute initiative peut soit être imposée par le haut, soit être impulsée par le bas. Cette section a pour but de mettre en exergue les conditions susceptibles d'impulser un changement institutionnel favorable au développement des activités productives en Algérie. Cette section est structurée en deux points : le premier point porte sur le processus du changement institutionnel en mettant l'accent sur les facteurs explicatifs de ce changement et les acteurs qui sont en jeu. Le deuxième point traite la possibilité d'un changement institutionnel cordonné, imposé par le haut ou impulsé par le bas en Algérie.

1. La dynamique des institutions

Les théories explicatives du changement institutionnel sont multiples. Parmi ces théories, celles qualifiées de traditionnelles et qui considèrent que le changement institutionnel est le produit de conflits. Parmi les auteurs les plus influents, on cite Veblen et Commons. Pour Veblen, le conflit pour le changement peut résulter d'un affrontement entre les classes sociales : les classes qui profitent de la forme institutionnelle existante et les classes défavorisées qui cherchent de nouveaux arrangements institutionnels. Ce constat a été puisé de l'opposition qu'il a détectée entre la dynamique des institutions et celle du monde industriel. En effet, pour Veblen, les institutions sont caractérisées par leur inertie suite aux modes de pensée et d'action qui ne s'ajustent que lentement aux réalités matérielles. Dans ces conditions, l'introduction d'une nouvelle technologie impulse la création de nouvelles institutions qui entrent en concurrence avec les anciennes et, bien que lentement, la forme institutionnelle existante subira une évolution (Koleva, Rodet-Kroichvili, & Vercueil, 2006, p.12).

Pour Commons, la sélection permanente des bonnes règles et l'élimination des mauvaises règles s'opère à trois niveaux interdépendants : dans les organisations privées, par le processus judiciaire et à travers le processus politique (Chavance, 2001, p. 87). Dans ce dernier cas, la violence et le conflit ne sont que l'expression des intérêts divergents des forces politiques qui cherchent à contrôler l'évolution des institutions. Donc, par rapport à Veblen, « le conflit dans l'approche de Commons est politique et, par conséquent, évitable grâce à un simple arrangement des groupes politiques qui cherchent à préserver leurs intérêts » (Massil, 2016, p.10).

De nos jours, l'institutionnaliste le plus célèbre est sans doute D. North qui a développé dans les années 1970 une théorie de l'innovation institutionnelle selon laquelle il y a innovation

dans les formes institutionnelles existantes lorsque les agents économiques espèrent en tirer un gain plus important que celui conféré par les arrangements institutionnels existants. Dans cette analyse, la maximisation du profit passe par le choix d'institutions efficaces et le changement institutionnel peut résulter d'une modification des prix relatifs.

La persistance des institutions inefficaces a conduit D. North, dans les années 1980, à proposer une théorie du changement institutionnel influencée par les droits de propriété. Dans cette vision, « l'arrangement des droits de propriété n'est plus vu sous le prisme de l'efficacité, mais est construit en faveur de ceux qui détiennent le pouvoir. Ainsi, les dirigeants économiques et politiques s'arrangent pour orienter les droits de propriété dans un sens jugé meilleur pour eux et non pour la société. Le choix de nouvelles formes institutionnelles pour les dirigeants est orienté par le rapport de forces entre groupes et en fonction de leurs idéologies » (Massil, 2016, p. 12).

Dans les années 1990 et 2000, D. North a construit une approche du changement institutionnel basée sur l'idéologie et les modèles mentaux. Dans cette nouvelle vision, « les institutions ne sont pas créées pour être efficaces, mais pour servir les intérêts de ceux qui ont le pouvoir de négociation de créer de nouvelles règles » (Massil, 2016, p. 13). Dans cette optique, la conduite du changement est source de conflits, de tensions et d'inerties. Par ailleurs, le changement institutionnel peut être mené par l'action des groupes de pression, des organisations économiques ou sociales, des compétences et connaissances acquises et par les croyances et, enfin, un effet de gènes.

La théorie northienne du changement institutionnel a connu de véritables extensions. En effet, les travaux de North ont inspiré la construction d'autres approches du changement institutionnel. Dans certaines de ces approches, le changement institutionnel est spontané tandis que dans d'autres le changement institutionnel est cordonné.

1.1. Changement institutionnel spontané

a. Le changement institutionnel induit

La structure institutionnelle selon Lin(1989) est composée d'un ensemble d'arrangements institutionnels¹ et le changement institutionnel n'affecte pas forcément l'ensemble de cette structure mais seulement une partie de ses arrangements. Dans le processus de changement institutionnel, un arrangement institutionnel est choisi parmi plusieurs autres possibles s'il est plus efficace que les autres, autrement dit, s'il génère plus de services ou pour le même service, s'il diminue les coûts. Dans ces conditions, le changement institutionnel est une réponse volontaire aux opportunités rentables qui naissent d'un déséquilibre institutionnel. Ce dernier résulte de quatre sources différentes :

¹Lin définit l'arrangement institutionnel comme étant l'ensemble de règles de comportement qui régit un modèle spécifique d'action et de relations. Donc les concepts d'arrangement institutionnel et de structure institutionnelle font référence au concept institution chez North.

- des changements dans la panoplie de choix des institutions dépendant des connaissances en sciences sociales, des contacts avec les autres économies et des changements dans les politiques du gouvernement qui peuvent exclure ou inclure des arrangements institutionnels,
- des changements dans la technologie qui modifie les coûts de production et de transaction,
- des changements dans la demande de services institutionnels découlant des changements dans les prix relatifs des produits et des facteurs,
- des changements dans les autres arrangements institutionnels étant donné leur interdépendance.

b. Le changement institutionnel évolutionnaire

La théorie évolutionnaire du changement institutionnel est inspirée du phénomène de la sélection naturelle emprunté à la biologie. Parmi les partisans de cette théorie Veblen, Hayek, Nelson, Winter Contrairement à la théorie néoclassique standard qui postule la rationalité des agents et l'information parfaite, la théorie du changement institutionnel revendique des fondements microéconomiques plus réalistes en postulant l'existence de la rationalité limitée, l'incertitude de l'environnement et des comportements gouvernés par des règles. Selon Hayek, ces règles sont stabilisatrices dans la mesure où elles permettent aux individus de répondre aux circonstances externes qu'elles vont probablement rencontrer. Dans cette optique, le changement institutionnel est une réponse à une variation de l'environnement. En effet, c'est cette dernière qui peut « mettre en péril l'ordre spontané et qui exige l'adoption de nouvelles règles » (Longuet, 2004, p.73).

c. Le changement institutionnel expliqué par les coûts de transaction

Dans cette approche les formes institutionnelles les plus efficaces sont celles qui minimisent les coûts de transactions (somme des coûts de production, de conclusion et de surveillance de contact). Ainsi, en reprenant les hypothèses néoclassiques de la rationalité, de la concurrence pure et parfaite et de la recherche de l'optimum, les partisans de cette approche (Williamson, Demsetz, Coase.....) affirment que le changement institutionnel est un phénomène automatique, motivé par la recherche de l'efficacité parétienne. Dans ces conditions, les institutions se développent afin d'atteindre un optimum de transaction et, par conséquent, les mauvaises institutions sont contraintes de disparaître.

1.2. Changement institutionnel cordonné

Pour les tenants du changement institutionnel cordonné, le changement peut soit être imposé par le haut, soit être impulsé par le bas.

a. Le changement imposé par le haut

En matière de changement imposé par le haut, l’Etat est « le lieu à partir duquel sont prises les décisions de formation et de transformation volontaires des institutions » (Longuet, 2004, p.80). En effet, l’Etat constitue « l’organisation, par excellence, qui garantit l’application des règles légales et, permet la mise en route du changement puisqu’elle est détentrice du monopole de la violence » (Hassan-Houssein & Palloix, 2003, p. 12). Dans cette optique, le changement institutionnel est le résultat des conflits sociaux dictés par la classe politique dominante. Par conséquent, « les institutions émergent comme la conséquence du comportement stratégique des agents dans un contexte d’asymétrie de pouvoir » (Massil, 2016, p. 18).

Concrètement, ce mode de changement qui est imposé par l’Etat n’est pas efficace car il tend souvent à préserver les intérêts d’une coalition restreinte des individus. De même, d’autres facteurs tels que les idéologies et les capacités cognitives limitées des responsables politiques contribuent à l’émergence de nouvelles institutions inefficaces.

b. Le changement impulsé par le bas

Dans cette approche, le changement institutionnel émane de la base qui considère le cadre institutionnel dans lequel elle vit n’est pas propice aux performances économiques. Dans ce cas, le changement institutionnel est un processus endogène « initié par plusieurs individus agissant collectivement pour répondre à un nouveau problème social » (Massil, 2016, p. 21).

Enfin, les différentes théories du changement institutionnel présentées ci-dessus sont synthétisées dans tableau N° 28 suivant.

Tableau N° 28 : Synthèse des différentes théories du changement institutionnel.

Famille théorique	Auteurs	Domaines d’application	Déterminants du changement institutionnel	Ancrages théoriques
Institutionnalisme traditionnel	Veblen, Commons, Hayek, Menger		Habitudes, coutumes, conflit d’intérêt, violence...	
Approche de North	North (1981, 1990, 1994, 1997, 2005)	Droit de propriété, Histoire économique, Marché politique, Croissance et développement économique	Efficacité, idéologie, groupe d’intérêt, mobilisation collective, prix relatifs, apprentissage, path dependency	Possibilité de voir émerger les institutions inefficaces, processus incrémental et path dependency, imperfection de marché politique et économique, changement global de la matrice institutionnelle.
Le changement institutionnel spontané: la théorie induite	Lin (1989)		Augmentation de la liste des possibilités d’arrangement, changement technologique, changement des prix	Avantages ou opportunités de l’économie: efficacité.

			relatifs.	
Le changement institutionnel spontané: Nouvelle Economie Institutionnelle	Coase (1960), Alchian (1950), Demsetz (1972), North (1981), Williamson (2000)	Droit de propriété, Forme de gouvernance Coûts de transaction	Recherche de l'efficacité	Hypothèse néoclassique, émergence des institutions efficaces, changement localisé à un type d'institution, passage d'un équilibre institutionnel à un autre.
Le changement institutionnel spontané : Approche évolutionniste	Nelson et Winter (1982), Murrell (1992), Hodgson (1993)	Technologie, Biologie	Sélection naturelle	Remise en cause de la notion de rationalité; prise en compte de l'information imparfaite et des routines
Le changement institutionnel cordonné ou incité: le changement imposé par le haut (top down)	North (1990), Lin (1989), Amable (2005), Amable et Palombarini (2005), Acemoglu et al (2008), Easterny (2008)	Marché Politique, Gouvernance économique et politique	Intérêts et avantages personnels	La superstructure décide du changement des institutions dans l'objectif de la sécurisation et la conservation de leurs avantages acquis.
Le changement institutionnel cordonné ou incité : le changement imposé par le bas (bottom up)	North (1990), Mantzavinos (2008), Easterly (2008)	Economie et politique.	Recherche de l'amélioration des intérêts collectifs: approche holiste	La classe opprimée décide du changement. Le plus souvent, ce changement se traduit par des contestations et des soulèvements.

Source : (Massil, 2016, p. 22).

2. Changement institutionnel en Algérie : Quelle direction ?

Pour remédier aux dysfonctionnements caractérisant l'économie algérienne, il est nécessaire de procéder à la création d'institutions politiques et économiques efficaces. Donc, il apparait prioritaire de promouvoir en premier lieu la démocratie qui est une institution qui assure le bon accomplissement des autres institutions. Ce point a pour but d'explorer les voies de changement institutionnel en Algérie. Alors, comment débloquer le blocage institutionnel en Algérie ? Autrement dit, le changement institutionnel sera-t-il imposé par le haut ou impulsé par le bas ?

2.1. Echech du changement institutionnel imposé par le haut

Plusieurs auteurs (Sachs, Warner, Ross...) ont montré que les pays disposant d'énormes ressources naturelles sont susceptibles d'adopter de mauvaises institutions politiques et économiques. L'Algérie n'a pas échappé à ce constat. En effet, la rente pétrolière a empêché le développement des institutions démocratiques. Au contraire, la rente a, depuis 1999, consolidé un régime dictatorial comme en témoigne le maintien des décideurs politiques au pouvoir. La rente a permis à l'Etat de recourir au clientélisme, à l'usage de la répression et à l'achat du consensus politique en achetant les consciences des agents économiques susceptibles de former des groupes de populations réclamant davantage de droits politiques.

Dans ces conditions, la matrice institutionnelle a été verrouillée par la classe politique dominante depuis 1999.

Selon Omar benderra, « Le régime n'a engagé ni les réformes structurelles nécessaires, ni la construction d'une économie de production diversifiée car c'est contre sa nature. Ses dirigeants n'y ont aucun intérêt et bénéficient du soutien international. Le régime s'est construit autour de la captation de la rente, de la prévarication et de la corruption » (Benderra, 2017). Dans ces conditions, le pouvoir ne peut pas impulser un changement institutionnel en faveur de l'efficacité économique. Au contraire, il s'oppose à l'émergence de toute forme d'Etat de droit car c'est contraire à ses intérêts ; en effet, « si le régime venait à envisager par nécessité l'ouverture politique comme il a été tenté de le faire après les révoltes d'Octobre 1988, il y a dix ans, ses dirigeants effectifs savent par expérience qu'ils y perdraient à coup sûr leur pouvoir » (Benderra, 2003).

Pour pouvoir instaurer une dynamique institutionnelle imposée par le haut, il paraît nécessaire, en premier lieu, de réduire la dépendance de l'Etat à l'égard de la rente pétrolière. Dans ce cadre, NABNI, une organisation non gouvernementale qui a émergé de la société civile, plaide pour une rupture avec la rente pétrolière. Selon cette organisation, cette rupture doit se faire graduellement en tablant sur une réduction annuelle de la part des exportations en hydrocarbures de 2 à 4% par an entre 2015 et 2025 pour atteindre en 2030 la moitié de leur valeur actuelle.

Dans le même sillage, nous pensons que l'expérience norvégienne est digne d'inspiration. En effet, le budget norvégien n'inclut pas lesdits revenus pétroliers, ces derniers sont placés dans le fonds souverain et l'Etat n'est autorisé à en prélever que 4% au maximum, soit seulement le rendement moyen de ce fonds. Ce système permettrait une accumulation des revenus pétroliers et inciterait l'Etat à diversifier ses ressources en luttant contre l'économie informelle. Donc, seule une indépendance vis-à-vis de la rente pétrolière favoriserait l'avènement d'un Etat de droit et, par conséquent, la création d'institutions économiques favorables à une diversification de l'économie algérienne.

2.2. Vers un changement institutionnel impulsé par le bas en dehors de la sphère économique

En Algérie, l'activité économique est organisée au tour de la rente pétrolière. Cette dernière est au cœur des mécanismes de perversion de l'économie algérienne. La rente a façonné l'économie dans le sens de la recherche d'une rente. En effet, le secteur privé évolue à l'ombre du secteur des hydrocarbures. Il investit essentiellement dans le secteur des biens non échangeables (services, bâtiment et travaux publics) pour profiter de la demande publique compte tenu des importants programmes publics dans les infrastructures. Dans ce cas, « la rente a fonctionné comme un rapport consensuel et non conflictuel puisqu'elle lui (l'Etat) a permis de distribuer à une partie de la société ce que l'autre partie n'a pas produit » (Benabdallah, 2009, pp. 96-97).

Selon Youcef Benabdallah, « la rente a été érigée comme modèle dans lequel la sphère d'échange a relégué au second rang la sphère de production car c'est là que s'opérait la redistribution de la rente » (Benabdallah, 2009, p. 97). Dans le même sillage, Ahmed Henni note que l'activité économique en Algérie « semble n'être qu'un prétexte à la redistribution du revenu national et notamment du surplus pétrolier à travers la transformation des dinars en devises et inversement. Cette réalité montre que c'est la file d'attente sur les devises qui représente l'élément stratégique de l'action des acteurs sociaux pour se partager le revenu national ou plus précisément les surplus tirés de l'exportation du pétrole. Pour se placer sur cette file, il convient d'avoir une activité formelle qui, au lieu d'ajouter de la valeur, en capture grâce aux autorisations d'importation. Les prix de production, les revenus de cette activité sont totalement déconnectés de sa valeur ajoutée et peuvent être purement arbitraires, relevant davantage du motif de spéculation que du calcul ou de la productivité. Le taux de profit et le taux de salaire deviennent des valeurs conséquentes du taux de change » (Henni, 1993, p. 47-57).

En matière de représentativité des entreprises, on a assisté à une prolifération des organisations patronales (la Confédération Générale des Entreprises Algériennes (CGEA), Le Forum des Chefs d'Entreprises (FCE), la Confédération Algérienne des Patronats (CAP), la Confédération Nationale du Patronat Algérien du BTPH (CNPA), le Conseil du Patronat Algérien (CSPA), la Confédération des Industriels et Producteurs Algériens (CIPA) et l'Union Nationale des Investisseurs (UNI) ...). Ces organisations patronales sont donc caractérisées par leur atomisation, un facteur handicapant leur représentativité vis-à-vis de l'Etat dans la mesure où les patrons d'entreprises n'arrivent pas à unifier leurs voix afin de constituer une force capable de mettre fin à l'hégémonie du politique sur l'économie. De même, les associations patronales, toutes catégories confondues, représentent seulement environ de 20% du tissu économique national.

Par ailleurs, ces organisations, ou plus particulièrement les patrons, sont subordonnés au pouvoir politique. Ces organisations, à l'image de certains syndicats, ne cessent de manifester leur soutien aux personnalités politiques du régime. En effet, dans ce sillage, « un grand nombre de syndicats et d'associations patronales (la CAP, le CNPA, la CGEA, la CIPA, le SEVE et l'UGTA) ont tous soutenu le 3^{ème} mandat en 2009 » (Dris-Aït Hamadouche, 2017).

Parmi les organisations patronales, le Forum des Chefs d'Entreprises (FCE) est d'une importance grandissante. Ce forum est créé en 2000 dans un contexte favorable caractérisé par une augmentation des prix de pétrole. Cette augmentation a boosté les dépenses publiques, notamment les commandes et les investissements publics alors que les entreprises du FCE se positionnent sur ce marché et profitent des contrats et des commandes publiques.

Dans ces conditions, le FCE est un acteur subordonné. En effet, « le poids du FCE n'est pas celui d'un acteur autonome et, par conséquent, il participe à la consolidation autoritaire dans le cadre d'un échange politique. L'échange politique est simplement défini comme la relation dans laquelle deux acteurs politiques ont des besoins et des objectifs dont la réalisation dépend des ressources (matérielles et symboliques) que l'autre acteur possède et que ce

dernier est disposé à échanger, dans une sorte de troc des ressources »(Dris-Aït Hamadouche, 2017).

Dans cet échange, le FCE apporte un soutien politique et financier aux autorités politiques. En retour, les autorités politiques garantissent l'ascension des entreprises dont les patrons sont subordonnés au pouvoir politique².

L'examen du processus du changement institutionnel en Algérie montre que celui-ci a connu un bouleversement après la révolution populaire de 1988, suite à une baisse drastique des prix de pétrole qui a perduré depuis 1986. C'est durant cette période que les réformes qui ont été engagées ont induit des changements majeurs : la constitution de 1989 qui autorise la création de partis politiques, la loi sur la monnaie et le crédit qui permet de créer des entreprises privées nationales et étrangères en Algérie, les lois offrant la possibilité de fonder des syndicats autonomes et des médias indépendants de l'Etat.

Cette vérité historique est de nature à confirmer la thèse d'Acemoglu et James A. Robinson selon laquelle la menace révolutionnaire est à l'origine de l'instauration de la démocratie. En effet, selon ces auteurs, « la démocratie est le produit d'une confrontation entre une minorité riche et une majorité pauvre. Les riches, qui se sentent menacés par la redistribution, préfèrent se passer de la démocratie. Mais le risque d'une révolution totale leur semble plus terrible encore, car celle-ci mettrait fin à l'existence même des élites. Les pauvres peuvent donc, en certaines occasions, brandir la menace d'une révolution pour obtenir des concessions démocratiques » (Easterly, 2009, p. 155).

Aujourd'hui, les acquis sus-cités se trouvent quasiment confisqués. Donc, la société algérienne ne resterait pas éternellement inerte face à l'incapacité des dirigeants politiques à introduire des changements susceptibles de garantir la démocratie et d'améliorer les conditions de vie de la population. C'est cette incapacité des dirigeants arabes à introduire des changements majeurs qui a été à l'origine des révoltes qui ont secoué le monde arabe. Selon Georges Corm, les revendications des peuples arabes étaient identiques et portaient essentiellement sur :

- La fin de la dictature politique et des appareils de sécurité chargés de surveiller la vie des citoyens, ou du parti unique ou dominant, ou d'une famille royale ou princière.
- La tenue d'élections libres et pluralistes.
- La fin de la grave corruption régnant dans la vie économique du pays.
- Les procès, jugement et punition des principaux responsables politiques et économiques, chefs d'Etat en tête (mais pas des rois).
- L'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées, l'augmentation des salaires, la création d'emplois (Corm, 2011, p. 100).

²L'ascension de groupes privés comme l'ETRHB, le groupe Kouninef et le groupe SIM sont souvent cités en exemple pour illustrer la trajectoire réservée aux patrons « subordonnés » au pouvoir politique. Par contre, la chute de certains groupes comme le groupe Khalifa, Tonic-Emballage et Blanky illustrent parfaitement le sort réservé aux patrons qui ne sont pas suffisamment « subordonnés » au pouvoir politique.

Ces revendications se font de plus en plus en surface en Algérie et en l'absence d'un changement institutionnel imposé par le haut, l'histoire se reproduirait car la rente pétrolière qui assure une certaine stabilité sociale peut ne plus l'assurer si les prix de pétrole baissent durablement. De même, la redistribution de la rente se fait d'une manière discriminatoire faisant de nombreux exclus. Le risque de révolution est imminent et, par conséquent, l'instauration de la démocratie est inéluctable.

Enfin, si l'avènement de la démocratie est inéluctable et si l'on cherche à maintenir un espace politique à l'échelle de l'Etat-Nation, cela ne peut se faire qu'en renonçant à une mondialisation en profondeur et ceci conformément au triangle d'impossibilité institutionnelle de Dani Rodrik selon lequel les relations entre démocratie, Etat-Nation et mondialisation sont de nature conflictuelle : la coexistence de deux éléments parmi les trois n'est possible qu'au détriment du dernier.

Section 2 : L'urgence d'une politique commerciale stratégique

Le débat récent concernant le commerce international est dominé par le discours libre-échangiste. Pour les tenants de cette orientation, le libre-échange n'est pas un jeu à somme nulle mais un jeu où tout le monde gagne. Par conséquent, l'ouverture commerciale est un facteur indispensable pour la croissance et le développement. C'est en vertu de cette assertion que les institutions internationales et les gouvernements occidentaux demandent aux pays en développement une libéralisation de leurs échanges extérieurs. Pourtant, l'histoire témoigne que les pays actuellement riches n'ont pas forcément suivi cette voie au début de leur phase de développement.

L'Algérie a, depuis la fin de la décennie 1980, emprunté la voie de l'ouverture, une voie différente de celle suivie par les pays développés. Cette section a pour but de mettre en exergue la voie empruntée pas les grandes puissances dans le début de leur phase de développement et le caractère prématuré du choix de l'ouverture en Algérie.

1. Apologie du protectionnisme

A l'instar du libre-échange, le protectionnisme est aussi un concept du libéralisme. Toutefois, si le premier prône une libéralisation des échanges entre nations, le second tend à consacrer la primauté du marché intérieur et cherche à réconcilier les préceptes du libéralisme avec le concept de souveraineté nationale.

1.1. Le protectionnisme et le libre-échange : deux concepts du libéralisme

Le libre-échange correspond à une doctrine économique qui préconise la liberté du commerce entre les nations et la suppression de toutes les entraves aux échanges. Depuis ADAM Smith, la pensée libre-échangiste ne cesse d'affirmer que les nations gagnent en s'ouvrant au commerce extérieur, et cela grâce à la spécialisation internationale, un principe selon lequel,

une nation doit produire les biens et services pour lesquels elle est plus apte et importer tous les autres biens et services, car ils coûtent moins cher que de les produire.

Le protectionnisme désigne un ensemble de mesures prises par un gouvernement visant à empêcher ou limiter les importations de biens et services. Ainsi, le protectionnisme préconise une intervention directe de l'Etat au niveau de son commerce extérieur afin de préserver les activités nationales de la concurrence étrangère.

Historiquement, déjà dans le système mercantiliste, adopté par les pays d'Europe, entre le 16^{ème} et 18^{ème} siècle, chaque pays dresse des barrières à l'importation pour protéger les activités nationales et prend des mesures pour favoriser les exportations. La philosophie de l'époque (mercantiliste) considérait que la richesse nationale augmente si le pays possède une balance commerciale positive puisque l'excédent fait entrer dans le pays des métaux précieux.

Par ailleurs, dès 1790, Alexandre Hamilton, le secrétaire au Trésor de G. Washington, inaugura la politique protectionniste aux Etats-Unis, dans le but de développer les manufactures au pays. Cette thèse fut reprise par l'auteur allemand Frédéric List qui publie en 1841 « le système national d'économie politique », où il écrit qu' « une économie, pour passer de l'état de complexe agricole manufacturier à un complexe agricole – manufacturier - commercial, doit utiliser une protection éducatrice jusqu'à ce que ses industries soient à même d'être concurrentes sur les marchés internationaux » (Benissad, 1983, p. 212). Le fondement de son argumentation se trouve dans la comparaison qu'il fait entre l'Allemagne et la grande Bretagne : les industriels britanniques, lancés les premiers dans la production, ont atteint une taille suffisamment élevée leur permettant de produire aux coûts les plus faibles ; pour que les industriels allemands, en retard par rapport aux premiers, puissent développer une industrie nationale et rivaliser avec eux, il leur est indispensable de disposer d'un marché intérieur protégé sur lequel ils pourront se développer. Dans le cas contraire, ils seront évincés par les concurrents britanniques. Pour Frédéric List, le protectionnisme ne doit être maintenu que pendant la durée nécessaire pour permettre aux nations désavantagées de combler leur retard industriel par rapport aux puissances dominantes. De son côté, Henry Carey, auteur américain qui publie en 1858 « les principes de la science sociale » défend un protectionnisme plus extrême puisqu'il doit, selon lui, être étendu à l'ensemble de l'économie contrairement à Frédéric List qui plaidait pour un protectionnisme temporaire dans l'industrie.

A l'origine, le protectionnisme prôné par ces auteurs est « le produit d'un débat intellectuel et idéologique d'une intensité exceptionnelle, qui s'est déroulé au lendemain de la Révolution française et des guerres napoléoniennes, dans la périphérie immédiate du cœur industriel de l'époque, la Grande-Bretagne, c'est-à-dire en France, en Allemagne et aux États-Unis. Loin d'être lié aux idéologies totalitaires du XX^e siècle ou même d'être « antilibéral », ce protectionnisme était ancré dans le libéralisme issu des Lumières et de la Révolution. Mais, ses partisans le définirent comme un libéralisme réaliste, patriotique et anticosmopolite, ou encore comme l'expression d'une solidarité nationale entre classes sociales face aux contraintes du marché mondial » (Todd, 2009).

Ce protectionnisme moderne était donc différent du protectionnisme mercantiliste car il préconisait un développement reposant sur le marché intérieur plutôt que sur les exportations et il condamnait l'idée de la balance commerciale excédentaire. En effet, il n'était pas porteur d'une soif de domination nationaliste mais il cherchait à réconcilier les préceptes du libéralisme avec le concept de souveraineté nationale.

1.2. Les instruments du protectionnisme

De nos jours, les instruments du protectionnisme sont multiples et les plus connus sont les droits de douane, les prohibitions et les limitations des importations et les subventions.

a. Le droit de douane

L'instrument classique qu'un gouvernement peut utiliser pour limiter les importations est le droit de douane. Il s'agit d'« une taxe prélevée à l'occasion de l'importation d'un bien » ; on distingue :

- Les droits de douane spécifiques qui correspondent à des droits fixés par unité de bien importé (par exemple 1DA par unité) ;
- Les droits de douane *ad valorem* qui correspondent à un pourcentage de la valeur du bien importé (10 % du prix du bien importé).

Dans les deux cas, le droit de douane constitue une majoration du prix du bien importé, et en réaction à cette situation, les consommateurs vont répliquer en achetant moins les biens considérés ou bien, ils reportent carrément la demande sur un bien de substitution, produit localement. Ainsi, l'instauration des droits de douane sur les importations entraîne une baisse du volume des importations et stimule la production nationale.

b. Prohibition et limitation des importations

Les pouvoirs publics peuvent recourir à des barrières au commerce extérieur en imposant des restrictions quantitatives. Il y a restriction quantitative lorsque le volume importé est fixé à un niveau inférieur à celui qui résulterait du libre-échange. Ainsi, les restrictions quantitatives peuvent prendre deux formes :

- Une prohibition absolue de l'importation.
- Une limitation des importations.

Dans ce dernier cas, si c'est le pays importateur qui fixe unilatéralement le volume d'importations, on parle du quota ou de contingentement. Si la limitation résulte d'un accord entre le pays exportateur et le pays importateur, on parle de restriction volontaire à l'exportation (RVE).

c. Les subventions

Pour favoriser la production nationale (et donc l'emploi), un pays peut recourir à une subvention des producteurs locaux dont les biens sont concurrencés par des importations. Les subventions peuvent porter soit sur l'exportation (les producteurs n'en bénéficient que lorsqu'ils vendent leur production à l'étranger), soit sur la production (les producteurs sont aidés quelle que soit la destination du bien). En subventionnant les producteurs nationaux, l'Etat leur permet de concurrencer les importateurs mais aussi de conquérir des marchés extérieurs.

d. Les autres instruments

A ces trois principaux instruments, d'autres mesures peuvent exercer le même effet. Il s'agit essentiellement :

- Des normes de pollution, sanitaires ou techniques adoptées par un pays. Ces normes peuvent avoir un véritable fondement de protection des consommateurs, en empêchant la vente de produits dangereux. Néanmoins, ces normes sont le plus souvent détournées de leur fin initiale, elles sont destinées à empêcher les produits étrangers de pénétrer sur le marché domestique qu'à protéger le consommateur national car souvent elles nécessitent des coûts d'adaptation.
- Les marchés proposés par l'Etat et les collectivités publiques d'un pays sont réservés, en général, aux entreprises nationales, les firmes étrangères étant écartées, quelles que soient leurs conditions de prix.
- Enfin, comme instrument monétaire du protectionnisme, la dévaluation. Elle a un effet, à la fois, sur les importations qu'elle freine (car elle rend les produits étrangers plus chers en terme de monnaie nationale) et sur les exportations qu'elle stimule (elle rend les produits locaux moins chers en terme de monnaie étrangère).

2. Protectionnisme et libre-échange : un fossé entre discours et réalité

Le libre-échange a été souvent présenté comme l'une des conditions de la croissance alors que le protectionnisme a été présenté comme un facteur de sous-développement. Or, en réalité, les pays actuellement développés ont évolué à l'abri d'une concurrence internationale. Donc, prêcher, de nos jours, la libéralisation des échanges aux pays en développement revient à dire « faites ce que je vous dis mais ne faites pas ce que j'ai fait ».

2.1. Le protectionnisme à l'origine du décollage des grandes puissances économiques

Le libre-échange ne débutera en Europe qu'en 1846 avec la décision prise par le Royaume-Uni de supprimer les lois céréalières³ (Corn Laws). En effet, à partir de 1815, une opposition

³ Ces lois furent mises en place sous forme de droits composites et dégressifs pour protéger l'agriculture britannique des importations des céréales étrangères moins chères. Elles sont apparues dès 1436 et furent renouvelées jusqu'en 1842 sous la pression des grands propriétaires terriens.

se forma contre ces lois dans la mesure où elles détériorent le pouvoir d'achat (prix élevés de l'alimentation), notamment avec les récoltes catastrophiques et les famines irlandaises de 1845 et 1846. En outre, l'ouverture du Royaume-Uni aux productions agricoles continentales ne pouvait qu'encourager le reste de l'Europe à faire de même pour les produits industriels anglais (le Royaume-Uni constituait, à cette époque-là, la première puissance industrielle mondiale). C'est dans ce sens que le premier ministre Britannique de l'époque (Robert Peel), prononce en 1846 un célèbre plaidoyer en faveur du libre-échange qui contient la phrase suivante : « faisons confiance à l'opinion publique dans les autres pays et ne doutons pas que notre exemple, avec la preuve des bienfaits concrets que nous en retirons, permettra dans un avenir proche la généralisation des principes qui fondent notre action » Rainelli, 2004, p. 7).

Dans les faits, la Grande-Bretagne n'avait opté pour le libre-échange qu'une fois devenue une grande puissance industrielle⁴. Dans ces conditions, « le libre-échangisme britannique pouvait alors passer pour une idéologie hypocrite..... Sa rhétorique libérale semblait surtout servir à persuader le reste du monde de lever les obstacles aux importations de ses produits » (Todd, 2008).

Ce raisonnement avait été théorisé quelques années auparavant par List (1841) dans sa théorie du protectionnisme éducateur en affirmant qu'une fois qu'un pays s'est développé et pratique le libre-échange, il est amené à imposer le libre-échange aux autres pays afin de préserver son hégémonie. En ce sens, List note : « C'est une règle de prudence vulgaire, lorsqu'on est parvenu au fait de la grandeur, de rejeter l'échelle avec laquelle on l'a atteint afin d'enlever aux autres le moyen d'y monter après soi » (Sandretto, 1995, p. 165).

Par ailleurs et dans le même sillage, Ulysse Grant, président des USA, a écrit en 1879 : « Pendant des siècles, l'Angleterre a pu bénéficier d'un régime de protection qu'elle a poussé à l'extrême. (...) Sans nul doute, c'est à ce système qu'elle doit sa puissance actuelle. Au bout de deux siècles, l'Angleterre a trouvé bon d'adopter le libre-échange parce qu'elle pense que la protection ne peut plus rien lui apporter. Eh bien, messieurs, ce que je sais de mon pays me porte à croire que d'ici deux siècles, lorsque l'Amérique aura tiré tout ce qu'elle peut d'un système de protection, elle aussi adoptera le libre-échange» (Adda, 1996, p. 40).

Bien que l'initiative britannique fut suivie, en 1860, par la conclusion d'un accord commercial franco-britannique, à l'issue duquel la France annula toutes ses prohibitions sur les importations anglaises et réduisit graduellement ses taux de protection ainsi que la signature de plusieurs accords bilatéraux de libre-échange entre les pays européens, le ralentissement de l'activité économique mondiale entre le milieu des années 1870 et le milieu des années 1890 amorça un retour de l'Europe au protectionnisme : d'abord, l'Allemagne dresse de nouvelles barrières dès 1879 et, ensuite, la France adopte le tarif Méline en 1892.

⁴L'industrialisation de la Grande Bretagne s'est faite dans un cadre protectionniste jusqu'en 1846 : lois sur les blés, actes de navigation, prohibitions, interdiction de sortir du territoire pour les machines et les ingénieurs.

Globalement, la période 1879 – 1945 va être marquée par la multiplication des guerres et représailles commerciales. Ces conflits étaient, au départ, bilatéraux et européens puis se généralisèrent à l'ensemble des pays industriels avec la grande guerre commerciale des années 1930. De 1919 à 1929, les pays européens conservent un protectionnisme important, avec un recours massif aux restrictions quantitatives (les licences d'importation, les prohibitions diverses et les quotas). Cette attitude résultait essentiellement du désordre monétaire international et l'arrivée de nouveaux pays compétitifs (Amérique du sud) dont les exportations avaient été stimulées par la guerre (fourniture des matières premières agricoles aux Alliés). Avec le déclenchement de la crise 1929, un mouvement de généralisation de la protection a eu lieu car la mise en place d'un protectionnisme fort semblait la seule réponse pour réduire la crise. En effet, en juin 1930, les Etats-Unis adoptent le tarif Smoot-Hawley qui prévoit des droits de douane allant jusqu'à 90%, la grande Bretagne établit en mars 1932 un droit général de 10% sur la valeur des importations, plus grave encore, les droits généraux sur les produits manufacturés passent à 20% en avril 1932. Enfin, la France utilise, quant à elle, des restrictions quantitatives notamment pour les produits agricoles.

Dans la période contemporaine, parallèlement à la prédominance de discours libre-échangistes et la mise en place d'une institution pour le généraliser (l'OMC), on assiste de plus en plus à la montée de pratiques protectionnistes, notamment à l'encontre de l'entrée de produits des pays de Sud sur les marchés du Nord. C'est particulièrement le cas des Etats-Unis qui ont obtenu du Japon en 1981 une limitation de ses exportations de véhicules automobiles à un niveau de 1,68 million d'unités. De même, le Royaume-Uni a obtenu de Taiwan et de la Corée une RVE sur le matériel de radio ; de télévision et de télécommunication, en 1980. C'est également le cas de l'accord multifibres conclu en 1974 et qui avait pour objet de limiter l'entrée dans les pays industrialisés de produits textiles à bas prix venus de certains pays en développement. Par ailleurs, en 2018, les Etats-Unis ont pris des mesures protectionnistes, dans le domaine de l'aluminium et de l'acier⁵, à l'encontre de certains pays - notamment la Chine - jugés subventionnant leurs exportations.

Par ailleurs, dans la période contemporaine, plusieurs exemples sont invoqués comme modèles de réussite à la suite d'une ouverture commerciale : il s'agit de la Corée, le Taiwan, le Singapour et Hong Kong. Néanmoins, dans la pratique, ces pays n'avaient supporté que peu de contraintes internationales et de faibles coûts d'intégration pendant leur période de croissance (les années 60 et 70). En effet, selon DANI RODRIK, « les règles mondiales du commerce leur laissaient toute liberté d'action et la mobilité des capitaux ne posait guère de problèmes. C'est pourquoi on peut difficilement considérer ces pays comme des modèles pour la mondialisation d'aujourd'hui (quoi qu'en puissent dire les avocats de la mondialisation). La Corée du Sud, Taiwan et les autres pays de l'Asie de l'Est étaient libres de faire ce qu'ils voulaient, et ils ne s'en sont pas privés. Ils ont combiné leur confiance dans le commerce avec des politiques non orthodoxes - subvention des exportations, imposition de quotas de production locale, liens entre les exportations et les importations, non-respect des brevets et des droits d'auteur, restriction des mouvements de capitaux (y compris des investissements

⁵ Les Etats-Unis ont décidé d'imposer une taxe de 25 % sur l'acier importé - et de 10 % sur l'aluminium.

directs étrangers), crédit orienté, etc. - qui sont, soit exclues par les règles actuelles, soit hautement désapprouvées. Pour les candidats actuels à la mondialisation, l'environnement est totalement différent. » (Rodrik, 2001, p. 47).

Enfin, aujourd'hui, la Chine et l'Inde sont également citées comme des exemples de réussite économique à la suite d'une ouverture commerciale. Certes, ces pays ont pris des mesures d'ouverture et enregistré, dans la période contemporaine, une croissance spectaculaire mais les économies de ces deux pays restent encore parmi les économies les plus protectionnistes.

2.2. Un lien ambigu entre ouverture et croissance

Nombreuses sont les études théoriques et empiriques qui ont montré l'existence d'une relation positive entre l'ouverture et la croissance économique. Parmi les études les plus importantes dans ce domaine : Dollar (1992), Sachs et Warner (1995), Ben-David (1993), Edwards (1998), et Frankel et Romer (1999). Ces études ont servi de soubassement aux promoteurs du consensus de Washington

Selon Francisco Rodriguez et Dani Rodrik, ces cinq études présentent des erreurs liées à la qualité des données, à leur pertinence et aux difficultés statistiques qu'elles induisent. Ces auteurs affirment qu'une fois ces erreurs rectifiées, ils ne trouvent que rarement une relation statistiquement significative entre le niveau des barrières tarifaires et non tarifaires et la croissance économique dans les pays.

3. L'urgence d'une politique commerciale en Algérie

L'Etat algérien a cédé prématurément aux ukases de l'idéologie libre-échangiste dominante et favorable aux pays développés, chose qui a anéanti son industrie. Par conséquent, l'Etat est aujourd'hui appelé à corriger cette aberration en recourant à la protection de ses industries pour garantir l'intérêt général de la société.

3.1. Ouverture prématurée de l'économie algérienne

Le contexte dans lequel l'Algérie a opté pour une ouverture extérieure est différent de celui de la Grande Bretagne, des Etats-Unis, de la France ou de l'Allemagne. Si ces pays ont attendu l'achèvement de leur processus d'industrialisation pour s'ouvrir à l'extérieur, l'Algérie s'est ouverte sur l'extérieur pas seulement avant d'achever son processus d'industrialisation mais également au moment où elle entre dans une phase de désindustrialisation. Par ailleurs, le choix de l'ouverture qui s'est fait dans un contexte de crise économique a été impulsé par les institutions financières internationales. Or, le recours à ces institutions s'est fait sous la contrainte et ne résultait pas d'un choix délibéré mais d'un choix décidé par la pénurie des moyens de paiements.

Dans ces conditions, le secteur industriel public, auquel on a retiré prématurément la protection, s'est retrouvé affaibli. Donc, l'ouverture prématurée de l'économie algérienne a

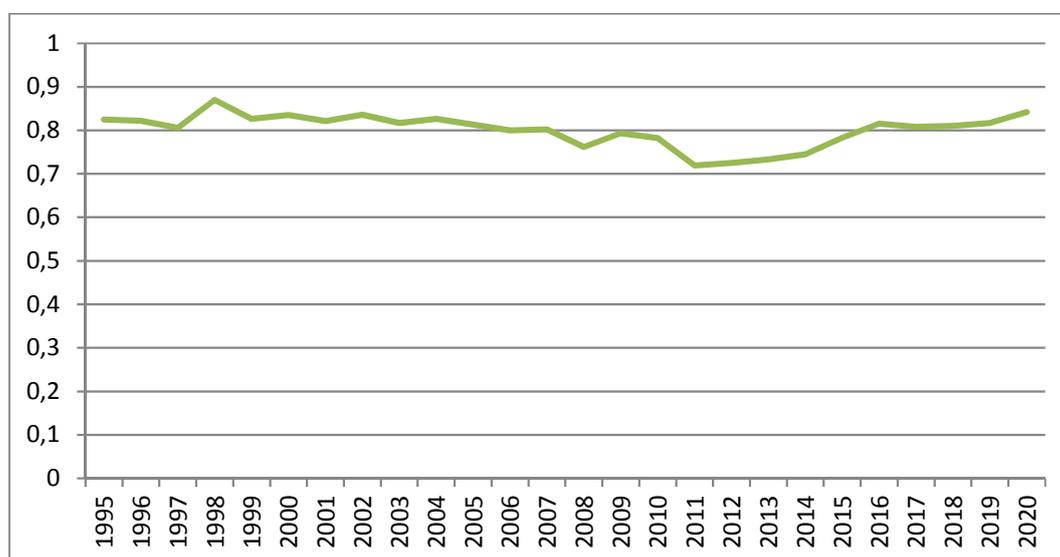
induit des distorsions dans le processus de développement économique du pays et, de ce fait, au lieu de protéger l'économie algérienne afin d'assurer sa diversification, l'ouverture a favorisé le gain facile dans les activités d'importation et, par conséquent, elle a favorisé « l'émergence d'une classe parasitaire d'affairistes » (Mezouaghi & Talahite, 2009, p. 21).

3.2. Nécessité de mesures protectionnistes en Algérie

Selon Omar BENDERRA et Ghazi HIDOUCI, « Dans la phase actuelle, le démantèlement des barrières au commerce, la circulation libre des marchandises et la cessation des subventions au secteur public commercial ancien n'ont fait émerger aucune capacité productrice ou exportatrice nouvelle. Au contraire, cette ouverture en trompe-l'œil a fait subir à la fragile industrie nationale - tant publique que privée - une concurrence brutale qui est en train de l'anéantir » (Benderra & Hidouci, 2004).

En effet, l'économie algérienne est une économie hyperspécialisée dans les hydrocarbures, la part des produits manufacturés dans les exportations totales de l'Algérie peine à atteindre 5%. L'évolution de l'indice de diversification des exportations de Herfindahl-Hirschman (IHH)⁶ montre que les exportations algériennes sont fortement concentrées. En effet, l'IHH pour les produits d'exportation a été rarement inférieur à 0,8 et n'a connu aucune amélioration entre 2000 et 2020.

Figure N° 33 : Evolution de l'indice de diversification de Herfindahl-Hirschman



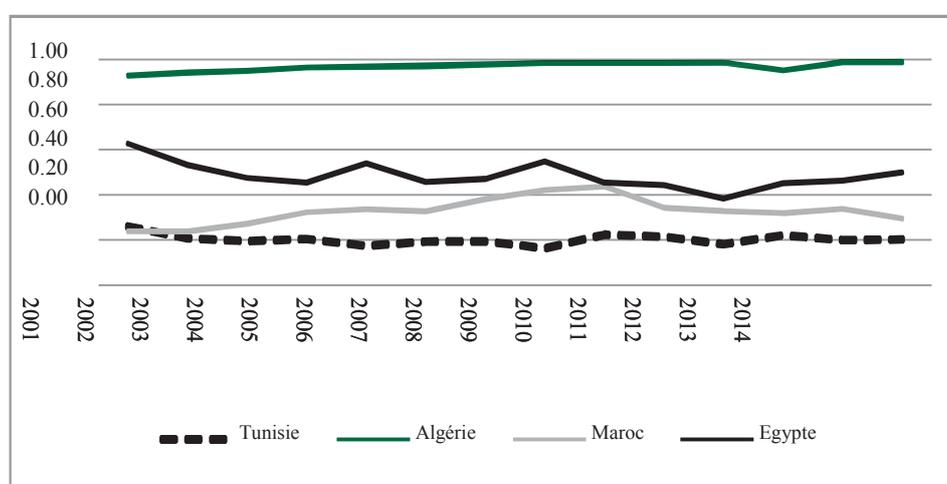
Source: établie sur la base des données de la CNUCED: <https://unctadstat.unctad.org>

⁶Ce ratio de concentration est exprimé ainsi : $IHH = \sum_{i=1}^N (X_i/X)^2$. Où : x_i représente la valeur nominale des exportations nationales du produit i , X représente la valeur nominale de l'ensemble des exportations nationales du pays et N représente le nombre total de produits d'exportation. Cet indice varie entre une limite inférieure de presque zéro (qui indique une diversification parfaite) et un maximum de 1 (qui représente une concentration parfaite des exportations, soit en un seul produit).

L'examen de la nature du commerce extérieur des produits manufacturés montre qu'il s'agit d'un commerce interbranche comme en témoigne l'indice de Balassa⁷ qui se situe entre 0.94 et 0.99, selon le rapport de la CNUCED (Figure N° 34). Cet indice, qui est proche de l'unité, signifie que le solde commercial des produits manufacturés est presque égal à la somme de leur commerce extérieur, cela est évident dans la mesure où les exportations de ces produits sont négligeables.

Par ailleurs, l'examen de la nature du commerce extérieur des produits manufacturés de la Tunisie, du Maroc et de l'Égypte montre que ces pays, notamment la Tunisie et le Maroc, échangent avec leurs partenaires commerciaux des produits issus des mêmes branches.

Figure N° 34 : Evolution de l'indice de Balassa pour les produits manufacturés



Source : (CNUCED, 2017, p. 47).

Par secteur, l'examen de l'indice de Grubel et Lloyd⁸ montre que les échanges intrabranches sont quasi inexistants à l'exception des industries des cuirs et chaussures jusqu'en 2000. Tous les indices sont proches de zéro et cela dénote que toutes les branches sont spécialisées dans l'importation (Tableau N° 29).

⁷ L'indice de Balassa désigne l'indice du commerce interbranche, c'est le rapport entre le solde commercial de la branche i ($X_i - M_i$) et la somme de son commerce extérieur ($X_i + M_i$). $b_i = X_i - M_i / X_i + M_i$. Cet indice peut être étendu au secteur ou à l'ensemble de l'économie. Il suffit de considérer la totalité des exportations et des importations.

⁸ L'indice de Grubel et Lloyd (G) sert à déterminer la spécialisation intra-branche. $G = [(X_i + M_i) - |X_i - M_i|] / (X_i + M_i)$ ou $G = 1 - |b_i|$.

Tableau N° 29 : Evolution de l'indice de Grubel et Lloyd.

	1992	2000	2013	2018*
Industries sidérurgique, métal, mécan , élect	0,081	0,076	0,010	0,014
Matériaux de construction, céramique, verre	0,034	0,005	0,110	0,189
Chime, caoutchouc, plastiques	0,030	0,028	0,106	0,450
Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	0,005	0,002	0,000	0,102
Industries textiles, bonneterie, confection	0,129	0,082	0,095	0,016
Industries des cuirs et chaussures	0,840	0,845	0,237	0,089
Indus du bois, liège, papier	0,002	0,009	0,000	0,029
Industries diverses	0,007	0,035	0,001	0,004

Source:(CNUCED, 2017, p. 48).

* Calcul de l'auteur sur la base des données de l'ONS.

Par ailleurs, si l'on se réfère à l'indicateur des avantages comparatifs du Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)⁹, l'Algérie ne présente que 4 avantages comparatifs qui sont tous liés à la nature :

1. combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation,
2. peaux autres que les pelleteries et cuirs,
3. liège et ouvrages en liège,
4. zinc et ouvrages en zinc.

Cette situation est tout à fait à l'antipode de celle des autres pays tiers méditerranéens (PTM) qui présentent des économies plus diversifiées. A titre illustratif l'Egypte, le Maroc et la Tunisie présentent respectivement 39, 32 et 29 avantages comparatifs révélés.

A partir de ces données, nous pouvons affirmer que la libéralisation du commerce extérieur a condamné l'Algérie à une spécialisation primaire. Elle a relégué le pays à un rôle périphérique de fournisseurs de ressources naturelles pour des économies plus développées, d'une part, et acheteur de produits finis à forte valeur ajoutée, d'autre part (Cavatorta & Tahchi, 2019, p. 10). Dans ces conditions, la priorité n'est pas de conquérir les marchés extérieurs mais de récupérer des parts de marché intérieur conquises par les importateurs. Donc, au stade de développement de l'Algérie, rien ne nous permet d'avancer des arguments en faveur d'une poursuite de la politique actuelle d'ouverture extérieure. Au contraire, pour que l'Algérie puisse favoriser la production nationale, elle est appelée à introduire une dose de protectionnisme, elle devrait protéger son économie de la concurrence étrangère et subventionner les producteurs locaux afin de leur permettre de concurrencer les importateurs. L'Algérie peut opter pour un tel choix car elle n'est pas encore membre de l'OMC et elle n'a pas à subir le poids des représailles car les exportations hors hydrocarbures sont quasi inexistantes.

⁹ Cet indicateur tient compte de l'évolution du PIB, il est égal à $1000 / \text{PIB} \{ (X_i - M_i) - (X_i + M_i) * \sum (X_i - M_i) / \sum (X_i + M_i) \}$ avec X= les exportations, M, les importations et i=produit.

Certes, de temps à autre, l'Algérie a pris quelques mesures¹⁰ pour freiner les importations, mais ces mesures ne peuvent être suffisantes pour impulser la production locale car elles sont, d'une part, conjoncturelles et prises dans des moments de crises et, d'autre part, elles ne s'inscrivent pas dans le cadre d'une stratégie globale consistant à diversifier l'économie nationale. Selon Mezouaghi et Talahite, il s'agit d'un « réflexe souverainiste qui s'exerce de manière instinctive dès que les équilibres politiques internes sont susceptibles d'être perturbés » (Mezouaghi & Talahite, 2009, p. 14).

En matière de protection, l'expérience norvégienne est digne de s'en inspirer. En effet, malgré que l'Europe est à l'origine de 70% de ses importations et de 80% de ses exportations, ce pays a refusé d'adhérer à l'Union Européenne. Ce choix est considéré comme « la manifestation d'un particularisme national » (Largueche, 2013, pp. 393-413) car l'adhésion à l'UE impacterait négativement les agriculteurs et les pêcheurs qui constituent deux figures sociales qui catalysent les racines de l'identité norvégienne. En effet, d'une part, l'application des règles communautaires provoquerait une baisse des revenus des agriculteurs et un éventuel exode car les prix agricoles y sont deux fois plus élevés qu'au marché commun et, d'autre part, la politique européenne en matière de la pêche impliquerait une concurrence rude sur son territoire maritime de fait de la présence des flottes britanniques, espagnoles et françaises.

Section 3 : La promotion de la production locale : nécessité d'une politique industrielle

Dans la période actuelle, personne ne peut nier le rôle de l'investissement privé, national soit-il ou étranger, dans la croissance économique. C'est ainsi que la lutte contre les déficits extérieurs qu'enregistre l'Algérie depuis plusieurs décennies ne peut se faire sans un soutien considérable aux entreprises privées à travers diverses mesures incitatives à la production. Cependant, les pays en développement qui ont connu un essor économique ces dernières décennies ont certes pris des mesures en faveur de l'investissement privé, mais la véritable cause de leur décollage réside dans l'adoption de véritables stratégies industrielles. En effet, selon la Commission économique pour l'Afrique, « De la Grande-Bretagne du XVIIIe siècle aux pays qui ont rencontré des succès à une époque récente tels que la République de Corée, la province chinoise de Taiwan ou Singapour, les faits de l'histoire montrent que l'existence d'une politique industrielle énergique est indispensable pour mener à bien les mesures nationales de développement économique. L'essor spectaculaire de la Chine n'aurait jamais été possible si l'État n'avait pas joué son rôle d'acteur de développement qui fait actuellement l'objet d'un grand intérêt et de nombreuses publications. Le secteur manufacturier, en particulier, a été le moteur du développement économique dans la plupart des pays développés et très peu de pays ont développé leur économie sans disposer d'une solide base manufacturière, à tel point que les termes « industrialisé » et « développé » sont souvent employés indifféremment pour qualifier des pays » (Commission Economique pour l'Afrique, 2016, pp. 2-3). L'Algérie serait donc appelée à suivre cette voie, elle devrait adopter une véritable stratégie nationale de développement où l'Etat est appelé à jouer un rôle primordial.

¹⁰À titre d'exemples : La loi de finances complémentaire 2009 rend obligatoire le paiement des importations par le crédit documentaire. En 2016, il a été institué un régime fiscal douanier préférentiel à titre de sauvegarde des activités industrielles émergentes et en 2017, il a été instauré une interdiction des importations de véhicules.

Cette section a pour objet de mettre en exergue l'intérêt de la politique industrielle, les expériences de certains pays en la matière et, enfin, la nécessité d'une politique industrielle en Algérie.

1. Qu'est-ce que une politique industrielle ?

La littérature actuelle restreint le concept de « politique industrielle » à l'action correctrice par l'Etat des défaillances du marché¹¹. Notre propos ici est autre. Nous nous intéressons à la politique industrielle à l'ombre de la notion de « l'Etat développeur », autrement dit, le gouvernement fixe les objectifs à réaliser, finance les secteurs stratégiques et protège les industries émergentes.

1.1. Définition

La politique industrielle est définie comme étant un « ensemble de mesures, coordonnées par l'Etat, destinées à agir sur les caractéristiques du système productif » (Bialès, Bialès, Leurion, & Rivaud, 1996, p.467). Selon Élie Cohen et Jean-Hervé Lorenzi, la politique industrielle *stricto sensu* est une « politique sectorielle, elle vise à promouvoir des secteurs qui, pour des raisons d'indépendance nationale, d'autonomie technologique, de faillite de l'initiative privée, de déclin d'activités traditionnelles, d'équilibre territorial ou politique méritent une intervention » (Cohen & Lorenzi, 2000, p. 14). L'objectif d'une intervention publique étant donc de pouvoir « renforcer le potentiel de croissance à long terme » (Buigues, 2012, p. 68).

La politique industrielle peut être sélective ou générale. Pour les tenants de la politique industrielle sélective l'Etat doit cibler seulement certaines industries - ou même certaines sociétés - par rapport à d'autres, pour améliorer leur efficacité et promouvoir la croissance de leur productivité. Du coup, l'essor que connaîtront les industries ciblées va se généraliser automatiquement à l'ensemble de l'économie. Tandis que pour les tenants de la politique «générale» (fonctionnelle ou horizontale), l'État devrait se concentrer sur la fourniture de choses telles que l'éducation, la recherche et le développement et les infrastructures qui profitent à tous les secteurs de façon égale. Toutefois, toute politique, aussi égalitaire qu'elle puisse paraître, peut avoir des effets discriminatoires¹² et, par conséquent, elle finira par créer un ciblage.

Théoriquement, le développement économique d'un pays peut être fondé sur n'importe quel secteur : industriel, agricole ou tertiaire¹³. Cependant, au stade de développement actuel de

¹¹Les défaillances du marché les plus souvent citées sont liées à l'existence d'externalités ou d'une information imparfaite

¹² A titre d'exemple, la réalisation d'une infrastructure telle qu'un chemin de fer peut être bénéfique à seulement certaines entreprises ou à une région donnée.

¹³Au cours des dernières décennies les services ont connu une croissance rapide dans les pays développés, faisant ainsi croire que nous soyons arrivés à «l'ère post-industrielle» et donc les services doivent être le moteur du développement économique. Or, en réalité, ces services (les services bancaires, les communications, l'assurance, les transports, la conception, la vente au détail, l'ingénierie et les conseils en gestion...) sont

l'Algérie, le secteur industriel manufacturier apparaît mieux placé pour qu'il soit promu par l'Etat. Plusieurs justificatifs peuvent être avancés :

- historiquement, le secteur manufacturier a été l'origine du développement économique de la plupart des pays actuellement riches.
- Le secteur manufacturier est caractérisé une croissance de productivité plus rapide que l'agriculture ou les services.
- Le secteur manufacturier en tant que «centre d'apprentissage» de l'économie joue un rôle primordial dans la diffusion du progrès technologique.
- L'Algérie se caractérise par sa dépendance aux importations de produits manufacturés et la production de ces produits permettra de réduire les risques macroéconomiques associés à cette dépendance.

1.2. Les arguments en faveur de la politique industrielle

Plusieurs arguments peuvent être avancés en faveur de la politique industrielle, à savoir :

-L'interdépendance entre les différentes branches industrielles : Les différentes branches industrielles s'échangent des biens entre elles (l'output d'une branche est souvent l'imputé d'une autre branche) ce qui nécessite une coordination des investissements parmi les différentes branches. Par conséquent, le gouvernement peut assurer cette coordination en imposant un plan¹⁴

-L'Evitement de la « concurrence ruineuse » : La concurrence entre les entreprises peut entraîner un excès de capacité au sein d'une industrie, pouvant forcer certaines entreprises à renoncer à une partie de leurs capacités de production ou même pousser certaines d'entre elles à la faillite. Or cela entraîne un gaspillage social du fait de l'immobilité parfaite des facteurs de production.

-Le contrôle des transferts de technologie : Pour éviter le sous-développement des capacités technologiques, les gouvernements des pays importateurs de technologie peuvent veiller à ce que les technologies de base soient transférées pendant le processus d'importation de technologie (exigence faite aux IDE). Par ailleurs, le gouvernement peut veiller également à ce que les capacités technologiques locales pertinentes soient créées (subvention de la recherche et développement).

-Soutiens aux PME : Le rôle des PME est incontestable dans le processus d'accumulation de capacités productives mais, dans la plupart des cas, elles ne disposent pas de moyens leur permettant de s'offrir quelques intrants indispensables (la R et D, les machines coûteuses, la formation des employés ou la commercialisation des exportations...etc.). De tels intrants peuvent être directement fournis par le gouvernement par le biais de la R et D publique, la

fortement tributaires des sociétés manufacturières en tant que clients car ils ne peuvent pas prospérer sans l'existence d'un secteur manufacturier performant.

¹⁴Le gouvernement peut se contenter de promouvoir un petit nombre de branches industrielles avec le plus grand nombre de liens, plutôt que de tenter de promouvoir toutes les industries liées à la fois.

formation des employés au sein des universités publiques, la facilité de l'accès au crédit bancaire...etc.

-La capacité de financement : Le gouvernement dispose d'une capacité de financement importante (recettes fiscales et possibilité de recourir à la planche à billets) lui permettant de financer des projets d'investissement comportant des risques élevés, mais pouvant apporter de très bons rendements à long terme.

-Garantie du risque d'impact négatif : Une crise économique peut affecter un nombre important d'entreprises ce qui peut nécessiter une restructuration majeure ce qui implique d'importants coûts que ces entreprises ne peuvent pas supporter. Dans ce cas, le gouvernement peut déployer des mesures de politique industrielle pour restructurer les grandes entreprises à savoir : nationalisation temporaire des entreprises en difficultés, la prise de participations dans le capital des entreprises, l'octroi d'aides financières...etc.

Enfin, la multitude des arguments en faveur d'une politique industrielle ne devrait pas occulter les difficultés auxquelles sont confrontés les pays lors de sa mise en œuvre car une mise en œuvre réussie d'une politique industrielle dépend de deux facteurs essentiels à savoir : sa conception et l'économie politique du pays. En effet, une politique bien conçue est le plus souvent une politique qui se veut réaliste, c'est-à-dire que les objectifs de cette politique soient compatibles avec les capacités de production. De même, une politique industrielle réussie a besoin d'une base politique solide. En ce sens, elle a plus de chances de réussir dans un Etat de droit où l'intérêt général prime sur tout autre intérêt particulier. Enfin, il est à noter qu'une politique industrielle réussie dépend également des capacités administratives dont dispose le pays.

1.3. Les types de politiques industrielles

Les politiques industrielles peuvent être classées en deux catégories : celles conformes au principe de l'avantage comparatif et celles fondées sur la promotion de l'industrie émergente.

a. Les politiques conformes au principe de l'avantage comparatif

Une politique industrielle conforme au principe de l'avantage comparatif suppose qu'un pays disposant d'une ressource relativement abondante devrait se spécialiser dans les activités utilisant cette ressource. A titre illustratif, un pays disposant d'une main d'œuvre relativement abondante devrait favoriser les industries à forte intensité de travail. L'essor de ces industries entraînera un relèvement graduel des salaires. Si, au contraire, ce pays se spécialise dans les industries à forte intensité de capital, il créerait moins d'emplois par unité de capital et par conséquent provoquerait une baisse des salaires ou retarderait la hausse des salaires.

b. Les politiques fondées sur la promotion de l'industrie émergente

Selon la théorie de la promotion de l'industrie émergente c'est la pauvreté des capacités de production qui est la principale cause du sous-développement. Par conséquent, le principal défi pour les pays en développement est de trouver un moyen de changer délibérément ces capacités et cela ne peut être concrétisé que grâce à l'intervention des politiques publiques (en particulier la politique industrielle) car même au sein des industries dans lesquelles ces pays sont censé détenir un avantage comparatif (comme le vêtement, le textile et la chaussure), les producteurs locaux ont du mal à s'établir, car ils ne disposent pas des capacités technologiques et organisationnelles nécessaires à organiser la production et à exporter les produits.

Historiquement, la plupart des pays riches d'aujourd'hui a fait de la théorie de promotion de l'industrie émergente un levier de développement économique. Ces pays ne se sont pas limités aux activités conciliables à leur avantage comparatif mais ils se sont mis à promouvoir activement des industries pour lesquelles ils n'avaient aucun avantage. Donc, « Il ne serait pas exagéré de dire que, à l'insu de la plupart des gens, la théorie de la promotion de l'industrie émergente est la théorie économique qui en a fait le plus pour changer le monde » (Commission économique pour l'Afrique, 2016, p. 43).

Par ailleurs, une des façons de voir l'importance d'une action délibérée de la part de l'État est d'examiner la nature des avantages comparatifs de certains pays en développement. En effet, « le Kenya a un avantage comparatif dans la ressource «naturelle» appelée le thé seulement parce que les Britanniques ont pris des plantes de thé en Chine et ont mis en place des plantations de thé dans ses colonies. Le Ghana et la Côte d'Ivoire ont des avantages comparatifs «naturels» dans le cacao, une plante du Mexique, seulement parce que les Britanniques et les Français ont chacun décidé de cultiver la plante de cacao dans leurs colonies d'Afrique occidentale. On peut en dire autant du caoutchouc malaisien (les Britanniques l'ont sorti du Brésil), du café indonésien (les Hollandais l'ont transporté depuis l'Afrique) et du bœuf argentin (les Espagnols ont exporté les bovins depuis l'Europe) » (Commission économique pour l'Afrique, 2016, p. 40). Dans ces conditions, ces avantages comparatifs ne sont pas naturels mais le produit d'une action délibérée d'un Etat. De même, selon Désiré MANDILOU, toutes les réussites industrielles aujourd'hui universellement célébrées, comme Samsung, Mitsubishi, Toyota, Nissan, etc. ont été des entreprises publiques. Ce n'est qu'une fois en capacité de soutenir la compétition internationale qu'elles ont été privatisées (Mandilou, 2013, p. 335).

Enfin, il est à noter que la prise d'un certain risque peut s'avérer nécessaire dans la politique industrielle, sinon la spécialisation du pays risque d'être réduite à des activités économiques qui ne nécessitent que de faibles capacités productives. En effet, l'essor des économies japonaise, coréenne et taïwanaise n'était possible que grâce au fait que le gouvernement a apporté son soutien par le biais d'une politique industrielle à des industries pour lesquelles il ne disposait pas d'avantages comparatifs (comme l'acier et l'automobile).

2. L'incertaine issue des politiques industrielles

Dans les années quarante est apparu le « développementalisme » qui a puisé ses références dans l'histoire économique des pays industrialisés. Selon Elsa Assidon, le « développementalisme » a intégré, outre le paradigme de la modernisation, deux ingrédients majeurs : l'idée qu'une croissance accélérée ne pouvait que résulter de l'essor des activités industrielles, et celle du volontarisme fondée sur l'intervention de l'État dans l'allocation des ressources afin de corriger les lois du marché qui avaient jusque-là distribué inégalement l'industrie à l'échelle de la planète (Assidon, 2002, p. 39). Ainsi, dans les années 1940 et 1950, plusieurs travaux (Rosenstein-Rodan, Myrdal, Nurkse, Hirschman...) ont donc associé développement et industrialisation. Dans les années 1970 et 1980, les travaux de Peter Bauer, Anne Krueger (et Deepak Lal) de l'école des choix publics soutiennent que la politique industrielle n'a pas d'effet dans la mesure où les échecs gouvernementaux sont plus dommageables que les imperfections du marché. Ultérieurement, ce point de vue a été remis en causes par d'autres économistes (Johnson, Amsden, Wade) et la Banque Mondiale qui ont attribué le succès des pays de l'Asie de l'Est après la seconde guerre mondiale à l'adoption des politiques industrielles.

Si la politique industrielle a constitué un puissant levier de développement économique dans les pays occidentaux et asiatiques, des preuves d'échecs de politiques industrielles sont également nombreuses et avérées à travers le temps et l'espace. Dans ce point nous présentons brièvement quelques exemples de politique industrielle ayant échoué et d'autres ayant réussi.

2.1. Les expériences réussies de politique industrielle

Les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-est sont considérés comme étant des exemples de réussite des politiques industrielles du 20^{ème} siècle. Dans ces pays, l'État a été le moteur du développement dans tous les domaines. Pour caractériser ce mode d'élaboration et d'application des politiques publiques, Chalmers Johnson a utilisé la notion d'« État développeur ».

a. Les caractéristiques des États développeurs en Asie.

Dans les pays asiatiques, les États disposent d'une large capacité d'intervention. En effet, dans ces pays, « l'État a contrôlé les mécanismes du développement économique basé sur l'ouverture extérieure et le soutien aux exportations. Les gouvernements ont été les initiateurs, les promoteurs et les coordinateurs de l'industrialisation. Ils disposaient d'un pouvoir discrétionnaire sur l'ensemble du processus par différents moyens : en accordant subventions ou marchés publics, en imposant des quotas d'importation, en taxant les produits d'importation ou encore en accordant des avantages financiers ou fiscaux. L'État a profité de conditions politiques et sociales très spécifiques pour consolider son emprise sur le développement économique, voire sur la construction sociale et politique » (Thiebault, 2011, p. 27).

Les Etats développeurs d'Asie présentent les caractéristiques communes suivantes :

- Il s'agit d'Etats « forts » dans la mesure où ils sont autonomes vis-à-vis du secteur privé, par conséquent, ils sont capables de définir des choix stratégiques et de réaliser les mesures correspondantes, défiant ainsi les lobbies opposés à ces changements. Sur le plan politique, il s'agit d'Etats autoritaires accompagnés de pouvoirs stables et dont la légitimité ne provient pas des urnes mais de leurs capacités à promouvoir le développement économique.
- L'intervention de l'Etat est souvent exercée par une bureaucratie professionnelle compétente et autonome. Il y a souvent une séparation entre la direction politique et l'administration économique. Cette séparation a pour effet d'inscrire la politique économique dans le long terme.
- Les Etats développeurs fixent des objectifs précis, inscrits dans une démarche planifiée et qui doivent être atteints par le secteur privé. Ces Etats disposent d'un pouvoir d'orientation du secteur privé à travers des recommandations, des incitations et l'imposition de critères de performance stricts.
- Une politique macroéconomique relativement conservatrice : gestion budgétaire prudente, faible endettement public, une inflation modérée et sous évaluation de la monnaie.

b. Les expériences des pays de l'Asie de l'Est et du Sud-est

En Asie, le Japon est le premier pays à assoir son développement économique sur une véritable stratégie industrielle. En effet, juste après la seconde guerre mondiale, le Japon a fondé son développement sur la promotion des exportations tout en protégeant le marché intérieur et en accordant des soutiens aux grands conglomérats privés.

La Corée de sud constitue un autre exemple de succès économique, elle a connu une industrialisation rapide menée dans le cadre d'un Etat développeur sur le modèle japonais. A Taiwan, le décollage économique était propulsé par la CBC (Central Bank of the Republic of China) qui constitue à la fois un élément de l'administration économique et un élément de l'appareil de sécurité nationale. Par ailleurs, dans ce pays, les élites politiques contrôlaient l'administration laissant le soin au secteur privé de développer l'agriculture et les industries manufacturières exportatrices. De même, Singapour a axé son développement sur l'ouverture aux investissements étrangers parallèlement à la promotion de grandes entreprises nationales. Dans un premier temps, Singapour a ciblé les industries à forte intensité en main d'œuvre (textile, produits alimentaires, chantiers navals...) puis, dans un second temps, il a privilégié les industries à plus grande valeur technologique (pétrochimie, industrie électronique, puis progressivement aéronautique, informatique, biotechnologies...).

La Malaisie et la Chine peuvent être décrites aussi comme étant des Etats-développeurs, leur réussite n'était pas le résultat d'une stratégie de développement basée sur le modèle néolibéral mais le résultat des politiques industrielles actives sous forme de ciblage industriel, incitations

à l'exportation, la recherche et développement, le développement des compétences et des IDE.

En Malaisie, les politiques de la première phase (1957-1970) ont visé en grande partie la substitution aux importations, durant cette période l'accent a été mis sur le secteur traditionnel (caoutchouc, l'huile de palme et l'étain). Durant la deuxième phase (1971-1985), la Malaisie continuait à prioriser les industries de substitution à l'importation en même temps, des incitations à l'exportation ont été mises en place. Enfin, à partir de 1986, la Malaisie adopte une stratégie de développement semblable à celle des Nouveaux Pays Industrialisés. En plus des industries Électriques et électroniques déjà établies, des efforts ont été déployés afin de développer les industries lourdes comme l'industrie chimique et l'industrie automobile et ce à travers une panoplie de mesures initiées dans le cadre de plusieurs plans industriels directeurs. Ces mesures portent entre autres sur la protection des importations ciblées des secteurs stratégiques, la formation des compétences, l'assistance technique et la stimulation de la recherche et développement des entreprises privées.

La politique industrielle de la Chine dans les années 1980 a été fondée sur l'ouverture au commerce international et aux IDE dans une perspective de faciliter l'importation des technologies de pointe. Les industries stratégiques ont été identifiées : d'une part les industries renforçant la sécurité économique du pays (la défense, le charbon, l'énergie électrique et le réseau de distribution, les télécommunications, le pétrole et la pétrochimie, l'aviation civile et l'expédition) et d'autre part, les industries à fort potentiel de croissance (les voitures à carburant de remplacement, la biotechnologie, les technologies environnementales, l'économie d'énergie, les énergies alternatives, les matériaux de pointe, les technologies de l'information de nouvelle génération et la fabrication d'équipements haut de gamme).

La politique industrielle de la Chine est inspirée des politiques industrielles des autres pays voisins. En effet, la Chine a développé les grandes entreprises nationales et en particulier des groupes d'entreprises, tel que cela était fait au Japon et en Corée, elle a accueilli les IDE comme cela était fait à Singapour et elle a stimulé la croissance du secteur privé comme cela était fait à Taiwan. Par ailleurs, la Chine a accordé une place importante à la subvention des exportations et la sous-évaluation de sa monnaie afin de renforcer la compétitivité internationale de ses produits.

Enfin, les politiques industrielles adoptées par les pays de l'Asie orientale durant la deuxième moitié du 20^{ème} siècle n'étaient pas propres à ces pays, elles ont été utilisées par d'autres pays riches (la France, la Finlande, la Norvège, l'Autriche...) durant la même période. De même, il est à noter que « la plupart des industries dans lesquelles les Etats-Unis exercent encore un leadership technologique international sont des industries qui ont été mises en place et entretenues par le gouvernement grâce à un financement public de la R et D et de l'approvisionnement - avions, informatique, semi-conducteurs, Internet et génie génétique, pour ne citer que les plus importantes » (Commission économique pour l'Afrique, 2016, p. 69).

2.2. Les expériences échouées de politique industrielle

A l'instar des pays asiatiques, les pays d'Amérique latine et d'Afrique ont adopté des stratégies industrielles, mais contrairement à ces pays, les résultats obtenus étaient dérisoires. Parmi ces pays, l'Algérie a opté, dans les années 1960 et 1970 pour une stratégie des industries industrialisantes, cette stratégie a été abandonnée dans les années 1980 ce qui a entraîné le pays dans un processus de désindustrialisation. Actuellement, l'industrie algérienne est à l'abandon et dans l'attente d'une véritable stratégie de développement.

a. Les expériences des pays d'Amérique latine et d'Afrique

La chute des prix des produits agricoles et des matières premières, associée à l'effondrement du commerce international après la crise de 1929, a conduit plusieurs pays, dont l'économie reposait sur l'exportation des produits agricoles et des matières premières, à opter pour une stratégie de développement autonome basée sur l'industrialisation par substitution aux importations. En effet, dans les années 1930, la Russie et les grands pays d'Amérique latine (Brésil, Argentine, Mexique) ont adopté cette politique¹⁵. Après la seconde guerre mondiale, ce type de politique économique fut adopté par l'ensemble des pays d'Amérique latine sous l'influence de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL).

Dans les années 1970, ce type de politique économique a rencontré des difficultés suite aux chocs pétroliers qui ont engendré d'énormes déficits publics et de paiements dans la plupart de ces pays, ce qui les a conduit à recourir à l'endettement extérieur. Le recours à l'emprunt extérieur a provoqué une accumulation d'une lourde dette étrangère. Dans les années 1980, comme ces pays continuaient d'enregistrer des déficits de la balance des paiements, ils ont fini par se rapprocher du FMI qui les a engagés dans un processus de réformes économiques consistant à libéraliser leurs économies.

En Afrique, l'industrialisation s'est faite sur la base de la valorisation des ressources et de la substitution des importations (Ghana, Zambie, Tanzanie...). Grâce à des mesures protectionnistes, des sociétés de commerce ont été converties en capital industriel. Ces mesures ont conduit à une croissance remarquable durant la première décennie des indépendances. Néanmoins, la conjoncture défavorable des années 1980, a montré les fragilités du secteur industriel et a fait plonger les pays africains dans un processus de désindustrialisation.

b. L'expérience algérienne

L'Algérie n'a pas échappé à ce constat, son choix de politique s'est porté sur une stratégie des industries industrialisantes. La crise de la dette qu'a connue l'Algérie après le contre choc pétrolier de 1986 a fini par l'abandon de cette stratégie de développement et l'orientation vers

¹⁵Toutefois, dans les années 1950, d'autres pays tels que la Chine, l'Inde, la Corée de Sud et Taiwan ont suivi cette voie mais beaucoup d'entre eux ont rapidement remis en cause ces politiques.

le marché. Cependant, Après près de deux décennies de réformes ayant visé la libéralisation de l'économie, la main invisible du marché n'a pas pu restructurer l'industrie algérienne. C'est dans ce contexte que s'est émergée l'idée de mener une nouvelle politique industrielle.

En effet, en 2006, un avant-projet d'une nouvelle politique industrielle a vu le jour et contrairement à la politique industrielle des années 1960-1970, qui a été une politique de substitution d'importations et qui a été menée dans un modèle de développement autocentré, la nouvelle stratégie industrielle présentée aux assises de l'industrie de 2006 s'est appuyée sur un nouveau modèle de développement axé sur la promotion des exportations conformément à l'exemple des économies d'Asie du Sud-est.

La nouvelle stratégie industrielle (NSI) portée par le ministre de l'industrie et la promotion des investissements (Hamid Temmar) consiste à développer un programme de ciblage des filières industrielles à potentiel économique, en mesure de constituer des pôles de compétitivité à l'export sur le marché mondial. Par ailleurs, cette stratégie accorde à l'innovation (notamment les TIC) un rôle moteur dans le développement et la croissance industrielle dans la mesure où les TIC seraient porteurs de croissance de la productivité et de la rentabilité dans l'industrie et par conséquent, elles permettent d'accroître l'insertion des entreprises algériennes dans la division internationale des processus productifs.

Pour ce faire, la stratégie industrielle doit relever d'un cadre consensuel entre politiques publiques et initiatives des entreprises. En effet, en se référant au Draft Document établi par la commission d'experts, « la stratégie de relance et de développement industriels est strictement le fait de l'entreprise. Elle ne peut être consistante que si elle est soutenue par des politiques publiques qui permettent d'enclencher un processus d'absorption technologique durable et auto entretenu et assure une endogénéisation du fonctionnement de l'économie nationale»¹⁶. Ainsi, cette stratégie conserve, relativement à l'ancienne, le rôle de l'État en tant qu'acteur majeur de la relance de l'industrie algérienne. Ce rôle est exercé à travers trois axes principaux : le déploiement de l'industrie, la mise à niveau des entreprises et la recherche d'investissement.

Le déploiement de l'industrie porte sur un ciblage sectoriel et géographique incitatif. En effet, 4 filières potentiellement porteuses ont été identifiées : la chimie (pharmacie, chimie organique, chimie minérale, engrais et pesticides, résines synthétiques), les ISMME, les matériaux de construction (principalement les liants hydrauliques) et l'industrie agro-alimentaire. Comparativement à l'ancienne stratégie de développement, cette stratégie conserve les mêmes filières et ceci s'explique par le fait que les avantages comparatifs de l'Algérie n'ont pas évolués depuis les années 60-70 et que les critères de sélection portaient essentiellement sur l'intensité énergétique et les effets d'entraînement.

¹⁶MIPI Draft document, « Stratégie et politiques de relance et de développement industriels »
»http://www.assisesdelindustrie.dz/documents/document_service_5_14106.pdf.p 35.

La nouvelle stratégie industrielle s'appuie sur les entreprises les plus performantes du secteur public choisies par filière. Par ailleurs, les entreprises du secteur privé national, jugées incapables d'investir massivement ou d'innover car ne disposant pas de capitaux suffisants, sont reléguées dans un rôle de sous-traitant.

La NSI prévoit de concentrer des activités spécialisées au sein de Zones d'Activités Industrielles Intégrées (ZAI). Ces dernières ont pour objet le développement de synergies entre les industries en partageant des économies externes, la mise en place de centres de formation et R&D communs permettant de dynamiser l'innovation et de constituer un pôle visible pouvant attirer les investisseurs étrangers.

En ce qui concerne la mise à niveau des entreprises, la NSI prévoit d'instituer un système national d'innovation soutenu par l'État et dont l'objet est l'acquisition commerciale d'innovation et de technologies ainsi que leur diffusion au sein des entreprises nationales qui à leur tour seraient appelées à développer graduellement un processus d'innovation endogène. Par ailleurs, la NSI prévoit des efforts dans les domaines de la formation et les ressources humaines afin de pouvoir développer des centres de R&D et de pouvoir s'approprier les nouvelles technologies. Enfin, la NSI se propose la création d'une capacité d'intelligence économique et cela par la constitution d'une base de données économiques fiable et accessible, la mise en place d'une institution de veille économique capable d'alimenter cette base de données en temps réel, la direction d'étude sur l'évolution du monde de l'industrie et de ses besoins et la constitution d'établissements de conseil pour les industries.

En matière de recherche d'investissements, la NSI se propose la promotion de l'investissement industriel et cela en apportant un soutien particulier aux ZAI. En effet, les projets des branches ciblées par la NSI bénéficieront d'avantages supplémentaires tels que la prise en charge partielle ou totale des dépenses d'infrastructures, du prix du terrain, du prix d'intrants et/ou de services nécessaires à la production. Par ailleurs, dans le cadre de la NSI, la recherche d'investissements passe par la mobilisation des IDE à travers l'attribution d'avantages aux investisseurs étrangers ciblant des secteurs porteurs tels que la formation et les R&D. Dans ce cadre, l'État est appelé à veiller à améliorer le climat des affaires en simplifiant les procédures et en offrant davantage de garanties.

Bien que la NSI, du moins dans son cadre conceptuel, affiche une volonté ferme de l'État à jeter les bases d'une industrialisation continue et autonome, capable de générer un processus de croissance durable et une insertion réussie dans l'économie mondiale, la NSI a été désavouée en 2009 par le premier ministre.

A la suite de l'abandon de la politique industrielle de 2007, un nouveau projet voit le jour en 2013 sous le ministre de l'industrie Rahmani. Ce projet se donne comme objectifs :

- ramener la part de l'industrie de 4.5 à 6% du PIB à l'horizon 2020 et de dynamiser le secteur industriel pour qu'il puisse croître au rythme de 10% par an (étant alors à 3-4%).
- répondre à la demande nationale par l'accentuation de la politique de substitution aux importations et la réduction de la part des importations à 25% du PIB d'ici 2020.
- diversifier le tissu économique national en vue de promouvoir les exportations et d'amener la part des exportations industrielles respectivement de 5 à 25% entre 2020 et 2030.
- développer l'industrie sur l'ensemble du territoire algérien y compris les zones déshéritées et du sud.
- développer la maîtrise technologique pour en faire un avantage comparatif industriel.

Le nouveau projet se veut, semble-t-il, une reprise de l'avant projet de la stratégie industrielle de 2007 car, à l'instar de ce dernier, il « cherche à créer de nouveaux avantages comparatifs et compétitifs à partir d'une politique volontariste de création de valeurs ajoutées industrielles et du développement de l'apprentissage technologique et de l'innovation suscités par l'apport des investissements étrangers et le soutien des TIC, mais aussi du développement de la formation du capital humain » (Mira, 2015, pp. 248-249).

En effet, Ce projet vise à développer des filières orientées vers l'exportation comme la pétrochimie, l'agro-alimentaire, les matériaux de construction et les fertilisants et cela devrait se faire par la constitution des groupes industriels leaders ou champions dans les secteurs publics et privés. Dans ce projet, il y avait eu une prise de conscience en ce qui concerne le rôle et la place du secteur privé et de la figure de l'entrepreneur comme acteur principal avec l'État dans le soutien à l'industrie. Toutefois, il y a lieu de signaler que le secteur industriel privé se concentre sur l'industrie légère (le textile, l'agroalimentaire, les cuirs, chaussures et le BTP) tandis que le secteur public conserve les industries lourdes (la sidérurgie, la mécanique, les ciments, mines, chimie).

Par ailleurs, contrairement au projet de NSI de 2007 qui est dépourvu de toute estimation chiffrée et d'évaluation statistique, le nouveau projet d'industrialisation tient à ce que le développement de chaque filière fera l'objet d'un suivi au moyen d'un plan indicatif et avec l'appui des associations professionnelles par filière et de bilans d'étapes.

3. Les conditions de réussite de la politique industrielle

Pour certains économistes, la réussite ou l'échec des politiques sont expliqués par des différences dans les idées et les idéologies des décideurs ou de leurs économistes. Par exemple, selon Kruguer (1993), les pays d'Amérique Latine ont été guidés par une politique erronée en adoptant le modèle des industries de substitution. De son côté, Dani Rodrik (2007) attribue la réussite ou l'échec d'une politique industrielle au contexte spécifique ou aux institutions du pays. Par conséquent, la même politique peut donner des résultats différents d'un pays à un autre. C'est ainsi qu'une recommandation de politique spécifique ne peut être appropriée partout.

Par ailleurs, pour James A. Robinson, « Les choix différents de politique industrielle, leurs succès ou échecs, sont moins à attribuer aux idées ou aux économistes, quoiqu'ils puissent jouer un rôle important dans certains cas particuliers, mais plus à la nature de l'équilibre politique dans la société » (Robinson, 2010, pp. 27-28). Dès lors « Si les intérêts particuliers et les institutions ne sont pas dans la même logique, alors l'industrie ne sera pas promue » (Robinson, 2010, p.28). Dans ce point, nous tenterons de vérifier la pertinence de l'analyse de James A. Robinson en faisant ressortir les principaux facteurs qui ont été à l'origine de la réussite des politiques industrielles dans les pays asiatiques et leurs échecs en Algérie.

3.1. Le carré magique de la politique industrielle

Pour James A. Robinson, la différence principale entre les pays qui ont réussi et ceux qui ont échoué est d'ordre politique. Pour appuyer son argumentaire, il affirme que la plupart des dysfonctionnements industriels constatés dans les pays en voie de développement (le choix du projet, la localisation du projet, lancement de projets sans étude de faisabilité préalable ...etc.) étaient motivés par des critères politiques et aucunement économiques alors qu'à l'opposé, le succès des pays de l'Est-asiatique résulte des pouvoirs conférés à l'administration économique pour développer des politiques économiques rationnelles.

L'efficacité de la politique industrielle qu'ont connu les pays asiatiques comparativement aux pays d'Amérique latine et d'Afrique était la conséquence, d'une part, de configurations institutionnelles particulières caractérisées par l'existence d'administrations autonomes et d'états « forts » - et, d'autre part, de l'intégration de la politique commerciale et de la politique industrielle. Le modèle d'industrialisation mis dans ces pays, bien que différent d'un pays à un autre, repose essentiellement sur quatre types d'instruments, communément appelés le carré magique de la politique industrielle (Chaponniere & Lautier, 2014, pp. 132-133):

- Une agence ou institution centrale en charge de la définition des objectifs (ciblage) ;
- Le contrôle du système financier ou une influence sur l'allocation des financements ;
- Une incitation et/ou une contrainte d'exportation ;
- Des mesures de protection commerciale et d'appui au développement technique.

a. Agences de développement et pilotage économique

La réussite du modèle d'industrialisation est en premier lieu conditionnée par l'existence d'institutions particulières qui assurent le pilotage de l'industrie. Ces institutions ont pour rôle de veiller sur la cohérence de la politique industrielle en déterminant les secteurs à cibler, le degré d'intervention, le choix des entreprises...etc. a titre d'exemple, au Japon, le rôle de l'agence de développement et pilotage économique a été joué par le ministère du Commerce international et de l'industrie (MITI). Ce dernier « met en œuvre un montant extraordinaire de consultations, de conseils, de persuasions et de menaces. Dans les bureaux du MITI prolifèrent les cibles sectorielles et les plans, ils débattent, réfléchissent, exhortent [...] Les entreprises prennent peu de décisions sans consulter l'autorité appropriée ; c'est le cas également dans l'autre sens. Le ministère dispose de 300 comités de consultation pour cela.»

(Chaponniere & Lautier, 2014, p. 133). En Corée, ce rôle a été joué par le ministère du Plan qui, à partir de 1963, a concentré l'essentiel du pouvoir économique de l'état et dont les fonctions couvrent les statistiques, l'élaboration du plan et le contrôle du budget, de l'aide et des investissements étrangers. Par ailleurs, dans les années 1990, ce rôle a été joué en Chine par la *National Development and Reform Commission* (NDRC), qui a succédé au Ministère du Plan.

b. Le contrôle du système financier

La réussite du modèle d'industrialisation des pays asiatiques était également due à la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources financières pour le financement des projets industriels. Au Japon comme en Chine ou dans les autres NPI, les banques d'Etat sont des instruments de la politique industrielle. Dans ces pays, le pilotage de la finance vers l'investissement industriel a permis d'accélérer l'industrialisation et l'expansion des groupes industriels. Dans ces conditions, le système bancaire a constitué une courroie de transmission de la politique industrielle, en canalisant l'épargne intérieure, et parfois étrangère, vers l'investissement privé. Ainsi, à Taiwan, par exemple, le système bancaire était directement contrôlé par l'État et le gouvernement a pratiqué le contrôle des changes jusqu'à la fin des années 1980 et a continué ensuite à limiter l'entrée des investissements de portefeuille. Par ailleurs, en Corée, la banque centrale a été placée sous la tutelle du ministère des Finances et l'Etat a pris des participations dans le capital des grandes banques commerciales au début des années 1960.

c. La discipline des exportations

L'une des spécificités des politiques industrielles adoptées par les pays asiatiques pour accélérer la croissance industrielle et le rattrapage est d'avoir combiné la promotion des exportations à la substitution aux importations dès la fin des années 1960. L'orientation vers l'exportation dans ces pays a permis d'accélérer l'insertion de l'industrie dans la production de masse de produits plus sophistiqués, sans être contrainte par la petite taille du marché national. Elle a permis également de distinguer les entreprises les plus efficaces car sur le marché mondial les entreprises sont confrontées à une concurrence rude. L'exportation est ainsi un critère qui permet à l'Etat de cibler les meilleures entreprises et de sanctionner celles qui ne sont pas performantes. Dans certains pays tel que la Corée, l'exportation conditionnait l'accès aux ressources financières (crédits, subventions...) et aux importations. Au Japon, l'incitation à l'exportation a été faite par différentes mesures tels que l'octroi de devises afin d'importer des équipements ou des exemptions d'impôts sur les revenus des exportations. Par ailleurs, les pratiques de la Chine dans la période actuelle pour la promotion de ses exportations sont inspirées de celles de la Corée et du Japon en recourant aux subventions et en jouant sur le différentiel de taxation.

d. Protection commerciale et politique technologique

Pour qu'une industrie naissante soit transformée en une industrie compétitive, le pays doit recourir à la protection de cette industrie car seule cette protection permet, à long terme, de développer les apprentissages et d'accumuler les compétences et les économies d'échelle. L'histoire de l'industrialisation des pays riches confirme ce fait et les NPI se sont inscrits dans cette logique. En effet, la promotion des exportations de ces pays a été accompagnée d'une politique extrêmement protectionniste.

En Corée, par exemple, les importations ont été filtrées car dans les années 1980, plus de 90% des importations sont des biens qui rentrent dans le processus de production. En Thaïlande, bien que la moyenne pondérée des droits de douanes effectivement appliqués soit relativement faible, la dispersion des droits de douanes était très forte avec des pics atteignant 231%.

Par ailleurs, la politique technologique a reçu une attention particulière dans ces pays, notamment depuis la fin des années 1980. A titre d'exemple, l'Etat Taïwanais a établi plusieurs instituts de recherche dont l'objectif est de développer de nouveaux produits ou technologies, puis de les diffuser auprès du secteur privé. Dans ce sillage, l'articulation public-privé a été consolidée par un large soutien aux Petites et Moyennes Industrie et aux sous traitants.

3.2. La démocratie condition *sin qua non* à la réussite d'une politique industrielle en Algérie

Selon James A. Robinson, c'est le politique qui est à l'origine de la réussite ou l'échec de toute politique industrielle et que la réussite de la promotion de l'industrie exige deux options : soit d'essayer de changer la nature de l'équilibre politique dans un sens plus favorable à l'industrialisation, par exemple, en renforçant l'influence politique des groupes qui devraient en bénéficier. Soit de maintenir constant l'équilibre politique, et trouver une façon de mener une politique pro-industrielle qui soit compatible avec les intérêts de ceux qui détiennent le pouvoir.

En Algérie, nous soutenons la thèse de James A. Robinson selon laquelle, l'échec de la politique industrielle, tout comme celui d'une mauvaise politique plus généralement, est la conséquence d'incitations politiques perverses. Les dysfonctionnements industriels liés à la stratégie des industries industrialisantes des années 1960 et 1970 en Algérie étaient semblables à ceux constatés dans les autres pays en voie de développement. Ces dysfonctionnements résultaient essentiellement de considérations politiques qu'économiques. En effet, les entreprises publiques étaient soumises à une gestion centralisée et aux injonctions des ministères de tutelle au point où l'entreprise était réduite à « un simple sujet juridique dont la capacité de faire ou ne pas faire est encore étroitement limitée par les autres administrations de l'État chargées de l'encadrer » (Bouzidi, 1985). Dans ces conditions, l'efficacité économique a été souvent reléguée au second degré privilégiant l'efficacité

sociopolitique. Ce type de gestion a fini par engendrer des retards, des surcoûts, des sureffectifs¹⁷, une bureaucratie importante... etc. Au total, ces dysfonctionnements se sont soldés par l'échec de la stratégie algérienne de développement des années 1960-1970.

Par ailleurs, la nouvelle stratégie industrielle de 2007 qui était présentée comme une priorité de l'Etat a été rejetée dès le retour d'A. Ouyahia à la tête du gouvernement. Un tel revirement de considération pour la politique industrielle ne peut s'expliquer que par l'inadéquation entre les intérêts de factions au pouvoir : d'une part le clan militaire représenté par le chef du gouvernement, et d'autre part, le clan présidentiel incarné par un certain nombre de ministres constituant le premier cercle présidentiel. « La raison serait que certains clans militaires n'admettent pas l'idée de mettre en place une stratégie de substitutions des importations qui assècherait les rentes issues du commerce extérieur dont ils contrôlent les affaires les plus juteuses » (Ouchichi, 2014, p. 263).

Malgré le potentiel que possède l'Etat algérien pour mener une politique industrielle : non adhésion à l'OMC, système financier dominé par des banques publiques, l'existence d'une rente...etc., l'Etat algérien demeure un Etat faible, loin d'être un Etat développeur à l'instar des Etats asiatiques. En effet, les rivalités de 2007-2009 entre le ministre de l'économie et le premier ministre qui se sont soldées par le blocage de la mise en œuvre de la stratégie industrielle, montre que l'État en tant qu'entité politique apparaît comme « disparate, dissolu dans la distribution du pouvoir exécutif, capté par portions inégales dans les différents ministères, dont ceux de l'industrie et de la défense » (Mira, 2015, p. 254).

L'incapacité de l'État algérien à conduire une politique industrielle cohérente et ambitieuse révèle la limite de l'État entrepreneur et rend compte de la faiblesse de l'État dans ses capacités de gouvernance car les institutions politiques formelles sont sans pouvoir réel. Celles-ci sont doublées par des institutions politiques informelles, détentrices du pouvoir réel et dont la mission principale est la satisfaction des intérêts particuliers.

En Algérie, l'équilibre politique n'est donc pas en faveur d'une politique d'industrialisation susceptible de renverser les flux des échanges extérieurs. Au contraire, cet équilibre est en faveur d'une ouverture croissante sur l'extérieur car les importations constituent une source de gain facile et rapide. Cette caractéristique n'est pas propre à l'Algérie mais elle est commune à la quasi-totalité des pays rentiers. Dans ces conditions, seul un changement de la nature de l'équilibre politique peut emmener à l'adoption d'une véritable politique industrielle. Dans le contexte actuel, marqué par la montée en puissance des revendications démocratiques, ce changement devrait basculer vers l'instauration d'un Etat de droit où toutes les catégories de la société civile sont représentées. Dans de telles circonstances, selon Wittman (1989), la compétition politique conduit toujours à des politiques efficaces.

Des réformes doivent donc être engagées en vue de créer un environnement favorable aux entreprises, au développement industriel et aux exportations. Ces reformes devraient porter

¹⁷Le personnel non-productif atteignant 52% des effectifs en 1978(Brahimi, 1992, p. 158).

en premier lieu sur la promotion de la démocratie, qui, selon Dani Rodrik, constitue une « méta-institution » qui s'appuie sur des savoirs locaux spécifiques pour choisir l'ensemble des institutions susceptibles de faire fonctionner une société (Easterly, 2009, p. 150). De même, contrairement à l'ancienne stratégie des industries industrialisantes, la stratégie industrielle à adopter devrait être modulable et évolutive à l'instar des politiques chinoises et les acteurs publics devraient être suffisamment souples pour les orienter le cas échéant. Par ailleurs, l'Algérie ne peut pas reproduire immédiatement la trajectoire d'une industrialisation tirée par la demande extérieure pour le motif qu'elle arrive en retard. En effet, la stratégie d'industrialisation tirée par la demande extérieure ne peut pas être étendue à tous les pays du monde car ces derniers ne peuvent pas être simultanément des exportateurs nets. Étant donné l'importance des déficits extérieurs hors hydrocarbures, l'Algérie peut opter dans un premier lieu à une stratégie de substitutions aux importations. En second lieu, elle devrait se frayer une place au niveau régional ou continental dont les pays concurrents ont le même niveau de développement. Enfin, c'est qu'une fois il y a émergence d'une classe d'industriels aguerris par un apprentissage par la pratique qu'elle peut s'ouvrir sur les pays les plus avancés.

Conclusion

Au terme de ce chapitre nous pouvons conclure que pour remédier aux déficits extérieurs hors hydrocarbures qu'enregistre le secteur industriel, il convient d'enclencher une dynamique endogène. Par conséquent, les conditions sont essentiellement de trois ordres : nécessité d'un changement institutionnel permettant l'avènement d'un Etat de droit, nécessité d'accompagner le processus de libéralisation par une véritable stratégie industrielle visant la création de champions nationaux et nécessité d'une politique commerciale stratégique permettant de protéger les secteurs ciblés par cette stratégie.

En effet, en premier lieu, il convient de procéder à des changements institutionnels permettant de jeter les bases d'un Etat de droit d'où jaillissent des politiques les plus efficaces. L'examen du processus de la dynamique des institutions en Algérie montre que ce dernier est susceptible d'être impulsé par le bas tandis que le changement imposé par le haut subit des blocages résultant de l'existence de rente pétrolière. Dans ces conditions, il paraît prioritaire de faire une rupture avec cette rente en limitant son poids dans le budget de l'Etat. Ceci impliquerait la recherche d'autres sources de financement de l'Etat et conduirait à améliorer le système fiscal et à lutter contre l'informel et conduirait, enfin, à l'avènement de gouvernants légitimes car forcés de rendre des comptes à la société civile

Par ailleurs, en présence d'une rente pétrolière, l'Etat ne peut remédier à ces déficits que par le recours à une stratégie commerciale. Dans ce sillage, il convient de rappeler que la libéralisation prématurée du commerce extérieur en Algérie a joué un rôle déterminant dans le processus de désindustrialisation qu'a connue l'Algérie à partir de la fin des années 1980. Donc, seule une action sur le commerce extérieur peut empêcher la satisfaction des besoins des algériens par un recours à l'importation. Dans ces conditions, et conformément à la logique keynésienne, l'offre s'ajusterait à la demande et permettrait l'essor des secteurs privé et public. Des restrictions sur les importations seraient également de nature à permettre une

déviations de l'avantage comparatif en permettant la relance des secteurs pour lesquels l'Algérie est désavantagée par rapport aux autres pays.

Enfin, à l'instar des pays en développement qui ont connu un essor économique ces dernières décennies, l'Algérie devrait entreprendre des mesures incitatives en faveur de l'investissement privé (national et étranger) et d'adopter une véritable stratégie industrielle. Il est vrai que l'Etat algérien adoptait, sporadiquement, une panoplie de mesures d'incitation à l'industrialisation mais souvent sans se fixer des objectifs précis. Ces mesures sont loin de constituer une véritable politique industrielle, elles constituent des réflexes souverainistes visant à limiter la baisse des réserves de changes lors de chaque baisse drastique des prix de pétrole. Une politique industrielle réussie est souvent conditionnée par sa clarté et la pertinence de la politique économique globale. Ainsi, toute politique industrielle est vouée à l'échec si les fondamentaux de base ne sont pas réunis (les qualifications humaines, le degré d'entrepreneuriat, la maîtrise technologique, l'intelligence et l'information économiques, des infrastructures de base performantes, administrations publiques efficaces, système bancaire et financier performant...etc.), les politiques sectorielles ne sont pas cohérentes (politique agricole, d'éducation, de formation,...etc.) et des équilibres macroéconomiques maîtrisés.

Conclusion générale

Conclusion générale

L'une des caractéristiques structurelles de l'économie algérienne est qu'elle est une économie rentière où seul le secteur des hydrocarbures enregistre un solde commercial positif tandis que tous les autres secteurs de l'industrie présentent des déficits structurels qui durent depuis longtemps. Depuis 1999, ces déficits se sont creusés davantage et ce en dépit, d'une part, du rétablissement de la stabilité politique et sociale et la fin du programme d'ajustement structurel, qui a imposé l'ouverture sur l'extérieur et, d'autre part, l'augmentation des prix de pétrole. La recherche que nous venons d'effectuer s'est donnée donc comme objectif d'élucider cette équivoque, elle s'articule autour de la réponse à une question fondamentale : quelles sont les causes de la persistance des déficits extérieurs hors hydrocarbures depuis 1999 ? De cette préoccupation, découle une autre question subsidiaire majeure : quelles sont les mesures susceptibles de remédier à ces déficits ?

Pour apporter des éléments de réponse aux questions posées, nous nous sommes appuyés sur un cadre conceptuel qui est en adéquation avec les problématiques relevant de l'économie internationale et de la croissance. En effet, différentes théories ont été mobilisées : les théories de la croissance endogène, la théorie de la nouvelle économie institutionnelle, les théories du commerce international. Ces théories ont, dans un premier temps, servi de soubassement théorique à notre étude. Puis, en second lieu, pour confirmer nos résultats, nous nous sommes appuyés sur une étude empirique en ayant recours à l'économétrie des données de panel.

Pour comprendre l'origine des déficits extérieurs, il est nécessaire de se référer à l'identité ex-post, tirée de la comptabilité nationale, entre les emplois et les ressources d'un pays. De cette identité comptable, il ressort que les déficits dont souffrent les balances de paiements découlent de l'excès d'absorption ou d'insuffisance de l'offre. Autrement dit, la production locale ne couvre pas la demande intérieure. Dans le cas de l'Algérie, supposer l'existence d'un excès d'absorption peut s'avérer plausible du fait des importantes rentrées de devises qu'a connu le pays depuis 1999 grâce à une augmentation des prix de pétrole et qui ont servi à booster la demande locale et, par conséquent, une augmentation des importations, notamment celles des produits d'équipements industriels que le pays ne peut pas produire. Mais, le véritable problème réside dans l'insuffisance de l'offre. Le problème se situe donc au niveau de la sphère productive et non de la demande globale (absorption domestique).

Dans ces conditions, les déficits extérieurs hors hydrocarbures de l'Algérie ne sont que le reflet d'une économie vulnérable et destructrice de richesse. En effet, le PIB croît à un rythme très lent depuis les années 1980. Plus récemment, en dépit d'une injection massive des dépenses publiques, à travers les différents plans de relance, les taux de croissance du PIB sont inférieurs à ceux des pays voisins et des pays d'Asie ayant des taux de croissance à peu près semblables à ceux de l'Algérie durant les décennies 1960-70, ils sont même nettement en dessous des taux moyens de croissance du continent africain.

En se référant aux théories de la croissance endogène, nous pouvons affirmer que le manque de croissance en Algérie est attribué, en partie, au processus d'accumulation de capital qui est

lent et ce, suite à une perte de capital humain, une allocation inefficace des ressources, une dépréciation rapide du capital public et un mauvais climat des affaires. En effet, un examen minutieux des acteurs de l'investissement en Algérie montre que l'Etat est l'acteur principal de l'investissement et ses investissements se limitent essentiellement à la construction et aux travaux publics, et donc ne sont pas productifs. Ces investissements sont disproportionnés par rapport à l'investissement privé et subissent une dépréciation rapide. Quant à l'investissement privé, national ou étranger, il demeure faible. Les capitaux qui se constituent en Algérie sont investis essentiellement dans le secteur tertiaire tandis que les IDE entrants en Algérie portent essentiellement sur les hydrocarbures et les services. Ces capitaux ne s'orientent pas à l'industrie manufacturière. Du coup, le secteur industriel manufacturier se trouve exclu du processus de développement du pays. Par ailleurs, l'investissement privé en Algérie, notamment étranger, demeure largement obstrué par un mauvais climat des affaires, ce qui finit par limiter les transferts de technologies.

Les investissements de l'Etat dans le capital humain sont également importants mais ne sont pas efficaces. En effet, le système de formation en Algérie est mal adapté au marché du travail. En conséquence, le capital humain subit une dépréciation par le chômage structurel des universitaires et la fuite des cerveaux vers l'étranger. La dépréciation du capital humain, combinée à celle du capital public, fait du processus d'accumulation un processus lent qui s'est traduit par une croissance économique faible.

Par ailleurs, en se référant aux enseignements de la nouvelle économie institutionnelle, nous avons montré que l'incapacité de l'économie algérienne à enregistrer une croissance soutenable est due à la mauvaise qualité des institutions dont elle dispose et qui ne favorisent pas la croissance. En effet, l'indice des institutions politiques, calculé à partir des six indicateurs de gouvernance de la Banque Mondiale, montre que l'Algérie est un pays qui cultive de mauvaises institutions politiques, notamment à partir de 2005, ou elle apparaît comme étant l'un des pays les plus mal gouvernés au monde. Ceci s'explique notamment par le recul accusé en matière des droits politiques et des libertés civiles, l'absence d'une alternance au pouvoir, le non-respect de l'équité et la primauté de droit par les institutions, la non transparence des règles et des lois, la généralisation de la corruption, le climat d'insécurité qui règne...etc.

En matière d'institutions économiques, l'indice de liberté économique, estimé par la Fondation Héritage, montre que l'Algérie est un pays plutôt non libre sur le plan économique, voire réprimant la liberté économique, notamment en ce qui concerne les droits de propriété, la corruption, la liberté d'investir et la liberté financière. La liberté économique a connu une régression conséquente à plusieurs facteurs à savoir : la mauvaise gestion des dépenses publiques, la persistance des procédures règlementaires et des obstacles bureaucratiques décourageant l'essor des investissements, la non maîtrise de l'inflation, la rigidité du marché du travail, le monopole des banques publiques sur le marché financier, la généralisation de la corruption et la prolifération des activités informelles.

Enfin, en abordant la problématique des déficits extérieurs sous l'angle d'autres théories (la théorie de la dépendance et de domination, la théorie du syndrome hollandais, la théorie du mal des ressources et la nouvelle théorie du commerce international), nous avons montré que le commerce international était au cœur des mécanismes de la destruction de l'économie algérienne. En effet, en examinant le mode d'insertion de l'économie algérienne dans l'économie mondiale on a constaté que contrairement aux Nouveaux Pays Industrialisés qui se sont intégrés dans la nouvelle DIT grâce à une remontée de filières et l'insertion dans les réseaux de production, l'Algérie est restée dans l'ancien schéma de spécialisation basé sur les dotations en facteurs, du coup, elle a raté l'occasion de développer des avantages comparatifs de fait qu'elle disposait d'énormes ressources issues des exportations des hydrocarbures.

Par ailleurs, l'intégration de l'économie algérienne à l'économie mondiale à travers le secteur des hydrocarbures a renforcé la spécialisation de l'Algérie dans ce secteur qui, à son tour, a exercé un effet d'éviction sur les secteurs productifs, créateurs d'emploi. La forte dépendance vis-à-vis des hydrocarbures a affecté négativement les finances publiques. En effet, les recettes fiscales de l'Etat présentent un caractère aléatoire du fait des fortes fluctuations des prix de pétrole dont la fiscalité représente environ 60 à 70% des recettes fiscales totales alors que la fiscalité ordinaire a été marginalisée. Dans ces conditions, l'Etat n'a pas pu se doter d'une stratégie de développement à long terme.

Parallèlement à la destruction fiscale, l'insertion de l'économie algérienne dans l'économie mondiale a affaibli l'effet des dépenses publiques sur la croissance car ces dernières n'ont pas exercé un effet multiplicateur sur la production. L'effet multiplicateur des dépenses publiques est essentiellement exporté vers l'étranger profitant ainsi aux entreprises étrangères. De même, l'ouverture extérieure de l'Algérie a occasionné une perversion de l'économie nationale à travers la création de monopoles privés et la reconversion de certains éléments de la haute administration dans des activités d'importation, cela a largement contribué à une prolifération des activités informelles et à la généralisation de la corruption, sources de blocage du développement de la production locale.

Pour donner plus de crédit à notre argumentaire quant aux causes des déficits extérieurs hors hydrocarbures, nous avons procédé à une estimation d'un modèle économétrique liant les déficits extérieurs hors hydrocarbures de l'Algérie à des mesures de la qualité institutionnelle, de l'ouverture commerciale, de l'investissement, de la production et du caractère rentier du pays sur la base de 8 branches de l'industrie et ce durant la période allant de 1989 à 2018. Cette étude nous a permis de montrer qu'à l'exception des institutions politiques, toutes les autres variables exercent une influence négative sur les soldes des différents secteurs de l'industrie. En effet, la FBCF affecte négativement le solde commercial des différents secteurs de l'industrie hors hydrocarbures car les biens d'équipement industriels ne sont pas produits localement mais importés de l'extérieur, le taux d'ouverture exerce le même effet du fait que l'ouverture commerciale favorise l'importation au détriment de la production. La rente pétrolière, mesurée par les réserves de changes, exerce un effet d'éviction sur les secteurs de l'industrie manufacturière et la croissance enregistrée par chaque secteur s'accompagne

automatiquement d'un déficit commercial. Les institutions économiques, quant à elles, n'ont aucun impact sur l'organisation globale de l'économie, elles ne font que renforcer le mode d'accumulation organisé autour de la recherche de rente et finissent par marginaliser l'industrie manufacturière car les investisseurs, locaux et étrangers, optent pour des investissements dans les secteurs des hydrocarbures et des services où des gains sont sûrs et rapides.

A l'issue de cette étude, nous pouvons avancer que pour remédier aux déficits extérieurs hors hydrocarbures qu'enregistre le secteur industriel, il est indispensable, en premier lieu, de mettre en place des institutions politiques efficaces en vue de créer un environnement favorable aux entreprises qui ont besoin de règles stables et d'un assouplissement de la réglementation. Dans ces conditions, il est prioritaire de promouvoir la démocratie qui est une institution qui assure le bon accomplissement des autres institutions. Toutefois, il convient de mentionner que l'instauration d'une dynamique institutionnelle peut être facilitée par la réduction de la dépendance de l'Etat à l'égard de la rente pétrolière. C'est cette dernière qui a empêché le développement des institutions démocratiques depuis 1999, en permettant la consolidation d'un régime dictatorial, en permettant aux décideurs de recourir au clientélisme, à l'usage de la répression et à l'achat du consensus politique à travers l'achat des consciences des agents économiques capables de mener des actions collectives pour réclamer davantage de droits politiques.

En partant du principe que la représentation est l'aboutissement de la taxation, la limitation du poids de la rente dans le budget de l'Etat aurait pour effet de développer l'administration fiscale requise pour financer les dépenses publiques. La recherche d'autres sources de financement de l'Etat en dehors de la rente conduirait à l'amélioration de la fiscalité ordinaire et permettrait de lutter contre le secteur informel et conduirait, in fine, à l'avènement de gouvernants légitimes car forcés de rendre des comptes à la société civile, ce qui est de nature à renforcer l'émergence des institutions transparentes et démocratiques.

Pour remettre l'économie algérienne sur le sentier de la croissance et remédier aux déficits extérieurs du secteur industriel, l'Algérie devrait revoir sa politique en matière de commerce international. En effet, la libéralisation prématurée du commerce extérieur a condamné l'Algérie à une spécialisation primaire. Or, au stade de son développement actuel, l'Algérie devrait protéger les industries naissantes en introduisant une dose de protectionnisme sachant qu'elle n'est pas membre de l'OMC et elle n'a pas à subir le poids des représailles car les exportations hors hydrocarbures sont quasi inexistantes. L'Algérie devrait s'inspirer des expériences des pays riches (la Grande Bretagne, des Etats-Unis, de la France ou de l'Allemagne...) qui n'ont pas pris des mesures d'ouverture commerciale qu'une fois achevé leur processus d'industrialisation. Elle devrait s'inspirer également des expériences des pays asiatiques de la période actuelle telle que la Chine et l'Inde qui ont violé quasiment toutes les règles défendues par les promoteurs de la libéralisation du commerce mondial en ayant recours aux différentes mesures de protection.

Etant donné le caractère rentier de l'économie algérienne, la production locale ne peut être propulsée que par un recours à la politique commerciale stratégique. En effet, en instaurant des restrictions sur les importations les dépenses publiques vont exercer un effet multiplicateur sur la production car l'offre locale s'ajusterait à la demande locale conformément à la logique keynésienne. Par ailleurs, en présence de restrictions, l'Algérie serait appelée à produire des biens pour lesquels elle ne dispose pas forcément d'avantages comparatifs à l'image de la plupart des pays riches d'aujourd'hui qui ne se sont pas limités aux activités conciliables à leur avantage comparatif mais ils se sont mis à promouvoir activement des industries pour lesquelles ils n'avaient aucun avantage

Enfin, à l'instar des pays asiatiques qui ont connu un essor économique ces dernières décennies, l'Algérie ne devrait pas se contenter des seuls investissements privés (national et étranger), elle devrait opter pour une véritable stratégie industrielle où l'Etat est appelé à jouer un rôle primordial. En effet, l'efficacité de la politique industrielle qu'ont connu les pays asiatiques comparativement aux pays d'Amérique latine et d'Afrique était essentiellement la conséquence de configurations institutionnelles particulières caractérisées par l'existence d'Etats « forts ». Donc, il apparaît prioritaire en Algérie de changer la nature de l'équilibre politique en faveur d'une politique industrialisation, ce changement devrait porter sur l'instauration d'un Etat de droit où toutes les catégories de la société civile sont représentées. Dans de telles circonstances, la compétition politique conduit inéluctablement à des politiques efficaces.

Par ailleurs, contrairement à l'ancienne stratégie des industries industrialisantes, la stratégie industrielle à adopter devrait être modulable et évolutive à l'instar des politiques chinoises. Toutefois, au stade de son développement actuel, l'Algérie peut opter dans un premier temps à une stratégie de substitutions aux importations et ce dans le but de récupérer des parts de marché conquises par les importations. Puis, une fois il y a émergence d'une classe d'industriels aguerris, elle peut s'ouvrir sur l'étranger, en cherchant d'abord à se frayer une place au niveau régional ou continental puis au niveau mondial.

En dernier lieu, il convient de mentionner qu'une politique industrielle réussie est conditionnée par sa clarté et la pertinence de la politique économique globale. C'est ainsi que quelques préalables devraient être réunis, à savoir :

- La fixation d'objectifs précis ;
- La consolidation des fondamentaux de base notamment en ce qui concerne les qualifications humaines, les infrastructures de base, les administrations publiques, le système bancaire et financier ;
- La cohérence des politiques sectorielles (politique agricole, d'éducation, de formation,... etc.) ;
- La maîtrise des équilibres macroéconomiques.

En guise de perspective, notre thèse peut faire l'objet d'un approfondissement et d'un développement dans plusieurs directions aussi bien dans le domaine économique que dans les domaines politique et social.

- Une première direction consiste à affiner notre analyse et ce en adoptant une approche microcosmique. Dans ce cadre, il est question de ramener l'analyse au niveau des filières voire des entreprises et de faire ressortir l'éventuelle hétérogénéité existante entre ces individus en terme de réaction aux chocs provenant de l'ouverture extérieure ou de la nature des institutions en place.

- Une seconde direction peut se porter sur la réhabilitation de la politique industrielle. Il s'agit de définir, dans les moindres détails, le contenu de la politique industrielle à entreprendre, en identifiant les branches ou les filières à promouvoir et qui devraient bénéficier d'un soutien et d'une protection de la part de l'Etat.

- La troisième direction est celle se rapportant à la politique commerciale. Il s'agit ici d'identifier les branches et les filières qui, même ne bénéficiant pas d'un soutien direct de l'Etat, devraient bénéficier d'une protection. Dans la même direction, la recherche peut pencher sur le calcul de droit de douane optimal pour l'économie algérienne.

- La quatrième direction peut se rapporter aux principaux leviers susceptibles d'enclencher une dynamique institutionnelle dans le sens d'accélérer la mise en place d'un Etat de droit.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

1. **Adda, J. (1996).** « *La Mondialisation de l'économie* », tome I, La Découverte, coll. « Repères », Paris.
2. **Amin, S. (1976).** *L'accumulation à l'échelle mondiale*. Union générale d'éditions, Paris.
3. **Araujo, C., Brun, J.F., & Combes, J.L. (2004).** « *Econométrie* », Bréal éditions, France.
4. **Arrous, J. (1999).** « *Les théories de la croissance* », Editions du Seuil.
5. **Assidon, E. (2002).** « Les théories économiques du développement », Collection repères, La Découverte, Paris.
6. **Auty, R.M. (1993).** *Sustaining Development in Mineral Economies: The Resource Curse Thesis*, Londres, Routledge.
7. **Begg, D., Fischer, S., & Dornbusch, R. (2002).** « *Macroéconomie* », Dunod, Paris.
8. **Beitone, A., Cazorla, A., Dollo, C., & Draï A.M. (2001).** « *Dictionnaire des sciences économiques* ». Édition ARMAND COLIN. Paris.
9. **Bennabi, M. (1990).** « *Le problème des idées dans le monde musulman* », Editions AL BAY'YINATE, Alger.
10. **Benissad, H. (1999),** *L'Ajustement structurel, l'expérience du Maghreb*. OPU, Alger.
11. **Benissad, H. (1991),** « *La réforme économique en Algérie, (ou l'indicible ajustement structurel)* », OPU Alger.
12. **Benissad, H. (1982).** « *Economie du développement de l'Algérie, sous développement et socialisme* », OPU.
13. **Benissad, M.E. (1983),** « *Economie Internationale* », OPU-PUBLISUD.
14. **Berthaud, P., & Kébabdjian, G. (2006).** « *La question politique en économie internationale* », La Découverte «Recherches».
15. **Biales, C., Biales, M., Leuron, R., & Rivaud, J.L. (1996),** « *Dictionnaire d'économie et des faits économiques et sociaux contemporains* », Editions FOUCHER, Paris.
16. **Bourbonnais, R. (2011).** « *Économétrie, Manuel et exercices corrigés* », 8^{ème} édition, DUNOD, Paris.
17. **Boyer, R. (2004).** « *Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux* », Editions La Découverte, Paris.
18. **Brahimi, A. (1992).** « *Stratégies de développement pour l'Algérie* », Economica, Paris.
19. **Combe, E. (2011).** « *Précis d'économie* », 11^e édition PUF, coll. «Major».
20. **Debboub, Y. (2001),** « *Le nouveau mécanisme économique en Algérie* », OPU.
21. **Easterly, W. (2009),** « *le fardeau de l'homme blanc, l'échec des politiques occidentales d'aide aux pays pauvres* », traduit de l'anglais par Patrick Hersant et Sylvie Kleine-Lafon. Editions markus haller.
22. **Guillochon, B., & Kawecki, A. (2003).** « *Economie internationale, commerce et macroéconomie* », éditions Dunod, Paris.

23. Levy-Garboua, V., & Weymuller, B. (1981). « *Macroéconomie contemporaine* », ECONOMICA, Paris.
24. Hugon, P. (2013). « *L'économie de l'Afrique* », Editions La Découverte, Paris.
25. Jones, C.I. (2000). « *Théorie de la croissance endogène* ». De Boeck Université, Paris.
26. Kebabdjian, G. (1994). « *Les modèles théoriques de la macroéconomie* », Dunod, Paris.
27. Koleva, P., Rodet-Kroichvili, N., & Vercueil, J. (2006). Le cahier des charges théoriques : une analyse économique évolutionnaire des institutions. In Koleva, P., Rodet-Kroichvili, N., & Vercueil, J. Nouvelles Europes. Trajectoires et enjeux économiques, Presses de l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard.
28. Krugman, P.R. (1999). « *La mondialisation n'est pas coupable, vertus et limites du libre échange* », CASBAH éditions.
29. Krugman, P., & Obstfeld, M. (2006). « *Economie internationale* », Édition Pearson Education, 7^{ème} édition.
30. Mahiou, A., & Henry, J.R. (2001). *Où va l'Algérie*. Edition KARTHALA et IREMAN, Paris.
31. Martinez, L. (2010). « *Violence de la rente pétrolière : Algérie-Irak-Libye* », Presses de Sciences Po, Coll. Nouveaux débats.
32. M'hamsadji-Bouzidi, N. (1988). « *Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, l'expérience algérienne (1974 – 1984)* », OPU, Alger.
33. Monnier, C., Chavy, P., & Breton, J. (2014). « *Fondamentaux de macroéconomie* », Editions Archétype 82, Paris.
34. Mouhoud, E. (2017). II. L'ampleur et les formes de la mondialisation des entreprises. Dans : El Mouhoub Mouhoud éd., *Mondialisation et délocalisation des entreprises* (pp. 18-34). Paris: La Découverte.
35. Musette, M.S. (2016), « *De la fuite des cerveaux à la mobilisation des compétences ? Une vision du Maghreb* », cread, Alger.
36. Naas, A. (2003), « *Le système bancaire algérien* », Edition Maisonneuve et Larousse, Paris.
37. North, D.C. (2005). « *Le processus du développement économique* », Editions d'Organisation, Paris. Traduction de Michel Le Séac'h.
38. Ouchichi, M. (2014). « *Les fondements politiques de l'économie rentière en Algérie* », éditions DECLIC, Bejaia.
39. Rainelli, M. (2004). « *L'organisation mondiale du commerce* », édition La Découverte, Paris.
40. Rainelli, M. (2003). « *La nouvelle théorie du commerce international* », Éditions LA DECOUVERTE, Paris.
41. Sandretto, R. (1995), « *Le commerce international* », Editions ARMAND COLIN, Paris, P 176.
42. Sanseverini, G. (2003). « *La libéralisation du commerce est nécessaire au développement* », in Les éconoclastes, *Petit bréviaire des idées reçues en économie*, La Découverte « Poche /Essais ».
43. Sevestre, P. (2002). « *Econométrie des données de panel* », Edition Dunod, Paris.

44. **Sloman, J., & Wride, A.** (2011). « *Principes d'économie* », 7^e édition Pearson Education France, Paris.
45. **Frank, R.H., & Bernanke, B.S.** (2009). *Principes d'économie*, 4^e édition ECONOMICA, Paris.

Articles et revues

1. **Abbas, M.** (2012). « L'ouverture commerciale de l'Algérie. Apports et limites d'une approche en termes d'économie politique du protectionnisme », *Revue Tiers Monde* 2012/2 (n°210).
2. **Acemoglu, D.** (2003). « Causes profondes de la pauvreté : une perspective historique pour évaluer le rôle des institutions dans le développement économique », *Finances et Développement*, FMI.
3. **Addi, L.** (2004). « Pierre Bourdieu revisité. La notion de capital social », *L'anthropologie du Maghreb, Lecture de Bourdieu, Geertz, Gellner et Berque*, Awal Ibis Press, Paris, pp 141-153.
4. **Bellal, S.** (2014). « De la difficulté de transformer l'épargne en investissement en Algérie ou la régulation en question », *Revue El bahith n°14*.
5. **Bellal, S.** (2013). « Dutch disease et désindustrialisation en Algérie, une approche critique », *Revue El bahith n° 12*.
6. **Bellal, S.** (2011). « Problématique du changement institutionnel en Algérie », *Revue Algérienne des Sciences Juridiques, Economiques et Politiques*, pp 43-71.
7. **Benabdallah, Y.** (2006), « l'Algérie dans la perspective de l'accord d'association avec l'Union Européenne », *Les cahiers du CREAD n° 75/2006*.
8. **Benabdallah, Y.** (2009). « Rente et désindustrialisation », *Confluences Méditerranée* 2009/4 (N°71).
9. **Benabdallah, Y.** (2008), « Le développement des infrastructures en Algérie : quels effets sur la croissance économique et l'environnement de l'investissement? ». www.gate.cnrs.fr/unecaomc.
10. **Benabdallah, Y.** (2005). « Croissance économique et dutch disease en Algérie », *Les cahiers du CREAD*, n° 75/2005.
11. **Ben Abdennaji, H., & Chkoundali, R.** (2012). « Développement humain et gouvernance : cas du monde arabe », *NEW MEDIT*, p. 29-38.
12. **Benderra, O.** (2017). « Le régime n'a aucun intérêt à sortir de l'économie de rente », <https://www.la-croix.com/Journal/Quel-avenir-lAlgerie-2017-11-24-1100894368>
13. **Benderra, O.** (2015). « Algérie, les vents contraires de la rente », *Algeria-Watch*.
14. **Benderra, O.** (2013). « L'Algérie et sa dictature sécuritaire : changements cosmétiques pour une transition contrôlée du pouvoir », *Algeria-Watch*.
15. **Benderra, O.** (2003). « Les réseaux au pouvoir : Effondrement de l'Etat et prédation », *Confluences Méditerranée – N°45*.
16. **Benderra, O.** (2002). *Economie Algérienne 1986 – 1998, Les réseaux aux commandes de l'Etat*. Extrait de *La Méditerranée des réseaux, Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, sous la Direction de Jocelyne Cesari, Maisonneuve et Larose, Paris.

17. **Bouyacoub, A. (2012).** « Investissements massifs pendant cinquante ans, pour quelle croissance ? », *Les cahiers du CREAD* N° 100.
18. **Bouyacoub, A. (2012).** « Croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ? », *Insaniyat / إنسانيات* [En ligne], 57-58 | 2012, mis en ligne le 30 juin 2015, consulté le 02 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/insaniyat/13761> ;DOI :<https://doi.org/10.4000/insaniya.13761>
19. **Bouyacoub, A. (2012).** « Quel développement économique depuis 50 ans », *Confluences méditerranée* 2012/2 N°81, page 88-89.
20. **Bouzidi, A. (1985).** "L'entreprise publique et l'Etat en Algérie " *Revue du CNEAP*.
21. **Buigues, P.A. (2012).** « La politique industrielle en Europe », *Reflets et perspectives de la vie économique* 2012/1 (Tome LI) .
22. **Byrd, W.C. (2003).** Contre-performances économiques et fragilité institutionnelle, *Confluences Méditerranée* - N°45.
23. **Carbonnier, G. (2013).** « La malédiction des ressources naturelles et ses antidotes », *Revue internationale et stratégique* 2013/3 (n° 91).
24. **Cavatorta, F., & Tahchi, B. (2019).** Politique économique et résilience autoritaire en Algérie : les difficultés de la diversification économique. *Études internationales*, 50(1), 7–38. <https://doi.org/10.7202/1062815ar>
25. **Chaponniere, J.R., & Lautier, M. (2014).** « Le modèle de développement de l'Asie de l'est », *Recherches internationales*, n° 98.
26. **Chavagneux, C. (2010).** « La mondialisation des classes dominantes », *Economie politique internationale*, Paris, La Découverte, « Repères », p.79-96.
27. **Chavance, B. (2012).** «La nouvelle économie institutionnelle », *L'économie institutionnelle*, Paris, La Découverte, « Repères », p.59-82.
28. **Chavance, B. (2001).** Organisations, institutions, système : types et niveaux de règles. In: *Revue d'économie industrielle*, N° 97. Organisations et institutions : la centralité des règles. pp. 85-102.
29. **Chena, S. (2011).** « L'Algérie dans le printemps arabe entre espoirs, initiatives et blocages », *Confluences Méditerranée*, N° 77, pp. 105-118.
30. **Chiha, K. (2012).** « La fiscalité comme levier de développement économique dans les pays en développement : cas de l'Algérie », *Revue algérienne de la mondialisation et des politiques économiques*, N° 3.
31. **Copinschi, P. (2007).** « Le pétrole, facteur de violence politique ? La nécessaire construction des institutions étatiques », *Ecologie & politique* 2007/1 (N°34).
32. **CORM, G. (2011).** « Première approche d'une contextualisation des révoltes populaires arabes », *Confluences Méditerranée* 2011/4 (N° 79).
33. **Daumas, F. (1982).** Méthodes de normalisation des données, *Revue de statistique appliquée*, tome 30, no 4, pp. 23-38
<http://www.numdam.org/item?id=RSA_1982__30_4_23_0>
34. **Dhahri, N., & Labaronne, D. (2012).** « Profils et évolutions (2001-2009) des systèmes nationaux de gouvernance dans les pays arabes de la Méditerranée (PAM) et dans les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) », *Revue Tiers Monde*, N° 212.

35. **Dris-Aït-Hamadouche, L. (2017).** « La société civile vue à l'aune de la résilience du système politique algérien », *L'Année du Maghreb* [En ligne], 16 | 2017, mis en ligne le 10 juillet 2017, consulté le 05 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/3093> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.3093
36. **Edison, H., (2003).** « qualité des institutions et résultats économiques : un lien vraiment étroit », *Finances et Développement*, FMI.
37. **FMI, (2004).** « L'ABC du FMI ». IMF Publication Services, Washington.
38. **Gwenaëlle, O. (2011).** « Institutions, gouvernance et développement économique : problèmes, réformes et orientation de l'économie gabonaise », *marché et organisations*, N° 14, p.129-166.
39. **Hachemaoui, M. (2012).** « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? Réexamen critique des théories de « l'État rentier » et de la « malédiction des ressources » », *Revue française de science politique* 2012/2 (Vol. 62).
40. **Hassan-Houssein, S., & Palloix, C. (2003).** « De l'économie du développement à l'économie du changement institutionnel », CRIISEA-UPJV.
41. **Henni, A. (1993).** Le taux de change comme variable de répartition primaire, *Cahiers du CREAD n°34*, pages 47-57.
42. **Kherbachi, H., Ouchichi, M., & Oukaci, K. (2005).** « Analyse synthétique et critique du partenariat Euro- maghrébin », *Revue des Sciences Economiques et de Gestion* N° 04, Université Ferhat Abbas – Sétif, Algérie.
43. **Longuet, S. (2004).** « Ordres et institutions. Les processus institutionnels chez Hayek et Lachmam », *Economie et institutions* N° 4, mis en ligne le 31 Janvier 2013, consulté le 11 Mai 2017
44. **Mehidi, K., & Oukaci, K. (2016).** Réformes et croissance économique : Quel rôle pour les institutions ? *Revue Economie et Management* N°16, Publication de la faculté des sciences économiques, commerciales & de gestion de l'Université Abou-Bekr Belkaid Tlemcen.
45. **Mezouaghi, M. (2015).** L'économie algérienne : chronique d'une crise permanente, «*Politique étrangère* », N°3, pp. 17-29
46. **Mezouaghi, M., & Talahite, F. (2009).** « Les paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », *Confluences Méditerranée*.
47. **North, D.C. (2010),** « Institutions », *Idées économiques et sociales* N° 162, p.62-71.
48. **Palier, B., & Sured, Y. (2005).** « Les trois I et l'analyse de l'Etat en action », *Revue française des sciences politiques*, Vol. 55, p. 7-32.
49. **Puente, J.M., & Devineau, J. (2012).** « Rente et révolution. L'économie politique vénézuélienne pendant les présidences d'Hugo Chávez », *Problèmes d'Amérique latine* 2012/5 (N° 87), p. 113-123.
50. **Rodrik, D., & Subramanian, A. (2003).** « La primauté des institutions : ce que cela veut dire et ce que cela ne veut pas dire », *Finances et Développement*, FMI.
51. **Rodrik, D. (2001).** « Les mirages de l'ouverture extérieure. », *L'Économie politique* 2/2001 (n° 10).

52. **Robinson, J.A. (2010).** « Politique industrielle et développement : analyse en termes d'économie politique », *Revue d'économie du développement*, 2010/4 Vol. 18 De Boeck Supérieur.
53. **Talahite, F. (2012).** « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui ? », *Revue Tiers Monde*, 2012/2 n°210, p. 143-160.
54. **Thiebault, J.L. (2011),** « Comment les pays émergents se sont-ils développés économiquement ? La perspective de l'économie politique », *Revue internationale de politique comparée*, De Boeck Supérieur 2011/3 Vol. 18.
55. **Todd, D. (2009).** « Le protectionnisme, un libéralisme internationaliste. Naissance et diffusion, 1789-1914 », *la vie des idées.fr*.
56. **Todd, D. (2008),** « Libre-échange ou protectionnisme. Les britanniques, la globalisation et la culture de libre-échange », *la vie des idées.fr*.
57. **Trognon, A. (2003).** L'économétrie des panels en perspective, « *Revue d'économie politique* », Dalloz 2003/6 Vol. 113, pages 729. Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2003-6-page-727.htm>

Documents de travail

1. **Acemoglu, D., Johnson, S., & Robinson, J. (2004).** "Institutions as the Fundamental Cause of Long-Run Growth". National Bureau of Economic Research, *Working Paper* 10481.
2. **Benabdellah, Y. (2009).** l'Algérie face à la mondialisation, série de réflexions « l'Algérie de demain- relever les défis pour gagner l'avenir », Fondation Friedrich Ebert, Alger.
3. **Benderra, O., & Hidouci, G. (2004).** « Algérie, économie, prédation et Etat policier », *comité justice pour l'Algérie*, dossier N° 14.
4. **Berthaud, P., Gerbier, B., & Peytral, P.O. (2004).** « Mondialisation et théorie de la nation », journée d'études François PERROUX, université de Montesquieu.
5. **Cohen, E., & Lorenzi, J.H. (2000).** « *Politiques industrielles pour l'Europe* », La Documentation française. Paris - ISBN : 2-11-004598-1.
6. **Decaluwé, B., Cockburn, J., & Vézina, S. (2001).** « Etude sur le système d'incitations et de protection effective de la production en Algérie ».
7. **Kettab, S. (2004).** « Les violations des libertés syndicales », *comité justice pour l'Algérie*, dossier N° 08.
8. **Koutassila, J.P. (1998).** « Le syndrome Hollandais : théorie et vérification empirique au Congo et au Cameroun », *centre d'économie de développement, université Montesquieu-Bordeaux IV* – France.
9. **Largueche, A. (2013).** Questions soulevées par la non-adhésion de la Norvège à l'Union Européenne. Hommage à Bertrand de Lafargue : Banques, industrie, Europe du Nord, p 393-413.
10. **Mandilou, D. (2013).** Construire le modèle Africain d'industrialisation, Les Actes du Troisième Congrès des Economistes Africains, « *Industrialisation et émergence économique en Afrique* », Commission Economique pour l'Afrique, Dakar, Sénégal.

11. **Martinez, L. (2010).** « Algérie : les illusions de la richesse pétrolière », Etudes de CERI.
12. **Massil, J.K. (2016).** « Institutions, théories du changement institutionnel et déterminant de la qualité des institutions: les enseignements de la littérature économique », Working Paper 2016-04 CNRS.
13. **MIPI Draft document,** « Stratégie et politiques de relance et de développement industriels » http://www.assisesdelindustrie.dz/documents/document_service_5_14106.pdf.
14. **Peytral, P.O. (2004).** « Economie politique de la politique commerciale mixte : interactions entre groupes sociaux et Etat ».
15. **Rodriguez, F., & Rodrik, D. (1999).** « Trade policy and economic growth », *NBER Paper*, n° 7081.
16. **Rodrik, D., Subramanian, A., & Trebbi, F. (2002).** "Institutions Rule: The Primacy of Institutions over Geography and Integration in Economic Development", National Bureau of Economic Research, *Working Paper* 9305.
17. **Souak, A., & Souak, F.Z. (2015).** « le commerce de prédation : nouvelle expression du commerce sans développement : le cas de l'Algérie 1980-2013 ». *2nd International Conference on Business, Economics, Marketing & Management Research (BEMN'14). International Journal Economics & Strategic Management of Business Process*, vol.5.

Communications

1. **Ghaouti-Malki, S. (2006).** « le parlement dans le système politique algérien », Communication à la faculté de droit, Ben Aknoun, université d'Alger.
2. **Yaïci, F. (2013).** La politique de subventionnement peut-elle être au service du développement économique et social en Algérie? *Communication au Forum des Chefs d'Entreprises, Alger. www.fce.dz.*
3. **Hennequin, E., & Meyo, J.M. (2009).** La fuite des cerveaux du sud vers le nord : comprendre et gérer la mobilité du personnel soignant camerounais, colloque AMADES, Toulouse.
4. **Hedir, M. (2012).** Autres expériences de développement à travers le monde : quelques éléments chiffrés de comparaison. *Symposium du FCE, Alger.*
5. **Seddiki, M. (2013).** « Investissements Publics et Gouvernance en Algérie : Quelle Relation ? » Communication au colloque : Evaluation des effets des programmes d'investissements publics 2001-2014 et leurs retombées sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique, Université de Sétif.

Mémoires et Thèses

1. **BAAR, A. (2018).** « Productivité et compétitivité des industries manufacturières algériennes », thèse de doctorat, Université de Bejaïa.
2. **Bellal, S. (2011).** « Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie : une approche en termes de régulation », thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2.

3. **Bouznit, M.** (2016). « Rendement du capital humain et dynamique de la croissance économique au sein des pays sous-développés : cas des pays arabes de la région du Moyen Orient et Nord d'Afrique (MENA). », thèse de doctorat, Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée –ENSSEA.
4. **Chignier, A.** (2009). « Les politiques industrielles de l'Algérie contemporaine, le développement en faillite des relations entre Etat et appareil de production dans une économie en Développement », Séminaire Économie nationale du Monde Arabe, UNIVERSITÉ LYON 2.
5. **Kaci, B.** (2008). « Les impacts du commerce extérieur sur les performances de l'économie algérienne depuis l'indépendance à nos jours », mémoire de magistère, Université de Bejaïa.
6. **Merzouk, F.** (2002). « Dette extérieure de l'Algérie : Quelle perspective ? », mémoire de magistère, Université Abderahmane Mira de Bejaia.
7. **Mira, R.** (2015). « Économie politique de l'industrialisation en Algérie : analyse institutionnelle en longue période », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Sorbonne, Paris.
8. **Ouchichi, M.** (2011). « L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie », thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2.
9. **Talahite, F.** (2010). « Réformes et transformations économiques en Algérie », HDR, Economies et finances. Université Paris-Nord - Paris XIII.
10. **Tarmoul, R.** (2019). « Essai d'évaluation des politiques de développement économique en Algérie : une analyse à travers la productivité globale des facteurs. (Période 1990- 2016) », Thèse de doctorat, Université de Bejaia.

Rapports périodiques

1. **Banque d'Algérie**, (2015). Évolution économique et monétaire en Algérie.
2. **Banque Mondiale**, (2002). Des institutions pour les marchés, Rapport sur le développement dans le monde, Editions ESKA.
3. **CNUCED**, (2017). CADRE DE POLITIQUE COMMERCIALE: ALGERIE - Politiques Commerciales et Diversification, Nations Unies.
4. **CNUCED**, (2014). Le développement économique en Afrique : Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique. Publication des nations unies.
5. **CNUCED**, (2013). World investment report.
6. **Commission économique pour l'Afrique**, (2019). Transformation structurelle, emploi, production et société, nations unies.
7. **Commission économique pour l'Afrique**, (2016). Politique Industrielle Transformatrice Pour L'Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie.
8. **FEMISE**, (2002). L'évolution de la structure des échanges commerciaux et des investissements entre l'Union Européenne et ses Partenaires Méditerranéens.
9. **FMI**, (2017). Communiqué de presse n° 17/201.
10. **FMI**, (2016). Perspectives de l'économie mondiale : Une croissance trop faible depuis trop longtemps.

11. **FMI**, (2012). Perspectives de l'économie mondiale : Une reprise en cours, mais qui reste en danger.
12. **FMI**, (2007). Algérie : Questions choisies, Rapport N° 07/61.<http://www.imf.org>.
13. **FMI**, (2005). Rapport N° 05/50.
14. **FMI**, (2001). Rapport N° 01/162.
15. **OCDE**, (1998). L'investissement dans le capital humain : une comparaison internationale, Paris.

Publications de l'ONS et autres publications

1. **Ministère de l'Industrie et des Mines**, (2017). Bulletin d'information statistique N° 30.
2. **ONS**, (2020). "Rétrospective des comptes économiques de 1963 à 2018", collections statistiques N° 215, Alger.
3. **ONS**, (2019). Les comptes nationaux trimestriels – 2^{ème} trimestre 2019-, Données statistiques N° 876, Alger.
4. **ONS**, (2019). Indice de la production industrielle – au 3^{ème} trimestre 2019-, Données statistiques N° 873, Alger.
5. **ONS**, (2019). Les comptes économiques en volume de 2015 à 2018, Données statistiques N° 862, Alger.
6. **ONS**, (2019). Les comptes économiques de 2015 à 2018, Données statistiques N° 861, Alger.
7. **ONS**, (2016). Les comptes économiques de 2001 à 2015, Collections Statistiques N°750, Alger.
8. **ONS**, (2016). Les comptes économiques de 1963 à 2014, Collections Statistiques N°197, Alger.
9. **ONS**, (2015). Les Tableaux Economiques d'Ensemble 2000 à 2014, Collections Statistiques N°719, Alger.
10. **ONS**, (2015). Évolution des échanges extérieurs de marchandises de 2003 à 2013, Collections Statistiques N° 188, Alger.
11. **ONS**, (2014). Activité, emploi & chômage en avril 2014, Collections Statistiques N° 671, Alger.
12. **ONS**, (2014). Les comptes économiques en volume de 2000 à 2013, Collections Statistiques N° 670, Alger.
13. **ONS**, (2014). Les comptes économiques de 2000 à 2013, Collections Statistiques N° 669, Alger.
14. **ONS**, (2013). Rétrospective statistique 1962-2011, Alger.
15. **ONS**, (2012). Comptes Economiques, Rétrospective Statistique 1962 – 2011, Alger.
16. **ONS**, (2012). Évolution des échanges extérieurs de marchandises de 2001 à 2011, Collections Statistiques N° 176, Alger.
17. **ONS**, (2012). « Premier recensement économique – 2011 – Résultats préliminaires de la première phase », Collections Statistiques N° 168, Alger.
18. **ONS**, (2010). « Évolution des échanges extérieurs de marchandises de 1998 à 2008 », Collections statistiques N°148, Alger.

Sites Internet :

- [http:// www.worldbank.org](http://www.worldbank.org) (Site de la Banque Mondiale).
- [http:// www.fmi.org](http://www.fmi.org) (Site du Fonds Monétaire International).
- [http:// www.ons.dz](http://www.ons.dz) (site de l'Office National des Statistiques).
- [http:// www.bank-algeria.dz](http://www.bank-algeria.dz) (site de la Banque d'Algérie).
- [http:// www.finances-algeria.org](http://www.finances-algeria.org) (site du ministère des finances).
- [http:// www.cnes.dz](http://www.cnes.dz) (site de Conseil National Economique et Social).
- [http:// www.cnrc.dz](http://www.cnrc.dz) (site du Centre National du Registre de Commerce).
- [http:// www.joradp.dz](http://www.joradp.dz) (site du Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire).
- [http:// www.algeria-watch.org](http://www.algeria-watch.org) (site de l'association de défense des droits humains en Algérie).
- <http://www.prsgroup.com> (site du Poplitical Risk Services Group).
- <https://www.fraserinstitute.org> (site de l'institut Fraser).

Liste des illustrations

Liste des illustrations

Liste des tableaux

Tableau N° 01 : Ventilation des taxes douanières en fonction de la nature des produits.....	12
Tableau N° 02 : Indicateurs de solvabilité et de liquidité (1980/1989), en %.....	18
Tableau N° 03 : Evolution des taux moyens des droits de douanes non pondérés en Algérie durant la période 1993-2005 (en %).	23
Tableau N° 04 : Tarif douanier (moyenne pondérée) 2003.	27
Tableau N° 05 : Répartition géographique des partenaires (2001-2015), en %.....	33
Tableau N°06 : Contribution des secteurs d'activité dans le PIB (en%).	35
Tableau N° 07 : Evolution annuelle de l'indice à la production industrielle du secteur public national 1989-2018 (1989 = base 100).....	36
Tableau N° 08 : Structure de la valeur ajoutée industrielle par secteur juridique (<i>1989 et 2018</i>).....	37
Tableau N° 09 : Evolution du taux de croissance et du taux d'investissement en Algérie et dans d'autres régions du monde durant la période 1998-2018.	48
Tableau N°10 : Structure du PCSC en milliards de dinars et en %.....	50
Tableau N° 11 : Taux de chômage selon le niveau d'instruction et le diplôme obtenu (En Mai 2019 et en %).....	53
Tableau N°12 : Evolution des IDE entrants en Algérie	56
Tableau N° 13 : Evolution de l'emploi par secteur d'activité durant la période 1990-2018 (En milliers et en %).	59
Tableau N° 14 : Climat des affaires en Algérie, Tunisie et Maroc en 2015.....	60
Tableau N° 15 : Evolution des composantes de l'indice de liberté économique en Algérie (Période 1995-2018)	70
Tableau N° 16 : Taux de l'effort à l'exportation par NSA en 2015.....	90
Tableau N° 17 : Evolution des recettes fiscales et de leur structure (En milliards de dinars et en %).	91
Tableau N° 18 : Evolution du taux d'épargne et du taux d'investissement(En % du PIB)....	94
Tableau n° 19 : Nouveaux produits d'exportation, 2003-2018.96	
Tableau N° 20 : Avantages comparatifs révélés en 2001.....	98
Tableau N° 21 : Evolution de la structure des dépenses d'équipement (2010 -2017) (<i>En %</i>).....	99
Tableau N° 22 : Situation du tarif douanier comparée de quelques pays.....	100
Tableau N°23 : Composantes du risque politique et leurs poids respectifs.....	124
Tableau 24 : Résultats du test de Hsiao	134
Tableau 25 : Résultats du test d'Hausman	134
Tableau 26 : Résultats de l'estimation du modèle à effets fixes.....	135
Tableau N° 27 : Test d'hétéroscédasticité	135
Tableau N° 28 : Synthèse des différentes théories du changement institutionnel.....	146
Tableau N° 29 : Evolution de l'indice de Grubel et Lloyd	160

Liste des figures

Figure N°01 : Service de la dette extérieure (1980-1989) (En million de dollars).....	18
Figure N° 02 : Evolution de l'indice des exportations totales, des exportations des hydrocarbures et des prix de pétrole (1973-2018), base 1999 = 100.....	28
Figure N° 03 : Evolution de la balance commerciale de l'Algérie (<i>En Millions de Dollars</i>)..	29
Figure N° 04 : Structure des importations algériennes (1963-1988), en %.....	30
Figure N° 05 : Structure des importations algériennes (1989-2018), en %.....	31
Figure N° 06 : Importation en % du PIB (1963-2018).....	32
Figure N° 07 : Evolution des soldes commerciaux selon le secteur d'activité (1974-2018), <i>En Millions de DA</i>	34
Figure N° 08 : Evolution de la valeur ajoutée industrielle privée dans la valeur ajoutée totale du privé.....	37
Figure N° 09 : Contribution des branches à la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, (en%).....	38
Figure N° 10 : Évolution de l'excédent net d'exploitation par branche (1989-2018), secteur public.	39
Figure N° 11 : Évolution de l'excédent net d'exploitation par branche (1989-2018), secteur privé.....	40
Figure N° 12 : Evolution des taux de croissance des différents secteurs d'activité (En %). ..	52
Figure N° 13 : Acteurs des investissements en Algérie (Période 2000-2015). ..	55
Figure N° 14 : évolution du nombre des intervenants sur des opérations de commerce extérieur (1995-2016).....	58
Figure N° 15 : Evolution de l'indice des institutions politiques en Algérie (Période 1996-2018). ..	68
Figure N° 16 : Evolution des composantes de l'indice des institutions politiques en Algérie (Période 1996-2018).....	68
Figure N° 17 : Evolution de l'indice de liberté économique en Algérie (Période 1995-2018).....	69
Figure N°18 : Commerce international et économies d'échelle internes.....	87
Figure N° 19 : Commerce international et économies d'échelle externes.....	87
Figure N°20 : Impact des mesures de protection dans le cas d'économies d'échelle	88
Figure N°21 : Impact de la désindustrialisation dans le cas d'économies d'échelle	98
Figure N° 22 : Evolution du taux de pénétration par NSA 2001-2015.....	95
Figure N° 23 : Evolution de la Production intérieure brute des différentes branches (En % de la demande domestique).....	96
Figure n° 24 : Evolution de l'indice de complexité économique	97
Figure N° 25 : Procédure séquentielle des tests	116
Figure N°26 : Evolution de la PBPC par branche de l'industrie manufacturière (En logarithme).....	127
Figure N°27 : Evolution du taux d'ouverture par branche d'activité de 1989 à 2018 (En % et en logarithme).....	128
Figure N° 28 : Evolution du déficit commercial par branche dans l'industrie manufacturière (en logarithme).....	129

Liste des illustrations

Figure N° 29: Evolution de l'ABFF de 1989 à 2018 (En millions de DA constants et en logarithme).....	130
Figure N° 30: Evolution de l'indice du risque politique de l'International Country Risk Guide (ICRG) de 1989 à 2018).	131
Figure N° 31: Evolution de l'indice de liberté économique de 1989 à 2018.....	132
Figure N° 32: Evolution des réserves de changes de l'Algérie de 1989 à 2018.....	132
Figure N° 33 : Evolution de l'indice de diversification de Herfindahl-Hirschman	158
Figure N° 34 : Evolution de l'indice de Balassa pour les produits manufacturés.....	159

Annexes

Annexes

Annexe N° 1 : les sous-composantes de l'indice de la liberté économique

1. La taille de l'appareil gouvernemental

- A. Consommation publique
- B. Transferts et subventions
- C. Entreprises publiques et investissements
- D. Taux marginal d'imposition maximal
- (i) Taux d'imposition marginal le plus élevé
- ii) Taux marginal supérieur d'imposition sur le revenu et sur les salaires

2. La structure juridique et la sécurité du droit de propriété

- A. Indépendance judiciaire
- B. Tribunaux impartiaux
- C. Protection des droits de propriété
- D. Ingérence militaire dans l'état de droit et la politique
- E. Intégrité du système juridique
- F. Exécution légale des contrats
- G. Coûts réglementaires de la vente de biens immobiliers
- H. Fiabilité de la police
- I. Coûts commerciaux de la criminalité

3. L'accès à une monnaie saine

- A. Croissance monétaire
- Écart type de l'inflation
- C. Inflation: dernière année
- D. Liberté de posséder des comptes bancaires en devises

4. La réglementation du Crédit, du Travail et des affaires

- A. Réglementation du marché du crédit
- (i) Propriété des banques
- (ii) Crédit au secteur privé
- (iii) Contrôle des taux d'intérêt / taux d'intérêt réels négatifs
- B. Réglementation du marché du travail
- (i) Règlement d'embauche et salaire minimum
- (ii) Règlements d'embauche et de licenciement
- (iii) Négociation collective centralisée
- (iv) Règlement sur les heures
- (v) Coût obligatoire du licenciement
- (vi) Conscription
- C. Règlements commerciaux

- (i) Exigences administratives
- (ii) Frais de bureaucratie
- (iii) Démarrage d'une entreprise
- (iv) Paiements supplémentaires / pots-de-vin / favoritisme
- (v) Restrictions de licence
- (vi) Coût de la conformité fiscale

5. La liberté de commerce international

A. Tarifs

- i) Recettes provenant des taxes commerciales (% du secteur commercial)
- ii) Taux de droit moyen
- iii) Écart type des taux de droits

B. Obstacles réglementaires au commerce

- i) Obstacles non tarifaires au commerce
- ii) Coûts de mise en conformité de l'importation et de l'exportation

C. Taux de change du marché noir

D. Contrôle des mouvements de capitaux et de personnes

- i) Restrictions en matière de propriété étrangère / d'investissement
- (ii) Contrôle des capitaux
- iii) Liberté de visite des étrangers

Annexe N° 2 : Les sous-composantes de l'indicateur du risque politique ICRG

1. Stabilité du gouvernement 12 points

- Unité gouvernementale
- Force législative
- Support populaire

2. Conditions socioéconomiques 12 points

- Chômage
- La confiance des consommateurs
- La pauvreté

3. Profil d'investissement 12 points

- Viabilité du contrat / expropriation
- Rapatriement des bénéfices
- Retards de paiement

4. Conflit interne 12 points

- Guerre civile / menace de coup d'État
- Terrorisme / violence politique
- Trouble civil

5. Conflit externe 12 points

- Guerre
- Conflit transfrontalier
- Pressions étrangères

6. Corruption 6 points

7. Militaires dans la politique 6 points

8. Tensions religieuses 6 points

9. Loi et ordre 6 points

10. Tensions ethniques 6 points

11. Responsabilité démocratique 6 points

12. Qualité bureaucratique 4 points

Annexes

Annexe N° 3 : Données relatives à l'étude empirique

Tableau 1 : Evolution de la production brute des branches de l'industrie manufacturière de 1984 à 2015.

En Millions de DA

secteurs	Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect.		Matériaux de construction, céramique, verre		Chimie, caoutchouc, plastiques		Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
1989	24 124,80	2 102,90	5 639,30	925,7	6 983,00	1 883,30	28 173,50	18 514,00
1990	32 573,20	2 516,20	7 861,90	1 261,30	8 969,00	3 015,10	32 037,80	25 798,90
1991	54 279,30	3 069,50	11 976,60	1 823,10	14 217,50	4 752,60	42 091,70	37 741,30
1992	69 664,10	3 588,20	18 259,20	1 838,70	16 125,00	4 287,30	56 200,60	42 540,70
1993	67 506,80	4 013,30	19 246,80	2 365,60	15 804,10	4 304,50	66 599,40	50 714,70
1994	76 165,00	5 796,20	21 994,90	3 275,20	23 477,20	5 261,00	93 471,50	64 747,40
1995	92 559,40	6 730,60	30 978,90	3 709,40	28 172,80	6 027,10	132 880,70	75 006,30
1996	83 234,40	5 939,80	36 045,10	4 935,10	28 719,70	5 506,40	171 583,40	101 328,30
1997	67 307,20	5 225,00	34 064,90	7 341,70	33 550,40	5 740,00	166 220,10	137 901,30
1998	75 201,60	4 991,80	39 509,20	9 136,40	33 786,80	8 250,90	192 241,70	192 212,30
1999	81 735,50	4 990,00	29 983,60	11 818,10	33 295,30	9 468,90	199 903,00	225 106,70
2000	82 542,70	5 114,20	31 308,20	12 681,00	38 863,60	9 743,80	187 720,60	246 607,90
2001	82 378,80	6 098,60	41 492,30	15 331,50	37 788,20	9 677,90	170 137,00	280 299,90
2002	87 557,00	6 881,40	43 782,40	18 406,30	47 700,10	11 353,4	151 131,30	313 774,90
2003	101 448,90	7 455,30	41 237,20	19 139,60	42 978,30	14 593,7	128 694,60	324 483,10
2004	112022,9	8238,3	46752,5	27859,9	45640,6	17659	114863,5	370841,1
2005	117203,1	9191,7	51791	29160,1	32339,5	34353,5	101494,3	401919,6
2006	119600,7	10724,1	53245,2	35673,9	33007,3	64188,8	96496,3	429110
2007	142859,4	11284,1	59410,5	40950,7	28343,9	83810,3	99978,7	471215,6
2008	175816,8	12266,7	53941	50489,4	30945,2	88152	108203,5	499556,9
2009	249526,9	13856,8	55475,8	57210,1	33874,8	94569,8	112510	574201,3
2010	260405,3	14557	59052,1	60271	32585	101525,3	118948	627478
2011	273 543,00	15 052,40	61 981,80	64 886,30	31 944,90	124 591,60	143 147,20	680 999,50
2012	298 200,30	15 651,00	60 913,60	67 734,30	34 384,10	133 039,30	150 014,20	749 304,60
2013	321 704,00	16 098,30	66 476,40	69 550,10	39 140,90	141 124,10	160 169,10	826 981,10
2014	327 173,20	16 531,60	72 800,80	74 482,80	34 991,10	147 450,70	172 843,00	906 475,40
2015	383153,9	16971,7	89534,1	80237,8	40788,7	157053,1	189738,8	968745,7
2016	388 000,50	17 650,10	95 289,30	87 289,50	41 548,80	166 710,70	198 091,30	1 063 924,4
2017	402617,1	20282,1	103227,8	95656,4	34331	178830,1	208528,9	1131098,6
2018	422851,5	24300,7	110028,3	98933	38955,7	187303,3	220734,7	1196827,5

Annexes

Suite du tableau n°1								
secteurs	Industries textiles, bonneterie, confection		Industries des cuirs et chaussures		Industries du bois, liège, papier...		Industries diverses	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
1989	5 857,20	6 800,30	2 072,60	956,5	5 219,20	1 665,50	1 481,50	1 416,50
1990	8 525,60	4 768,10	2 683,90	1 308,90	6 908,50	2 040,40	2 961,00	1 266,20
1991	12 011,30	5 024,50	3 583,40	1 379,60	8 934,80	2 591,10	3 077,10	1 806,70
1992	12 288,20	3 919,60	3 535,00	1 446,50	9 849,60	2 651,20	9 686,90	1 747,20
1993	11 061,10	4 759,60	3 465,80	1 505,30	13 886,70	2 863,40	12 960,60	1 374,10
1994	13 441,90	6 256,90	4 148,30	1 827,50	13 124,70	3 769,50	15 467,30	1 781,70
1995	13 144,90	6 813,10	4 175,90	1 499,80	18 876,50	5 432,70	25 256,70	1 906,80
1996	12 698,30	10 921,10	3 462,20	1 907,30	18 122,00	5 259,80	29 078,80	1 106,20
1997	10 792,30	15 859,20	329,5	2 181,00	15 154,30	5 766,50	33 355,20	2 137,80
1998	10 689,50	22 544,50	3 884,60	2 756,60	16 400,20	7 089,00	33 382,90	2 194,70
1999	9 198,60	29 475,00	2 681,70	2 932,20	14 979,00	8 678,50	33 981,30	2 278,70
2000	7 987,80	30 867,40	2 668,20	3 371,30	14 093,50	9 318,70	32 457,40	2 120,90
2001	7 489,80	30 855,10	1 896,00	4 040,10	17 199,50	11 027,10	42 759,00	2 265,00
2002	7 989,70	33 379,20	1 793,00	5 123,80	18 129,90	12 422,60	44 864,90	2 356,90
2003	7 648,60	36 264,80	1 709,40	4 846,40	17 518,70	13 449,90	50 257,70	2 686,90
2004	6797,6	37801,8	1729,9	5220,7	19781,8	14332,6	51576,8	3042,9
2005	6882,7	38675,6	1518,9	5318,6	19256,7	14431	54544,8	3181,9
2006	5871,4	38831,3	1288,4	5038,6	20051	15335,9	53184,5	3268,4
2007	4722,2	39556,9	1136,4	4733,9	17671,5	16620,5	49134,4	3540,3
2008	4586,6	38666,4	1246,4	4915,9	17993	17533,9	50474,2	3701,1
2009	4771,4	39168,8	1107,8	5128,5	17613	18325,8	54597	3768
2010	4342,6	39222,8	1046,9	5271,1	18063,5	18619,3	55084,6	4047,7
2011	3 869,20	40 052,80	954,5	5 341,30	21 132,10	16 583,40	55 291,30	3 931,80
2012	3 363,30	42 047,20	1 051,20	5 415,50	21 655,30	17 928,80	54 833,80	3 919,10
2013	3 489,50	42 252,90	1 017,40	5 415,50	22 566,10	18 378,90	51 078,10	4 025,00
2014	3 603,40	42 056,80	1 076,30	5 686,30	22 766,10	18 823,50	48 483,70	3 944,50
2015	4024,3	43326,9	1158,7	5501,1	22656,2	19977,9	40641,9	4233,3
2016	4 474,90	49 277,90	1 184,70	5 480,30	24 884,20	22 804,80	43 890,10	4 111,40
2017	4716,3	57651,7	1067,9	5586,9	28165,8	25649,2	47976,4	4131,9
2018	4792,8	61371,3	1342,2	5842,5	28699,2	30074,3	54054,8	4394,1

Source : collections statistiques N° 215 , "Rétrospective des comptes économiques de 1963 à 2018", ONS, semestre 2020.

Annexes

Tableau 2 : Evolution de l'indice des prix à la production industrielle selon le secteur juridique et par branche

Base 100 :1989

secteurs	Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect.		Matériaux de construction, céramique, verre		Chimie, caoutchouc, plastiques		Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
1989	100,00	100,00	100,00	100	100,00	100,00	100,00	100,00
1990	131,20	212,70	151,00	112,00	154,30	122,60	109,70	114,90
1991	272,00	163,70	266,50	132,40	280,10	271,50	138,30	144,50
1992	317,40	207,80	388,60	163,40	324,40	306,30	225,00	221,10
1993	347,80	229,50	418,30	182,10	343,60	309,00	309,50	281,20
1994	443,80	257,50	530,20	204,60	421,50	357,20	478,10	315,40
1995	515,10	287,70	655,50	224,10	548,90	402,70	735,30	400,10
1996	542,00	298,60	695,60	242,00	644,20	454,70	923,00	526,00
1997	578,40	304,30	723,30	245,90	673,70	463,70	999,20	519,30
1998	603,20	321,20	731,90	250,00	727,20	474,20	1 029,50	505,20
1999	622,50	311,20	757,80	254,00	734,50	466,50	1 073,00	544,10
2000	646,00	316,00	874,20	254,00	752,80	475,80	1 095,00	531,40
2001	670,20	300,70	908,70	261,70	849,70	472,30	1 130,80	563,50
2002	693,30	302,80	912,60	261,90	849,30	472,4	1 147,50	552,50
2003	750,90	322,70	947,70	259,20	876,70	469,9	1 187,00	541,60
2004	806,3	333,1	970,4	267,7	899,6	469,9	1234,6	542
2005	908,8	342,3	943,4	271,4	965,3	469,9	1234,8	567,9
2006	937,7	382,7	955,6	274,3	1000	469,9	1260,6	580,7
2007	1016,4	396	1033,2	286,4	1012,9	469,9	1291,8	612,9
2008	1044,1	436,8	1046,7	286,1	1024,5	469,9	1395,1	619
2009	1101,7	466,5	1074,4	289,5	1048,7	469,9	1419,1	616,6
2010	1131,1	474,4	1251,5	297,8	1074,6	469,9	1450,7	651,8
2011	1 146,40	477,50	1 265,80	300,00	1 076,00	469,90	1 462,90	666,40
2012	1 172,90	483,80	1 266,50	300,20	1 076,00	469,90	1 473,30	682,80
2013	1 205,20	485,30	1 338,40	300,50	1 076,00	469,90	1 474,90	697,00
2014	1 226,90	485,90	1 422,60	300,50	1 078,70	469,90	1 477,50	709,40
2015	1245,3	485,6	1446	300,5	1079,9	469,9	1502,3	703,2

Annexes

Suite du tableau n°2								
secteurs	Industries textiles, bonneterie, confection		Industries des cuirs et chaussures		Industries du bois, liège, papier...		Industries diverses	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
1989	100,00	100,00	100,00	100	100,00	100,00	100,00	100,00
1990	142,40	122,20	120,80	135,20	109,10	123,20	109,10	91,60
1991	210,50	149,20	232,70	177,30	227,90	227,30	227,90	143,30
1992	216,00	181,40	390,80	210,70	151,60	324,40	151,60	193,40
1993	230,90	194,30	396,30	217,10	150,40	355,20	150,40	236,20
1994	269,40	242,70	403,20	211,00	178,30	389,80	178,30	236,40
1995	325,30	258,60	434,70	220,30	258,90	542,50	258,90	288,70
1996	376,50	234,90	538,80	252,00	240,10	630,10	240,10	301,50
1997	395,00	233,40	580,1	260,60	265,20	625,20	265,20	360,00
1998	389,50	230,60	581,50	239,70	328,90	722,60	328,90	352,70
1999	416,40	235,20	576,40	234,60	325,10	685,00	325,10	352,70
2000	416,10	235,20	590,20	236,00	362,40	718,60	362,40	314,50
2001	420,10	237,50	572,50	230,00	386,90	710,20	386,90	306,50
2002	419,00	245,40	561,10	230,20	386,90	690,20	386,90	306,50
2003	400,60	260,30	585,40	230,30	406,00	682,10	406,00	306,50
2004	411,5	265,2	594,8	231,9	478,7	696,7	478,7	326,4
2005	415,3	266,2	634	235,2	495	709,5	495	352,1
2006	415,9	263,9	632,6	236	501,2	712,9	501,2	344,3
2007	410,4	263	618,6	236	532,9	721,8	532,9	344,9
2008	409	261,8	618,7	236	599,7	717	599,7	349,5
2009	423,8	263,5	638,4	236	599,7	719,8	599,7	352,1
2010	428,1	267	645,1	236	585,9	711,4	585,9	353
2011	434,80	273,50	648,2	236	619,80	712,20	619,80	367,20
2012	435,80	278,10	650,70	236	619,80	797,10	619,80	371,90
2013	436,20	279,00	651,10	236	619,80	797,10	619,80	371,90
2014	442,50	279,00	651,30	236	676,60	797,10	676,60	371,90
2015	445,5	279	653	236	695,5	797,1	695,5	371,9

Source : ONS

Annexes

Tableau 3 : L'indice des prix à la production industrielle en 2015

Base 100 : 1989

	Production brute	Production brute à prix constant	Indice des prix
Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect.	400125,6	34 263,00	1167,80
Matériaux de construction, céramique, verre	169771,9	32 893,28	516,12
Chimie, caoutchouc, plastiques	1978418	37 199,75	5318,36
Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	1158484,5	150 392,36	770,30
Industries textiles, bonneterie, confection	47351,2	16 432,68	288,15
Industries des cuirs et chaussures	66598	2 508,42	2654,98
Industries du bois, liège, papier...	42634,1	4 821,01	884,33
Industries diverses	44875,2	6 981,84	642,74

Source: calculs de l'auteur.

Annexes

Tableau 4 : Evolution de l'indice des prix à la production industrielle (1915 – 2018)

Base 100 : 1989

	Année	Variation des prix de la VA	Indice des prix
Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect.	2015	3,7	1167,80
	2016	-6,1	1096,57
	2017	2,1	1119,6
	2018	-6,2	1050,18
Matériaux de construction, céramique, verre	2015	15,5	516,12
	2016	-0,1	515,61
	2017	-2,3	503,75
	2018	0,7	507,28
Chimie, caoutchouc, plastiques	2015	2,8	5318,36
	2016	-0,3	530,24
	2017	-1,2	523,88
	2018	15,0	602,46
Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	2015	3,0	770,30
	2016	1,9	784,94
	2017	1,4	795,93
	2018	2,6	816,63
Industries textiles, bonneterie, confection	2015	3,9	288,15
	2016	9,8	316,39
	2017	3,9	328,73
	2018	3,4	339,91
Industries des cuirs et chaussures	2015	5,6	2654,98
	2016	-4,4	253,82
	2017	2,5	260,16
	2018	2,0	265,36
Industries du bois, liège, papier...	2015	-0,7	884,33
	2016	-2,0	866,65
	2017	2,5	888,32
	2018	4,2	925,63
Industries diverses	2015	6,1	642,74
	2016	21,2	779
	2017	7,1	834,31
	2018	9,4	912,74

Source: calculs de l'auteur.

Annexes

Tableau n°5 : Evolution de la production brute des branches de l'industrie manufacturière de 1989 à 2018
En Millions de DA constants de 1989

	Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect.	Matériaux de construction, céramique, verre	Chimie, caoutchouc, plastiques	Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	Industries textiles, bonneterie, confection	Industries des cuirs et chaussures	Industries du bois, liège, papier...	Industries diverses
1989	26 227,70	6 565,00	8 866,30	46 687,50	12 657,50	3 029,10	6 884,70	2 898,00
1990	26 010,11	6 332,72	8 272,00	51 658,27	9 888,96	3 189,89	6 298,98	4 096,34
1991	21 830,70	5 871,00	6 826,36	56 553,62	9 073,71	2 318,04	5 179,19	2 610,98
1992	23 675,12	5 823,99	6 370,42	44 218,52	7 849,73	1 591,08	4 196,20	7 293,19
1993	21 158,38	5 900,26	5 992,61	39 553,48	7 240,04	1 567,91	4 372,32	9 199,17
1994	19 412,96	5 749,20	7 042,76	40 079,28	7 567,61	1 894,96	3 958,08	9 428,55
1995	20 308,66	6 381,24	6 629,26	36 818,52	6 675,46	1 641,44	4 678,18	10 415,87
1996	17 346,12	7 221,17	5 669,19	37 853,69	8 021,98	1 399,44	3 886,63	12 478,02
1997	13 353,85	7 695,29	6 217,89	43 190,55	9 527,09	893,72	3 488,26	13 171,21
1998	14 021,22	9 052,73	6 386,11	56 720,08	12 520,87	1 818,05	3 549,99	10 772,12
1999	14 733,67	8 609,46	6 562,83	60 002,59	14 740,97	1 715,12	3 533,73	11 098,64
2000	14 395,93	8 573,87	7 210,42	63 550,64	15 043,58	1 880,60	3 400,61	9 630,61
2001	14 319,81	10 424,54	6 496,34	64 788,38	14 774,48	2 087,74	3 975,82	11 790,68
2002	14 901,61	11 825,53	8 019,75	69 962,32	15 508,81	2 545,35	4 396,89	12 364,97
2003	15 820,60	11 735,40	8 007,98	70 753,95	15 841,21	2 396,39	4 457,46	13 255,38
2004	16 366,67	15 224,99	8 831,47	77 724,57	15 905,98	2 542,11	4 643,41	11 706,61
2005	15 581,74	16 234,15	10 661,01	78 992,45	16 186,06	2 500,88	4 464,14	11 922,84
2006	15 556,91	18 577,34	16 960,83	81 550,09	16 126,13	2 338,67	4 662,28	11 560,72
2007	16 904,95	20 048,57	20 634,07	84 622,44	16 191,28	2 189,59	4 471,99	10 246,66
2008	19 647,39	22 800,90	21 780,25	88 459,83	15 890,86	2 284,46	4 402,92	9 475,54
2009	25 619,64	24 925,11	23 355,69	101 052,06	15 990,68	2 346,62	4 463,54	10 174,20
2010	26 090,81	24 957,26	24 638,02	104 467,84	15 704,58	2 395,80	4 560,21	10 548,36
2011	27 013,38	26 525,42	29 483,35	111 975,97	15 534,41	2 410,52	4 558,31	9 991,58
2012	28 659,20	27 372,66	31 507,81	119 922,17	15 891,21	2 456,25	4 496,59	9 900,82
2013	30 010,18	28 111,65	33 670,42	129 508,31	15 944,39	2 450,96	4 633,08	9 323,34
2014	30 068,92	29 903,74	34 622,99	139 478,92	15 888,45	2 574,70	4 704,17	8 226,42
2015	34 263,00	32 893,28	37 199,75	150 392,36	16 432,68	2 508,42	4 821,01	6 981,84
2016	36992,686	35410,252	39276,46	160778,63	16989,41	2625,877	5502,683	6161,938
2017	37772,347	39480,734	40688,9	168309,73	18972,38	2558,003	6058,065	6245,688
2018	42578,625	41192,517	37555,85	173586,83	19465,18	2707,529	6349,567	6403,664

Source: calculs de l'auteur.

Annexes

Tableau n°6 : Evolution des importations et des exportations par branche d'activité de 1989 à 2018

En millions de DA courants

	Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect.		Matériaux de construction, céramique, verre		Chimie, caoutchouc, plastiques		Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	
	IMP	EXP	IMP	EXP	IMP	EXP	IMP	EXP
1989	50174	1613	1465	28	12152	623	14923	266
1990	71152	1796	1712	34	12553	1028	13596	66
1991	93620	2906	4548	56	19102	1683	27853	260
1992	112451	3749	4939	78	26316	4501	36176	570
1993	127877	2408	4955	10	29261	7734	41547	1281
1994	185990	2938	8948	15	47475	4128	63668	736
1995	275884	6885	12028	22	72032	7321	92674	1332
1996	240708	9420	11835	74	56138	10166	86844	3610
1997	244118	8816	8789	13	62333	18234	89098	1200
1998	263085	5250	9509	9	89014	16535	83163	1001
1999	278950,2	10040	12493,6	44,3	85179,4	14056,8	78908,7	728,3
2000	317512	12548,8	18046,8	45,1	92762,4	26503,7	87468,1	1333,7
2001	378 475,90	13 619,10	12 522,40	148	102 239,20	30 643,00	100 654,70	888,2
2002	468 621,80	17 864,20	17 168,20	61,2	130 507,90	28 934,40	106 207,10	2 017,80
2003	534 275,50	11 408,70	23 876,70	83,3	143 600,20	31 843,30	112 308,60	2 303,70
2004	699 708,20	15 427,20	18 727,90	73,9	178 312,20	34 153,10	149 269,30	3 408,80
2005	842 879,60	22 219,30	18 120,50	105,7	197 696,40	34 854,70	144 934,90	3 092,80
2006	889 353,50	37 563,00	20 147,00	1 662,40	202 785,00	31 558,70	157 595,30	4 118,60
2007	1 097 215,20	31 335,70	21 333,80	559,5	239 850,30	46 503,50	195 970,00	4 380,30
2008	1 506 836,00	33 029,20	23 864,20	3 265,40	291 737,30	68 182,70	233 410,70	5 531,60
2009	1 822 892,50	14 247,20	29 345,40	2 563,00	313 091,60	43 685,10	237 202,00	3 439,60
2010	1 825 928,70	14 526,60	47 180,80	2 953,30	360 776,30	64 606,00	281 341,10	21 878,40
2011	1 863 805,80	9 549,90	46 514,80	2 701,50	426 809,30	97 454,50	398 992,70	23 837,10
2012	1 915 266,50	6 666,90	51 703,00	1 837,00	514 281,50	110 866,80	435 325,10	21 263,70
2013	2 179 259,20	4 692,70	87 455,30	2 182,20	556 230,80	107 969,70	467 104,40	27 644,90
2014	2 478 718,40	3 436,00	90 200,30	1 656,50	617 190,70	164 157,20	554 284,60	21 751,50
2015	2 755 469,10	3 784,70	104 129,30	1 427,00	695 059,10	155 111,10	536 773,40	18 440,90
2016	2 721 639,70	6 563,20	93 983,70	1 881,30	751 357,40	141 143,00	563 842,90	30 357,10
2017	2 641 115,90	10 723,10	72 993,80	3 604,00	730 955,90	148 782,90	621 365,20	30 886,30
2018	2 751 622	20 728,30	76 445,30	7 989,20	870 330,80	253 393,40	624 404,00	33 681,00

Annexes

Suite du tableau n°6								
	Industries textiles, bonneterie, confection		Industries des cuirs et chaussures		Industries du bois, liège, papier...		Industries diverses	
	IMP	EXP	IMP	EXP	IMP	EXP	IMP	EXP
1989	7694	194	1911	59	4217	62	1920	21
1990	7878	406	1940	53	4849	90	1779	2
1991	2625	522	427	86	6090	212	1750	11
1992	4401	87	313	276	6974	207	1271	8
1993	3789	396	320	257	13401	161	1829	72
1994	8233	108	567	327	16635	153	3272	24
1995	11538	1327	2107	540	23545	398	3908	108
1996	13365	2133	2283	1113	27467	347	3672	64
1997	10975	89	2357	447	22605	378	3283	138
1998	14077	144	3051	406	23958	352	3911	139
1999	14550,6	30,4	2940,7	221,5	28540,3	738,2	4990,2	81
2000	12749,7	65,8	2049	542,6	33242	1500,4	4551,7	157,6
2001	11 954,40	296,1	2 205,50	1 184,30	33 817,40	1 184,30	6 007,80	148
2002	14 742,30	267,4	2 821,10	1 916,20	41 391,40	1 479,00	7 937,50	63,4
2003	14 646,50	271,9	3 296,40	1 512,00	44 958,50	1 559,10	15 025,50	277,6
2004	16 425,90	326	4 004,70	1 008,50	54 239,40	1 563,20	15 862,00	49,7
2005	19 102,10	237	4 887,80	573,3	54 526,40	1 434,60	21 616,00	54,6
2006	18 008,10	367,1	5 127,90	1 186,20	62 622,60	1 130,20	15 956,00	364,9
2007	22 061,20	632,9	5 769,20	1 176,50	86 184,80	1 234,20	22 104,40	383,6
2008	24 147,70	287,9	6 940,10	1 225,00	88 425,90	999,2	14 688,20	68,9
2009	31 443,40	155,3	8 499,70	889,9	96 039,60	701,3	20 743,90	27,8
2010	38 644,70	216,1	9 528,40	1 379,30	109 937,10	915,4	30 319,30	62,2
2011	46 995,20	54,8	13 242,40	2 347,00	120 701,30	1 776,10	22 134,70	20,8
2012	61 274,70	31,5	14 619,50	1 887,70	142 079,40	1 275,90	27 341,90	103
2013	73 936,40	30,6	16 864,00	2 092,30	151 290,90	1 970,30	104 340,90	136,5
2014	82 671,40	53,8	22 014,60	2 286,30	178 671,30	2 072,70	44 949,30	103,7
2015	106 352,20	195,4	25 092,40	1 728,50	190 041,60	1 876,70	46 376,40	85,7
2016	120 318,00	214	30 119,50	1 246,50	196 046,70	2 256,90	50 762,50	35
2017	127 776,60	421,1	31 060,40	1 597,20	166 865,20	3 396,50	51 209,10	86,5
2018	128 003,90	1 094,70	27 800,50	1 300,10	224 527,70	3 416,80	51 816,10	122,1

Annexes

Tableau n°7 : Evolution de déficit commercial par branche d'activité de 1989 à 2018
En millions de DA courants

	Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect.	Matériaux de construction, céramique, verre	Chimie, caoutchouc, plastiques	Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	Industries textiles, bonneterie, confection	Industries des cuirs et chaussures	Industries du bois, liège, papier...	Industries diverses
1989	48561	1437	11529	14657	7500	1852	4155	1899
1990	69356	1678	11525	13530	7472	1887	4759	1777
1991	90714	4492	17419	27593	2103	341	5878	1739
1992	108702	4861	21815	35606	4314	37	6767	1263
1993	125469	4945	21527	40266	3393	63	13240	1757
1994	183052	8933	43347	62932	8125	240	16482	3248
1995	268999	12006	64711	91342	10211	1567	23147	3800
1996	231288	11761	45972	83234	11232	1170	27120	3608
1997	235302	8776	44099	87898	10886	1910	22227	3145
1998	257835	9500	72479	82162	13933	2645	23606	3772
1999	268910,2	12449,3	71122,6	78180,4	14520,2	2719,2	27802,1	4909,2
2000	304963,2	18001,7	66258,7	86134,4	12683,9	1506,4	31741,6	4394,1
2001	364856,8	12374,4	71596,2	99766,5	11658,3	1021,2	32633,1	5859,8
2002	450757,6	17107	101573,5	104189,3	14474,9	904,9	39912,4	7874,1
2003	522866,8	23793,4	111756,9	110004,9	14374,6	1784,4	43399,4	14747,9
2004	684281	18654	144159,1	145860,5	16099,9	2996,2	52676,2	15812,3
2005	820660,3	18014,8	162841,7	141842,1	18865,1	4314,5	53091,8	21561,4
2006	851790,5	18484,6	171226,3	153476,7	17641	3941,7	61492,4	15591,1
2007	1065879,5	20774,3	193346,8	191589,7	21428,3	4592,7	84950,6	21720,8
2008	1473806,8	20598,8	223554,6	227879,1	23859,8	5715,1	87426,7	14619,3
2009	1808645,3	26782,4	269406,5	233762,4	31288,1	7609,8	95338,3	20716,1
2010	1811402,1	44227,5	296170,3	259462,7	38428,6	8149,1	109021,7	30257,1
2011	1854255,9	43813,3	329354,8	375155,6	46940,4	10895,4	118925,2	22113,9
2012	1908599,6	49866	403414,7	414061,4	61243,2	12731,8	140803,5	27238,9
2013	2174566,5	85273,1	448261,1	439459,5	73905,8	14771,7	149320,6	104204,4
2014	2475282,4	88543,8	453033,5	532533,1	82617,6	19728,3	176598,6	44845,6
2015	2751684,4	102702,3	539948	518332,5	106156,8	23363,9	188164,9	46290,7
2016	2715076,5	92102,4	610214,4	533485,8	120104	28873	193789,8	50727,5
2017	2630392,8	69389,8	582173	590478,9	127355,5	29463,2	163468,7	51122,6
2018	2730893,2	68456,1	616937,4	590723	126909,2	26500,4	221110,9	51694

Source: calculs de l'auteur.

Annexes

Tableau n°8: Evolution du taux d'ouverture par branche d'activité de 1989 à 2018 (en %)

	Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect.	Matériaux de construction, céramique, verre	Chimie, caoutchouc, plastiques	Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	Industries textiles, bonneterie, confection	Industries des cuirs et chaussures	Industries du bois, liège, papier...	Industries diverses
1989	197,45	22,74	144,08	32,53	62,32	65,04	62,15	66,98
1990	207,89	19,14	113,33	23,62	62,32	49,91	55,19	42,13
1991	168,31	33,36	109,57	35,21	18,47	10,34	54,68	36,06
1992	158,63	24,96	150,97	37,21	27,69	11,82	57,44	11,19
1993	182,17	22,97	183,98	36,51	26,45	11,61	80,97	13,26
1994	230,51	35,47	179,56	40,71	42,34	14,96	99,37	19,11
1995	284,79	34,74	232,03	45,22	64,46	46,64	98,49	14,78
1996	280,49	29,06	193,72	33,14	65,62	63,25	118,96	12,38
1997	348,72	21,26	205,06	29,69	41,51	111,69	109,86	9,64
1998	334,61	19,57	251,08	21,89	42,79	52,05	103,49	11,38
1999	333,22	29,99	232,05	18,74	37,70	56,33	123,76	13,99
2000	376,54	41,13	245,37	20,45	32,98	42,91	148,39	13,62
2001	443,16	22,30	279,95	22,54	31,95	57,10	124,00	13,67
2002	515,14	27,71	270,00	23,28	36,28	68,49	140,32	16,94
2003	501,07	39,68	304,74	25,29	33,97	73,35	150,21	28,90
2004	594,65	25,20	335,65	31,43	37,56	72,13	163,57	29,13
2005	684,44	22,52	348,69	29,40	42,45	79,87	166,12	37,54
2006	711,24	24,53	241,10	30,77	41,11	99,80	180,16	28,91
2007	732,14	21,81	255,32	35,08	51,25	118,32	254,93	42,69
2008	818,71	25,98	302,21	39,32	56,49	132,50	251,71	27,24
2009	697,51	28,32	277,77	35,04	71,91	150,56	269,18	35,59
2010	669,35	42,02	317,19	40,62	89,20	172,64	302,19	51,38
2011	649,13	38,79	334,91	51,31	107,12	247,62	324,74	37,41
2012	612,37	41,62	373,39	50,77	135,00	255,26	362,15	46,71
2013	646,52	65,90	368,46	50,12	161,70	294,68	374,31	189,60
2014	722,18	62,37	428,27	53,37	181,18	359,34	434,59	85,93
2015	689,60	62,18	429,72	47,93	225,02	402,73	450,15	103,54
2016	672,55	52,51	428,55	47,08	224,23	470,61	415,83	105,82
2017	627,06	38,51	412,71	48,69	205,55	490,74	316,38	98,44
2018	620,00	40,41	496,65	46,42	195,12	405,04	387,84	88,86

Source: calculs de l'auteur.

Annexes

Tableau 9: évolution de la formation brute du capital fixe de 1989 à 2018

En millions de DA courants

	Industries sidérurgiques , métal, mécan. élect.	Matériaux de construction , céramique, verre	Chimie, caoutchouc , plastiques	Industries agroalimentaires , tabacs, allumettes	Industries textiles, bonneterie , confection	Industries des cuirs et chaussures	Industries du bois, liège, papier...	Industries diverses
1989	33862	0	12	0	0	0	365	0
1990	47539	0	0	0	0	0	152	0
1991	73811	0	283	0	0	0	208	0
1992	90958	0	1600	0	0	0	208	0
1993	78734	0	82	0	0	0	187	45
1994	102834	0	100	0	0	0	207	131
1995	173028	0	0	0	0	0	3370	187
1996	191787	0	79	0	0	0	1255	59
1997	171951	0	64	0	0	0	1202	334
1998	197529	0	112	0	0	0	1012	276
1999	194182	0	0	0	0	0	1397	390
2000	226577	0	79	0	0	0	2974	696
2001	292451	0	0	0	0	0	3718	969
2002	331863	0	67	0	0	0	3388	976
2003	438173	0	0	0	0	0	4054	1566
2004	570682	0	0	0	0	0	4224	2072
2005	684714	0	0	0	0	0	4069	3130
2006	680844	0	1237	0	0	0	11690	4151
2007	873257	0	1372	0	0	0	16447	5411
2008	1154228	0	2183	0	0	0	16713	3957
2009	1395317	0	2531	0	0	0	18874	5078
2010	1395355	0	2818	0	0	0	19782	190782
2011	1614696	0	5414	0	0	0	33301	5906
2012	1669824	0	6496	0	0	0	52244	6693
2013	1983227	0	6174	0	0	0	42200	0
2014	2187312	0	6529	0	0	0	49885	12158
2015	2353905	0	7350	0	0	0	50026	12622
2016	2432732	0	7458	0	0	0	55571	14574
2017	2258596	0	8219	0	0	0	38687	13663
2018	2414001	0	7545	0	0	0	63111	13936

Source : collections statistiques N° 215 , "Rétrospective des comptes économiques de 1963 à 2018", ONS, semestre 2020.

Annexes

Tableau n°10 : Indices de déflation de la dépense nationale brute ou de l'ABFF de 1989 à 2018.

Année	DEFABFF	DEFABFF89
1989	15,1390877	100
1990	18,9285061	125,030692
1991	28,1917182	186,218078
1992	35,8689604	236,929471
1993	42,3195243	279,538141
1994	54,3403204	358,940522
1995	70,4710966	465,491039
1996	84,4166735	557,607402
1997	89,1084784	588,598733
1998	93,6101661	618,334261
1999	100	660,541784
2000	101,855362	672,797223
2001	104,602538	690,943468
2002	107,270921	708,569255
2003	111,131821	734,072115
2004	121,435473	802,132043
2005	126,403018	834,944748
2006	131,221174	866,770687
2007	141,072196	931,840802
2008	158,009809	1043,72081
2009	157,789807	1042,26761
2010	166,796526	1101,76075
2011	191,046893	1261,94456
2012	197,035617	1301,50258
2013	198,207842	1309,24562
2014	201,552487	1331,33839
2015	206,540952	1364,28929
2016	217,816712	1438,7704
2017	222,004606	1466,43319
2018	230	1519,2461

Sources :

— Indices base 100 en 1999 : Indicateurs du développement dans le monde (base de données Algérie) de la banque mondiale.

— Indices base 100 en 1989 : Calculs de l'auteur.

Annexes

Tableau 11: Evolution de la formation brute du capital fixe de 1989 à 2018

En millions de DA constants

	Industries sidérurgiques, métal, mécan. élect.	Matériaux de construction, céramique, verre	Chimie, caoutchouc, plastiques	Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes	Industries textiles, bonneterie, confection	Industries des cuirs et chaussures	Industries du bois, liège, papier...	Industries diverses
1989	33862	0	12	0	0	0	365	0
1990	38021,864	0	0	0	0	0	121,5702	0
1991	39636,861	0	151,9724	0	0	0	111,697	0
1992	38390,328	0	675,3065	0	0	0	87,78984	0
1993	28165,745	0	29,3341	0	0	0	66,89606	16,09798
1994	28649,315	0	27,85977	0	0	0	57,66972	36,4963
1995	37171,07	0	0	0	0	0	723,9667	40,17263
1996	34394,63	0	14,16767	0	0	0	225,0687	10,58092
1997	29213,62	0	10,87328	0	0	0	204,2138	56,74494
1998	31945,343	0	18,11318	0	0	0	163,6655	44,63605
1999	29397,383	0	0	0	0	0	211,4931	59,04244
2000	33676,863	0	11,74202	0	0	0	442,0351	103,4487
2001	42326,328	0	0	0	0	0	538,1048	140,243
2002	46835,648	0	9,455674	0	0	0	478,1466	137,7424
2003	59690,729	0	0	0	0	0	552,2618	213,3305
2004	71145,643	0	0	0	0	0	526,5966	258,3116
2005	82007,103	0	0	0	0	0	487,3376	374,8751
2006	78549,495	0	142,7136	0	0	0	1348,684	478,9041
2007	93713,11	0	147,2355	0	0	0	1765,001	580,6786
2008	110587,81	0	209,1555	0	0	0	1601,29	379,1244
2009	133873,2	0	242,8359	0	0	0	1810,859	487,2069
2010	126647,73	0	255,7724	0	0	0	1795,49	17316,1
2011	127953,01	0	429,0204	0	0	0	2638,864	468,0079
2012	128299,71	0	499,1154	0	0	0	4014,13	514,2518
2013	151478,61	0	471,5693	0	0	0	3223,23	0
2014	164294,22	0	490,4088	0	0	0	3746,981	913,2164
2015	172537,09	0	538,742	0	0	0	3666,818	925,1703
2016	169084,1	0	518,3593	0	0	0	3862,395	1012,948
2017	154019,7	0	560,4756	0	0	0	2638,17	931,7165
2018	158894,66	0	496,6279	0	0	0	4154,1	917,2971

Source: calculs de l'auteur.

Annexes

Tableau 12: évolution de l'indice du risque politique de l'International Country Risk Guide (ICRG) de 1989 à 2016

	Stabilité du gouvernement	Conditions socioéconomiques	Profil d'investissement	Conflit interne	Conflit externe	Corruption	Militaires dans la politique	Tensions religieuses	Loi et ordre	Tensions ethniques	Responsabilité démocratique	Qualité bureaucratique	indice global
1989	7,75	3,92	5,00	9,00	10,00	4,00	3,00	4,00	2,00	4,00	3,50	3,00	59,17
1990	8,00	5,42	3,67	9,08	10,00	3,92	3,00	3,58	2,17	4,00	4,58	3,00	60,42
1991	7,08	6,25	4,58	8,17	10,00	4,00	1,83	2,00	1,42	3,25	5,00	2,25	55,83
1992	4,50	4,75	5,67	5,33	12,00	3,50	1,00	2,00	1,42	3,00	2,08	1,00	46,25
1993	4,25	5,92	5,33	5,25	12,00	3,00	1,00	2,50	2,00	3,33	2,92	1,00	48,50
1994	5,75	6,00	5,00	4,58	12,00	3,00	0,08	2,67	3,00	4,00	3,00	1,00	50,08
1995	6,33	5,17	5,42	3,67	10,17	3,00	0,00	0,08	3,00	4,00	3,00	1,00	44,83
1996	8,67	5,58	6,67	3,25	10,00	3,00	0,00	0,00	3,00	4,00	4,00	1,00	49,17
1997	10,50	4,00	7,25	2,58	9,92	2,50	0,00	0,00	3,00	4,00	2,50	1,42	47,67
1998	10,50	4,00	6,00	2,00	9,00	2,00	0,00	0,00	2,08	3,17	2,00	2,00	42,75
1999	10,00	3,08	6,00	3,58	9,00	2,00	0,00	0,00	2,00	2,00	1,75	2,00	41,42
2000	9,83	3,00	6,92	4,92	9,00	2,00	0,00	0,00	2,00	2,00	2,58	2,00	44,25
2001	8,17	3,67	7,96	4,83	10,08	1,96	0,00	0,00	2,00	2,13	2,33	2,00	45,13
2002	8,58	4,00	8,46	4,88	11,00	1,50	0,00	0,00	2,00	2,00	2,00	2,00	46,42
2003	8,08	4,00	8,00	4,50	11,00	1,50	0,00	0,00	2,00	2,00	2,00	2,00	45,08
2004	8,75	4,67	8,08	7,29	11,00	1,50	1,29	0,83	2,42	2,00	3,88	2,00	53,71
2005	9,79	5,42	9,17	8,46	10,50	1,50	3,00	2,46	3,00	3,42	4,50	2,00	63,21
2006	9,58	5,75	9,08	8,88	10,00	1,50	3,00	2,50	3,00	3,50	4,50	2,00	63,29
2007	9,42	6,00	8,50	8,46	10,04	1,50	3,00	2,50	3,00	3,50	4,50	2,00	62,42
2008	9,00	5,50	8,29	8,50	10,50	1,50	3,00	2,50	3,00	3,50	4,42	2,00	61,71
2009	9,75	5,00	8,00	8,38	10,42	1,50	3,00	2,50	3,00	3,50	3,63	2,00	60,67
2010	9,83	5,00	7,75	8,46	10,50	1,92	3,00	2,50	3,00	3,50	3,50	2,00	60,96
2011	6,67	5,00	7,50	7,67	10,46	2,00	3,00	2,50	3,00	3,50	3,50	2,00	56,79
2012	5,88	5,00	7,50	7,63	10,13	2,00	3,00	2,50	3,00	3,50	3,50	2,00	55,63
2013	6,00	5,00	8,33	7,50	9,58	2,00	3,00	2,50	3,00	3,50	3,50	2,00	55,92
2014	7,00	5,42	8,50	7,50	9,50	2,00	2,71	2,50	3,00	3,50	3,50	2,00	57,13
2015	7,33	5,50	8,50	7,83	9,50	2,00	2,50	2,50	3,00	3,50	3,50	2,00	57,67
2016	6,92	5,50	7,29	7,54	9,50	2,00	2,50	2,50	3,00	3,50	3,96	2,00	56,21

Source : ICRG

Annexes

Tableau 13: évolution de l'indice de liberté économique de l'institut Fraser de 1989 à 2018

	La taille de l'appareil gouvernemental	La structure juridique et la sécurité du droit de propriété	L'accès à une monnaie saine	La réglementation du Crédit, du Travail et des affaires	Indice global
1989	2,91	2,92	4,86	-	3,565
1990	3,09	2,92	4,50	2,93	3,36
1991	3,48	2,92	4,67	2,90	3,495
1992	3,87	2,93	4,85	2,87	3,63
1993	4,27	2,93	5,02	2,84	3,765
1994	4,66	2,94	5,20	2,81	3,9
1995	5,05	2,94	5,37	2,78	4,035
1996	4,89	2,96	5,70	2,93	4,1195
1997	4,73	2,97	6,02	3,09	4,204
1998	4,58	2,99	6,35	3,24	4,2885
1999	4,42	3,00	6,67	3,40	4,373
2000	4,26	3,02	7,00	3,55	4,4575
2001	4,09	3,02	6,89	4,42	4,605
2002	3,57	2,91	7,08	4,53	4,5225
2003	3,21	2,91	7,18	4,76	4,515
2004	3,84	3,17	6,99	4,94	4,735
2005	4,28	4,73	7,51	5,06	5,395
2006	3,80	4,71	7,58	5,77	5,465
2007	3,69	4,28	7,49	5,56	5,255
2008	3,26	4,06	7,61	5,50	5,1075
2009	3,30	4,17	7,01	5,63	5,0275
2010	3,68	3,84	7,17	5,16	4,9625
2011	3,88	3,48	7,12	5,30	4,945
2012	3,45	3,92	7,00	5,33	4,925
2013	4,04	4,34	7,17	5,41	5,24
2014	3,98	4,35	7,20	5,49	5,255
2015	3,20	4,55	6,85	5,38	4,995
2016	3,72	4,69	7,25	5,38	5,26
2017	3,58	4,73	7,34	5,41	5,265
2018	4,24	4,53	7,92	5,56	5,562

Source : Institut Fraser et calculs de l'auteur.

Annexes

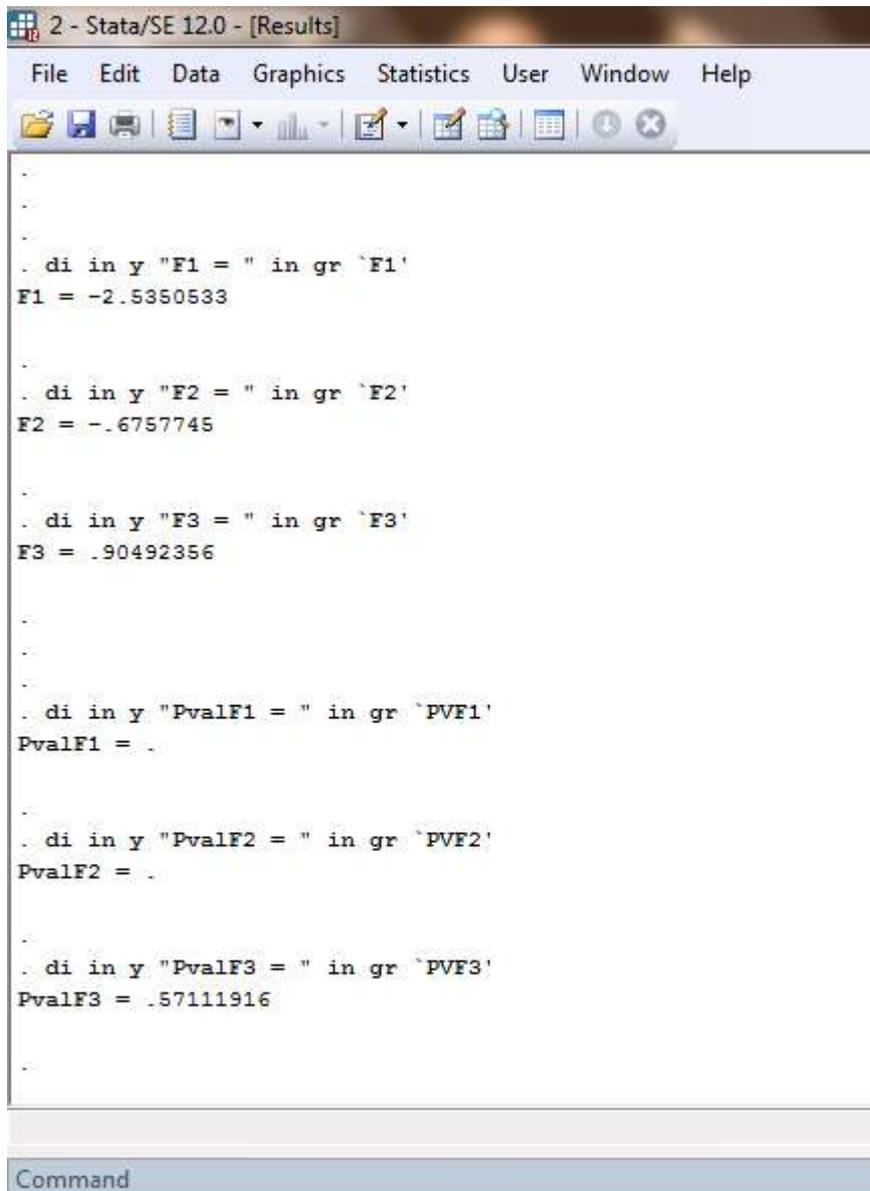
Tableau 14: évolution des réserves de changes de l'Algérie de 1989 à 2018

Année	réserves de changes
1989	3,08570276
1990	2,70347441
1991	3,45996914
1992	3,31751718
1993	3,65566834
1994	4,81348803
1995	4,16431996
1996	6,29645958
1997	9,66687479
1998	8,45227252
1999	6,14607921
2000	13,5561068
2001	19,6250606
2002	25,1510127
2003	35,4546003
2004	45,6916525
2005	59,1670689
2006	81,4627305
2007	114,97227
2008	148,098646
2009	155,111907
2010	170,461133
2011	191,369111
2012	200,586904
2013	201,436604
2014	186,35059
2015	150,595237
2016	120,788089
2017	104,852544
2018	87,3829102

Source : banque mondiale

Annexe N° 4 : Résultats de l'estimation

Test d'homogénéité de Hsiao



```
2 - Stata/SE 12.0 - [Results]
File Edit Data Graphics Statistics User Window Help
[Icons]
. .
. .
. .
. di in y "F1 = " in gr `F1'
F1 = -2.5350533
. .
. di in y "F2 = " in gr `F2'
F2 = -.6757745
. .
. di in y "F3 = " in gr `F3'
F3 = .90492356
. .
. .
. di in y "PvalF1 = " in gr `PVF1'
PvalF1 = .
. .
. di in y "PvalF2 = " in gr `PVF2'
PvalF2 = .
. .
. di in y "PvalF3 = " in gr `PVF3'
PvalF3 = .57111916
. .
Command
```

Annexes

Estimation du modèle à effet fixe

```

. xtreg DEFCOM TO PBPC INSPOL INSECO RESERVES ABFF, fe

Fixed-effects (within) regression              Number of obs   =       240
Group variable: ID                           Number of groups =         8

R-sq:  within = 0.9515                        Obs per group:  min =        30
        between = 0.8451                       avg =       30.0
        overall = 0.8798                       max =        30

corr(u_i, Xb) = 0.2396                        F(6,226)        =       739.61
                                                Prob > F        =       0.0000
    
```

DEFCOM	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
TO	1.063554	.0428395	24.83	0.000	.9791385	1.14797
PBPC	.6665018	.0568482	11.72	0.000	.5544815	.7785221
INSPOL	-1.39281	.1772141	-7.86	0.000	-1.742013	-1.043606
INSECO	2.460454	.3292469	7.47	0.000	1.811668	3.109241
RESERVES	.1007179	.0381179	2.64	0.009	.0256059	.1758299
ABFF	.0393859	.0154645	2.55	0.012	.0089127	.069859
_cons	.3735597	.4375305	0.85	0.394	-.4886013	1.235721
sigma_u	.30268971					
sigma_e	.12080308					
rho	.86260452 (fraction of variance due to u_i)					

```

F test that all u_i=0:      F(7, 226) =      46.87      Prob > F = 0.0000
    
```

Test d'Hausman

```

. hausman fixed .

      _____ Coefficients _____
      (b)          (B)          (b-B)          sqrt(diag(V_b-V_B))
      fixed       random       Difference       S.E.
-----
      TO          1.063554      1.083003      -.0194491      .008604
      PBPC          .6665018      .778681      -.1121791      .0194213
      INSPOL        -1.39281      -1.429258      .0364483      .
      INSECO         2.460454      2.447448      .013006      .
      RESERVES       .1007179      .0770702      .0236477      .
      ABFF           .0393859      .0393108      .0000751      .0058039
    
```

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg
 B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

```

Test:  Ho:  difference in coefficients not systematic

      chi2(6) = (b-B)'[(V_b-V_B)^(-1)](b-B)
            =      30.54
      Prob>chi2 =      0.0000
      (V_b-V_B is not positive definite)
    
```

Tables des matières

REMERCIEMENTS

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre 1 : Du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur à l'ouverture commerciale : l'accentuation des déficits extérieurs hors hydrocarbures.....	10
Introduction.....	10
Section 1 : L'instauration progressive du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.....	11
1. La politique d'austérité suivie après l'indépendance.....	11
1.1. Le contenu de la politique d'austérité suivie après l'indépendance.....	11
1.2. Les organes de commerce extérieur	12
2. La mise en place du monopole de l'Etat sur les importations	13
2.1. La délimitation du pouvoir des monopoles	13
2.2. L'institution du Programme Général d'Importation (PGI)	14
2.3. Le statut des exportations	14
3. La confirmation du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (1978 - 1988).....	15
3.1. La loi 78.02 du 11 février 1978.....	15
3.2. Limites du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.....	16
Section 2 : La libéralisation du commerce extérieur	17
1. L'apparition des difficultés financières	17
2. Régime du commerce extérieur durant la période 1988-1994	19
3. Le régime du commerce extérieur à partir de 1994.	20
3.1. Le régime à l'importation	21
3.2. Le régime à l'exportation	22
3.3. La réglementation douanière	23
4. L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne	24
4.1. Le contenu de l'accord d'association.....	24
4.2. Présentation du démantèlement	26
Section 3 : Analyse des échanges extérieurs de l'Algérie.....	27
1. Evolution des échanges extérieurs de l'Algérie	28
1.1. Evolution des exportations	28
1.2. Evolution du solde commercial.....	29
1.3. Evolution de la structure des importations	30
1.4. Les partenaires commerciaux de l'Algérie	32
2. Le secteur industriel : le maillon faible de l'économie algérienne	34
2.1. Evolution des soldes intermédiaires	34
2.2. La crise de l'industrie algérienne	35
Conclusion	41

Chapitre 2 : Contribution de la nature des investissements et de la qualité des institutions à l'accentuation des déficits commerciaux hors hydrocarbures en Algérie..	42
Introduction	42
Section 1 : Effort d'investissement, accumulation du capital et croissance économique en Algérie	43
1. Retour sur les sources de la croissance économique.....	44
1.1. L'accumulation du capital physique.....	44
1.2. L'accumulation du capital humain	45
1.3. L'allocation optimale des ressources	46
1.4. L'infrastructure publique	46
1.5. Le progrès technique	46
2. Investissement, croissance économique et transformation structurelle en Algérie	47
2.1. Croissance faible en dépit d'un fort effort d'investissement.....	48
2.2. L'absence de l'amorce d'une transformation structurelle de l'économie algérienne	49
3. Les causes de la croissance faible en Algérie	52
3.1. La perte de capital humain	52
3.2. L'allocation inefficace des ressources disponibles	54
3.3. Le mauvais climat des affaires	59
Section 2 : Importance des institutions dans le processus de développement et facteurs handicapant le renforcement des capacités institutionnelles en Algérie.....	61
1. Le rôle des institutions dans la croissance et le développement.....	62
1.1. Définition des institutions.....	62
1.2. Les déterminants des institutions	63
1.3. Institutions et développement : quel lien ?	64
1.4. Les « bonnes » et les « mauvaises » institutions	64
1.5. Mesure des institutions	66
2. L'Algérie : un pays à qualité d'institutions médiocre.....	66
2.1. Qualité des institutions politiques.....	67
2.2. Qualité des institutions économiques	69
3. Les causes du blocage institutionnel en Algérie	71
3.1. La rente pétrolière	71
3.2. L'autoritarisme politique	72
3.3. Le problème de l'action collective : Faible mobilisation et issue incertaine des révolutions	73
3.4. La carence en matière d'idées et le poids des institutions informelles	74
Conclusion.....	74
Chapitre 3 : L'ouverture commerciale de l'Algérie et ses implications sur l'activité économique	77
Introduction.....	77
Section 1. Présentation des aspects négatifs relatifs à la libéralisation des échanges extérieurs	78
1. Les théories de la domination et de la croissance « appauvrissante » : la détérioration des termes de l'échange facteur de sous-développement	78

Tables des matières

2. Le syndrome Hollandais : les ressources naturelles exportées facteur du sous-développement.....	79
3. La malédiction des ressources : le commerce international facteur d'instabilité économique, politique et sociale	80
4. La théorie keynésienne : le commerce international à l'origine de l'exportation de l'effet multiplicateur des dépenses publiques	82
5. La nouvelle théorie du commerce international : le commerce international facteur de perte des avantages comparatifs	83
5.1. Commerce international et nature des produits échangés	84
5.2. Economies d'échelle et échanges internationaux	86
Section 2 : Les conséquences de l'ouverture commerciale en Algérie	89
1. Le commerce international facteur d'éviction des secteurs productifs.....	90
2. Le commerce international facteur de destruction fiscale	90
3. Le commerce international facteur de la perversion de l'économie algérienne	92
4. Le commerce international et l'exportation de l'effet multiplicateur.....	93
4.1. L'importance de l'épargne et la faiblesse de l'investissement.....	93
4.2. L'exportation de l'effet multiplicateur	94
5. L'incapacité de l'Etat à créer des avantages comparatifs	95
5.1. Le divorce entre l'offre et la demande	96
5.2. Absence de politiques d'accompagnement de l'ouverture commerciale	98
Section 3 : Les facteurs déterminants l'ouverture commerciale de l'Algérie	101
1. La libéralisation irrationnelle du commerce extérieur de l'Algérie	101
1.1. Les revenus de douane	102
1.2. La diversification de l'économie (l'industrialisation) et l'absorption du chômage	102
1.3. La souveraineté nationale	103
1.4. Les économies d'échelle.....	103
2. Les déterminants du choix entre protection et ouverture	104
2.1. Identification des intérêts présents sur le territoire national	104
2.2. L'action collective	105
2.3. Le problème de l'interaction avec l'Etat.....	106
3. Les déterminants de la conduite de la politique commerciale en Algérie depuis l'an 2000	107
3.1. Identification des intérêts présents sur le territoire algérien	107
3.2. La perméabilité des institutions aux intérêts personnels	109
3.3. Le contexte international	110
Conclusion	111
Chapitre 4 : Déterminants des déficits commerciaux du secteur industriel en Algérie : Analyse par les données de panel.....	113
Introduction	113
Section 1 : présentation des modèles à données de panel : les modèles linéaires simples.....	114
1. Les caractéristiques de l'économétrie sur données de panel	114
1.1. Les avantages des données de panel	114

Tables des matières

1.2. La spécification du modèle linéaire simple.....	114
1.3. Les tests d'homogénéité	115
2. Modèle à effets individuels et temporels.....	118
2.1. Modèle à effets fixes	118
2.2. Modèle à effets aléatoires (modèle à erreur composée).....	120
2.3. Le test d'Hausman.....	121
Section 2 : Construction et analyse de la base de données	122
1. Le choix des variables.....	122
1.1. Les institutions	122
1.2. Le taux d'ouverture commerciale de chaque secteur (TO).....	123
1.3. Les réserves de changes (RESERVES)	123
1.4. L'Accumulation Brute de Fonds Fixes (ABFF).....	123
1.5. La production brute du secteur au prix constant (PBPC)	123
2. Construction de la base de données	124
2.1. Les données relatives aux institutions politiques	124
2.2. Les données relatives aux institutions économiques	125
2.3. Les données relatives à la production brute de chaque secteur.....	126
2.4. Les données relatives à l'ABFF.....	126
2.4. Les données relatives aux échanges extérieurs.....	126
2.5. Les données relatives aux réserves de changes et aux taux d'ouverture	126
3. Analyse statistique des variables	127
3.1. Evolution de la production brute	127
3.2. Evolution du taux d'ouverture	128
3.3. Evolution du déficit commercial	129
3.4. Evolution de l'ABFF.....	130
3.5. Evolution de la qualité des institutions politiques.....	131
3.6. Evolution de la qualité des institutions économiques	131
3.7. Evolution des réserves de changes	132
Section 3 : Estimation économétrique et interprétation des résultats.....	133
1. Spécification du modèle	133
2. Résultats de l'estimation économétrique	133
3. Interprétation des résultats	136
3.1. L'investissement	136
3.2. L'ouverture commerciale.....	136
3.3. La qualité des institutions économiques.....	137
3.4. La qualité des institutions politiques	138
3.5. Les réserves de change	138
3.6. La production locale	139
Conclusion	140
Chapitre 5 : Les conditions de rétablissement des équilibres extérieurs en Algérie.....	142
Introduction.....	142
Section 1 : Le primat d'un changement institutionnel.....	143

Tables des matières

1. La dynamique des institutions.....	143
1.1. Changement institutionnel spontané.....	144
1.2. Changement institutionnel cordonné	145
2. Changement institutionnel en Algérie : Quelle direction ?.....	147
2.1. Echec du changement institutionnel imposé par le haut.....	147
2.2. Vers un changement institutionnel impulsé par le bas en dehors de la sphère économique	148
Section 2 : L'urgence d'une politique commerciale stratégique.....	151
1. Apologie du protectionnisme	151
1.1. Le protectionnisme et le libre-échange : deux concepts du libéralisme	151
1.2. Les instruments du protectionnisme	153
2. Protectionnisme et libre-échange : un fossé entre discours et réalité.....	154
2.1. Le protectionnisme à l'origine du décollage des grandes puissances économiques.....	154
2.2. Un lien ambigu entre ouverture et croissance	157
3. L'urgence d'une politique commerciale en Algérie	157
3.1. Ouverture prématurée de l'économie algérienne	157
3.2. Nécessité de mesures protectionnistes en Algérie	158
Section 3 : La promotion de la production locale : nécessité d'une politique industrielle	161
1. Qu'est-ce que une politique industrielle ?	162
1.1. Définition	162
1.2. Les arguments en faveur de la politique industrielle	163
1.3. Les types de politiques industrielles	164
2. L'incertaine issue des politiques industrielles	166
2.1. Les expériences réussies de politique industrielle.....	166
2.2. Les expériences échouées de politique industrielle	169
3. Les conditions de réussite de la politique industrielle	172
3.1. Le carré magique de la politique industrielle.....	173
3.2. La démocratie condition <i>sin qua non</i> à la réussite d'une politique industrielle en Algérie	175
Conclusion	177
Conclusion générale	179
Bibliographie	185
Liste des tableaux.....	195
Liste des figures.....	196
Annexes	198
Tables des matières	

Résumé :

L'objet de cette thèse consiste à déterminer les véritables causes qui sont à l'origine des déficits extérieurs du secteur industriel hors hydrocarbures ainsi que les mesures susceptibles de remédier à ces déficits. Pour ce faire, différentes théories ont été mobilisées : les théories de la croissance endogène, la théorie de la nouvelle économie institutionnelle, les théories du commerce international. Ces théories ont, dans un premier temps, servi de soubassement théorique à notre étude. Puis, en second lieu, pour confirmer nos résultats, nous avons procédé à une estimation d'un modèle économétrique liant les déficits extérieurs hors hydrocarbures de l'Algérie à des mesures de la qualité institutionnelle, de l'ouverture commerciale, de l'investissement, de la production et du caractère rentier du pays sur la base de 8 branches de l'industrie et ce durant la période allant de 1989 à 2018. A l'issue de cette étude, nous avons pu montrer que les déficits extérieurs des différents secteurs de l'industrie manufacturière sont essentiellement dus au mode d'accumulation, basé sur la rente pétrolière et ne favorisant pas le transfert de technologie, à l'ouverture commerciale qu'a connue le pays et à la détérioration de la qualité des institutions politiques et économiques. Au terme de cette thèse nous avons conclu que pour remédier aux déficits extérieurs hors hydrocarbures qu'enregistre le secteur industriel, il convient d'enclencher une dynamique endogène et cela par la réunion de trois conditions : nécessité d'un changement institutionnel permettant l'avènement d'un Etat de droit, nécessité d'accompagner le processus de libéralisation par une véritable stratégie industrielle visant la création de champions nationaux et nécessité d'une politique commerciale stratégique permettant de protéger les secteurs ciblés par cette stratégie.

Mots clés : déficits commerciaux, secteur industriel, politique commerciale, rente pétrolière, institutions, investissement, politique industrielle.

Abstract:

The purpose of this thesis is to determine the real causes behind the external deficits of the non-hydrocarbon industrial sector as well as the measures likely to remedy these deficits. To do this, different theories have been mobilized: the theories of endogenous growth, the theory of the new institutional economy, and the theories of international trade. These theories initially served as the theoretical basis for our study. Then, secondly, to confirm our results, we estimated an econometric model linking Algeria's non-hydrocarbon external deficits to measures of institutional quality, trade openness, investment, production and the rentier nature of the country on the basis of 8 branches of industry and this during the period from 1989 to 2018. At the end of this study, we were able to show that the external deficits of the different sectors of manufacturing industry are essentially due to the mode of accumulation, based on oil revenue and not favoring the transfer of technology, to the trade openness experienced by the country and to the deterioration in the quality of political and economic institutions. At the end of this thesis, we have concluded that to remedy the non-hydrocarbon external deficits recorded by the industrial sector, it is necessary to initiate an endogenous dynamic and that by meeting three conditions: the need for an institutional change allowing the advent rule of law, the need to support the liberalization process with a real industrial strategy aimed at creating national champions and the need for a strategic trade policy to protect the sectors targeted by this strategy.

Keywords: trade deficits, industrial sector, trade policy, oil rent, institutions, investment, industrial policy.

المخلص:

الغرض من هذه الأطروحة هو تحديد الأسباب الحقيقية التي تكمن في أصل العجز الخارجي للقطاع الصناعي الخارج عن المحروقات وكذلك التدابير التي من المحتمل أن تعالج هذا العجز. للقيام بذلك، تم حشد نظريات مختلفة: نظريات النمو الداخلي، نظرية الاقتصاد المؤسسي الجديد، نظريات التجارة الدولية. خدمت هذه النظريات في البداية كأساس نظري لدراستنا. ثم، ثانيًا، لتأكيد نتائجنا، قَدَرنا نموذجًا اقتصاديًا يربط العجز الخارجي الخارج عن المحروقات في الجزائر بمقاييس الجودة المؤسسية، الانفتاح التجاري، الاستثمار، الإنتاج والطبيعة الريعية للبلاد على أساس 8 فروع للصناعة وهذا خلال الفترة 1989-2018. في نهاية هذه الدراسة، تمكنا من إظهار أن العجز الخارجي للقطاعات المختلفة للصناعة التحويلية يرجع أساسًا إلى نمط التراكم، المبني على عائدات النفط و الذي لا يساهم في تحويل التقنيات، إلى الانفتاح التجاري الذي تعيشه الدولة وتدهور جودة المؤسسات السياسية والاقتصادية. في نهاية هذه الأطروحة، توصلنا إلى أنه من أجل معالجة العجز الخارجي الخارج عن المحروقات الذي سجله القطاع الصناعي، من الضروري بدء ديناميكية داخلية وذلك من خلال تلبية ثلاثة شروط: تغيير مؤسسي يسمح بوضع أسس دولة القانون، دعم عملية التحرير بإستراتيجية صناعية حقيقية تهدف إلى خلق أبطال وطنيين و إلى سياسة تجارية إستراتيجية لحماية القطاعات التي تستهدفها هذه الإستراتيجية.

الكلمات المفتاحية: عجز تجاري، قطاع صناعي، سياسة تجارية، ريع نفطي، مؤسسات، استثمار، سياسة صناعية.